-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

Le 5 janvier 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 janvier 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 21-12-81
1-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 décembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 22-12-81
2-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 décembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 23-12-81
3-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 décembre 1981 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-57-81
4-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-57-81, concernant les chèques

Le 5 janvier 1982.

5518 à 5551 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 436 673,80 $ (le chèque # 5522 sera inscrit sur la liste C-58-81), soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-58-81

5-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-58-81, concernant le chèque # 5522 et les chèques # 5552 à 5581 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 64 139,41 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Honoraires L.G.P. Inc. pour l'année 1982

6-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la proposition de services de la firme L.G.P. Inc., en date du 16 novembre 1981 à titre d'évaluateurs-conseils, soit acceptée afin de fixer sa nouvelle rémunération à 20 $ l'heure pour l'évaluateur agréé et 15 $ l'heure pour le technicien pour les travaux concernant la matrice graphique et le rôle nouvelle génération; et de 35 $ l'heure pour les autres domaines; et ce, pour l'année 1982.

ADOPTEE

Cession d'un bâtiment préfabriqué

7-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest cède à la Corporation municipale de St-François-Xavier-de-Batiscan, un bâtiment préfabriqué d'une grandeur approximative de 24' X 30', situé à l'extrémité est de la polyvalente Ste-Geneviève, le tout conformément à leur résolution du 7 décembre 1981, pour la somme de 1 $ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat qui sera préparé par Me Yves-M. Veillette, Notaire, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTEE

Le 5 janvier 1982.

Convention de la S.P.A.M. 1982
8-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer la convention à intervenir entre la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie et la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1982.

ADOPTEE

Prévisions budgétaires 1982 pour la bibliothèque municipale
9-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que les prévisions budgétaires au montant de 119 370 $ pour l'année 1982 concernant la bibliothèque municipale, soient acceptées telles que présentées par le Directeur du Service des Loisirs et que la contribution de la Ville soit de 50 % du montant budgété.

ADOPTEE

Mandat au Notaire Veillette pour 2 contrats de servitude d'égout pluvial
10-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que Me Yves-M. Veillette, Notaire, soit mandaté pour préparer deux (2) contrats de servitude d'égout pluvial de quatre (4) pieds de largeur sur le lot # 15-121 dans sa ligne sud et de quatre (4) pieds de largeur sur le lot # 15-120 dans sa ligne nord, le tout tel que montré sur le plan préparé par le Service technique de la Ville et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les actes à cet effet.

ADOPTEE

Demande à la Commission Municipale pour emprunt de 50 000 $ du fonds de roulement
11-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à emprunter un montant de 50 000 $ du fonds de roulement pour pourvoir au paiement d'un équipement et de progiciels

Le 5 janvier 1982.

informatiques; cet emprunt sera remboursé à même les fonds généraux de la Ville sur une période de cinq (5) ans à partir du budget de 1983, par versements égaux.

ADOPTEE

Adoption, soumission - entrée électrique et éclairage du local La Corvée et de la patinoire 12-82

CONSIDERANT que les soumissions pour l'installation d'une entrée électrique et l'éclairage du local La Corvée et de la patinoire ont été ouvertes le 5 janvier 1982 à 17 h dans la salle du comité privé en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

Laurent Savoie	pour un montant de 1 323,50 $
Guimond Electrique Inc.	pour un montant de 1 977,00 $
Les Installations R. Verrette Inc.	pour un montant de 2 035,00 $
Jean-Yves Genest	pour un montant de 1 375,00 $

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 5 janvier 1982, recommandant la soumission de Laurent Savoie;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de Laurent Savoie, pour l'installation d'une entrée électrique et de l'éclairage du local La Corvée et de la patinoire, au montant de 1 323,50 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTEE

Le 5 janvier 1982

Correspondance

Famille Ls-P. Matte	-	Remerciements à l'occasion du décès de M. Louis-Philippe Matte.
M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé Whip Adjoint de l'Opposition	-	Copie de lettre de Mme Julienne Pelletier, Avocate, Direction des Affaires pénales; re: Cour municipale, St-Etienne-des-Grès.
M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé Whip Adjoint de l'Opposition	-	Copie de lettre de Me Guy Godreau, Avocat, Attaché politique du Ministère de la Justice; re: Cour municipale, St-Etienne-des-Grès.
M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé Whip Adjoint de l'Opposition	-	Copie de lettre de M. Marc-André Bédard, Ministre de la Justice; re: Cour municipale, St-Etienne-des-Grès.
Famille feu Emile Tellier	-	Remerciements à l'occasion du décès de Mme Germaine M. Tellier.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cournoyer
Maire

Claude Langevin
Greffier

Règlement # 200-T-56

Le 7 janvier 1982.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-56 intitulé: "Règlement amendant le règlement de construction et de zonage # 200 concernant les bâtiments et les usages dérogatoires (droits acquis)", tenue les 6 et 7 janvier 1982.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 7 janvier 1982, je déclare que ledit règlement # 200-T-56 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Langevin
Greffier

Le 18 janvier 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 janvier 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 5-01-82
13-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 janvier 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. électeurs des 6 et 7 janvier 1982
14-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 6 et 7 janvier 1982 au sujet du règlement # 200-T-56 intitulé: "Règlement concernant les usages et les bâtiments dérogatoires (droits acquis)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 2 au 13 novembre 1981
15-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 2 au 13 novembre 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 158 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Le 18 janvier 1982.

Adoption, liste des mutations du 16 au 30 novembre 1981

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

16-82

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 novembre 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 482,55 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-59-81

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

17-82

que la liste de comptes C-59-81, concernant les chèques # 5582 à 5592 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 24 719,05 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Acceptation des prévisions budgétaires de l'O.M.H.T.R.O. 1982

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

18-82

que les prévisions budgétaires au montant de 156 929 $ de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1982, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTEE

Nouveau terme - administrateur permanent O.M.H.T.R.O.

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

19-82

que monsieur François Milot soit nommé administrateur permanent de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour un nouveau terme d'une année.

ADOPTEE

Le 18 janvier 1982.

Adoption - soumission - peinture de l'écureur
20-82

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a demandé des soumissions par invitation pour la peinture de l'écureur;

CONSIDERANT que trois (3) soumissions ont été reçues, soit:

Garage R. Léveillé	1 170,00 $
Garage Durand & Fils	1 883,00 $
Carrosserie Fréchette Enr.	1 964,08 $

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, M. Daniel Thibault, ing., en date du 7 janvier 1982 recommandant l'adjudication du contrat au Garage R. Léveillé;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission du Garage R. Léveillé, pour la peinture de l'écureur, au montant de 1 170 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTEE

Signature du bail de location du lot P.-145 avec le Ministère des Transports
21-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le bail d'une période de 25 ans à intervenir entre la Ville et le Ministère des Transports, pour la somme de 1 $ annuellement, relativement au lot P.-145 devant servir pour fin de parc et terrains de jeux.

ADOPTEE

Le 18 janvier 1982.

Adoption, liste de comptes # C-60-81
22-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-60-81, concernant les chèques # 5593 à 5607 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 130 374,08 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Protocole d'entente M.R.C. de Francheville
23-82

CONSIDERANT la demande de la M.R.C. de Francheville qui est formée depuis décembre 1981;

CONSIDERANT qu'il serait opportun pour l'ensemble des municipalités régies par cette M.R.C. d'avoir un protocole d'entente sur la répartition des voix ainsi que les nouveaux pouvoirs;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que le Maire et le Greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les municipalités qui forment la Municipalité Régionale de Comté de Francheville en ce qui a trait à la répartition des voix ainsi que des nouveaux pouvoirs.

ADOPTEE

Dates d'engagement entérinées de tous les employés du S.E.M. T.R.O.
24-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que les dates d'engagement de tous les employés dont le nom apparaît à l'annexe "A" de la convention collective des employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest, 1981-1983, soient entérinées telles que listées.

ADOPTEE

Le 18 janvier 1982.

Ouverture de la rue St-Joseph sous les tours de l'Hydro-Québec
25-82

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer le protocole d'entente concernant l'ouverture de la rue St-Joseph, sous les tours de l'Hydro-Québec, le tout tel que stipulé dans leur lettre du 30 septembre 1981; que le notaire Yves-M. Veillette soit autorisé à préparer le contrat de cession de cette rue et que monsieur Serge Hamel, a.g. soit mandaté afin de préparer le plan de cadastre ainsi que la description technique de l'emplacement de cette rue.

ADOPTEE

Appui à M. R. Gagnon - Commission de Protection du Territoire Agricole
26-82

CONSIDERANT que le zonage de cette section du boulevard Jean XXIII est RG, soit résidentiel général;

CONSIDERANT que le Conseil municipal désire maintenir le zonage actuel;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'exclusion des lots P.-89 et P.-90 (boulevard Jean XXIII) de monsieur Réjean Gagnon auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, en autant que celui-ci respectera le zonage à caractère unifamilial de ce secteur à l'avenir.

ADOPTEE

Convention supplémentaire - Conseil des Ports Nationaux
27-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer la convention supplémentaire du bail T.-157 entre la Ville et le Conseil des Ports Nationaux, concernant le loyer des émissaires dans le fleuve St-Laurent.

ADOPTEE

Le 18 janvier 1982.

Adoption, liste de comptes # C-61-81
28-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-61-81, concernant les chèques # 5609 à 5726 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 130 215,79 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier; le chèque # 5608 sera inscrit sur la liste C-1-82.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-1-82
29-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-1-82, concernant le chèque # 5608 et les chèques # 5727 à 5757 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 243 502,18 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Droit de tolérance sur le lot # 157-40
30-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer le contrat accordant un droit de tolérance sur le lot # 157-40 sur la rue Quirion et appartenant à monsieur Yves Filion.

ADOPTEE

Félicitations - G. Mathieu et F. Rivard
31-82

CONSIDERANT le travail exceptionnel de deux (2) membres du Service de Police et d'Incendie; faits rapportés dans une lettre du Substitut en chef du Procureur général M. Roland Paquin en date du 13 janvier 1982;

IL EST:

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que le Conseil municipal adresse au policier Georges Mathieu

Le 18 janvier 1982.

ainsi qu'au sergent Fernando Rivard, ses félicitations pour le bon travail et l'efficacité qu'ils ont témoignés lors de l'arrestation d'individus ayant commis un délit dans un établissement de notre Ville.

ADOPTEE

Ajournement de l'assemblée 32-82

A 22 h, les membres du Conseil décident d'ajourner l'assemblée.

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la présente assemblée du Conseil municipal soit ajournée à 23 h, afin de permettre l'étude des soumissions pour le vide puisard.

ADOPTEE

Reprise de l'assemblée à 23 h

A 23 h, les membres du Conseil municipal se réunissent à nouveau afin de reprendre l'assemblée ajournée.

Adoption de la soumission - vide puisard 33-82

CONSIDERANT que les soumissions pour la fourniture d'un vide puisard avec réservoir de 1 000 gallons impériaux ont été ouvertes le 21 décembre 1981 à 16 h dans la salle du comité privé en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Serge Le Houillier, Contremaître, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

Super Vac Inc.	32 002,56 $
Equipement Interprovincial	26 163,00 $

Ces deux (2) équipements devant être installés sur notre camion International # 14;

Sanivan Inc.	21 500,00 $

Cette soumission inclut un camion Chevrolet 1975.

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 15 janvier 1982 recommandant la soumission de Sanivan Inc.;

Le 18 janvier 1982.

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de Sanivan Inc., pour la fourniture d'un vide puisard avec réservoir de 2 000 gallons impériaux et le camion de marque Chevrolet 1975, au montant de 2I 500 $,étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; et que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer le contrat et les documents pertinents.

ADOPTEE

Correspondance

M. Jean-Claude Beaumier Maire de Cap-de-la-Madeleine	- Remerciements pour les bons voeux, re: élection du 1er novembre 1981.
M. Michel Cauchon, Directeur, Ministère des Affaires culturelles	- Envoie copie de lettre adressée à Mme Louise Gélinas, re: calvaire de Baie-Jolie.
Société Canadienne de la Croix-Rouge	- Demande d'aide financière.
Ministère des Affaires Municipales, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	- Accuse réception de notre résolution # 402-81, re: demande d'aide technique pour la confection d'un nouveau plan d'urbanisme.
Ministère des Transports	- Demande du comité d'école, re: garde-fous, route 138.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Langlois
Greffier

Le 25 janvier 1982.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 janvier 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, soumission - travaux municipaux, rue Quirion 34-82

CONSIDERANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc et de mise en forme sur la rue Quirion ont été ouvertes le 23 novembre 1981 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Conseiller, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT que les soumissions suivantes ont été reçues soit:

Construction Gécyr Inc.:	pour un montant de 201 943,00 $
La Cie de Construction Dollard Ltée:	pour un montant de 210 429,85 $
J.P. Doyon Ltée:	pour un montant de 238 804,90 $
Gaston Paillé Ltée:	pour un montant de 194 015,10 $
Clément Ricard & Fils Inc.:	pour un montant de 184 816,07 $
Excavations Dratex Inc.:	pour un montant de 191 812,09 $
Noé Veillette Inc.:	pour un montant de 183 349,45 $

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 10 décembre 1981, recommandant l'octroi du contrat à la firme Noé Veillette Inc., avec la clause excavation 2e classe transportée sur le ponceau, rue Picardie;
IL EST:
PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Le 25 janvier 1982.

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Noé Veillette Inc., pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc et de mise en forme sur la rue Quirion, au montant de 177 740,65 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier

Maire

Claude Tanguay

Greffier

Le 25 janvier 1982.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 25 janvier 1982.

Maire

Guy Desjardins, Conseiller

Jean-Charles Charest, Conseiller

Henri Guilbert, Conseiller

Fernand Blanchette, Conseiller

Guy Côté, Conseiller

Fernand Bouchard, Conseiller

Claude Touzin, o.m.a., Greffier

Le 1er février 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er février 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest et Fernand Bouchard.

MM. les conseillers Fernand Blanchette et Guy Desjardins motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 18-01-82
35-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 janvier 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 25-01-82
36-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 janvier 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-2-82
37-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-2-82, concernant les chèques # 5758 à 5779 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 43 268,33 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Le 1er février 1982.

Représentant - assemblée annuelle - Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie
38-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest soit nommé représentant de la Ville auprès de l'assemblée annuelle de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie.

ADOPTEE

Adoption - plan de cadastre pour le compte de la Ville T.R.O.
39-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 11 janvier 1982, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 157-52-1, 157-52-2, 159-80-1, 160-698, 160-162-1 et 160-86-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette subdivision et le Livre de Renvoi. (Dossier # 33110)

ADOPTEE

Adoption - plan de cadastre pour le compte de la Ville T.R.O.
40-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 17 décembre 1981, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le lot 36-146-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette subdivision et le Livre de Renvoi. (Dossier # 33102)

ADOPTEE

Salaires du Secrétaire-Gérant et du concierge de l'O.M.H.T.R.O.
41-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de débourser le salaire du Secrétaire - Gérant ainsi que celui du concierge de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest, le tout tel que mentionné dans leur résolution et que le Trésorier de la Ville soit autorisé à produire un compte semi-annuel à l'O.M.H. pour ces déboursés.

ADOPTEE

Le 1er février 1982.

Octroi à la Société Canadienne de la Croix-Rouge
42-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

qu'un octroi au montant de 50 $ soit accordé à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, pour l'année 1982.

ADOPTEE

Services professionnels de la firme Beaumier & Ass. - conseillers juridiques - cour municipale
43-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que les services professionnels de la firme Beaumier, Richard, Desormeaux & Nollet, Avocats, soient retenus afin qu'ils agissent à titre de conseillers juridiques auprès de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour un montant de 490 $ par mois afin de défrayer les honoraires professionnels et les déboursés généraux; et que cette résolution annule à toutes fins que de droit la résolution # 298-80 adoptée le 15 septembre 1980, le tout effectif le 1er février 1982. De plus, cette firme agira également à titre de conseillers juridiques en ce qui a trait aux dossiers de la cour municipale.

ADOPTEE

Services professionnels de la firme Normand & St-Pierre - conseillers en relations ouvrières
44-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que les services professionnels de la firme Normand & St-Pierre, Avocats soient retenus afin que ceux-ci agissent à titre de conseillers en relations ouvrières auprès de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, selon les taux horaires établis, le tout effectif le 1er février 1982.

ADOPTEE

Cession des cies "Construction Luc Renaud Inc." et "Construction Gilles Chaîné Inc."
45-82

IL EST D'ABORD EXPOSE:

1.- qu'aux termes de sa résolution # 330-81 en date du 5 octobre 1981, la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'est engagée à céder à "Construction Luc Renaud Inc." et "Construction Gilles Chaîné Inc." certains immeubles décrits à ladite résolution en considération d'une cession

Le 1er février 1982.

à être faite ultérieurement par cesdites Compagnies à la Ville de certaines parties de lots également décrites à la susdite résolution, soit dès que ces parties de lots auront été cadastrées.

2.- que la Ville a effectivement cédé ces immeubles tel qu'il appert de l'acte de cession reçu devant Me Yves-M. Veillette, Notaire, le 17 décembre 1981 et enregistré à Trois-Rivières le 21 décembre 1981 sous le numéro 338,953.

3.- que le cadastre des parties de lots que se sont engagées à céder à la Ville les susdites Compagnies est maintenant complété; que ces parties de lots sont maintenant connues comme suit, savoir: -

DESIGNATION

- la subdivision officielle numéro QUARANTE du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-CINQ (155-40) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

- la subdivision officielle numéro QUARANTE-CINQ du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-CINQ (155-45) du susdit cadastre;

- la subdivision officielle numéro QUARANTE-QUATRE du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-SEPT (157-44) du susdit cadastre;

- la subdivision officielle numéro QUARANTE-HUIT du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-SEPT (157-48) du susdit cadastre;

- la subdivision officielle numéro CINQUANTE-DEUX du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-SEPT (157-52) du susdit cadastre;

4.- qu'il y a lieu en conséquence de procéder à la cession par ces deux susdites Compagnies à la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

5.- que depuis il existe un privilège de vendeur en faveur de la Ville lui résultant du susdit acte enregistré sous le numéro 338,953.

CECI EXPOSE, IL EST:

Le 1er février 1982.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'une part accepte la cession susdite des Compagnies "Construction Luc Renaud Inc." et "Construction Gilles Chaîné Inc." des lots maintenant cadastrés comme étant les numéros 155-40, 155-44, 157-44, 157-48 et 157-52 tous du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et d'autre part, donne MAIN-LEVEE pure et simple du privilège de vendeur existant en sa faveur aux termes du susdit acte enregistré sous le numéro 338,953, le tout suivant les clauses et conditions mentionnées dans un projet d'acte préparé par Me Yves-M. Veillette, Notaire, soumis à l'assemblée et accepté tel quel; et que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer ledit acte de même que tous autres documents destinés à donner effet aux présentes.

ADOPTEE

Avis de motion, emprunt au fonds de roulement de la Ville

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de pourvoir au paiement d'un équipement et de progiciels informatiques et autorisant un emprunt au montant de 50 000 $ du fonds de roulement.

Correspondance

Commission Municipale du Québec:	-	Approbation de la résolution # 11-82, re: emprunt de 50 000 $ du fonds de roulement.
Commission Municipale du Québec:	-	Approbation de la résolution # 7-82, re: vente d'un bâtiment préfabriqué.
Cabinet du ministre d'Etat à l'Aménagement:	-	Accuse réception de notre résolution du 16-11-81, re: Cour municipale de St-Etienne-des-Grès.
Commission Municipale du Québec:	-	Approbation du règlement # 364, rue Quirion.

Le 1er février 1982.

Sous-ministre des Affaires municipales:	-	Approbation du règlement # 364, rue Quirion.
Ministère des Affaires culturelles:	-	Accuse réception des documents pour le "Programme d'aide financière à la création de bibliothèques municipales".
Ministère des Affaires culturelles:	-	Accuse réception de notre lettre du 20 janvier 1982, re: nom du calvaire situé dans notre municipalité.
Gaz Inter-Cité Québec Inc.	-	Remerciements pour la collaboration de la Ville, re: installation de conduites de gaz naturel.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cornu
Maire

Claude Langlois
Greffier

Le 15 février 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 février 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard et Fernand Blanchette.

M. le conseiller Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 01-02-82
46-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er février 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 366
47-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement # 366 intitulé: "Règlement pour pourvoir au paiement d'un équipement et de progiciels informatiques et autorisant un emprunt au fonds de roulement de 50 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Salaire des brigadiers scolaires
48-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le salaire des brigadiers scolaires soit porté de 55 $ à 60 $ par semaine et ce, à compter du 15 février 1982.

ADOPTEE

Le 15 février 1982.

Adoption, liste des mutations du 5 au 15 janvier 1982
49-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 5 au 15 janvier 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 179 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Autorisation Ingénieur municipal à présenter au Ministère de l'Environnement, plans pour travaux
50-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, les plans portant les numéros 11-20, 11-21, 11-22, 11-23, 11-24 et 11-36 pour des travaux de mise en place d'égouts sanitaire et pluvial et d'aqueduc sur les rues Marion et Place Viau.

ADOPTEE

Demande à l'Hydro-Québec pour l'installation de trois luminaires - rue du Fleuve
51-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder au changement d'un luminaire de 20 000 lumens au mercure par un luminaire 150 W à vapeur de sodium sur la rue du Fleuve et de procéder à l'installation de trois (3) luminaires de 150 W à vapeur de sodium sur la rue du Fleuve, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le Service Technique.

ADOPTEE

Subvention au Bureau Touristique Inc. - taxes '82
52-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

qu'une subvention au montant de 252,90 $ soit accordée au Bureau Touristique Inc., à titre de compensation pour les taxes de l'année 1982.

ADOPTEE

Le 15 février 1982.

Demande à la B.C.P.M. de diminuer le coût de location des livres
53-82

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, par son règlement # 550, désire se doter d'une bibliothèque autonome;

CONSIDERANT que la demande faite par la Ville de Trois-Rivières-Ouest afin d'obtenir une subvention pour l'installation d'une bibliothèque a été acceptée dans la programmation 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que demande soit faite à la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie de diminuer le coût de location des livres pour la bibliothèque étant donné que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire opérer une bibliothèque autonome.

ADOPTEE

Mandat à la B.C.P.M. pour acheter les livres de la bibliothèque municipale
54-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie soit mandatée pour acheter, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les livres de la bibliothèque municipale, le tout selon le budget et l'échéancier fourni par le Service des Loisirs.

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre pour le compte de la Ville de T.R.O.
55-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 10 février 1982, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le lot # 8-7 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette subdivision et le Livre de Renvoi. (dossier # 33119).

ADOPTEE

Le 15 février 1982.

Adoption, liste des mutations du 1er au 15 décembre 1981
56-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 décembre 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 483,30 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 17 au 31 décembre 1981
57-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 17 au 31 décembre 1981 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 340,20 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-3-82
58-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-3-82, concernant les chèques # 5780 à 5811 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 261 081,38 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-4-82
59-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-4-82, concernant les chèques # 5812 à 5848 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 091 509,43 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Le 15 février 1982.

Incorporation du comité de la Terrasse du Fleuve 60-82

CONSIDERANT que le comité de la Terrasse du Fleuve désire s'incorporer en vertu du chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec, 1964;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne veut s'engager à accorder, sur le plan budgétaire ainsi que sur le plan de développement, aucun privilège à ce groupement;

CONSIDERANT que le Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest sera et demeurera le maître d'oeuvre en loisirs dans ce secteur;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde la permission au Comité de la Terrasse du Fleuve de s'incorporer en autant qu'il accepte de faire des loisirs autofinancés.

ADOPTEE

Projet Eté Canada 1982 - Service des Loisirs 61-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Développement sportif de Trois-Rivières-Ouest", présenté dans le cadre du programme Eté Canada 1982; que monsieur Michel Lemieux soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTEE

Projet Eté Canada 1982 - Service de l'évaluation 62-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Vers l'équité pour tous" présenté dans le cadre du programme Eté Canada 1982; que monsieur Pierre Chaîné soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné; lequel est parrainé par les Chevaliers de Colomb 6874 de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTEE

Projet Eté Canada 1982 - Service des Travaux Publics
63-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Aires de verdure", présenté dans le cadre du programme Eté Canada 1982; que monsieur Daniel Thibault, ing. soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTEE

Ajournement de l'assemblée
64-82

A 21 h 16, les membres du Conseil décident d'ajourner l'assemblée.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la présente assemblée du Conseil municipal soit ajournée à 22 h 20 afin de permettre l'étude des candidatures pour le poste de standardiste au Service de Police et d'Incendie.

ADOPTEE

Engagement de Mlle Martine Dufour
65-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que mademoiselle Martine Dufour soit engagée au poste de

Le 15 février 1982.

standardiste au Service de Police et d'Incendie, au salaire de 5,76 $/h, selon la convention collective en vigueur, et ce conditionnellement à une période de probation de trois (3) mois et à la signature de sa convention d'engagement, effectif le 22 février 1982.

ADOPTEE

Promotions - R. Dionne et M. Rochon 66-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que monsieur Robert Dionne soit promu au poste de journalier au Service des Travaux Publics et Loisirs à compter du 1er mars 1982;
que monsieur Michel Rochon soit promu au poste de maintenance-journalier au Service des Travaux Publics et Loisirs à compter du 1er mars 1982 et que ces promotions soient faites aux salaires et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTEE

Remerciements & félicitations à M. C. Mongrain 67-82

ATTENDU que monsieur Claude Mongrain se dévoue pour la cause du sport mineur depuis 35 ans;

ATTENDU que monsieur Claude Mongrain a toujours apporté une excellente collaboration au sport mineur de Trois-Rivières-Ouest;

ATTENDU que monsieur Claude Mongrain est passé maître en journalisme;

IL EST:

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest remercie monsieur Claude Mongrain pour son excellente collaboration et lui adresse ses félicitations pour le bon travail qu'il a exécuté durant toutes ces années au niveau du sport mineur.

ADOPTEE

Le 15 février 1982.

Correspondance

Ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine: - Re: Nom du Calvaire.

Fondation de l'Office diocésain de Pastorale: - Remerciements.

Fondation du Québec des maladies du coeur: - Remerciements.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Langlois o.m.a.
Greffier

Le 26 février 1982.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 février 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

MM. les conseillers Jean-Charles Charest et Guy Côté motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Adoption de la soumission - assurances générales.

Adoption de la soumission - assurances générales
68-82

CONSIDERANT que les soumissions pour les assurances générales de la Ville ont été ouvertes le 24 février 1982 à 10 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et les représentants des trois (3) courtiers d'assurances;

CONSIDERANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Gravel, Mineau & Associés: 37 831 $ - Umbrella 10 000 000

Montreuil & Fils Inc.: 37 676 $ - Umbrella 11 000 000
(Pratte - Morrissette Inc.)

Deshaies, Ferron, Tousignant
et Associés Inc.: 37 986 $ - Umbrella 11 000 000

CONSIDERANT que dans l'appel d'offres, la Ville demandait une couverture globale en ce qui regarde les dommages résultant du défaut de fournir de l'eau sans exclusion;

CONSIDERANT qu'une seule compagnie offre à la Ville cette couverture globale correspondant à l'exigence de la page 18 de l'appel d'offres concernant la couverture désirée;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

Le 26 février 1982.

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission du courtier Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés Inc., au montant de 37 986 - Umbrella 11 000 000, étant donné que cette compagnie n'exclut pas les dommages résultant du défaut de fournir de l'eau et offre une proposition globale.

ADOPTEE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Tousignant
Greffier

Le 1er mars 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

A 21 h 30, messieurs les conseillers Henri Guilbert et Fernand Bouchard ont constaté le non quorum et ont reporté l'assemblée au 2 mars 1982 à 21 h.

Henri Guilbert, Conseiller

Fernand Bouchard, Conseiller

Claude Touzin, o.m.a., Greffier

Le 2 mars 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 mars 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Henri Guilbert, Guy Côté et Fernand Bouchard.

MM. les conseillers Jean-Charles Charest, Guy Desjardins et Fernand Blanchette motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 15-02-82
69-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 février 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 26-02-82
70-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 février 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Nomination d'un maire suppléant
71-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que monsieur Fernand Blanchette soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 2 mars 1982.

ADOPTEE

Le 2 mars 1982.

Adoption, liste de comptes # C-5-82 72-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-5-82, concernant les chèques # 5849 à 5936 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 50 404,04 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-6-82 73-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-6-82, concernant les chèques # 5937 à 5966 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 141 184,27 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-7-82 74-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-7-82, concernant les chèques # 5967 à 5988 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 358 220,21 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Cession de l'école Pie XII et location du terrain 75-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de cession de l'école Pie XII ainsi que le contrat de location du terrain de l'école avec la Commission Scolaire de Chavigny et que Me Yves-M. Veillette, Notaire, soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Le 2 mars 1982.

Adoption, plan de cadastre pour le compte de "Les Appartements les Tourelles Inc." 76-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Roger Gélinas, a.g., en date du 10 octobre 1978, pour le compte de "Les Appartements les Tourelles Inc.", concernant les lots 150-129 à 150-136 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté. (Dossier # 22879)

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre pour le compte de "Les Appartements les Tourelles Inc." 77-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Roger Gélinas, a.g., en date du 15 février 1982, pour le compte de "Les Appartements les Tourelles Inc.", concernant les lots 145-15 à 145-17 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté. (Dossier # 24278)

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre pour le compte de M. Albert Proulx 78-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Roger Gélinas, a.g., en date du 19 février 1982, pour le compte de M. Albert Proulx, concernant une partie du lot P.-150 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté. (Dossier # 23605)

ADOPTEE

Autorisation Ingénieur municipal à présenter au Ministère de l'Environnement, plans pour travaux 79-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, le plan # 10-302 revisé le 25 février 1982 ainsi que les plans # 10-387 et 10-388 du 25 février 1982 pour la confection des services municipaux sur la rue Notre-Dame.

ADOPTEE

Le 2 mars 1982.

Adoption, liste de comptes # C-8-82 80-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-8-82, concernant les chèques # 5989 à 6004 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 619 323,92 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, soumission - réfection et aménagement du local des loisirs 81-82

CONSIDERANT que les soumissions pour la réfection et l'aménagement du local des loisirs du 345, rue Frontenac ont été ouvertes le 8 février 1982 à 14 h 30 dans le bureau de l'Ingénieur municipal, en présence de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Serge Le Houillier, Contremaître et M. Serge Thiffeault, représentant;

CONSIDERANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Construction Serge Thiffeault Inc.:	13 865,00 $
Jean-Louis Genest Enr.:	16 070,50
Denis Beaumier Ltée:	18 412,00

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 9 février 1982, recommandant l'octroi du contrat à la firme Construction Serge Thiffeault Inc.;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction Serge Thiffeault Inc., pour la réfection et l'aménagement du local des loisirs du 345, rue Frontenac, au montant de 13 865,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTEE

Le 2 mars 1982.

Correspondance

Société Canadienne de la Croix-Rouge:	- Remerciements pour notre généreuse participation à leur compagne financière.
Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie:	- Re: diminution des coûts de location des volumes et achat des volumes pour la future bibliothèque autonome de Trois-Rivières-Ouest.
CRD-04:	- Invitation à adhérer à cet organisme.
Bureau de Tourisme et de Congrès:	- Remerciements, re: compensation pour les taxes de l'année 1982.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Carmichael
Maire

Claude Langevin
Greffier

Le 10 mars 1982.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 mars 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Guy Côté, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Avis de motion - programme des immobilisations de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges pour les exercices financiers 1982-1983-1984.

Avis de motion - programme des immobilisations de la C.I.T.F. 1982-1983-1984

Monsieur le conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 7-A de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1982-1983-1984.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Touzin
Greffier

Le 10 mars 1982.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 10 mars 1982.

Gaston Cormier, Maire

Guy Desjardins, Conseiller

Jean-Charles Charest, Conseiller

Henri Guilbert, Conseiller

Fernand Blanchette, Conseiller

Guy Côté, Conseiller

Fernand Bouchard, Conseiller

Claude Touzin, o.m.a., Greffier

Le 15 mars 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 mars 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 02-03-82
82-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 10-03-82
83-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 mars 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption du règlement # 553
84-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que le règlement # 553 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 7-A (1982) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1982-1983-1984", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Le 15 mars 1982.

Subvention à l'Association des Marchands du Carrefour de T.R.O.
85-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde une subv
tion au montant de 100 $, à l'Association des Marchan
du Carrefour de Trois-Rivières-Ouest, concernant le g
spectacle modes à la salle J.-Antonio Thompson le 15
1982, lequel est au profit de l'Association Educative
Récréative des Aveugles.

ADOPTEE

Règlement hors cours de M. A. Lavoie
86-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre
cour de monsieur André Lavoie, au montant de 600 $
de régler la réclamation. (Dossier # 0200104076).

ADOPTEE

Permis de boisson pour la durée du tournoi provincial de ballon sur glace
87-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le comité exécutif de Softball Québec, section M
cie, soit autorisé à demander un permis de boisson à
Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec
la durée du tournoi provincial de ballon sur glace l
4 et 5 septembre 1982, en accord avec l'entente sign
tre cet organisme et la Ville de Trois-Rivières-Oues
lativement à ce tournoi.

ADOPTEE

Appropriation d'une subvention au règlement # 357
88-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la subvention, que la Ville de Trois-Rivières-Oue
cevra du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du
risme, relativement aux infrastructures de la rue de
dustrie, soit appropriée au règlement # 357.

ADOPTEE

Le 15 mars 1982.

Adoption, liste de comptes # C-9-82
89-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-9-82, concernant les chèques # 6007 à 6091 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 43 007,09 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier; les chèques # 6005 à 6006 seront inscrits sur la liste C-10-82.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-10-82
90-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-10-82, concernant les chèques # 6005 et 6006 ainsi que les chèques # 6092 à 6117 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 446 242,71 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Appui officiel à la Ville de Shawinigan-Sud - Finale des Jeux du Québec - Hiver 1985
91-82

CONSIDERANT que la tenue de la Finale des Jeux du Québec favoriserait une sensibilisation de la population de la Mauricie au phénomène social, sportif et culturel des Jeux;

CONSIDERANT la possibilité d'améliorer le regroupement et la concertation de tous les organismes du milieu, en vue de réaliser une telle manifestation;

CONSIDERANT que la tenue des Jeux favoriserait la consolidation d'un réseau d'équipements sportifs et culturels;

CONSIDERANT l'importance des retombées socio-économiques pour la Ville de Shawinigan-Sud, les municipalités du Centre-Mauricie et la région Mauricie;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

Le 15 mars 1982.

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la Ville de Shawinigan-Sud dans toutes les démarches qu'elle effectue pour obtenir la Finale des Jeux du Québec, hiver 1985.

ADOPTEE

Correspondance

Société Canadienne du Cancer: - Demande d'aide financière

Association des propriétaires du Vieux Trois-Rivières-Ouest: - Pétition, re: projet, rue Notre-Dame

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire

Greffier

Le 22 mars 1982.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 mars 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Guy Côté, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Avis de motion afin de présenter un règlement approuvant et adoptant le règlement # 9 (1982) de la C.I.T.F., décrétant et autorisant la construction d'un centre de service, l'achat d'équipement pour ce centre, l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipements, ainsi que l'achat de 10 abris d'attente, et décrétant un emprunt par obligations au montant de 4 362 000 $ à ces effets.

2.- Avis de motion afin de présenter un règlement abrogeant à toutes fins que de droit différents règlements du Service de Police et d'Incendie afin de les remplacer par un seul et nouveau règlement.

3.- Avis de motion afin de présenter un règlement concernant la salubrité publique, les déchets et ordures ménagères et la manière d'en disposer et abrogeant les règlements # 94, 94-A, 94-B, 94-C et 94-D.

4.- Résolution accordant un octroi au montant de 50 $ à la Société Canadienne du Cancer.

5.- Résolution demandant à la Commission des Transports du Québec de reviser la demande des Autobus Paquette.

Avis de motion - règlement # 9 de la C.I.T.F.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement approuvant et adoptant le règlement # 9 (1982) de la C.I.T.F., décrétant et autorisant la construction d'un centre de service, l'achat d'équipement pour ce centre, l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipements, ainsi que l'achat de 10 abris d'attente, et décrétant un emprunt par obligations au montant de 4 362 000 $ à ces effets.

Le 22 mars 1982.

Avis de motion - règlement du Service de Police & d'Incendie

Monsieur le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit différents règlements du Service de Police afin de les remplacer par un seul et nouveau règlement.

Avis de motion - règlement concernant la salubrité publique, les déchets et ordures ménagères et la manière d'en disposer

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la salubrité publique, les déchets et ordures ménagères et la manière d'en disposer et abrogeant les règlements # 94, 94-A, 94-B, 94-C et 94-D.

Octroi de 50 $ à la Société Canadienne du Cancer
92-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un octroi au montant de 50 $ à la Société Canadienne du Cancer pour l'année 1982.

ADOPTEE

Demande de revision à la Commission des Transports du Québec pour la demande des Autobus Paquette
93-82

CONSIDERANT que la firme Jos Paquette & Fils Inc. effectue un service de transport en commun qui est nécessaire pour les résidents de Pointe-du-Lac ainsi que ceux de la partie Ouest de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT que ce service a été amélioré au cours de la première année d'opération et qu'il dessert un plus grand nombre d'usagers;

CONSIDERANT qu'il serait justifié de demander à la Commission des Transports du Québec de reviser sa position concernant le rejet de la requête de la compagnie Jos Paquette & Fils Inc. pour son permis de transport en commun;

CONSIDERANT que la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges n'a pas d'objection à ce que ce service de transport en commun desserve les deux (2) municipalités en question;

IL EST:

Le 22 mars 1982.

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Commission des Transports du Québec de reviser sa décision dans la cause # M-81-06313-8, dossier 3-Q-000535 110-D relativement à la demande de la compagnie Jos Paquette & Fils pour l'obtention d'un permis de transport en commun pour desservir les municipalités de Pointe-du-Lac ainsi que la partie Ouest de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTEE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Carmichael
Maire

Claude Langlois
Greffier

Le 5 avril 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 avril 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Jean-Charles Charest, Guy Côté, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 15-03-82
94-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 mars 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 22-03-82
95-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 mars 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-11-82
96-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-11-82, concernant les chèques # 6118 à 6161 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 715 929,02 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-12-82
97-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 5 avril 1982.

que la liste de comptes C-12-82, concernant les chèques # 6162 à 6173 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 133 009,42 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-13-82
98-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-13-82, concernant les chèques # 6174 à 6195 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 341 508,84 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-14-82
99-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-14-82, concernant les chèques # 6196 à 6277 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 28 613,63 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 18 au 29 janvier 1982
100-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 18 au 29 janvier 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 162,80 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 1er au 15 février 1982
101-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 février 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 723,90 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Le 5 avril 1982.

Adoption, liste des mutations du 18 au 26 février 1982
102-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 18 au 26 février 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 186,20 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Octroi de 600 $ à l'Age d'Or Ste-Catherine-de-Sienne
103-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

qu'un octroi au montant de 600 $ soit accordé à l'Age d'Or Ste-Catherine-de-Sienne, pour l'année 1982.

ADOPTEE

Octroi de 600 $ à l'Age d'Or Jean XXIII
104-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

qu'un octroi au montant de 600 $ soit accordé à l'Age d'Or Jean XXIII, pour l'année 1982.

ADOPTEE

Octroi de 750 $ à la Société St-Vincent-de-Paul
105-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

qu'un octroi au montant de 750 $ soit accordé à la Société St-Vincent-de-Paul, pour l'année 1982.

ADOPTEE

Entente hors cour dossier L. Charpentier
106-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que l'entente hors cour dans le dossier de M. Laurent Charpentier soit acceptée, soit la somme de 5 000 $ plus les frais au montant de 1 700 $ pour l'avocat.

ADOPTEE

Le 5 avril 1982.

Adoption du règlement # 554
107-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 554, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 9 (1982) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), décrétant et autorisant la construction d'un centre de service, l'achat d'équipement pour ce centre, l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipements, ainsi que l'achat de 10 abris d'attente, et décrétant un emprunt par obligations au montant de 4 362 000 $ à ces effets", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Avis de motion à réitérer - salubrité publique

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 22 mars 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la salubrité publique, les déchets et ordures ménagères et la manière d'en disposer et abrogeant les règlements # 94, 94-A, 94-B, 94-C et 94-D.

Autorisation au Trésorier, création de surplus réservé
108-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Trésorier de la Ville soit autorisé à approprier du surplus de l'année 1981, les fonds nécessaires afin de créer un surplus réservé pour les item suivants:

- achat d'un siphon	25 000 $
- déneigement	16 340
- terrain de tennis	3 925
- rôle nouvelle génération	72 000
- plan de zonage	20 000
- parc Laviolette	10 000
- ponceau Picardie et rue Quirion	38 680

ADOPTEE

Autorisation au Trésorier, radiation, comptes de taxes
109-82

CONSIDERANT que l'immeuble appartenant à Laurentian Pilotage Authority est non imposable en vertu de la Loi;

IL EST:

Le 5 avril 1982.

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le Trésorier de la Ville soit autorisé à effectuer les écritures nécessaires afin de radier des livres comptables de la Ville, les comptes de taxes de Laurentian Pilotage Authority au montant de 2 685 $ pour l'année 1979 et de 1 458 $ pour l'année 1978.

ADOPTEE

Liste de comptes à recevoir # CR-2 à biffer 110-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le Trésorier de la Ville soit autorisé à biffer des livres comptables de la Ville, la liste de comptes à recevoir # CR-2, au montant de 2 219,46 $.

ADOPTEE

Liste de comptes à recevoir # CR-3 à biffer 111-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Trésorier de la Ville soit autorisé à biffer des livres comptables de la Ville, la liste de comptes à recevoir # CR-3, au montant de 2 998,01 $.

ADOPTEE

Adoption des états financiers 1981 112-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que les états financiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, présentés par la firme Samson, Bélair & Associés, Vérificateurs, soient adoptés, pour l'année 1981.

ADOPTEE

Avis de motion - nomination de constables spéciaux par le Maire

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Maire à nommer des constables spéciaux.

Le 5 avril 1982.

Adoption - plan de cadastre - Mme L. Boily-Ouellette 113-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 1er avril 1982, pour le compte de Mme Louise Boily-Ouellette, concernant le lot # 140-10-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté.

ADOPTEE

Mainlevée de tous droits d'exiger la rétrocession du lot # 10-11 114-82

CONSIDERANT qu'en vertu des règlements de zonage et des règlements municipaux de la Ville de Trois-Rivières-Ouest actuellement en vigueur, la firme Eugène Binette Cie Ltée veut exploiter un commerce de grossiste en contrôle et appareils de chauffage dans un bâtiment portant le numéro civique 2875, rue Sidbec, érigé sur le lot # 10-11 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que Gilles Pelletier et/ou Centre du Bijoutier Inc. ont construit ledit bâtiment suivant les termes et conditions stipulés au paragraphe 1 du chapitre "Condition spéciale" du contrat de vente signé le 12 août 1977 devant Me Gilles-Guy Garceau, Notaire et enregistré au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, sous le numéro 311326, sauf quant à la superficie de l'édifice qui est de 1 368 pieds carrés, tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par Paul Michaud, a.g. le 26 juillet 1977, No T-40405, au lieu de 2 500 pieds carrés tel que prescrit dans ledit paragraphe;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest est au courant que ledit immeuble a une superficie de 1 368 pieds carrés, qu'elle a accepté le tout et qu'elle n'a pas l'intention d'exiger l'annulation de ladite vente et la rétrocession du terrain;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de la présente résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a

Le 5 avril 1982.

pas d'objection à l'exploitation d'un commerce de grossiste en contrôle et appareils de chauffage dans le bâtiment portant le numéro civique 2875, rue Sidbec; que les termes et conditions stipulés au chapitre "Condition spéciale" du contrat, en ce qui a trait à la superficie de terrain excédentaire à quatre (4) fois la superficie de la bâtisse, passé devant Me Gilles-Guy Garceau, feront parties intégrantes du contrat et que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer tous documents requis afin de reconnaître que ledit bâtiment est en tout point acceptable, nonobstant les termes dudit paragraphe et donnera mainlevée de tous droits d'exiger la rétrocession du terrain.

ADOPTEE

Servitude électrique sur le lot # 159-80 à l'Hydro-Québec
115-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la convention à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et l'Hydro-Québec, concernant une servitude électrique sur le lot # 159-80 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTEE

Avis de motion - modification du règlement # 200

- Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la restriction des permis de construction pour des terrains non desservis par un réseau d'égouts municipaux.

Nom du parc près du pont Laviolette
116-81

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest veut se doter d'un parc de loisirs près du pont Laviolette;

CONSIDERANT qu'un concours pour la désignation de ce parc a été ouvert aux gens de notre municipalité;

CONSIDERANT qu'un grand nombre de personnes ont suggéré "Parc Laviolette";

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que le nom "Parc Laviolette" soit officiellement retenu afin de désigner le parc situé près du pont du même nom, soit les lots # P.-18, P.-21 et P.-22 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTEE

Le 5 avril 1982.

Avis de motion à réitérer - règlement du Service de Police et d'Incendie

Monsieur le conseiller Jean-Charles Charest réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 22 mars 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit différents règlements du Service de Police et d'Incendie afin de les remplacer par un seul et nouveau règlement.

Correspondance

Commission Municipale du Québec:	- Approbation du règlement # 358 (St-Joseph)
Ministère des Affaires Municipales:	- Approbation du règlement # 358
Commission Municipale du Québec:	- Approbation du règlement # 355 (Brunet & Grenier)
Ministère des Affaires Municipales:	- Approbation du règlement # 355
Commission Municipale du Québec:	- Approbation du règlement # 354 (Couture & Côte Richelieu)
Ministère des Affaires Municipales:	- Approbation du règlement # 354
Club de natation Mégophias:	- Remerciements pour notre contribution financière.
Résidents de la rue Riopel:	- Pétition - arrêt obligatoire
Comité d'école du Bois-Joli:	- Rue Larochelle
Ministère de l'Environnement:	- Approbation des travaux municipaux, boul. Marion et Place Viau.
Commission Municipale du Québec:	- Approbation du règlement # 360 (Lausanne)
Ministère des Affaires Municipales:	- Approbation du règlement # 360

Le 5 avril 1982.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Langevin
Greffier

Le 19 avril 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 avril 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 05-04-82
117-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 avril 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 94-E
118-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement # 94-E, intitulé: "Règlement concernant la salubrité publique, les déchets et la manière d'en disposer et abrogeant les règlements # 94, 94-A, 94-B, 94-C et 94-D", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Avis de motion à réitérer - modification du règlement # 200

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 5 avril 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la restriction des permis de construction pour des terrains non desservis par un réseau d'égouts municipaux.

Avis de motion à réitérer - règlement du Service de Police & d'Incendie

Monsieur le conseiller Jean-Charles Charest réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 22 mars 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit différents règlements du Service de Police et d'Incendie afin de les remplacer par un seul et nouveau règlement.

Le 19 avril 1982.

Nomination des vérificateurs pour l'année 82
119-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que les services de la firme Samson, Bélair et Associés soient retenus pour effectuer la vérification des livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1982.

ADOPTEE

Ouverture des soumissions - travaux municipaux, rue Lausanne

Les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'aqueduc et de mise en forme sur la rue Lausanne ont été ouvertes le 16 avril 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

J.P. Doyon Ltée:	pour un montant de 33 461,00 $
Excavations Dratex Inc.:	pour un montant de 24 604,35 $
Clément Ricard & Fils Inc.:	pour un montant de 19 717,00 $
Sablière Ste-Marthe Inc.:	pour un montant de 19 359,96 $
Noé Veillette Inc.:	pour un montant de 16 526,64 $
Construction Gécyr Inc.:	pour un montant de 15 750,00 $
Gaston Paillé Ltée:	pour un montant de 18 464,00 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., remet celles-ci à monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Ouverture des soumissions - travaux de consolidation, bibliothèque municipale

Les soumissions pour des travaux de consolidation de la bibliothèque municipale de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 16 avril 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Le 19 avril 1982.

Construction Serge Thiffeault Inc.: pour un montant de 14 294,00 $

Denis Beaumier Ltée: pour un montant de 14 605,00 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., remet celles-ci à monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Octroi de 350 $ au Théâtre des Marguerites
120-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

qu'un octroi au montant de 350 $ soit accordé au Théâtre des Marguerites pour une page de publicité dans le programme souvenir 1982. Monsieur le conseiller Guy Côté enregistre sa dissidence.

ADOPTEE

Nomination des représentants de la Ville au sein du Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc.
121-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que monsieur Fernand Bouchard, Conseiller et monsieur Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs, soient nommés représentants de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au sein du Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc., pour la période d'avril 1982 à mars 1983.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-15-82
122-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-15-82, concernant les chèques # 6278 à 6352 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 328 679,71 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Contrat reconduit: cueillette des ordures ménagères
123-82

ATTENDU que le contrat d'enfouissement sanitaire avec "Service Spécial de Vidanges Inc." doit se terminer le 1er août 1982;

Le 19 avril 1982.

ATTENDU que le contrat avec "Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc." concernant la cueillette des ordures ménagères doit se terminer le 30 avril 1982;

ATTENDU qu'il serait préférable pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'aller en soumission à la fois pour l'enfouissement et la cueillette;

ATTENDU que la Ville prévoit aller en soumission au cours du mois de juin 1982;

ATTENDU que la Ville a requis de ses conseillers juridiques une interprétation sur la portée du jugement majoritaire rendu par le Tribunal du Travail et pouvant vraisemblablement avoir une influence sur les soumissions à recevoir;

ATTENDU que la Ville est toujours dans l'attente de cet opinion;

ATTENDU que la Ville doit entre temps fournir à ses contribuables le service de cueillette des ordures ménagères;

CE POURQUOI, IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de la présente résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest reconduise le contrat de cueillette des ordures ménagères avec le "Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc." le tout sur une base mensuelle, à compter du 1er mai 1982 et ce, jusqu'à l'adjudication du contrat de l'enfouissement et de la cueillette prévue pour le mois de juin 1982, au taux du contrat actuel d'après la lettre de "Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc." datée du 8 avril 1982.

ADOPTEE

Avis de motion - Doter la Ville de T.R.O. d'un drapeau distinctif.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de doter la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'un drapeau distinctif.

Le 19 avril 1982.

Correspondance

Société St-Jean-Baptiste, Local St-Eugène:	-	Demande d'aide financière
Paroisse Ste-Catherine-de-Sienne:	-	Consent à mettre fin au bail de la bibliothèque.
Gaz Inter-Cité Québec Inc.:	-	Re: Implantation du réseau de distribution de gaz naturel.
Ministère de l'Environnement:	-	Approbation des travaux municipaux - rue Notre-Dame
Famille Blanchette:	-	Remerciements pour sympathies (Décès de M. Gérard Blanchette)
Famille Charest:	-	Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Charles Charest)
Famille Le Breton:	-	Remerciements pour sympathies (Décès de Mme vve Rosa Lamarre)
Service de Police et d'Incendie:	-	Rapport annuel 1981

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Carrier
Maire

Claude Tanguay OMA
Greffier

Le 3 mai 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 mai 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Fernand Blanchette, Fernand Bouchard et Jean-Charles Charest.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 19-04-82
123-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 avril 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-16-82
124-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-16-82, concernant les chèques # 6353 à 6380 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 47 226,29 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Ouverture et adoption de la soumission - traçage de lignes blanches
125-82

CONSIDERANT que la soumission pour le traçage de lignes blanches a été ouverte le 30 avril 1982 à 16 h dans la salle du comité privé, en présence de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal;

CONSIDERANT que la soumission suivante a été reçue, soit:

Service de Lignes Blanches
Drummond Inc.: pour un montant de 15 431,10 $

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Le 3 mai 1982.

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Service de Lignes Blanches Drummond Inc., pour le traçage de lignes blanches, au montant de 15 431,10 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTEE

Ouverture des soumission - ameublement de la bibliothèque

Les soumissions pour l'ameublement de la bibliothèque municipale ont été ouvertes le 29 avril 1982 à 15 h 30 dans la salle du comité privé, en présence de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs;

Les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

J.R. Lemire Inc.	pour un montant de 2 318,33 $, ce prix est fourni pour les six item suivants: 2, 3, 4, 5, 8 et 21.
Jean Banville Inc.:	pour un montant de 11 126,83 $, ce prix est fourni pour les dix-sept item suivants: 2, 3, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21.
Papeterie Mauricienne Inc.:	pour un montant de 5 711,86 $, ce prix est fourni pour les neuf item suivants: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10 et 21.
Burotec Inc.:	n'a pas soumissionné
Brault & Bouthillier (1977) Inc.:	n'a pas soumissionné
Gaston Bédard Inc.:	n'a pas soumissionné

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., remet celles-ci à monsieur Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs, pour étude et rapport.

Adoption, règlement # 555
126-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

Le 3 mai 1982.

que le règlement # 555, intitulé: "Règlement concernant l'adoption d'un drapeau distinctif pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 1er au 12 mars 1982
127-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 12 mars 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 900,42 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre - Ministère des Transports du Québec
128-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Guy Labbé, a.g., en date du 15 avril 1982, concernant les lots # 23-1 et 23-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant au Ministère des Transports du Québec et pour le compte de Trans Québec et Maritimes, soit accepté tel que présenté et que le 10% pour parc ne soit pas exigé en compensation pour le bail de location du Parc Laviolette que le Ministère des Transports loue à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour une période de vingt-cinq (25) ans.

ADOPTEE

Greffier autorisé à présenter un projet de modification de zonage
129-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le projet de règlement de modification du règlement de construction et de zonage # 200, préparé par le Greffier de la Ville, concernant le zonage des lots 23-1 et 23-2 de la zone PP-103 (rue Notre-Dame - Route 138) pour former une nouvelle zone IP-104, soit accepté tel que présenté.

ADOPTEE

Le 3 mai 1982.

Avis de motion - règlement de modification de zonage des lots 23-1 et 23-2

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage des lots # 23-1 et 23-2 de la zone PP-103 (rue Notre-Dame - Route 138) pour former une nouvelle zone IP-104.

Changement de différents luminaires 130-82

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire fournir un meilleur éclairage sur différentes rues de la Ville;

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est important de procéder à ces modifications;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de modifier les luminaires suivants, le tout tel que démontré sur un plan préparé par le Service Technique de la Ville:

RUE	A ENLEVER	A INSTALLER
Côte Rosemont (Près de l'aréna)	3 luminaires de 20 000 lumens à vapeur de mercure	3 luminaires de 22 000 lumens à vapeur de sodium
Boul. St-Jean (Extrêmité Nord)	1 luminaire de 1 000 lumens	-----
Roberge	5 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	5 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Rouette	2 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	2 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
	1 luminaire de 20 000 lumens à vapeur de mercure	1 luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Lacerte	9 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	9 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium

Le 3 mai 1982.

RUE	A ENLEVER	A INSTALLER
Matton	7 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	7 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Doucet	6 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	6 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
	1 luminaire de 10 000 lumens à vapeur de mercure	1 luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Du Fleuve	6 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	6 luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium
	1 luminaire de 10 000 lumens à vapeur de mercure	1 luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Bellemare	7 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	7 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Duval	8 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	8 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Bourassa	7 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	7 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
	1 luminaire de 10 000 lumens à vapeur de mercure	1 luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Hémond	1 luminaire de 10 000 lumens à vapeur de mercure	1 luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Delormier	1 luminaire de 4 000 lumens à vapeur de mercure	1 luminaire de 10 000 lumens à vapeur de mercure

Le 3 mai 1982.

RUE	A ENLEVER	A INSTALLER
Gélinas	3 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	3 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Notre-Dame	3 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	3 luminaires de 22 000 lumens à vapeur de sodium
Demontigny	1 luminaire de 4 000 lumens à vapeur de mercure	1 luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Bellevue	1 luminaire de 4 000 lumens à vapeur de mercure	1 luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Louis-Riel	2 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	2 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Frontenac	2 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	2 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Maisonneuve	4 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	4 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Jacques-Cartier	3 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	3 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium
Jeanne-Mance	3 luminaires de 4 000 lumens à vapeur de mercure	3 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium

ADOPTEE

Avis de motion - modification des annexes "B" des règlements # 211 & 212

Monsieur le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement pour modifier l'annexe "B" du règlement # 211 ainsi que l'annexe "B" du règlement # 212, lesquels avaient pour effet la confection des services municipaux de la rue Estérel.

Le 3 mai 1982.

Demande de subvention - éclairage du parc de balle au Parc Laviolette
131-82

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a l'intention d'aménager le Parc Laviolette;

CONSIDERANT que dans ce parc, nous retrouverons deux (2) terrains de balle ainsi que d'autres équipements;

CONSIDERANT qu'il serait opportun de doter ces terrains de luminaires afin que leur utilisation soit pour une plus longue période;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que demande soit faite au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'accorder une subvention à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'installation de luminaires à un parc de balle.

ADOPTEE

Avis de motion - travaux d'aqueduc, rues Frontenac et Maisonneuve

Monsieur le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux d'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve et autorisant un emprunt n'excédant pas 50 000 $.

Avis de motion - amélioration et rénovation, Hôtel de Ville

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement décrétant la construction d'une voûte à l'Hôtel de Ville, la modification de la climatisation et la rénovation de certains services et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 000 $.

Avis de motion - confection des services municipaux, rue Larochelle

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur la rue Larochelle et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 $.

Adoption, liste des mutations du 16 au 31 mars 1982
132-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mars 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus

Le 3 mai 1982.

de 958,05 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 1er au 15 avril 1982
133-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 avril 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 236 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Appui à M. H. Gagnon - Responsable du projet "Développement Sportif T.R.O."
134-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie monsieur Henri Gagnon, président du Club Richelieu de Trois-Rivières-Ouest et responsable du projet "Développement Sportif Trois-Rivières-Ouest", présenté dans le cadre du programme Eté Canada 1982 et que la Ville s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada.

ADOPTEE

Avis de motion à réitérer - règlement du Service de Police & d'Incendie

Monsieur le conseiller Jean-Charles Charest réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 22 mars 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit différents règlements du Service de Police et d'Incendie afin de les remplacer par un seul et nouveau règlement.

Correspondance

Club Age d'Or Jean XXIII Inc.: - Remerciements pour l'octroi de 600 $.

Ministère des Affaires Municipales: - Publication d'une proclamation concernant l'extension de la juridiction de la cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au territoire du village de Yamachiche.

Le 3 mai 1982.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire

Greffier

Le 17 mai 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 mai 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a. Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 03-05-82
135-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 mai 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Avis de motion à réitérer - règlement de modification de zonage des lots 23-1 & 23-2

Monsieur le conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 3 mai 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage des lots # 23-1 et 23-2 de la zone PP-103 (rue Notre-Dame - Route 138) pour former une nouvelle zone IP-104.

Adoption de la soumission - travaux municipaux, rue Lausanne
136-82

CONSIDERANT que les soumissions pour des travaux d'égout sanitaire, d'aqueduc et de mise en forme sur la rue Lausanne ont été ouvertes le 16 avril 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT que les sept (7) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

J.P. Doyon Ltée:	pour un montant de 33 461,00 $
Excavations Dratex Inc.:	pour un montant de 24 604,35 $
Clément Ricard & Fils Inc.:	pour un montant de 19 717,00 $
Sablière Ste-Marthe Inc.:	pour un montant de 19 359,96 $
Noé Veillette Inc.:	pour un montant de 16 526,64 $
Construction Gécyr Inc.:	pour un montant de 15 750,00 $
Gaston Paillé Ltée:	pour un montant de 18 464,00 $

Le 17 mai 1982.

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 18 avril 1982, recommandant l'octroi du contrat à la firme Construction Gécyr Inc.;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction Gécyr Inc., pour des travaux d'égout sanitaire, d'aqueduc et de mise en forme sur la rue Lausanne, au montant de 15 750 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 367
137-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement # 367, intitulé: "Règlement afin de modifier l'annexe "B" du règlement # 211 ainsi que l'annexe "B" du règlement # 212, lesquels avaient pour effet la confection des services municipaux de la rue Estérel", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 368
138-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 368, intitulé: "Règlement concernant la confection de l'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve, dans le secteur Val-Mauricie et autorisant un emprunt n'excédant pas 50 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 369
139-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Le 17 mai 1982.

que le règlement # 369, intitulé: "Règlement décrétant la construction d'une voûte à l'Hôtel de Ville, la modification de la climatisation et la rénovation de certains services et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Avis de motion à réitérer - services municipaux, rue Larochelle

Monsieur le conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 3 mai 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur la rue Larochelle et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 $.

Avis de motion à réitérer - règlement du Service de Police & d'Incendie

Monsieur le conseiller Jean-Charles Charest réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 22 mars 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement aborgeant à toutes fins que de droit différents règlements du Service de Police et d'Incendie afin de les remplacer par un seul et nouveau règlement.

Engagement d'un brigadier scolaire
140-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que madame Angélique Bélanger soit engagée à titre de brigadier scolaire (employée saisonnière) au Service de Police et d'Incendie, au salaire de 60 $ par semaine et ce, suite à la recommandation du Directeur du Service de Police et d'Incendie, effectif le 3 mai 1982.

ADOPTEE

Raccordement au service d'aqueduc
141-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot # 262-3 situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à monsieur Louis Martel soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre Ville.

ADOPTEE

Le 17 mai 1982.

Autorisation au Club Kiwanis - demande d'un permis de boisson

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

142-82

que le Club Kiwanis soit autorisé à demander un permis de boisson pour la vente de vin et de bière lors de la journée du spaghetti, le 5 juin 1982.

ADOPTEE

M. M. Lemieux autorisé à présenter un projet dans le cadre du programme Chantier-Québec

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

143-82

que monsieur Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le projet "Identification, reconnaissance et amélioration des espaces verts et des sites à vocation récréative de Trois-Rivières-Ouest", dans le cadre du Programme Chantier-Québec du Ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu.

ADOPTEE

M. P. Chainé autorisé à présenter un projet dans le cadre du programme Chantier-Québec

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

144-82

que monsieur Pierre Chainé, Directeur du Service de l'Evaluation, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le projet "Inspections, rôle nouvelle génération", dans le cadre du Programme Chantier-Québec du Ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu.

ADOPTEE

M. D. Thibault, autorisé à présenter un projet dans le cadre du programme Chantier-Québec

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

145-82

que monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le projet "Parcs et environnement", dans le cadre du Programme Chantier-Québec du Ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu.

ADOPTEE

Le 17 mai 1982.

Club de Soccer Albatros autorisé à présenter un programme d'assistance financière
146-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Club de Soccer Albatros Trois-Rivières-Ouest Inc., soit autorisé à présenter en son nom, une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux Clubs Sportifs de Niveau II; et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie cette demande.

ADOPTEE

Acceptation des états financiers 1981 de l'O.M.H. T.R.O.
147-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuve les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1981, présentés par monsieur Michel St-Pierre, c.a., Vérificateur.

ADOPTEE

Appui à la demande d'aliénation des lots P.-51 et P.-52
148-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la requête de madame Jules Montour concernant sa demande d'aliénation des lots # P.-51 et P.-52 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTEE

Ouverture des soumissions - assurance collective

Les soumissions pour le régime d'assurance collective des employés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 17 mai 1982 à 15 h dans la salle du comité privé, en présence de M. Gaston Cormier, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et les représentants des compagnies;

Les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Compagnie	1re année	2e année
SSQ Mutuelle d'assurance-groupe	4 993,30 $	5 369,65 $

Le 17 mai 1982.

La Croix Bleue	5 121,73 $	n'a pas soumissionné
Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie	4 381,28 $	n'a pas soumissionné

Suite à l'ouverture des soumissions, celles-ci sont remises au Greffier pour étude et rapport.

Adoption, liste de comptes # C-17-82
149-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-17-82, concernant les chèques # 6381 à 6403 inclusivement et # 6513 à 6527 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 430 127,52 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier; les chèques # 6404 à 6512 seront inscrits sur la liste C-18-82.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-18-82
150-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-18-82, concernant les chèques # 6404 à 6512 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 58 037,03 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-19-82
151-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-19-82, concernant les chèques # 6528 à 6556 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 107 930,91 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

M. D. Thibault, autorisé à présenter un projet dans le cadre du programme Bon Emploi
152-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal,

Le 17 mai 1982.

soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, un projet dans le cadre du Programme Bon Emploi du Ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu.

ADOPTEE

Correspondance

Samson, Bélair & Ass.:	- Accuse réception de notre résolution # 119-82, re: nomination des vérificateurs pour l'année 1982.
Ministère des Affaires Municipales:	- Nous fait part que ce Ministère nous réserve des crédits additionnels de 16 550 $ dans le cadre de la 2e phase du programme PAEC (garage municipal).

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire

Greffier

Le 26 mai 1982.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 mai 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

M. le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raison personnelle.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption de la soumission - mobilier, bibliothèque;

2.- Adoption de la soumission - assurance collective.

Adoption de la soumission - mobilier - bibliothèque 153-82

CONSIDERANT que les soumissions pour l'ameublement de la bibliothèque municipale ont été ouvertes le 29 avril 1982 à 15 h 30 dans la salle du comité privé, en présence de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs;

CONSIDERANT que les trois (3) soumissions reçues sont les suivantes:

J.R. Lemire Inc.:	pour un montant de 2 318,33 $, ce prix est fourni pour les six item suivants: 2, 3, 4, 5, 8 et 21.
Jean Banville Inc.:	pour un montant de 11 126,83 $, ce prix est fourni pour les dix-sept item suivants: 2, 3, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21.
Papeterie Mauricienne Inc.:	pour un montant de 5 711,86 $, ce prix est fourni pour les neuf item suivants: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10 et 21.

CONSIDERANT le rapport du Directeur du Service des Loisirs, monsieur Michel Lemieux, en date du 5 mai 1982;

Le 26 mai 1982.

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le préambule précité passe partie intégrante de cette résolution;
que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Banville Inc., pour les item 3, 5, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, pour un montant de 9 121,44 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme;
que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.R. Lemire Inc., pour les item 2 et 8, pour un montant de 1 065,60 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme;
que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Papeterie Mauricienne Inc., pour l'item 6, pour un montant de 1 127,52 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTEE

Adoption de la soumission - assurance collective 154-82

CONSIDERANT que les soumissions pour le régime d'assurance collective des employés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 17 mai 1982 à 15 h dans la salle du comité privé, en présence de M. Gaston Cormier, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et les représentants des compagnies;

CONSIDERANT que les trois (3) soumissions reçues sont les suivantes:

Compagnie	1re année	2e année
SSQ Mutuelle d'assurance-groupe	4 993,30 $	5 369,65 $
La Croix Bleue	5 121,73 $	n'a pas soumissionné
Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie	4 381,28 $	n'a pas soumissionné

4703

Le 26 mai 1982.

CONSIDERANT le rapport de monsieur Pierre Courcy, A.S.A., de la firme Pouliot, Guérard Inc., Actuaires et consultants en avantages sociaux, en date du 25 mai 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la soumission de la compagnie Les Coopérants, Société mutuelle d'assurance-vie, pour le contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit acceptée, sur une période s'étendant du 1er juin 1982 au 31 mai 1983, pour une prime mensuelle de 4 522 $, basée sur les taux et le volume de la soumission, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTEE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Tanguy OMA
Greffier

Le 3 juin 1982.

Règlement # 368

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 368 intitulé: "Règlement concernant la confection de l'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve, dans le secteur Val-Mauricie et autorisant un emprunt n'excédant pas 50 000 $", tenue les 2 et 3 juin 1982.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 3 juin 1982, je déclare que ledit règlement # 368 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Henri Guilbert, Conseiller.

Henri Guilbert
Conseiller

Claude Langevin OMA
Greffier

Le 3 juin 1982.

Règlement # 369

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 369 intitulé: "Règlement décrétant la construction d'une voûte à l'Hôtel de Ville, la modification de la climatisation et la rénovation de certains services et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 000 $", tenue les 2 et 3 juin 1982.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 3 juin 1982, je déclare que ledit règlement # 369 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Henri Guilbert, Conseiller.

Henri Guilbert
Conseiller

Claude Tanguay
Greffier

Le 7 juin 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 juin 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard et Fernand Blanchette.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raison personnelle.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Règlement # 200-T-57

ASSEMBLEE DE CONSULTATION concernant le règlement # 200-T-57 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement des lots 23-1 et 23-2 de la zone PP-103 pour former une nouvelle zone IP-104", tenue le 7 juin 1982.

Aucun contribuable ne s'est présenté à cette assemblée afin de demander des informations au sujet du règlement précité.

Adoption, règl. # 200-T-57
155-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 200-T-57 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement des lots 23-1 et 23-2 de la zone PP-103 pour former une nouvelle zone IP-104", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 17-05-82
156-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mai 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 26-05-82
157-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 7 juin 1982.

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 mai 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. des électeurs, règl. # 368
158-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 juin 1982 au sujet du règlement # 368 intitulé: "Règlement concernant la confection de l'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve, dans le secteur Val-Mauricie et autorisant un emprunt n'excédant pas 50 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. des électeurs, règl. # 369
159-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 juin 1982 au sujet du règlement # 369 intitulé: "Règlement décrétant la construction d'une voûte à l'Hôtel de Ville, la modification de la climatisation et la rénovation de certains services et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-20-82
160-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-20-82, concernant les chèques # 6557 à 6575 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 479 765,10 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-21-82
161-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

Le 7 juin 1982.

que la liste de comptes C-21-82, concernant les chèques # 6576 à 6587 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 26 257,11 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-22-82 162-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-22-82, concernant les chèques # 6588 à 6663 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 93 177,74 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 16 au 30 avril 1982 163-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 avril 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 208,66 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, règl. # 1 000 (Police & Incendie) 164-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 1 000 (Police et Incendie) intitulé: "Règlement concernant la circulation, le stationnement, la cour municipale, la régie interne du service de Police et d'Incendie, ainsi que différents pouvoirs conférés par la Loi sur les Cités et Villes", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Le 7 juin 1982

Permanence, Mlle M. Dufour
165-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que mademoiselle Martine Dufour soit nommée en permanence au poste de standardiste au service de Police et d'Incendie, suivant la recommandation de son supérieur immédiat et étant donné qu'elle a terminé sa période de probation, effectif le 22 mai 1982.

ADOPTEE

M. M. Lemieux autorisé à présenter une demande de subvention - rénovation des chalets de loisir
166-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Directeur du Service des Loisirs, monsieur Michel Lemieux, soit autorisé à présenter pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir 1982-1983 pour la rénovation des chalets de loisir.

ADOPTEE

M. M. Lemieux autorisé à présenter une demande de subvention - aménagement des terrains de baseball
167-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Directeur du Service des Loisirs, monsieur Michel Lemieux, soit autorisé à présenter pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir 1982-1983 pour l'aménagement des terrains de baseball.

ADOPTEE

Mise à jour de la matrice graphique
168-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Serge Hamel, a.g., soit autorisé à procéder à la mise à jour de la matrice graphique et ce, tel que mentionné dans sa lettre du 4 mai 1982.

ADOPTEE

Le 7 juin 1982.

Adoption, plan de cadastre - J. Johnson et S. Bégin
169-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Roger Gélinas, a.g., en date du 12 mai 1982, pour le compte de Josée Johnson et Serge Bégin, concernant le lot # 143-41 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 24339)

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre - Les Habitations Populaires de T.-R.
170-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 27 mai 1982, pour le compte de Les Habitations Populaires de Trois-Rivières, concernant le lot # 12-39 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 33158)

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre - Y. Rouette
171-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 2 juin 1982, pour le compte de M. Yvon Rouette, concernant les lots # 150-133-1 et 150-133-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 33153)

Adoption, règlement # 370
172-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 370 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, du pavage, de la mise en forme, des chaînes de béton et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Larochelle et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Le 7 juin 1982.

Autorisation Ingénieur municipal à présenter au Ministère de l'Environnement, plans pour travaux 173-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les plans # 10-369 et 10-213 pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur la rue Bayonne.

ADOPTEE

Autorisation Ingénieur municipal à présenter au Ministère de l'Environnement, plan pour travaux 174-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le plan # 11-40 pour la réfection de l'aqueduc sur les rues Frontenac, Maisonneuve et Jeanne-Mance.

ADOPTEE

Autorisation Ingénieur municipal à présenter au Ministère de l'Environnement, plans pour travaux 175-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les plans # 11-37 et 11-38 pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc sur la rue Côte Richelieu.

ADOPTEE

Avis de motion - travaux municipaux, rue Côte Richelieu

Monsieur le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, de la mise en forme, du pavage et des chaînes de béton sur la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 83 000 $.

Adoption, plan de cadastre - Floriculture H.G. Gauthier Inc. 176-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g.,

Le 7 juin 1982.

en date du 2 décembre 1981, pour le compte de Floriculture H.G. Gauthier Inc., concernant le lot # 11-37-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 33104)

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 3 au 14 mai 1982
177-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 3 au 14 mai 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 425,70 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Appui à M. Paul Charbonneau - Commission de protection du territoire agricole
178-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la requête de monsieur Paul Charbonneau concernant sa demande d'exclusion des lots # P.-33 et P.-34 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTEE

Ajournement de l'assemblée
179-82

A 22 h 5 les membres du Conseil décident d'ajourner l'assemblée.

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la présente assemblée soit ajournée à 22 h 20, afin de permettre l'étude des heures d'arrosage.

ADOPTEE

Reprise de l'assemblée à 22 h 20

A 22 h 20, les membres du Conseil municipal se réunissent à nouveau afin de reprendre l'assemblée ajournée.

Heures d'arrosage
180-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a modifié les heures

Le 7 juin 1982.

d'arrosage de la façon suivante, en vertu des règlements # 57-S et 1 000:

- les heures d'arrosage qui étaient antérieurement entre 20 h (8 h) et 21 h (9 h) sont déplacées et seront, à la date du présent avis, entre 22 h (10 h) et 23 h (11 h) le soir.

Vous devrez prendre note que les propriétaires dont le dernier chiffre de leur numéro civique (numéro de porte) est pair, arroseront les dates de calendrier paires et les propriétaires dont le numéro civique (numéro de porte) est impair, arroseront les dates de calendrier impaires.

EXEMPLE:

Ceci veut dire que les contribuables qui ont comme adresse "3410" auront le droit d'arroser les 2, 4, 6, 8, 10 etc. de chaque mois et les contribuables qui ont comme adresse "3815" auront le droit d'arroser les 1, 3, 5, 7, 9 etc. de chaque mois.

Il est bien entendu que l'arrosage ne se fera qu'entre 22 h (10 h) et 23 h (11 h) et que l'arrosage MANUEL SEULEMENT sera permis; tout arrosage automatique est interdit.

Ces heures d'arrosage prévalent pour les jardins, parterres et gazons. En ce qui a trait au lavage des automobiles et des entrées d'autos, celui-ci peut être fait à condition d'employer une lance à fermeture automatique et d'utiliser que l'eau nécessaire à cette fin.

NOUVELLE PELOUSE

Un permis du Directeur du Service de Police et d'Incendie devra être obtenu afin d'avoir une permission spéciale pour arroser votre nouvelle pelouse.

Ce permis aura une durée d'un maximum de cinq (5) jours et ne sera pas renouvelable. Ledit permis devra être affiché dans une des vitres en façade de votre demeure afin que les contribuables avoisinants et le policier qui fait respecter ce règlement puissent voir ce permis spécial.

Quiconque ne respectera pas les heures d'arrosage telles que décrites ci-haut sera passible d'une amende de 25 $ plus les frais pour la première infraction, de 50 $ plus les frais pour la deuxième infraction et de 100 $ plus les frais pour la

Le 7 juin 1982.

troisième infraction.

AUCUN AVERTISSEMENT ne sera donné par le Service de Police et d'Incendie concernant ce règlement.

Le règlement # 1 000 est en vigueur toute l'année et nous sommes assurés de votre grand civisme en ce qui a trait à l'eau potable.

ADOPTEE

Correspondance

Ministère de l'Environnement:	- Approbation des travaux municipaux sur les rues de l'Industrie, Sidbec et St-Joseph.
Résidents de la rue Côte Rosemont:	- Pétition, re: pissenlits sur le terrain de l'aréna.
Association des citoyens de Trois-Rivières-Ouest:	- Félicitations à la Ville pour s'être dotée d'un drapeau distinctif.
Résidents de la rue Larochelle:	- Pétition, re: demandes du comité d'école du Bois-Joli.
Résidents de la rue De Sienne:	- Pétition, re: application du règlement # 200-S-103-A.
Famille C. Gouin:	- Remerciements pour sympathies. (Décès de M. Clovis Gouin)
Commission Scolaire de Chavigny:	- Résolution, re: piste cyclable et piétonnière.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Tousignant
Greffier

Le 14 juin 1982.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 juin 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest et Fernand Blanchette.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raison personnelle.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Avis de motion - règlement # 9-A de la C.I.T.F.

Avis de motion - règlement # 9-A de la C.I.T.F.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant le règlement # 9-A de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), lequel modifiait le règlement # 9 concernant la construction d'un centre de service, l'achat d'équipement pour ce centre, l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipements, ainsi que l'achat de dix (10) abris d'attente et décrétant un emprunt par obligations au montant de 4 362 000 $ à ces effets.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Touzin o.m.a.
Greffier

Le 14 juin 1982.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 14 juin 1982.

Gaston Cormier, Maire

Guy Desjardins, Conseiller

Jean-Charles Charest, Conseiller

Henri Guilbert, Conseiller

Fernand Bouchard, Conseiller

Guy Côté, Conseiller

Fernand Blanchette, Conseiller

Claude Touzin, o.m.a., Greffier

Le 21 juin 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 juin 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest et Fernand Blanchette.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raison personnelle.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Pierre Chaîné, Assistant de l'évaluateur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 07-06-82
181-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juin 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 14-06-82
182-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 juin 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Allocation automobile de 35 $ à M. R. Jacques
183-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

qu'une allocation automobile au montant de 35 $/semaine soit accordée à monsieur Robert Jacques, Inspecteur-commis au Service de l'Evaluation, pour la période des inspections du rôle nouvelle génération, effectif le 17 mai 1982.

ADOPTEE

Le 21 juin 1982.

Cession d'un bâtiment préfabriqué à la Ville de Trois-Rivières
184-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest cède à la Ville de Trois-Rivières, un bâtiment préfabriqué composé de quatre (4) sections de 30' X 12', situé sur le terrain de la polyvalente Ste-Geneviève, le tout conformément à leur résolution # 260-82 du 14 juin 1982, pour la somme nominale de 1 $ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTEE

Adoption, règl. # 556
185-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 556 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 9-A de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), amendant le règlement # 9 de cette dernière", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règl. # 371
186-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 371 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc sur la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 110 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Règlement hors cour, G. Levasseur
187-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la proposition soumise au Conseil municipal par son procureur Me Pierre Nollet, Avocat, afin de régler hors cour la réclamation # 33-81 (1310-1463) de monsieur Georges Levasseur,

Le 21 juin 1982.

tel que mentionné dans sa lettre du 16 juin 1982, soit acceptée. (Dossier # 400-05-000586-819).

ADOPTEE

Servitude électrique, rue Lausanne
188-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la convention à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et l'Hydro-Québec, concernant une servitude électrique sur le lot P.-150 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (rue Lausanne).

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre
189-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 10 juin 1982, pour le compte de Jean Turcotte, Danielle Turcotte et Yves Côté, concernant les lots # 140-10-4 et 140-10-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 82-50).

ADOPTEE

M. D. Thibault, ing., autorisé à présenter projet Min. Environnement
190-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le projet "Nettoyage sanitaire" dans le cadre du programme "Création d'emplois" du Ministère de l'Environnement.

ADOPTEE

Correspondance

Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec - Nous informe que M. Claude Touzin, o.m.a. a été élu secrétaire de la section VI de cette Corporation.

Le 21 juin 1982.

Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement	- Accuse réception de notre lettre du 31 mai 1982, re: construction d'un garage municipal.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire

Greffier

Le 5 juillet 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 juillet 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard et Fernand Blanchette.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal qui agissait à titre de Greffier Adjoint en l'absence de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 21-06-82
191-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 juin 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-23-82
192-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-23-82, concernant les chèques # 6664 à 6689 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 38 491,14 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-24-82
193-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-24-82, concernant les chèques # 6690 à 6717 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 196 557,42 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Le 5 juillet 1982.

Adoption, liste de comptes # C-25-82 194-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-25-82, concernant les chèques # 6718 à 6750 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 174 257,05 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-26-82 195-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-26-82, concernant les chèques # 6751 à 6769 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 47 469,79 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Appui à Bell Canada, lot # 132-3 pour utilisation à une fin non agricole 196-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie de nouveau la demande de Bell Canada auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour utiliser à une fin non agricole le lot # 132-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTEE

Mandat à la B.C.P.M. pour acheter des livres pour la bibliothèque municipale 197-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie soit mandatée pour acheter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les livres de la bibliothèque municipale, le tout selon l'échéancier et le budget pour la période fiscale se terminant le 31 décembre 1982, fournis par le Service des Loisirs.

ADOPTEE

Le 5 juillet 1982.

Nomination d'un maire suppléant 198-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur le conseiller Fernand Bouchard soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 5 juillet 1982.

ADOPTEE

Correspondance

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche:	- Nouveau programme d'aide à l'aménagement des parcs linéaires.
Age d'Or Ste-Catherine-de-Sienne:	- Remerciements pour l'octroi accordé.
Ministère des Affaires culturelles:	- Rénovation d'un bâtiment à des fins de bibliothèque.
Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur:	- Corvée-Habitation.
Famille Jacques Paquette:	- Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Diane Paquette).
Ministère des Affaires municipales:	- Approbation du règlement # 357 (rue de l'Industrie).
Commission Municipale du Québec:	- Approbation du règlement # 357
Commission Municipale du Québec:	- Approbation de la vente de gré à gré d'un bâtiment préfabriqué à la Ville de Trois-Rivières.
Escadrille 226 Kiwanis:	- Remerciements, re: utilisation de l'aréna pour leur inspection annuelle.
Banque fédérale de développement:	- Semaine de la Petite Entreprise.
Famille U. Lajoie:	- Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Ubald Lajoie).

Le 5 juillet 1982.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Greffier Adjoint

Le 6 juillet 1982.

Règlement # 370

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 370 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, du pavage, de la mise en forme, des chaînes de béton et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Larochelle et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 $, tenue les 5 et 6 juillet 1982.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 6 juillet 1982, je déclare que ledit règlement # 370 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Desjardins, Conseiller.

Conseiller

Greffier

Le 13 juillet 1982.

Règlement # 371

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 371 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc sur la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 110 000 $, tenue les 12 et 13 juillet 1982.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 13 juillet 1982, je déclare que ledit règlement # 371 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte reservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Charles Charest, Conseiller.

Jean Charles Charest
Conseiller

Claude Langevin
Greffier

Le 19 juillet 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 juillet 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard et Fernand Blanchette.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 05-07-82
199-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juillet 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. des électeurs des 5 et 6 juillet 82
200-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 5 et 6 juillet 1982 au sujet du règlement # 370 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, du pavage, de la mise en forme, des chaînes de béton et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Larochelle et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. des électeurs des 12 et 13 juillet 82
201-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 12 et 13 juillet 1982 au sujet du règlement # 371 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc sur la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 110 000 $", soit adopté

Le 19 juillet 1982.

tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-27-82 202-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-27-82, concernant les chèques # 6770 à 6864 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 82 103,71 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption de la soumission - éclairage par canalisations souterraines. 203-82

CONSIDERANT que les soumissions pour l'éclairage au moyen de conduites souterraines ont été ouvertes le 16 juillet 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, Gérant municipal et Greffier Adjoint, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDERANT que les sept (7) soumissions reçues sont les suivantes:

Nom	Montant
J.-P. Marcouiller Inc.	22 735,75 $
Construction Gécyr Inc.	28 570,00
Jean Caron & Fils Inc.	29 015,00
Chagnon (1975) Ltée	33 792,70
Guimond Electrique Inc.	35 602,00
Arno Electrique Ltée	35 803,00
Construction J.G. Inc.	53 952,41

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 19 juillet 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.-P. Marcouiller Inc., pour

l'éclairage au moyen de conduites souterraines, pour un montant de 22 735,75 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Ouverture des soumissions - cueillette, transport et élimination des déchets

Les soumissions pour la cueillette, le transport et l'élimination des déchets ont été ouvertes le 16 juillet 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et Greffier Adjoint, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

Les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom		Montant
Pierre St-Louis	nuit	433 682,53 $
	jour	446 648,53
Service Sanitaire Régional de T.-R. Inc.	nuit	476 722,30
	jour	495 667,30
Sani Paré Inc.	nuit	679 437,52
	jour	617 532,00

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., remet celles-ci à monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Ouverture des soumissions - agrandissement de l'Hôtel de Ville

Les soumissions pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville ont été ouvertes le 16 juillet 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et Greffier Adjoint, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

Les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Construction G. Therrien Inc.	62 988 $
Gilbert Toutant Construction Inc.	69 819
Au Domaine de la Visitation de Champlain Inc.	76 163
Delmont Construction Ltée	80 000

Le 19 juillet 1982.

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., remet celles-ci à monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Adoption de la soumission - égout pluvial, rue Bayonne 204-82

CONSIDERANT que les soumissions pour la confection d'un égout pluvial sur la rue Bayonne ont été ouvertes le 16 juillet 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et Greffier Adjoint, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDERANT que les sept (7) soumissions reçues sont les suivantes:

Nom	Montant
Clément Ricard & Fils Inc.	8 288,70 $
Construction Gécyr Inc.	9 450,00
André Boisvert Excavation	10 487,50
J.P. Doyon Ltée	10 970,00
Gaston Paillé Ltée	11 303,65
Excavation Dratex Inc.	11 591,77
Panpierre Inc.	11 763,00

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 19 juillet 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard & Fils Inc, pour la confection d'un égout pluvial sur la rue Bayonne, au montant de 8 288,70 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Le 19 juillet 1982.

Demande au Gouvernement fédéral pour compensation monétaire - enveloppe La Prade 205-82

CONSIDERANT que pour réaliser des travaux d'importance et indispensables à la viabilité de notre parc industriel, une aide gouvernementale s'avère nécessaire;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'est éligible à aucun programme de subvention pour ses travaux d'infrastructures;

CONSIDERANT que l'arrêt du projet de construction de l'usine d'eau lourde La Prade à Bécancour eut un très grand impact sur le développement de notre parc industriel ainsi que sur nos développements domiciliaires;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, par expérience et plus que les autres villes, ressent les effets immédiats de l'établissement d'industries dans le parc industriel de Bécancour;

CONSIDERANT que l'arrêt de ce projet prive notre municipalité de revenus de taxations importants;

CONSIDERANT qu'il n'existe aucun accès à l'autoroute 755 pour les résidents de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la hauteur du boulevard des Récollets;

CONSIDERANT que la jonction de ce boulevard avec l'autoroute de Francheville offrirait, aux différentes industries et commerces de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ainsi que ceux de la Ville de Trois-Rivières, la possibilité d'accéder rapidement et économiquement à leurs points de destinations;

CONSIDERANT que ce nouvel accès à l'autoroute 755 donnerait la possibilité d'accéder rapidement au port de Trois-Rivières, ce qui n'est pas le cas présentement;

CONSIDERANT que l'ensemble de ces deux projets compenserait pour les pertes financières que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a dû subir suite à l'arrêt du projet La Prade;

IL EST:

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que demande soit faite au Gouvernement fédéral de faire bénéficier la Ville de Trois-Rivières-Ouest de l'enveloppe La Prade afin que celle-ci applique ce montant de subvention à

ces travaux pour compenser le manque à gagner de l'arrêt du projet La Prade et attirer de nouveaux investisseurs dans notre région. Que copie de cette demande soit envoyée à M. Jean Chrétien, Ministre de la Justice et Député de St-Maurice, M. Marc Lalonde, Ministre de l'Energie, Mines et Ressources et Député d'Outremont ainsi qu'à M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières.

ADOPTEE

Mandat à Me Y.-M. Veillette, contrat avec Duranna Inc.
206-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que Me Yves-M. Veillette, Notaire soit autorisé à préparer un contrat avec Duranna Inc., pour l'obtention d'une compensation monétaire pour service d'égout sanitaire et que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Octroi de 1 500 $ au S.E.E.I. pour 1'année 1982
207-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

qu'un octroi de 1 500 $ soit accordé au Service d'Expansion Economique et Industrielle Trois-Rivières Métropolitain, pour 1'année 1982.

ADOPTEE

Avis de motion - services municipaux rue Lefort, partie Ouest

Monsieur le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municisur la rue Lefort, partie Ouest et autorisant un emprunt n'excédant pas 105 000 $.

Avis de motion - égout sanitaire rue Bordeaux

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la rue Bordeaux et autorisant un emprunt n'excédant pas 30 000 $.

Requête en injonction pour démolition
208-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que Me Michel Richard, Conseiller juridique soit autorisé à

Le 19 juillet 1982.

prendre des procédures contre M. Réjean Lapointe et/ou Mme Chantal L. Marcoux concernant une requête en injonction pour démolition, en vertu du règlement de construction et de zonage # 200.

ADOPTEE

Correspondance

Ministère des Affaires culturelles:	- Notre projet de rénovation de bibliothèque municipale ne peut être inclus dans la programmation 82-83.
Ministère des Affaires culturelles:	- Annonce que la bibliothèque municipale recevra sous peu une subvention de création de 59 685 $.
M. Roger M. Leblanc:	- Remerciements pour le geste posé.
Bell Canada:	- Requête de hausse tarifaire.
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation:	- Prise en charge et paiement des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Montour.
Famille Réjean Paillé:	- Remerciements pour sympathies. (Décès de M. Victorin Paillé)
Ministre des Affaires municipales:	- Fait parvenir un chèque de 16 550 $ dans le cadre du programme PAEC, construction d'un garage municipal.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Carrière
Maire

Claude Langevin o.m.a.
Greffier

Le 20 juillet 1982.

Règlement # 200-T-57

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 200-T-57 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement des lots 23-1 et 23-2 de la zone PP-103 pour former une nouvelle zone IP-104", tenue les 19 et 20 juillet 1982.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 20 juillet 1982, je déclare que ledit règlement # 200-T-57 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Desjardins, Conseiller.

Conseiller

Greffier

Le 20 juillet 1982.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 juillet 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard et Fernand Blanchette.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Avis de motion afin de présenter un règlement concernant des travaux d'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve et appropriant du solde disponible du règlement # 290, un montant de 50 000 $.

Avis de motion - travaux d'aqueduc, rues Frontenac et Maisonneuve

Monsieur le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux d'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve et appropriant du solde disponible du règlement # 290, un montant de 50 000 $.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Touzin o.m.a.
Greffier

Le 20 juillet 1982.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 20 juillet 1982.

Gaston Cormier, Maire

Guy Desjardins, Conseiller

Jean-Charles Charest, Conseiller

Henri Guilbert, Conseiller

Fernand Blanchette, Conseiller

Guy Côté, Conseiller

Fernand Bouchard, Conseiller

Claude Touzin, o.m.a., Greffier

Le 21 juillet 1982.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 juillet 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard et Fernand Blanchette.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 368 intitulé: "Règlement concernant la confection de l'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve, dans le secteur Val-Mauricie et appropriant du règlement # 290, un montant de 50 000 $".

Adoption, règlement # 368
209-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 368 intitulé: "Règlement concernant la confection de l'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve, dans le secteur Val-Mauricie et appropriant du règlement # 290, un montant de 50 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Touzin o.m.a.
Greffier

Le 21 juillet 1982.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 21 juillet 1982.

Gaston Cormier, Maire

Guy Desjardins, Conseiller

Jean-Charles Charest, Conseiller

Henri Guilbert, Conseiller

Fernand Blanchette, Conseiller

Guy Côté, Conseiller

Fernand Bouchard, Conseiller

Claude Touzin, o.m.a., Greffier

Le 26 juillet 1982

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 juillet 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard et Fernand Blanchette.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et M. Daniel Thibault, ing. Ingénieur municipal.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption des soumissions - cueillette, transport et élimination des déchets.

2.- Adoption des soumissions - agrandissement de l'Hôtel de Ville.

Adoption de la soumission - cueillette, transport et élimination des déchets
210-82

CONSIDERANT que les soumissions pour la cueillette, le transport et l'élimination des déchets ont été ouvertes le 16 juillet 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et Greffier Adjoint, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDERANT que les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom		Montant
Pierre St-Louis	nuit	433 682,53 $
	jour	446 648,53
Service Sanitaire Régional de T-R Inc.	nuit	476 722,30
	jour	495 667,30
Sani Paré Inc.	nuit	679 437,52
	jour	617 532,00

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 26 juillet 1982;

IL EST:

Le 26 juillet 1982

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pierre St-Louis, pour la cueillette, le transport et l'élimination des déchets (cueillette de nuit), au montant de 433 682,53 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet moyennant l'acceptation de la Commission Municipale du Québec pour l'engagement de crédits pour ce contrat de 3 ans.

ADOPTEE.

Adoption de la soumission - agrandissement de l'Hôtel de Ville
211-82

CONSIDERANT que les soumissions pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville ont été ouvertes le 16 juillet 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et Greffier Adjoint, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDERANT que les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Construction G. Therrien Inc.	62 988 $
Gilbert Toutant Construction Inc.	69 819
Au Domaine de la Visitation de Champlain Inc.	75 155
Delmont Construction Ltée	80 000

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 19 juillet 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction G. Therrien Inc., pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville, au montant de 62 988 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme

Le 26 juillet 1982

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cornu
Maire

Claude Langevin
Greffier

Le 2 août 1982

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 août 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

M. le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raison personnelle.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville, M. Daniel Thibault, ing. Ingénieur municipal et M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 19-07-82 212-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 juillet 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 20-07-82 213-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 juillet 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 21-07-82 214-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 juillet 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Le 2 août 1982

Adoption, procès-verbal, ass, spé. du 26-07-82
215-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 juillet 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. des électeurs des 19 et 20 juillet 82
216-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 juillet 1982 au sujet du règlement # 200-T-57 intitulé: "Règlement amendant le règlement # 200 par le détachement des lots 23-1 et 23-2 de la zone PP-103 pour former une nouvelle zone IP-104", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 372
217-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 372 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la partie ouest de la rue Lefort et autorisant un emprunt n'excédant pas 105 000 $ à cet effet", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 373
218-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement # 373 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur les rues Bordeaux et Picardie et autorisant un emprunt n'excédant pas 30 000 $ à cet effet", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Le 2 août 1982

Avis de motion - modifier art. 3 du règl. # 228

Monsieur le conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 3 du règlement # 228 pour raccourcir le terme des obligations de 20 ans à 15 ans (réservoir Centre Commercial).

Avis de motion - modifier art. 10 du règl. # 211 (eg. pluv. et san. rue Estérel)

Monsieur le conseiller Jean-Charles Charest donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 10 du règlement # 211 afin de changer le mode de taxation de"à la valeur à superficie."

Avis de motion - modifier ann."A" des règlements 234, 350, 351, 225 et 227

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" des règlements suivants:

234:	Côte D'Azur
351:	Liège
225 et 227:	Estérel
350:	Côte Rosemont

De plus, pour ce dernier règlement, changer le terme de 20 ans à 10 ans.

Avis de motion - appropri. solde disponible règl. 306 au règl 321

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'approprier le solde disponible du règlement # 306 au règlement # 321. (rue Forest)

Mandat- Serge Hamel, a.g. - subdivision rue Bordeaux et terrains riverains 219-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que monsieur Serge Hamel, a.g. soit mandaté pour préparer la subdivision de la rue Bordeaux ainsi que des terrains riverains à cette rue appartenant à la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-28-82 220-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-28-82, concernant les chèques # 6865 à 6951 inclusivement, pour un montant total des déboursés de 1 378 474,09 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Le 2 août 1982

Modifier le terme de 20 ans à 10 ans du règl. # 369 221-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le terme de remboursement concernant le règlement # 369 pour la construction d'un voûte à l'Hôtel de Ville, la modification de la climatisation et la rénovation de certains services et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 000 $, soit modifié de 20 ans à 10 ans.

ADOPTEE

Correspondance

Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc.	- Demande d'effectuer démarches auprès du M.A.M. re: contrat - ordures ménagères
Commission municipale du Québec	- Approbation - partie du règl. 367 à l'effet de modifier le règl. 212
Claude G. Lajoie Député de T-R	- Copie de lettre aux Ministres de la Justice et de l'Energie, Mines et Ressources re: Projet ENVELOPPE LA PRADE
Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche	- Accorde une subvention de 12 139 $ pour l'aménagement des terrains de baseball

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Carmin
Maire

Claude Lajoie
Greffier

Le 3 août 1982

Règlement # 368

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 368 intitulé: "Règlement concernant la confection de l'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve, dans le secteur Val-Mauricie et appropriant du solde disponible du règlement # 290, un montant de 50 000 $", tenue les 2 et 3 août 1982.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 3 août 1982, je déclare que ledit règlement # 368 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Henri Guilbert, Conseiller.

Henri Guilbert
Conseiller

Claude Langevin, OMA
Greffier

Le 3 août 1982

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 août 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Bouchard et Fernand Blanchette.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs au sujet du règlement # 368 intitulé: "Règlement concernant la confection de l'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve, dans le secteur Val-Mauricie et appropriant du solde disponible du règlement # 290, un montant de 50 000 $", tenue les 2 et 3 août 1982.

Adoption, procès-verbal, ass. des élec. des 2 et 3 août 1982

222-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 août 1982 au sujet du règlement # 368 intitulé: "Règlement concernant la confection de l'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve, dans le secteur Val-Mauricie et appropriant du solde disponible du règlement # 290, un montant de 50 000 $, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier
Maire

Claude Touzin
Greffier

Le 3 août 1982.

Nous soussignés, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 3 août 1982.

Gaston Cormier, Maire

Guy Desjardins, Conseiller

Jean-Charles Charest, Conseiller

Henri Guilbert, Conseiller

Fernand Blanchette, Conseiller

Guy Côté, Conseiller

Fernand Bouchard, Conseiller

Claude Touzin, o.m.a., Greffier

Le 16 août 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 août 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 02-08-82
223-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 août 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 03-08-82
224-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 août 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 321-A
225-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement # 321-A intitulé: "Règlement appropriant le solde disponible du règlement # 306 (Forest) au règlement # 321 pour un montant de 13 205 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 211-A
226-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le règlement # 211-A intitulé: "Règlement abrogeant

Le 16 août 1982.

les articles 10 et 11 du règlement # 211 pour les remplacer par le présent règlement", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 228-A
227-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 228-A intitulé: "Règlement modifiant l'article 3 du règlement # 228 (Réservoir Carrefour de Trois-Rivières-Ouest)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 374
228-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement # 374 intitulé: "Règlement modifiant l'annexe "A" des règlements # 234 (Côte d'Azur), # 225 (Estérel), # 227 (Estérel), # 350 (Côte Rosemont) et # 351 (Liège) et modifiant l'article 4 du règlement # 350 (Côte Rosemont)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre
229-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jules Rochette, a.g., en date du 28 avril 1982, pour le compte de M. Jacques Dugré, concernant le lot # 46-30 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 2077).

ADOPTEE

Avis de motion - modification annexe "A" du règlement # 221

Monsieur le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 221 (rue de Sienne).

Le 16 août 1982.

Adoption de la soumission - Aqueduc, rues Frontenac & Maisonneuve 230-82

CONSIDERANT que les soumissions pour la confection de l'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve ont été ouvertes le 13 août 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDERANT que les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Alternative I	Alternative II
Panpierre Inc.	34 380,60 $	35 080,60 $
Excavations Dratex Inc.	33 057,51	32 857,51
Construction Gécyr Inc.	33 690,00	34 490,00
Gaston Paillé Ltée	24 331,76	24 331,76

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 16 août 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé Ltée, Alternative II, pour la confection de l'aqueduc sur les rues Frontenac et Maisonneuve, au montant de 24 331,76 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Adoption de la soumission - Chaînes de béton 231-82

CONSIDERANT que les soumissions pour la confection de chaînes de béton sur les rues Quirion, Larochelle, Bayonne et St-Joseph ont été ouvertes le 13 août 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

Le 16 août 1982.

CONSIDERANT que les six (6) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Option I	Option II
Construction Gécyr Inc.	25 455,00 $	23 786,00 $
Trois-Rivières Cimentiers Inc.	22 299,78	30 414,50
Cimentier Marock Inc.	18 261,60	n'a pas soumissionné
Trochaînes Inc.	26 813,00	28 321,50
Henri Girard (Québec) Inc.	27 123,34	27 462,66
Trottoirs et Chaînes Pilote Inc.	23 582,60	32 516,50

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 16 août 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Cimentier Marock Inc., Option I, pour la confection des chaînes de béton sur les rues Quirion, Larochelle, Bayonne et St-Joseph, au montant de 18 261,60 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Adoption de la soumission - pavage de diverses rues
232-82

CONSIDERANT que les soumissions pour le pavage de diverses rues ont été ouvertes le 16 août 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Gaston Cormier, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

Le 16 août 1982.

CONSIDERANT que les cinq (5) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Les Pavages de Nicolet Inc.	41 993,00 $
Pagé Construction Inc.	42 385,60
Continental Asphalte Inc.	39 099,40
Massicotte & Fils Ltée	43 798,50
Construction et Pavage Portneuf Inc.	54 447,00

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 16 août 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Continental Asphalte Inc., pour le pavage de diverses rues, au montant de 39 099,40 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Adoption de la soumission - structures, renforcement, bibliothèque 233-82

CONSIDERANT que les soumissions pour les structures et le renforcement de la bibliothèque municipale de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 16 avril 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT que les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Le 16 août 1982.

Nom	Montant
Construction Serge Thiffeault Inc.	14 294,00 $
Denis Beaumier Ltée	14 605,00

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 19 avril 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction Serge Thiffeault Inc., pour les structures et le renforcement de la bibliothèque municipale, au montant de 14 294,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Nomination des juges - concours Maisons Fleuries 234-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que MM. Robert Gauthier, Serge Hamel et Percy Whissell soient nommés juges du concours "Maisons Fleuries" pour l'année 1982.

ADOPTEE

Subvention pour les taxes de l'école Pie XII 235-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

qu'une subvention au montant de 499,55 $ soit accordée à la Popote Volante et aux organismes locataires de l'école Pie XII, à titre de compensation pour les taxes.

ADOPTEE

Le 16 août 1982.

Adoption, liste de comptes # C-29-82 236-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-29-82, concernant les chèques # 6952 à 6965 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 28 523,42 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-30-82 237-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-30-82, concernant les chèques # 6966 à 7046 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 65 663,16 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-31-82 238-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que la liste de comptes C-31-82, concernant les chèques # 7047 à 7062 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 258 220,29 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-32-82 239-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-32-82, concernant les chèques # 7063 à 7104 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 265 443,31 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier. Monsieur le conseiller Guy Desjardins enregistre sa dissidence.

ADOPTEE

Appui - Rivière Ste-Anne 240-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

Le 16 août 1982.

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie l'Association des Pourvoyeurs et Pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Sainte-Anne Inc. dans leurs démarches auprès du Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche afin que ce dossier soit réglé dans les plus brefs délais.

ADOPTEE

Correspondance

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agriculture:	-	Les travaux d'amélioration du cours d'eau Montour ont débuté le 21 juillet 1982.
Commission scolaire de Chavigny:	-	Vente de l'école Pie XII.
Association des Pourvoyeurs et Pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Ste-Anne Inc.:	-	Demande notre appui afin de régler le dossier de cette rivière.
Ministère de l'Environnement:	-	Approbation du remplacement d'une conduite d'aqueduc sur les rues Jeanne-Mance, Maisonneuve et Frontenac.
Commission Municipale du Québec:	-	Approbation de l'engagement de crédit relativement au contrat accordé à la firme Pierre St-Louis pour l'enlèvement des déchets.
M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières:	-	Copie de lettre que lui a envoyée l'adjoint spécial du Ministre de la Justice.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Carmin
Maire

Claude Langlois
Greffier

Le 24 août 1982.

Règlement # 372

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 372 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Lefort (partie ouest) et autorisant un emprunt n'excédant pas 105 000 $," tenue les 23 et 24 août 1982.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 24 août 1982, je déclare que ledit règlement # 372 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Jean-Charles Charest, Conseiller.

Conseiller

Greffier

Le 24 août 1982.

Règlement # 373

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 373 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur les rues Bordeaux et Picardie et autorisant un emprunt n'excédant pas 30 000 $", tenue les 23 et 24 août 1982.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 24 août 1982, je déclare que ledit règlement # 373 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.

Fernand Bouchard
Conseiller

Greffier

Le 30 août 1982.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 30 août 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption de la soumission concernant l'émission d'obligations de 590 000 $ ainsi que différentes résolutions afin de se conformer à cette émission.

2.- Résolution demandant au Gouvernement du Québec d'autoriser les villes à recevoir directement les subventions que le Gouvernement fédéral a à sa disposition pour que les villes puissent assurer à leur population respective le plus grand progrès possible.

Emission d'obligations 590 000 $ 241-82

CONSIDERANT que la corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de 590 000 $, avis qui a paru le 14 août 1982;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les quatre (4) soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Banque Nationale du Canada	97,88 $	93 000 $ 497 000	14½ % 15 %	83 à 84 85 à 87	15.6969
Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray Ltée-- Breault, Guy, O'Brien Inc et Banque Canadienne de Commerce Impériale	97,76	590 000	15 %	83 à 87	15.7749
Lévesque & Beaubien	97,399	44 000 546 000	14½ % 15 %	83 84 à 87	15.8904
Geoffrion & Leclerc	97,42	590 000	15 %	83 à 87	15.8948

Le 30 août 1982.

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de la Banque Nationale du Canada s'est avérée être la plus avantageuse;

CONSIDERANT que cette soumission n'est pas conforme aux modalités stipulées dans l'avis de demande de soumissions en ce qui a trait au taux d'intérêt;

CONSIDERANT d'autre part qu'il serait dans l'intérêt de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de réaliser ce financement le plus tôt possible;

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à vendre de gré à gré les 590 000 $ à la Banque Nationale du Canada aux conditions énumérées ci-haut.

ADOPTEE

Emission d'obligations 590 000 $ 242-82

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de 590 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de	Règlement numéro	Pour un montant de
77-D	15 900 $	221	6 000 $
125-A	1 800	223	53 500
180	17 900	225	1 500
181-A	22 700	227	8 500
181-A-1	14 600	228	120 000
192	5 300	229	53 500
210	4 700	231	13 400
211	1 200	232	23 600
212	1 200	233	10 000
213	22 300	234	39 800
214	14 200	320	18 000
215	6 300	321	8 800
216	1 800	342	18 000
218	15 500	350	44 700
220	5 300	351	20 000
			590 000 $

Le 30 août 1982.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PAR CONSEQUENT:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 590 000 $.

1.- Les obligations seront datées du 27 septembre 1982;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 20% l'an sera payé semi-annuellement le 27 mars et le 27 septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".

5.- Les obligations seront émises en coupures de 100 $ ou de multiples de 100 $.

6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

7.- Les tableaux de remboursement des renouvellements des règlements numéros 180, 181-A, 181-A-1 et 228 sont modifiés comme suit:

Le 30 août 1982

Règl. # 180		Règl. # 181-A		Règl. # 181-A-1		Règl. # 228	
1.	1 300	1.	1 800	1.	1 400	1.	16 800
2.	1 700	2.	1 800	2.	1 300	2.	19 800
3.	1 700	3.	2 400	3.	1 300	3.	23 400
4.	2 100	4.	2 600	4.	1 300	4.	27 600
5.	11 100	5.	2 300	5.	1 800	5.	32 400
	17 900 $	6.	2 700	6.	1 900		120 000 $
		7.	9 100	7.	5 600		
			22 700 $		14 600 $		

8.- Le tableau original de remboursement du règlement numéro 320 est modifié comme suit:

1.-	100	11.-	600
2.-	100	12.-	800
3.-	200	13.-	900
4.-	200	14.-	1 100
5.-	200	15.-	1 300
6.-	300	16.-	1 500
7.-	300	17.-	1 700
8.-	400	18.-	2 000
9.-	500	19.-	2 400
10.-	500	20.-	2 900
			18 000 $

ADOPTEE

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

Emission d'obligations - terme plus court 243-82

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que pour l'emprunt par obligations au montant total de 590 000 $, fait en vertu des règlements numéros: 77-D, 125-A, 180, 181-A, 181-A-1, 192, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 220, 221, 223, 225, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 234, 320, 321, 342, 350 et 351, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 septembre 1982), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements ci-haut mentionnés sauf les règlements numéros 180 et 228, chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTEE

Emission d'obligations terme additionel 244-82

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, avait le 1er février 1981, un montant de 134 800 $, à renouveler pour une période de 10 ans, en

Le 30 août 1982.

vertu des règlements numéros: 77-D, 125-A, 192, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 220 et 221;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT qu'un montant total de 33 300 $ a été payé à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de 101 500 $;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 27 septembre 1982;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, à émettre les 101 500 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 7 mois et 27 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTEE

Emission d'obligations terme additionnel 245-82

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, avait le 15 mars 1982, un montant de 294 000 $ à renouveler pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros: 223, 225, 227, 229, 231, 232, 233 et 234;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT qu'un montant total de 90 200 $ a été payé à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de 203 800 $.

Le 30 août 1982.

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 27 septembre 1982;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, à émettre les 203 800 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 6 mois et 12 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTEE

Subventions provenant du Gouv. fédéral 246-82

ATTENDU que les municipalités régies par la Loi des Cités et Villes ne peuvent bénéficier directement des octrois fédéraux;

ATTENDU que les villes éprouvent de grandes difficultés financières dans le contexte économique actuel;

ATTENDU que le Gouvernement fédéral propose des programmes susceptibles de favoriser le développement de projets communautaires dans les villes;

IL EST:

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que le Gouvernement du Québec autorise les villes à recevoir directement les subventions que le Gouvernement fédéral a à sa disposition pour que les villes puissent assurer à leur population respective le plus grand progrès possible.

ADOPTEE

Le 30 août 1982.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire

Greffier

Le 7 septembre 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 septembre 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 16-08-82
247-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 août 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 30-08-82
248-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 août 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. élec. des 23 & 24-08-82
249-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 23 et 24 août 1982 au sujet du règlement # 372 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Lefort (partie ouest) et autorisant un emprunt n'excédant pas 105 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Le 7 septembre 1982.

Adoption, procès-verbal, ass. élec. des 23 & 24-08-82
250-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 23 et 24 août 1982 au sujet du règlement # 373 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur les rues Bordeaux et Picardie et autorisant un emprunt n'excédant pas 30 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-33-82
251-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-33-82, concernant les chèques # 7105 à 7151 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 41 146,22 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-34-82
252-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-34-82, concernant les chèques # 7152 à 7176 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 103 518,99 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-35-82
253-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-35-82, concernant les chèques # 7177 à 7277 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 63 288,25 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Le 7 septembre 1982.

Adoption, liste des mutations du 17 au 31 mai 1982

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

254-82 que la liste des mutations pour la période du 17 au 31 mai 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 693,88 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du ler au 15 juin 1982

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

255-82 que la liste des mutations pour la période du ler au 15 juin 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 197,90 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 16 au 30 juin 1982

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

256-82 que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 juin 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 600,51 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 2 au 14 juillet 1982

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

257-82 que la liste des mutations pour la période du 2 au 14 juillet 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 206,30 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 19 au 30 juillet 1982

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

258-82 que la liste des mutations pour la période du 19 au 30 juillet 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 702,50 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Le 7 septembre 1982.

Adoption, plan de cadastre - M. Jules Bolduc 259-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 4 août 1982, pour le compte de M. Jules Bolduc, concernant le lot # 46-31 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 33190).

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre - M. Raymond Bergeron 260-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 21 juillet 1982, pour le compte de M. Raymond Bergeron, concernant le lot # 162-439 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 33183).

ADOPTEE

Appui à M. H. Levasseur - aliénation du lot 97 NS 261-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Hervé Levasseur auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'aliénation du lot 97 NS du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTEE

Ouverture des soumissions - services municipaux - rues Picardie, Bordeaux et Lefort (partie ouest)

Les soumissions pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc des rues Picardie, Bordeaux et Lefort (partie ouest) ont été ouvertes le 27 août 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et Greffier Adjoint, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies.

Les sept (7) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Le 7 septembre 1982.

Nom	Montant
J.P. Doyon Ltée	96 813,00 $
Excavation Dratex Inc.	82 505,58
Gaston Paillé Ltée	71 966,75
Clément Ricard & Fils Inc.	71 244,60
Sablière Ste-Marthe Inc.	71 162,90
Panpierre & Noé Veillette Inc.	68 020,90
Construction Gécyr Inc.	55 973,20

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier Adjoint, M. Roland Lottinville, ing., remet celles-ci à monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Ouverture des soumissions - services municipaux - rues Côte Richelieu

Les soumissions pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et l'aqueduc de la rue Côte Richelieu ont été ouvertes le 27 août 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et Greffier Adjoint, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

Les six (6) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Panpierre & Noé Veillette Inc.	62 231,27 $
Excavation Dratex Inc.	57 745,67
J.P. Doyon Ltée	55 079,00
Sablière Ste-Marthe Inc.	54 912,25
Gaston Paillé Ltée	44 773,22
Construction Gécyr Inc.	40 961,00

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier Adjoint, M. Roland Lottinville, ing., remet celles-ci à monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Adoption de la soumission - réparation et modification de la bibliothèque 262-82

CONSIDERANT que les soumissions pour la réparation et la modification de la bibliothèque ont été ouvertes le 30 août 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDERANT que les cinq (5) soumissions suivantes ont été reçues:

Le 7 septembre 1982.

Nom	Montant
Gérard Pagé Const.	43 280,00 $
Construction G. Therrien Inc.	30 066,00
Construction Serge Thiffeault Inc.	27 877,50
Babin Construction Inc.	25 769,00
Yvon Rouette Inc.	21 614,24

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 30 août 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Yvon Rouette Inc., pour la réparation et la modification de la bibliothèque, au montant de 21 614,24 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Appui au projet Airbus
263-82

ATTENDU que le gouvernement du Canada négocie actuellement une entente avec la société française Airbus pour l'établissement d'une usine au Canada;

ATTENDU que selon les déclarations, cette usine serait située au Québec;

ATTENDU que la région du Coeur du Québec possède actuellement tous les éléments nécessaires à l'établissement de cette usine;

ATTENDU que l'économie du Coeur du Québec est gravement touchée par la fermeture d'usines;

ATTENDU que huit conseils municipaux des principales villes du Coeur du Québec, représentés par leur maire, ont résolu à l'unanimité de faire pression auprès des autorités pour que cet investissement se réalise;

IL EST:

Le 7 septembre 1982.

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet d'établissement d'une usine de la Société Française Airbus dans la région du Coeur du Québec.

ADOPTEE

Candidature au programme national de soutien aux activités de loisirs municipales 82-83
264-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest pose sa candidature pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme national de soutien aux activités de loisirs municipales 82-83.

ADOPTEE

Gagnants - Concours "Maisons Fleuries"
265-82

PROPOSE A L'UNANIMITE

APPUYE A L'UNANIMITE

que madame Fernand Pellerin de la rue Beauvais soit proclamée gagnante du concours "Maisons Fleuries" de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1982 et qu'une mention d'honneur soit attribuée à monsieur Michel Lavoie de la rue Landerneau, dans le cadre de ce concours.

ADOPTEE

Demande à Hydro-Québec pour l'installation de luminaires sur la rue Quirion
266-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation de 9 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium sur la rue Quirion, le tout tel que décrit sur le plan préparé par le Service technique de la Ville.

ADOPTEE

Vice de forme, avis public, règlement # 373
267-82

CONSIDERANT qu'il existe des fosses septiques sur la rue Bordeaux;

CONSIDERANT qu'il est urgent de remédier à une situation

intolérable pour les gens qui font partie de l'arrondissement de ce secteur;

CONSIDERANT que les terrains riverains à cette rue appartiennent en grande partie à la Ville et par ce fait sont des immeubles non imposables et que la taxation doit être assumée par le fonds général;

CONSIDERANT qu'en plus des terrains que possède la municipalité il y a deux (2) autres terrains appartenant à des propriétaires différents;

CONSIDERANT que ceux-ci ont été avisés et rencontrés afin de les informer du règlement # 373;

CONSIDERANT le vice de forme en ce qui regarde l'avis public du règlement # 373;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte garante du vice de forme concernant l'avis public du règlement # 373.

ADOPTEE

Avis de motion à réitérer - modification annexe "A" du règlement # 221

Monsieur le conseiller Henri Guilbert réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 16 août 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 221 (rue de Sienne).

Projet de recherche - zones d'inondation
268-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet de recherche des zones d'inondation dans les limites de notre territoire, auprès de la S.C.H.L., le tout préparé par les urbanistes de la firme Sogestec.

ADOPTEE

Le 7 septembre 1982.

Correspondance

Commission Municipale du Québec	- Approbation du règlement # 369 (Hôtel de Ville)
Ministère des Affaires Municipales	- Approbation du règlement # 369
Ministère de l'Environnement	- Approbation des travaux municipaux - rue Côte Richelieu
Ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources	- Accuse réception de notre lettre du 22 juillet 1982, re: projet La Prade.
Famille L.-A. Bigotaud:	- Remerciements pour sympathies (décès de M. Louis-Auguste Bigotaud).
Société St-Vincent-de-Paul	- Demande d'inscrire leur Société pour un don de 750 $ lors de la préparation du budget.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	- Résultats du concours "Villes, Villages et Campagnes fleuris".
M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé Whip adjoint de l'Opposition	- Re: Inspecteur agraire.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire

Greffier de la Ville

Le 20 septembre 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 septembre 1982, sous la présidence de son honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 07-09-82
269-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 septembre 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-36-82
270-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste de comptes C-36-82, concernant les chèques # 7278 à 7293 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 84 230,21 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-37-82
271-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-37-82, concernant les chèques # 7294 à 7320 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 92 099,69 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Le 20 septembre 1982.

Adoption, liste des mutations du 2 au 13-08-82
272-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 2 au 13 août 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 528 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, rôle d'évaluation 83
273-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le rôle d'évaluation pour l'année 1983 au montant de 165 552 854 $, soit accepté tel que présenté par la firme d'évaluateurs-conseils L.G.P. Inc.

ADOPTEE

Adoption, rôle de la valeur locative 83
274-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le rôle de la valeur locative pour l'année 1983 au montant de 4 953 000 $, soit accepté tel que présenté par la firme d'évaluateurs-conseils L.G.P. Inc.

ADOPTEE

Retrait d'adjudication, vente pour taxes 81
275-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le retrait d'adjudication concernant la vente pour taxes du 16 décembre 1981, du lot # 160-659 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à M. Jacques Dufresne.

ADOPTEE

Proclamation de la "Semaine de la Petite Entreprise"
276-82

ATTENDU que la "Semaine de la Petite Entreprise" se tient sur le plan national;

ATTENDU que le thème de ladite semaine est: "Consolidons nos efforts pour le développement de notre région";

Le 20 septembre 1982.

ATTENDU que l'objectif de cette semaine est de faire participer les gens d'affaires, afin de connaître leurs opinions sur ledit thème et de promouvoir les petites entreprises;

IL EST:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest proclame la semaine du 24 au 30 octobre 1982, "La Semaine de la Petite Entreprise" et encourage les gens d'affaires à donner le support le plus complet à cette semaine.

ADOPTEE

Adoption de la soumission, rues Picardies, Bordeaux et Lefort (partie ouest) 277-82

CONSIDERANT que les soumissions pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc des rues Picardie, Bordeaux et Lefort (partie ouest) ont été ouvertes le 27 août 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et Greffier Adjoint, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDERANT que les sept (7) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
J.P. Doyon Ltée	96 813,00 $
Excavation Dratex Inc.	82 505,58
Gaston Paillé Ltée	71 966,75
Clément Ricard & Fils Inc.	71 244,60
Sablière Ste-Marthe Inc.	71 162,90
Panpierre & Noé Veillette Inc.	68 020,90
Construction Gécyr Inc.	55 973,20

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 27 août 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 20 septembre 1982.

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction Gécyr Inc., pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc des rues Picardie, Bordeaux et Lefort (partie ouest), au montant de 55 973,20 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Adoption de la soumission, rue Côte Richelieu 278-82

CONSIDERANT que les soumissions pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc de la rue Côte Richelieu ont été ouvertes le 27 août 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et Greffier Adjoint, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDERANT que les six (6) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Panpierre & Noé Veillette Inc.	62 231,27 $
Excavation Dratex Inc.	57 745,67
J.P. Doyon Ltée	55 079,00
Sablière Ste-Marthe Inc.	54 912,25
Gaston Paillé Ltée	44 773,22
Construction Gécyr Inc.	40 961,00

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 27 août 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction Gécyr Inc., pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc de la rue Côte Richelieu, au montant de 40 961 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et

Le 20 septembre 1982.

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Protocole d'entente - badminton 1982-1983
279-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Maire, le Greffier et le Directeur du Service des Loisirs soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les Villes de Trois-Rivières-Ouest, Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine, le CEGEP et l'Association de Badminton de la Mauricie, pour la tenue du programme de badminton métropolitain, saison 1982-1983.

ADOPTEE

Acceptation des dépenses - réalisation des terrains de baseball
280-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les dépenses au montant de 42 086,40 $, pour la réalisation des terrains de baseball au Parc Laviolette, dans le cadre du programme d'aide aux équipements de loisirs municipaux 1982.

ADOPTEE

Projet présenté par le Service des Loisirs et les Chevaliers de Colomb T.R.O.
281-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte responsable du projet "Aménagement et animation hivernale Trois-Rivières-Ouest" présenté conjointement par Les Chevaliers de Colomb de Trois-Rivières-Ouest et le Service des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTEE

Taux d'éclairage
282-82

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a déjà fait parvenir à l'Hydro-Québec la résolution # 130-82;

CONSIDERANT que l'utilisation de luminaires à vapeur de sodium demande moins d'énergie;

Le 20 septembre 1982.

IL EST:

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de reviser ses taux électriques en ce qui regarde les luminaires à vapeur de sodium par rapport au même genre de luminaires à vapeur de mercure.

ADOPTEE

Avis de motion à réitérer, modification du règlement # 221

Monsieur le conseiller Henri Guilbert réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 16 août 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification de l'annexe "A" du règlement # 221 (rue de Sienne).

Projet de règlement - Corvée-Habitation 283-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit autorisé à préparer un projet de règlement concernant le programme Corvée-Habitation.

ADOPTEE _

Avis de motion - services municipaux, rue des Dominicains

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur la rue des Dominicains (partie Nord) et autorisant un emprunt n'excédant pas 45 000 $.

Correspondance

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	- Accuse réception de notre formulaire "Acceptation de la subvention", re: aménagement des terrains de baseball.
Ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources	- Copie de lettre adressée à M. Claude G. Lajoie, re: projet La Prade.
Ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources	- Accuse réception de notre demande, re: projet La Prade.
Ministère des Transports	- Ce ministère ne peut s'impliquer financièrement dans

Le 20 septembre 1982.

	le projet du boulevard des Récollets.
Mme J.-P. Poitras	- Remerciements pour sympathies (Décès de M. Jean-Paul Poitras).
Centraide Mauricie	- Demande d'aide financière.
Ministère des Affaires Municipales	- Envoie un chèque au montant de 7 309,76 $, re: compensation tenant lieu de taxes municipales.
Centre de Bénévolat du Trois-Rivières Métropolitain	- Demande pour occuper le local de l'école Pie XII.
Famille M.C. Reynolds	- Remerciements pour sympathies (Décès de M. Morrisson Currie Reynolds).
M. Gilles Beaudoin Maire de Trois-Rivières	- Remerciements pour notre résolution concernant le projet Airbus.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier

Gaston Cormier, Maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 27 septembre 1982.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 27 septembre 1982, sous la présidence de son honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Corvée - Habitation.

Avis de motion - Corvée - Habitation

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement visant à promouvoir la construction domiciliaire (Corvée - Habitation).

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 4 octobre 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 octobre 1982, sous la présidence de son honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 20-09-82
284-82

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 septembre 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 27-09-82
285-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 septembre 1982 soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-38-82
286-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-38-82, concernant les chèques # 7321 à 7350 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 502 088,67 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-39-82
287-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

Le 4 octobre 1982.

que la liste de comptes C-39-82, concernant les chèques # 7351 à 7365 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 49 193,48 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 807
288-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement # 807 intitulé: "Règlement visant à promouvoir la construction domiciliaire (Corvée - Habitation)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Octroi à Centraide Mauricie
289-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE A L'UNANIMITE

qu'un octroi au montant de 50 $ soit accordé à Centraide Mauricie, pour l'année 1982.

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre - M. Guy Michelin
290-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 21 septembre 1982, pour le compte de M. Guy Michelin, concernant le lot # 140-10-7 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 24436).

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre - M. L. Brousseau et Mme M. Tétreault
291-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 6 mai 1982, pour le compte de M. Laurent Brousseau et Mme Micheline Tétreault, concernant le lot # 140-10-6 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières,

Le 4 octobre 1982.

soit accepté tel que présenté. (Dossier # 24403).

ADOPTEE

Avis de motion - Règlement # 10 C.I.T.F.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 10 de la C.I.T.F., adoptant lui-même le programme des immobilisations au montant de 4 462 000 $ pour l'année 1983, 439 500 $ pour l'année 1984 et 447 000 $ pour l'année 1985.

Avis de motion - budgets d'opération C.I.T.F.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant les budgets de la C.I.T.F., au montant de 3 961 755 $ pour le transport régulier et de 167 750 $ pour le transport adapté, pour l'année financière 1983.

Vente du système informatique NCR 499
292-82

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a demandé des soumissions pour la vente de son système informatique NCR 499;

CONSIDERANT qu'une seule soumission nous est parvenue;

CONSIDERANT la recommandation de nos consultants en informatique;

IL EST:

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à la compagnie Les Breuvages Bégin Ltée, le système informatique NCR 499, au montant de 5 000 $ payable comptant.

ADOPTEE

Adoption, plan de cadastre - Ville de Trois-Rivières-Ouest
293-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 30 septembre 1982, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 159-1-1 (rue), 159-1-2, 159-1-3, 159-1-4, 159-80-1 (rue), 159-80-2 à 159-80-13, 160-699 à 160-706 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté

Le 4 octobre 1982.

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce plan et le Livre de Renvoi.

ADOPTEE

Correspondance

Séminaire St-Joseph:	- Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux activités de loisir municipal.
Loisirs pour Handicapé Mental Trois-Rivières:	- Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux activités de loisir municipal.
Commission municipale du Québec:	- Approbation de la résolution # 242-82, re: émission d'obligations.
Commission municipale du Québec:	- Approbation du règlement # 372 (rue Lefort partie ouest).
Ministère des Affaires municipales:	- Approbation du règlement # 372
Mme Pierrette Desjardins	- Remerciements pour voeux de santé et fleurs envoyées lors de son hospitalisation.
Association des Chefs de Police et Pompiers:	- Nous informe que M. Jean Proulx a été nommé Président de cette association.
Comité d'école St-Dominique:	- Remerciements, re: amélioration du sentier face à l'école St-Dominique.
Commission municipale du Québec:	- Approbation du règlement # 371 (rue Côte Richelieu)
Ministère des Affaires municipales:	- Approbation du règlement # 371
Ministère des Affaires municipales:	- Accuse réception de notre résolution # 246-82, re: programme de subventions fédérales pour projets communautaires.

Le 4 octobre 1982.

Commission municipale du Québec:	- Approbation du règlement # 370 (rue Larochelle).
Ministère des Affaires municipales:	- Approbation du règlement # 370
Club de Soccer Albatros T.R.O.:	- Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux activités de loisir municipal.
Commission Scolaire de Chavigny:	- Accepte de prêter les gymnases, re: ligue de mini-basket.
Ministère des Affaires municipales:	- Approbation du règlement # 373 (rues Picardie et Bordeaux)
Commission municipale du Québec:	- Approbation du règlement # 373
L'Association de paralysie cérébrale du Québec Inc.:	- Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux activités de loisir municipal.
Hydro-Québec:	- Informations, re: tarif électrique des luminaires au sodium.
Trois-Rivières Toyota	- Changement de zonage demandé pour agrandissement du stationnement.
Résidents du chemin Ste-Marguerite:	- Pétition contre le changement de zonage demandé par Trois-Rivières Toyota.

Affaires nouvelles

Rencontre avec des gens du Hockey mineur concernant l'Inter-Cité.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier

Gaston Cormier, Maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 12 octobre 1982.

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 12 octobre 1982, sous la présidence de son honneur le Maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre 1982.

2.- Adoption du règlement # 557 (Programme d'immobilisations 1983-1984-1985 de la C.I.T.F.).

3.- Adoption du règlement # 558 (Budgets 1983 de la C.I.T.F.).

4.- Adoption de la soumission - sel de voirie.

5.- Résolution concernant l'élaboration du plan d'urbanisme.

6.- Avis de motion à présenter concernant la confection des services municipaux des rues Bordeaux et Picardie.

Adoption, procès-verbal, ass. rég. du 04-10-82
294-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre 1982 soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Le 12 octobre 1982.

Adoption, règlement # 557
295-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que le règlement # 557 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 10 (1982) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations au montant de 4 462 000 $ pour l'année 1983, 439 500 $ pour l'année 1984 et 447 000 $ pour l'année 1985, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 558
296-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 558 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 3 961 755 $ pour le transport régulier et de 167 750 $ pour le transport adapté, pour l'année financière 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Adoption de la soumission - sel de voirie
297-82

CONSIDERANT que les soumissions pour la fourniture de sel de voirie ont été ouvertes le 5 octobre 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville;

CONSIDERANT que les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues:

NOM	PRIX AU PORT	PRIX LIVRE	COULEUR
La Société Canadienne de Sel Ltée	31,00 $/ton M.	30,29 $/ton M	bleu
Les Produits Sel Iroquois Ltée	31,00 $/ton M.	31,75 $/ton M	blanc
Division du Sel Sifto	31,00 $/ton M.	n'a pas soumissionné	blanc

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur

Le 12 octobre 1982.

Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, en date du 5 octobre 1982;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme La Société Canadienne de Sel Ltée, pour la fourniture de sel de voirie, au montant de 30,29 $/ton M. pour le sel bleu étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTEE

Elaboration du plan d'urbanisme

298-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

1.- qu'en vertu des dispositions de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil déclare, par la présente, qu'il entreprend la confection d'un plan d'urbanisme et que le délai dans lequel il entend adopter son plan est d'environ cinq (5) semaines de la date des présentes.

2.- que copie de cette résolution soit transmise, dès son adoption, au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville et à la Commission Nationale de l'Aménagement, pour enregistrement avec avis de la date de son adoption.

3.- qu'un avis de l'adoption de cette résolution soit publié dans la Gazette Officielle du Québec et qu'une copie de cette résolution avec avis de la date de son adoption soient publiés dans un journal diffusé dans le territoire de la municipalité.

4.- que copie de cette résolution décrétant l'application obligatoire des mesures de contrôle intérimaire soit transmise au Ministre de l'Energie et des Ressources dès son adoption avec avis d'adoption de cette résolution.

ADOPTEE

Le 12 octobre 1982.

Avis de motion - services municipaux, rues Picardie et Bordeaux

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'éclairage et de l'aqueduc des rues Picardie et Bordeaux et autorisant un emprunt n'excédant pas 211 000 $.

Ajournement de l'assemblée 299-82

A 22 heures les membres du Conseil décident d'ajourner l'assemblée.

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la présente assemblée soit ajournée à 23 heures, afin de permettre l'étude d'un cas de suspension.

ADOPTEE

Reprise de l'assemblée à 23 h

A 23 heures, les membres du Conseil municipal se réunissent à nouveau afin de reprendre l'assemblée ajournée.

Suspension d'un membre du Service de Police et d'Incendie 300-82

CONSIDERANT qu'il a été porté à la connaissance du Conseil des faits concernant un membre du Service de Police et d'Incendie de Trois-Rivières-Ouest, faits contenus dans un rapport confidentiel du Directeur du Service de Police et d'Incendie, monsieur Jean Proulx, en date du 6 octobre 1982;

CONSIDERANT la gravité des faits rapportés;

CONSIDERANT qu'il est du devoir impératif du Conseil municipal de prendre toutes les mesures pour conserver au personnel de la Ville la plus grande efficacité dans l'exécution de leur devoir ainsi que le respect le plus élevé possible de la part des contribuables;

IL EST:

PROPOSE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

1.- que le texte du rapport confidentiel mentionné plus haut ainsi que les faits qui y sont relatés soient gardés confidentiels;
2.- que le membre du Service de Police et d'Incendie mentionné au rapport confidentiel du Directeur soit suspendu de ses fonctions pour une période d'un (1) mois à partir du 6 octobre

Le 12 octobre 1982.

1982 à compter de 20 heures jusqu'au 5 novembre à 8 heures.

ADOPTEE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 18 octobre 1982.

ASSEMBLEE REGULIERE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 octobre 1982, sous la présidence de son honneur le maire Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Henri Guilbert, Guy Côté, Jean-Charles Charest, Fernand Blanchette et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Adoption, procès-verbal, ass. spé. du 12-10-82
301-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 octobre 1982, soit accepté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-40-82
302-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-40-82, concernant les chèques # 7366 à 7392 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 853 379,57 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-41-82
303-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-41-82, concernant les chèques # 7393 à 7492 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 60 282,75 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-42-82
304-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

Le 18 octobre 1982.

que la liste de comptes C-42-82, concernant le chèque # 7493 (le chèque # 7494 apparaîtra sur la liste C-43-82 et les chèques # 7495 à 7500 sur la prochaine liste) et les chèques # 7501 à 7547 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 142 235,89 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste de comptes # C-43-82
305-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Blanchette, Conseiller

que la liste de comptes C-43-82, concernant le chèque # 7494 (les chèques 7495 à 7500 apparaîtront sur la prochaine liste) et les chèques # 7548 à 7562 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 107 119,69 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

Adoption, liste des mutations du 17 au 31-08-82
306-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 17 au 31 août 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 107 119,69 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

Adoption, règlement # 375
307-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que le règlement # 375 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Picardie et Bordeaux et autorisant un emprunt n'excédant pas 211 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTEE

Le 18 octobre 1982.

Nomination d'un inspecteur agraire
308-82

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller

APPUYE par M. Guy Desjardins, Conseiller

que monsieur Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, soit nommé inspecteur agraire.

ADOPTEE

Adoption, projet de plan d'urbanisme
309-82

PROPOSE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que ce Conseil adopte le projet de plan d'urbanisme préparé par M. Benoît Chevalier, urbaniste-conseil, pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le tout selon les dispositions de la Loi # 125, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 18 novembre 1982 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville. Suite à cette assemblée, le Conseil municipal adoptera ledit projet de plan d'urbanisme selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTEE

Adoption, projet de règlement de zonage
310-82

PROPOSE par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYE par M. Guy Côté, Conseiller

que ce Conseil adopte le projet de règlement de zonage préparé par M. Benoit Chevalier, urbaniste-conseil, pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le tout selon les dispositions de la Loi # 125, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 18 novembre 1982 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville. Suite à cette assemblée, le Conseil municipal adoptera ledit projet de règlement de zonage selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTEE

Adoption, projet de règlement de construction
311-82

PROPOSE par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYE par M. Henri Guilbert, Conseiller

que ce Conseil adopte le projet de règlement de construction préparé par M. Benoit Chevalier, urbaniste-conseil, pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le tout selon les dispositions

Le 18 octobre 1982.

de la Loi # 125, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 18 novembre 1982 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville. Suite à cette assemblée, le Conseil municipal adoptera ledit projet de règlement de construction selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTEE

Adoption, projet de règlement de lotissement 312-82

PROPOSE par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYE par M. Jean-Charles Charest, Conseiller

que ce Conseil adopte le projet de règlement de lotissement préparé par M. Benoit Chevalier, urbaniste-conseil, pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le tout selon les dispositions de la Loi # 125, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 18 novembre 1982 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville. Suite à cette assemblée, le Conseil municipal adoptera ledit projet de règlement de lotissement selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTEE

Avis de motion - confection d'un règlement pour l'adoption du plan d'urbanisme

Monsieur le conseiller Fernand Blanchette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption du plan d'urbanisme.

Correspondance

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs:	- Demande d'aide financière.
Comité d'école Richelieu:	- Remerciements, re: brigadier scolaire.
Ministère des Affaires municipales (4):	- Approbation des différentes résolutions concernant l'émission d'obligations de 590 000 $.
Centre de Bénévolat du Trois-Rivières Métropolitain Inc.:	- Remerciements, re: laisser opérer la Popote Volante Sourire dans le local actuel.
M. Raynald Fréchette, Ministre délégué au Travail:	- Remerciements, re: visite du 28 septembre 1982.

Le 18 octobre 1982.

Résidents de la rue Quirion: - Demande pour l'installation de poteaux métalliques avec fils souterrains pour l'éclairage de cette rue.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier

Gaston Cormier, Maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier

Le 24 octobre 1982

Serment d'office

Je soussigné, Jean-Charles Charest, gérant, domicilié au 3305, rue Chambois à Trois-Rivières-Ouest, QC, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Maire, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: J.C. Charest

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, domicilié au 3325, rue Côte d'Azur à Trois-Rivières-Ouest, QC, certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 24e jour d'octobre 1982.

Signé: Claude Touzin DMA

Le 24 octobre 1982

Serment d'office

Je soussigné, Guy Côté, représentant, domicilié au 215, rue Rouette à Trois-Rivières-Ouest, QC, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: _____

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, domicilié au 3325, rue Côte d'Azur à Trois-Rivières-Ouest, QC, certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 24e jour d'octobre 1982.

Signé: _____

Le 24 octobre 1982

Serment d'office

Je soussigné, Gaston Cormier, électricien, domicilié au 7735, Chemin Ste-Marguerite à Trois-Rivières-Ouest, QC, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: Gaston Cormier

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, domicilié au 3325, rue Côte d'Azur à Trois-Rivières-Ouest, QC, certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 24e jour d'octobre 1982.

Signé: Claude Touzin o.m.a.

Le 24 octobre 1982

Serment d'office

Je soussigné, Fernand Bouchard, technicien, domicilié au 3092, rue Toulouse à Trois-Rivières-Ouest, QC, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: Fernand Bouchard

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, domicilié au 3325, rue Côte D'Azur à Trois-Rivières-Ouest, QC, certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 24e jour d'octobre 1982.

Signé: Claude Touzin o.m.a.

Le 9 novembre 1982

Règlement # 375

ASSEMBLEE DES ELECTEURS concernant le règlement # 375 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Picardie et Bordeaux et autorisant un emprunt n'excédant pas 211 000 $.", tenue les 8 et 9 novembre 1982.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 9 novembre 1982, je déclare que ledit règlement # 375 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, Conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 15 novembre 1982

Serment d'office

Je soussigné, Guy Desjardins, vérificateur, domicilié au 112, rue Delormier à Trois-Rivières-Ouest, QC, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: 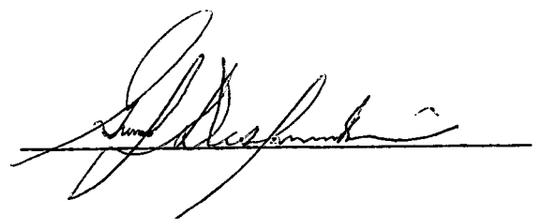

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, domicilié au 3325, rue Côte d'Azur à Trois-Rivières-Ouest, QC, certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 15e jour de novembre 1982.

Signé:

Le 15 novembre 1982

Serment d'office

Je soussigné, Gaétan Alarie, commercant, domicilié au 5435, rue Louisbourg à Trois-Rivières-Ouest, QC, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: Gaétan Alarie

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, domicilié au 3325, rue Côte d'Azur à Trois-Rivières-Ouest, QC, certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 15e jour de novembre 1982.

Signé: Claude Touzin o.m.a.

Le 15 novembre 1982

Serment d'office

Je soussignée, Marthe Rousseau, ménagère, domiciliée au 106, rue Bellevue à Trois-Rivières-Ouest, QC, étant dûment assermentée sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseillère, fidèlement et conformément à la Loi sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

Signé: Marthe Rousseau

Je soussigné, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, domicilié au 3325, rue Côte d'Azur à Trois-Rivières-Ouest, QC, certifie par le présent que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, ce 15e jour de novembre 1982.

Signé: Claude Touzin OMA

4806

Election 1982
tenue le 7 novembre

RAPPORT DU PRESIDENT D'ELECTION

Liste électorale (Recensement)

La liste électorale a été confectionnée pour l'année 1982, en deux séquences bien distinctes: 1re, 20 recenceurs ont parcourus les rues de la Ville dans la semaine du 7 au 13 septembre 1982 pour recueillir les noms des personnes susceptibles de faire parties de la liste électorale; 2e à l'aide de ce recensement, nous l'avons comparé avec le rôle d'évaluation en vigueur ainsi que le rôle de taxe d'affaires afin d'ajouter les propriétaires non résidents. Une fois ce travail complété, nous avons inscrit 8 655 électeurs sur la liste, qui conformément à la Loi, a été affichée dans la municipalité en date du 1er octobre 1982. A cette même date, l'avis public a été donné dans le journal Le Nouvelliste à l'effet que la liste était déposée et que toute personne pouvait en prendre connaissance et produire des plaintes par écrit avant le 7 octobre 1982 pour une inscription, une radiation ou une correction.

Revision de la liste

Dans la semaine précédent le 7 octobre 1982, 3 candidat(e)s sont venu(e)s vérifier à l'Hôtel de Ville la liste électorale et ces dernier(ère)s m'ont apporté certains commentaires, entre autre que la rue Place Joly ainsi qu'une partie de la rue Guay n'avaient pas été recensées et quelques autres corrections mineures. J'ai procédé au recensement de ces rues par un recenseur spécial. Le 14 octobre la cour municipale de Trois-Rivières-Ouest a siégé sous la présidence de Me Ivan Godin ainsi que le greffier de cette cour, M. Roger Champagne et le soussigné, 112 inscriptions, 173 radiations et 41 corrections ont été présentées à ce bureau de revision. Un certificat a été émis par le juge municipal à l'effet que la liste électorale comportait 8 594 noms divisés en 11 secteurs et que cette liste devenait en vigueur pour l'élection du 7 novembre 1982 et qu'aucun changement ne pourra être effectué à compter de ce jour.

Présentation des candidat(e)s

Le 1er septembre 1982, un avis a été donné à l'effet que la présentation des candidat(e)s aux charges de Maire et de Conseiller(ère)s pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest aura lieu le 24e jour d'octobre 1982 de midi à 14 heures à l'Hôtel de Ville; ledit avis mentionnait aussi que si le scrutin devenait nécessaire, il serait ouvert le 30 octobre 1982 pour le vote par anticipation de 14 h à 22 h ainsi que le 7 novembre 1982 jour du scrutin de 9 h à 18 h et que M. René Gauthier avait été nommé secrétaire d'élection.

Admission des bulletins

Ci-dessous, vous trouverez, siège par siège, les bulletins que j'ai admis pour l'élection municipale du 7 novembre 1982 ainsi que la date de leur admission:

A la mairie:

M. Jean-Charles Charest	le 8 octobre 1982

Au siège # 1:

M. J.T.A. Bégin	le 15 octobre 1982
M. Guy Desjardins	le 4 octobre 1982

Au siège # 2:

M. Gaétan Alarie	le 15 octobre 1982
M. Henri Guilbert	le 18 octobre 1982

Au siège # 3:

M. Guy Côté	le 18 octobre 1982

Au siège # 4:

M. Gaston Cormier	le 18 octobre 1982

Au siège # 5:

M. Fernand Blanchette	le 15 octobre 1982
Mme Marthe Rousseau	le 22 octobre 1982

Au siège # 6:

M. Fernand Bouchard	le 15 octobre 1982

A 14 heures le 24 octobre 1982, soit immédiatement à la clôture de la mise en nomination, j'ai déclaré publiquement élu par acclamation: à la mairie, M. Jean-Charles Charest; au siège # 3, M. Guy Côté; au siège # 4, M. Gaston Cormier et au siège # 6, M. Fernand Bouchard: et que le scrutin serait nécessaire au sièges # 1, 2 et 5.

De plus, j'ai donné avis public qui a été publié dans le journal Le Nouvelliste le 26 octobre 1982, de l'élection par acclamation de M. Jean-Charles Charest à la Mairie; de M. Guy Côté au siège # 3; de M. Gaston Cormier au siège # 4 et de M. Fernand Bouchard au siège # 6 et que le scrutin est nécessaire et

sera ouvert le 31 octobre pour le vote par anticipation et le 7 novembre 1982 pour le scrutin et que les candidat(e)s à cette élection sont:

Au siège # 1:

M. J.T.A. Bégin, directeur
5445, rue Courcelette
Trois-Rivières-Ouest, QC

M. Guy Desjardins, vérificateur
112, rue Delormier
Trois-Rivières-Ouest, QC

Au siège # 2:

M. Gaétan Alarie, commerçant
5435, rue Louisbourg
Trois-Rivières-Ouest, QC

M. Henri Guilbert, rentier
8220, rue Notre-Dame
Trois-Rivières-Ouest, QC

Au siège # 5:

M. Fernand Blanchette, chef mécanicien
18, rue Mauriac
Trois-Rivières-Ouest, QC

Mme Marthe Rousseau, ménagère
106, rue Bellevue
Trois-Rivières-Ouest, QC

De plus, l'avis public mentionne que le relevé du scrutin et la proclamation des candidat(e)s élu(e)s se fera le soir même de l'élection au fur et à mesure que les boîtes de scrutin parviendront au président d'élection.

Responsables de salle

Le 26 octobre 1982, j'ai nommé par commission sous mon seing, MM. Michel Lemieux et René Laprise pour agir à titre de responsable de salle pour la journée du scrutin; toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Scrutateurs et greffiers

En date du 26 octobre 1982, j'ai tenu une assemblée de tous les scrutateurs, greffiers, vérificateurs et agents d'information pour leur expliquer la façon de procéder et les instruire des principaux articles de la Loi électorale et toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Candidat(e)s

En date du 28 octobre 1982, j'ai tenu une assemblée de tous les candidat(e)s ainsi que leur représentant(e)s à la polyvalente Chavigny afin de les informer sur les principaux articles de la Loi électorale afin que tous et chacun s'entende à savoir de quelle façon se déroulera le scrutin du 7 novembre 1982 et du 31 octobre 1982.

De plus, j'ai produit à tous les candidat(e)s la liste des scrutateurs et greffiers pour le scrutin du 7 novembre 1982 en ayant soin de déterminer le numéro de bureau de scrutin; également, cette même liste a été affichée le 27 octobre 1982 à l'Hôtel de Ville.

Bulletins de vote

Le 29 octobre 1982, M. Gaston Rousseau de l'Imprimerie Dupont Enr., m'a remis tous les bulletins de vote nécessaires à l'élection; ce même jour, j'ai procédé à la vérification du nombre de bulletins s'élevant exactement à 27 000 bulletins dont 9 000 au siège # 1, 9 000 au siège # 2 et 9 000 au siège # 5. Par la suite, j'ai assermenté l'imprimeur quant au nombre de bulletins fournis, le surplus ayant été détruit.

Ouverture des bureaux de scrutin

A 9 heures du matin, le 7 novembre 1982, tous les scrutateurs, après une dernière vérification des documents, ont ouvert les bureaux de scrutin au public. Les officiers ont été invités à enregistrer leur vote dès l'ouverture des bureaux si cela n'avait pas été fait lors du vote par anticipation du 31 octobre 1982. Tout s'est bien déroulé tout au long de la journée, même si l'affluence a été plus marquée en certaines occasions. Le président d'élection n'a eu à intervenir qu'à quelques occasions: soit pour assermenter des personnes, soit pour les aider à voter. Tous les candidats ont très bien collaboré au cours de la votation.

Décompte

Immédiatement à la fermeture des bureaux de scrutin à 18 heures, les scrutateurs ont procédé au décompte des votes en faveur de chaque candidat et m'ont transmis leur rapport respectif aussitôt que toutes les boîtes ont été compilées et fermées. Le résultat officiel a été donné à l'Hôtel de Ville vers 20 h 10, ce retard étant occasionné par le recomptage de la boîte # 36, demandé par un des représentant(e)s des candidat(e)s. Voici ce rapport en détail:

RESULTATS OFFICIELS

BUREAU	SIEGE # 1			SIEGE # 2			SIEGE # 3		
	Rejetés	Guy DESJARDINS	J. Albert BEGIN	Rejetés	Henri GUILBERT	Gaétan ALARIE	Rejetés	Marthe ROUSSEAU	Fernand BLANCHETTE
1	4	83	18	6	32	67	5	57	43
2	4	98	28	1	43	86	4	60	66
3	1	116	15	2	65	68	1	50	83
4	5	79	21	4	28	73	7	62	36
5	4	43	27	4	26	44	1	47	26
6	3	52	23	2	32	44	0	46	32
7	4	41	06	6	23	22	2	27	22
8	9	114	31	7	70	73	4	113	37
9	7	126	20	8	56	89	4	85	64
10	8	93	38	8	54	77	1	107	31
11	11	115	28	8	64	82	9	80	65
12	2	44	08	2	24	28	1	36	17
13	8	83	28	5	48	66	4	85	30
14	11	82	35	4	47	77	1	79	48
15	2	38	06	-	21	25	1	23	22
16	10	74	37	5	49	67	6	78	37
17	2	57	73	1	47	84	3	91	38
18	4	57	48	3	22	84	3	74	32
19	2	06	08	-	06	10	2	12	02
20	5	59	66	4	14	112	1	83	44

BUREAU	SIEGE # 1			SIEGE # 2			SIEGE # 5		
	Rejetés	Guy DESJARDINS	J. Albert BEGIN	Rejetés	Henri GUILBERT	Gaétan ALARIE	Rejetés	Marthe ROUSSEAU	Fernand BLANCHETTE
21	9	62	49	5	20	96	11	67	42
22	3	57	68	1	25	102	2	83	43
23	-	02	06	-	00	08	-	04	04
24	2	81	67	1	34	115	2	104	44
25	3	79	85	1	23	143	2	99	66
26	4	102	66	1	17	154	4	113	55
27	7	76	59	1	08	133	3	100	39
28	8	63	57	3	10	115	6	77	45
29	1	18	28	1	06	40	1	40	06
30	6	73	36	3	38	74	3	70	42
31	1	46	48	3	26	71	2	61	32
32	11	43	46	6	40	54	7	52	41
33	1	09	13	1	06	16	1	19	03
34	4	27	08	1	15	23	1	17	21
35	-	06	03	-	03	06	-	03	06
36	3	92	24	3	52	59	3	52	64
37	2	48	38	2	27	59	1	37	50
TOTAUX:	171	2344	1265	113	1121	2546	109	2293	1378
MAJORITE:		1079				1425		915	
Elu:		Guy Desjardins				Gaétan Alarie		Marthe Rousseau	

TOTAL DES VOTES: 3 780

POURCENTAGE DU VOTE: 44 %

Conclusion

Pour conclure ce rapport, il est à remarquer avant tout que les recherches, les élections et la campagne électorale se sont très bien déroulées et je tiens à remercier tous les officiers d'élection et principalement le secrétaire qui m'a secondé et supporté de façon remarquable.

Je tiens également à remercier tous les candidat(e)s et leurs représentant(e)s qui, au cours de la campagne et du scrutin, ont respecté les directives et les demandes du président d'élection, assurant ainsi une très bonne collaboration à la bonne marche du scrutin.

Claude Touzin, o.m.a., Président d'élection.

Le 15 novembre 1982.

ASSEMBLÉE REGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 novembre 1982, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

313-82

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 octobre 1982.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 octobre 1982, soit adopté tel que rédigé dans le livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

Avis de motion

M. Le Conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion donné le 18 octobre 1982, concernant la rédaction d'un règlement pour l'adoption du plan d'urbanisme.

314-82

Adoption, liste des mutations.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 septembre 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 799,70 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTEE

315-82

Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 8 et 9 novembre 1982.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 8 et 9 novembre 1982 au sujet du règlement # 375 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Picardie et Bordeaux et autorisant un emprunt n'excédant pas 211 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTEE

316-82 Adoption, liste de comptes C-44-82

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-44-82, concernant les chèques # 7495 et 7496 (les chèques # 7497 à 7500 apparaîtront sur la liste C-47-82) ainsi que les chèques # 7563 à 7576 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 247 793,79 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

317-82 Adoption, liste de comptes C-45-82

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la liste de comptes C-45-82, concernant le chèque # 7497 (les chèques # 7498 à 7500 apparaîtront sur la liste C-47-82) et les chèques # 7577 à 7595 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 68 699,56 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

318-82 Adoption, liste de comptes C-46-82

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-46-82, concernant les chèques # 7596 à 7712 inclusivement, (les chèques # 7498 à 7500 apparaîtront sur la liste C-47-82) pour un montant total de déboursés de 58 532,71 $, soit acceptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

319-82 Adoption, liste de comptes C-47-82

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-47-82, concernant les chèques # 7498 à 7500 (le chèque # 7713 apparaîtra sur la liste C-48-82) et les chèques # 7714 à 7752 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 209 318,07 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTEE

320-82 Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur Guy Desjardins soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 15 novembre 1982.

ADOPTÉE

321-82 Modification du règlement # 807

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que l'article 5.1 du règlement # 807 soit modifié afin de réserver, à même le budget 1982, un montant de 22 500 $ comme fonds de subvention pour le programme Corvée-Habitation.

ADOPTEE

Le 15 novembre 1982.

322-82

Adoption de la soumission, pavage de la rue de l'Industrie

CONSIDERANT que les soumissions pour le pavage de la rue de l'Industrie ont été ouvertes le 15 novembre 1982 à 15 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDERANT que les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Pagé Construction Inc.	23 109,50 $
Les Pavages de Nicolet Inc.	27 126,25 $
Continental Asphalte Inc.	36 520,75 $

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 15 novembre 1982;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pagé Construction Inc., pour le pavage de la rue de l'Industrie, au montant de 23 109,50 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTEE

Correspondance

M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales: Lettre du 28 octobre 1982, re: contribution financière du gouvernement fédéral.

C.R.D. 04: Invitation à participer à la conférence régionale Histoire et Tourisme, le 20 novembre 1982.

Le 15 novembre 1982.

Ministère de l'Énergie et des Ressources: Accusé de réception, re: résolution d'adoption du projet de plan d'urbanisme.

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 211-A (changement mode de taxation).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 228-A (raccourcir terme d'obligation, Carrefour T.R.O.).

Pluritec Ltée: Offre de services.

Famille Claude Levasseur: Remerciements pour sympathies (décès de Mme Marguerite Levasseur).

Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Lettre du 14 octobre 1982, re: programme national de soutien aux activités de loisir municipal.

Fédération des Familles d'Accueil du Québec: Demande d'aide financière pour leur congrès 1983 et pour l'obtention d'un drapeau de Trois-Rivières-Ouest.

C.R.D. 04: Demande d'adhésion ou contribution financière.

Corporation municipale de Pointe-du-Lac: Accuse réception du projet de plan d'urbanisme.

Centraide Mauricie: Remerciements pour octroi de 50 $.

M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales: Notre projet "Restauration d'un terrain de baseball" a été reconnu admissible au programme d'amélioration des équipements communautaires.

Ville de Shawinigan-Sud: Copie de lettre adressée au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, re: programme national de soutien aux activités de loisir municipal.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Copie de lettre adressée à la MRC de Francheville, re: cours d'eau Ste-Marguerite.

Parents d'enfants handicapés mentalement: Participation financière de la Ville pour l'an prochain.

4818
Le 15 novembre 1982.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Les travaux d'amélioration du cours d'eau Montour ont pris fin le 30-09-82.

Commission Nationale de l'Aménagement: Accuse réception de notre résolution concernant l'élaboration d'un plan d'urbanisme.

MRC de Francheville: Accuse réception de notre résolution concernant l'élaboration d'un plan d'urbanisme.

Ville de Cap-de-la-Madeleine: Félicitations au Conseil municipal.

Sogestec/Urbanisme: Notre demande de recherches à la S.C.H.L. pour les zones d'inondation, ne peut pas accroître les connaissances existantes.

Loisirs pour Handicapé Mental Trois-Rivières: Réitère leur demande d'aide financière.

Sommet économique Région 04: Invitation pour le forum de la MRC, samedi le 11 décembre 1982.

Commission Scolaire de Chavigny: Appréciation et collaboration pour faciliter le travail du policier éducateur à chaque école.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 17 novembre 1982.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 novembre 1982, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Discours du Maire

Le Maire explique la situation financière actuelle de la Ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1981, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1982-1983-1984.

De plus, il mentionne que, suivant les relevés comptables en notre possession actuellement, ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1982, ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1983 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1983-1984-1985.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 18 novembre 1982.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 novembre 1982, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Benoit Chevalier, Urbaniste-Conseil, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean Rouette, Dessinateur, M. René Bourassa, Chef Dessinateur, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des Permis de Construction, Me Michel Richard, Avocat et Conseiller juridique et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

A 19 h 30, monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux gens et expose brièvement les grandes lignes relativement à l'obligation d'avoir un plan d'urbanisme.

Par la suite, monsieur Daniel Thibault, ing., donne les principaux détails et informe les contribuables présents de la conception et de l'utilité du plan d'urbanisme et présente notre urbaniste-conseil, monsieur Benoit Chevalier.

Après présentation, monsieur Chevalier explique en détail ce qu'est un plan d'urbanisme et ses bienfaits. Puis il reprend point par point les contraintes naturelles, les contraintes physiques, l'accessibilité aux services municipaux et les désirs et besoins de la population. Après, monsieur Chevalier trace un tableau des plans suivants: le cadre géographique, le cadre historique, les aspects physiques, les contraintes majeures - les servitudes, le zonage agricole, l'utilisation du sol, le réseau routier, l'organisation communautaire, les loisirs et parcs, la démographie et enfin, donne un résumé des propositions d'aménagement.

A 20 h 45, il y a une pause-café.

A 21 h, la parole est au public.

Une quarantaine de contribuables pose différentes questions à M. Benoit Chevalier concernant ce plan d'urbanisme. M. Chevalier, est assisté, lors de ses réponses, de Me Michel Richard pour l'aspect légal.

Le 18 novembre 1982.

Les principales questions se rapportent au secteur Duvernay; près de l'autoroute 55, concernant la haute densité d'une zone commerciale trop grande au Nord dans le secteur Duvernay; d'une zone tampon autour de l'école du Bois Joli; le manque d'espaces verts sur le territoire de la Ville; sur la rue Notre-Dame, la haute densité sur l'ancien terrain de l'église; sur la route 138, prévoir du commercial à l'intérieur d'un secteur qui est résidentiel et ce, à partir du cours d'eau Ste-Marguerite vers le pont Laviolette; une mauvaise situation de la rue à prévoir sur le lot 42; diminuer la haute densité du secteur des rues Forest et Gagnon dans le développement futur de ces rues vers l'autoroute 55; prévoir une zone commerciale le long du boulevard Mauricien entre la voie ferrée et le boulevard Jean XXIII sur les terrains qui appartiennent à M. Turcotte et Mme Dugré.

Après l'exposé de ces personnes, l'assemblée se termine vers minuit (24 h) et le Maire informe les gens que ce plan d'urbanisme a pour but de donner une meilleure qualité de vie aux contribuables et que nous avons pris bonne note de toutes les revendications et les invite demain soir, le 19 novembre 1982 à 18 h pour connaître la position du Conseil face à ces demandes.

Suite au départ des contribuables, le Conseil a repris chacun des cas soulevés lors de l'assemblée et a pris position afin que le service technique puisse corriger le plan afin qu'il soit prêt pour son adoption le 19 novembre. Ces modifications font parties d'un rapport de M. Daniel Thibault, ing.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 19 novembre 1982.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 novembre 1982, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Benoit Chevalier, Urbaniste-conseil et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

A 18 heures, le Maire informe la population des modifications que le Conseil consent à apporter suite à la réunion de consultation du 18 novembre 1982. Des explications sont données et démontrées sur le plan par notre urbaniste-conseil, monsieur Chevalier.

A 18 h 15, l'assemblée de conseil débute.

323-82 Adoption du règlement # 2000

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le règlement # 2000 intitulé: "Règlement concernant l'adoption d'un plan d'urbanisme", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

324-82 Adoption, plan triennal d'aménagement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le rapport sur les travaux pertinents au plan d'urbanisme susceptibles d'être exécutés au cours des trois prochaines années, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Le 19 novembre 1982.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

Divers

Dépôt d'une pétition concernant les espaces verts près de l'école du Bois-Joli.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 22 novembre 1982.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 novembre 1982, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

325-82 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 novembre 1982

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 novembre 1982, soit adopté tel que rédigé dans le livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

326-82 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 novembre 1982.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 novembre 1982, soit adopté tel que rédigé dans le livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

327-82 Représentants, C.I.T.F.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que monsieur le maire Jean-Charles Charest soit nommé représentant de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sur le bureau d'administration de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges pour les quatre (4) prochaines années et que monsieur le conseiller Fernand Bouchard soit nommé représentant jusqu'au

31 décembre 1983 et que monsieur le conseiller Guy Côté soit nommé représentant du 1er janvier 1984 au 31 décembre 1984.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement pour la confection de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Quirion et autorisant un emprunt n'excédant pas 27 500 $.

328-82

Rescinder la résolution # 266-82

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la résolution # 266-82, concernant une demande à Hydro-Québec pour l'installation de luminaires sur la rue Quirion, soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de porter l'heure des assemblées du Conseil à 20 h 30.

329-82

Autorisation à la MRC, cours d'eau Ste-Marguerite

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest consent à ce que la M.R.C. de Francheville traite le dossier du cours d'eau Ste-Marguerite pour la réglementation de celui-ci, conformément à l'article 413, alinéa 27e de la Loi sur les Cités et Villes en autant qu'il n'y ait aucun frais de la part de la municipalité et que monsieur le maire Jean-Charles Charest soit nommé délégué de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine

assemblée un règlement appropriant le solde disponible du règlement # 306 (Forest) au règlement # 321, pour un montant de 13 205 $.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droits le règlement # 343.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant les articles 12 et 15 du règlement # 336 concernant la réduction de la taxe spéciale imposée sur les deniers disponibles utilisés.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection de l'éclairage par canalisations souterraines sur la rue Lefort (partie ouest).

Correspondance

Énergie, Mines et Ressources Canada: Remerciements pour la lettre du 2 novembre 1982 concernant la fermeture du chantier de l'usine d'eau lourde La Prade, celle-ci sera portée à l'attention du ministre dans les plus brefs délais.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Communiqué du Ministre d'Emploi et Immigration concernant le programme de Relance de l'aide à l'emploi (RELAIS).

Corporation municipale de Pointe-du-Lac: Félicitations au Conseil municipal.

Association des Marchands, Carrefour de Trois-Rivières-Ouest: Félicitations au Conseil municipal.

M. Gilles Beaudoin, Maire de Trois-Rivières: Félicitations au Conseil municipal.

Union des Municipalités du Québec: Félicitations au Conseil municipal.

M. André Levasseur, Maire de St-Louis-de-France: Félicitations au Conseil municipal.

Le 22 novembre 1982.

M. Jean-Claude Beaumier, Maire de Cap-de-la-Madeleine: Félicitations au Conseil municipal.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 29 novembre 1982.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 novembre 1982, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considérations:

1.- Vente de terrains à "Les Constructions Gérard Desrosiers Enr."

2.- Demande de subvention dans le cadre du programme Aide à l'emploi, projet en gestion de documents.

330-82 Vente de terrains à "Les Constructions Gérard Desrosiers Enr."

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende de gré à gré à "Les Constructions Gérard Desrosiers Enr.", les lots # 35-122 et 35-68 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour un montant de 2 350 $ chacun, soit un total de 4 700 $ payable comptant; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat qui sera préparé par Me Yves-M. Veillette, Notaire, après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE

331-82 Demande de subvention dans le cadre du programme Aide à l'emploi, projet en gestion de documents.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention pour un projet en gestion

Le 29 novembre 1982.

de documents, dans le cadre du programme Aide à l'emploi du Ministère des Communications du Québec.

ADOPTÉE

Sur ce l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

4830

Le 29 novembre 1982.

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 29 novembre 1982.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, c.m.a.
Greffier de la Ville

Le 6 décembre 1982.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 décembre 1982, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

332-82 Adoption, procès-verbal de l'assemblée de consultation du 18 novembre 1982

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée de consultation du 18 novembre 1982, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

333-82 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 novembre 1982

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 novembre 1982, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

334-82 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 novembre 1982

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 novembre 1982, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

335-82 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 novembre 1982.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 novembre 1982, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

336-82 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste des mutations pour la période du 17 au 29 septembre 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 424,50 $, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

337-82 Adoption, liste de comptes C-48-82

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-48-82, concernant le chèque # 7713 et les chèques # 7753 à 7767 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 206 044,44 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

338-82 Adoption, liste de comptes C-49-82

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la liste de comptes C-49-82, concernant les chèques # 7768 à 7805 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 569 769,27 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

339-82 Adoption, liste de comptes C-50-82

PROPOSÉ par M. Caétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-50-82, concernant les chèques # 7806 à 7819 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 53 299,38 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

340-82 Adoption, liste de comptes C-51-82

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste de comptes C-51-82, concernant les chèques # 7821 à 7931 inclusivement (le chèque # 7820 apparaîtra sur la liste C-52-82), pour un montant total de déboursés de 72 698,36 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

341-82 Convention S.P.A.M.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer la convention à intervenir, pour l'année 1983, entre la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie et la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

342-82 Attestation que la Ville dispose d'une commission municipale consultative sur le loisir

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest atteste qu'elle dispose de la structure ou du mécanisme de consultation formelle suivant: une commission municipale consultative sur le loisir, soit un organisme dont les membres, MM. Michel Lemieux et René Laprise, ont été désignés par le Conseil municipal, et ce, dans le cadre du programme national de soutien aux activités de loisir municipal du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

343-82

Adoption, règlement # 133-N-2

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le règlement # 133-N-2 intitulé: "Règlement amendant les règlements # 133-N et 133-N-1 afin de porter l'heure des séances du Conseil à 20 h 30 (8:30 h)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

344-82

Adoption, règlement # 321-B

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le règlement # 321-B intitulé: "Règlement appropriant le solde disponible du règlement # 306 (Forest) au règlement # 321, pour un montant de 13 205 $, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

345-82 Adoption, règlement # 343-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le règlement # 343-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 343", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

346-82 Adoption, règlement # 376

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 376 intitulé: "Règlement décrétant les travaux d'éclairage par canalisations souterraines de la rue Quirion et autorisant un emprunt n'excédant pas 27 500 $, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

347-82 Adoption, règlement # 377

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 377 intitulé: "Règlement décrétant les travaux d'éclairage par canalisations souterraines de la rue Lefort (partie ouest) et autorisant un emprunt n'excédant pas 9 000 $, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

348-82 Adoption, règlement # 336-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le règlement # 336-A intitulé: "Règlement modifiant l'article 12 du règlement # 336", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

349-82 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 14 octobre 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 678,90 $, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

350-82 Mandat, firme Serge Hamel Inc.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la firme Serge Hamel Inc., soit mandatée pour faire le relevé technique des terrains près du ravin, le long de la rue Côte Rosemont et ce, suite au dépôt du contrôle intérimaire de la MRC.

ADOPTÉE

351-82 Opposition à la fermeture du bureau régional de l'Immigration de Trois-Rivières.

ATTENDU que le Ministère de l'Immigration a l'intention de fermer le bureau régional de l'Immigration de Trois-Rivières vers le début de décembre 1982;

ATTENDU que le bureau de la région Mauricie - Bois-Francs est le troisième en importance, desservant une population de 500 000 personnes;

ATTENDU que le bureau régional de l'Immigration est la seule ressource pour les immigrants de la région (cours de français et autres renseignements pertinents).

ATTENDU que la fermeture de ce bureau fera en sorte que les immigrants seront dorénavant dirigés vers d'autres régions de la Mauricie - Bois-Francs;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'oppose à la fermeture du bureau régional de l'Immigration de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

352-82 Mise en valeur du Calvaire de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite au Ministère des Affaires culturelles du Québec d'apporter une aide financière ainsi qu'une aide technique à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la mise en valeur du Calvaire de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Correspondance

Familles Mondor et Dostaler: Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Fernande Dostaler).

M. Jean-Marie Archambault, Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Université du Québec à Trois-Rivières: Remerciements pour les félicitations envoyées lors de sa nomination à ce poste.

Municipalité Régionale de Comté de Francheville: Adoption d'une résolution pour entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Ébénisterie Leclerc Inc.: Remerciements pour la réfection de la rue de l'Industrie.

M. André Montour, Président de la S.S.J.B.T.R.O.: Félicitations pour les démarches entreprises afin

que le monument du Calvaire soit classé monument historique.

Club Âge d'Or Jean XXIII Inc.: Demande une généreuse part financière.

Club Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne: Demande une aide financière de 1 000 $.

Association des Policiers-pompiers de Trois-Rivières-Ouest: Félicitations pour le mandat confié lors des dernières élections municipales.

Ville de La Tuque: Félicitations au Conseil municipal.

Ville de Louiseville: Félicitations au Conseil municipal.

Grand Prix Labatt de Trois-Rivières: Félicitations au Conseil municipal.

Le groupe Schéma-tech: Remerciements pour la confiance témoignée lors de l'engagement de cette firme par la MRC de Francheville pour la préparation du schéma d'aménagement.

Ministère des Communications: Accuse réception de notre demande de subvention dans le cadre du programme de création d'emploi de ce Ministère (Gestion des documents).

Ministre des Affaires municipales: Envoie un chèque au montant de 13 929 $ tenant lieu des taxes municipales sur les immeubles des réseaux de télécommunications, de gaz et d'électricité, pour l'exercice financier 1981.

Ministre des Affaires municipales: Envoie un chèque au montant de 211 548 $ tenant lieu des taxes municipales sur les immeubles des réseaux de télécommunications, de gaz et d'électricité, pour l'exercice financier 1982.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 20 décembre 1982.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 décembre 1982, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

353-82 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 06 décembre 1982

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 06 décembre 1982, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

354-82 Adoption, liste de comptes C-52-82

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste de comptes C-52-82, concernant le chèque # 7820 et les chèques # 7932 à 7958 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 111 380,72 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

355-82 Adoption, liste de comptes C-53-82

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-53-82, concernant les chèques # 7959 à 7980 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 399 653,40 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-7 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-B et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1983, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes.

356-82

Permis de vente de boissons alcooliques

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

Le 20 décembre 1982.

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les Chevaliers de Colomb, Conseil 6874 soient autorisés à exploiter un permis de vente de boissons alcooliques en la salle Guy Lafleur de l'Aréna, pour la durée du Tournoi Provincial Midget de Trois-Rivières-Ouest 1983 et ce, dans la même ligne de conduite que les années passées.

ADOPTÉE

357-82 Ouverture des soumissions - Autos patrouille

Les soumissions pour la fourniture de deux autos patrouille neuves ont été ouvertes le 20 décembre 1982 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jacques Carle, Inspecteur, M. Roland Lottinville, ing, Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et les représentants des deux compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Marque	6 cylindres	8 cylindres
T-R Chevrolet 1982 Inc.	2 Chevelles Malibu	24 174,86 $	22 916,16 $
Jean Fréchette Ltée	2 Dodges Diplomate	22 400,00	22 600,00

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville remet celles-ci au Directeur du Service de Police et d'Incendie, pour étude et rapport.

358-82 CONSIDÉRANT qu'il est urgent que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à l'assainissement de différents cours d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT les problèmes du cours d'eau Bettez;

CONSIDÉRANT que la Ville, dans le but de donner une meilleure qualité de vie à ses contribuables, désire prendre tous les moyens à sa disposition pour corriger cette situation;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite aux différents ministères concernés afin que ceux-ci procurent à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une aide technique ainsi qu'une aide financière afin d'assainir les cours d'eau sur notre territoire et plus spécifiquement le cours d'eau Bettez; que copie de cette résolution soit envoyée au Ministère de l'Environnement, au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, au Ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries ainsi qu'au député, monsieur Yvon Picotte.

ADOPTÉE

Correspondance

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 807 (Corvée-Habitation).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 807.

Union des municipalités du Québec: Sollicite notre intérêt pour le concours Mercuriades 83 de la Chambre de commerce de la province de Québec.

M. Pierre Matte, Ministère des Affaires culturelles: Félicite le Conseil de la décision qu'il a prise d'établir sa propre bibliothèque municipale et de la loger dans un nouveau local.

Commission municipale du Québec: Approbation de la résolution # 330-82 concernant la vente de gré à gré des lots # 35-122 et 35-68 à Les Constructions Gérard Desrosiers Enr.

Municipalité de Pointe-du-Lac: Demande d'étudier ce qu'il en coûterait pour desservir cette municipalité par un corps de police adéquat.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 21 décembre 1982.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 décembre 1982, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., Trésorier, M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 57-S-8, intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-7 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc."

2.- Adoption du règlement # 539-C, intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-B et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative."

3.- Adoption du règlement # 1983, intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1983, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes."

4.- Résolution afin de fixer le taux d'intérêt pour l'année 1983.

5.- Adoption du programme triennal des années 1983-1984-1985.

6.- Résolution fixant le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales 1983 à deux versements, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, (art.252).

7.- Adoption des indices d'améliorations locales pour l'année 1983.

8.- Résolution adoptant le rapport des membres du Conseil municipal concernant les salaires du personnel cadre, pour l'année 1983.

359-82 Adoption, règlement # 57-S-8

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 57-S-8, intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-7 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

360-82 Adoption, règlement # 539-C

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement # 539-C, intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-B et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

361-82 Adoption, règlement # 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le règlement # 1983, intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1983, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

Le 21 décembre 1982.

ADOPTÉE

362-82 Taux d'intérêts pour l'année 1983

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1983, soit fixé à 18 %.

ADOPTÉE

363-82 Adoption, programme triennal 1983-1984-1985

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le programme triennal d'immobilisations pour l'année 1983, au montant de 1 329 775; pour l'année 1984, au montant de 1 149 100 $; et pour l'année 1985, au montant de 1 311 200 $, faisant une somme totale de 3 790 075 $, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

364-82 Nombre de versements - taxes municipales 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales 1983 soit fixé à deux versements, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, (art. 252).

ADOPTÉE

365-82 Adoption, indices d'améliorations locales 1983

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1983 listés ci-après soient adoptés tels que présentés:

# RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
77-B	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE	1 676 753	,01498	25 110,34
77-C	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE	599 057	,01004	6 013,48
77-D	DUVAL-BELLEMARE	SUPERFICIE	1 067 630	,00784	8 366,47
78-A	DEMONTIGNY	SUPERFICIE	433 281	,00369	1 598,04
88-N	VAL-MAURICIE	SUPERFICIE	1 865 617	,00120	2 223,53
88-N-1	PRATTE	SUPERFICIE	31 050	,00515	159,80
100	LAURENTIEN	SUPERFICIE	826 928	,00039	314,37
109-N	BELLEVUE	SUPERFICIE	471 158	,00236	1 111,77
125-A	ROUETTE	SUPERFICIE	239 800	,00385	921,45
137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE	953 670	,014903	14 213,17
152-N-4-A	PLACE BELMONT	FRONTAGE	3 528	1,69158	5 967,91
168	GIRARD	ÉVALUATION	847 900	,00167	1 413,00
169	GARCEAU	FRONTAGE	2 065,93	1,21088	2 501,59
170	DU FLEUVE	SUPERFICIE	63 195	,1855	1 171,69
170-A	DU FLEUVE	SUPERFICIE	165 937	,00321	532,47
180	TERR. DUVERNAY 3	SUPERFICIE	1 042 304	,03396	35 389,90
181	PONCEAU DIEPPE	SUPERFICIE	2 348 593	,00068	1 598,05
181-A	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	1 066 664	,02921	31 149,85
181-A-1	TERR. MONTAGNE	ÉVAL. TERR.	686 000	,02078	14 250,82
188	STE-MARGUERITE	ÉVAL. TERR.	602 700	,00875	5 268,04
192	DE BOULOGNE	SUPERFICIE	308 202	,02382	7 340,41
196	GAGNON	FRONTAGE	7 751	,61335	4 754,08
204	ROUTE BUREAU	ÉVALUATION	64 900	,0093881	609,29
210	GARCEAU	ÉVALUATION	2 430 900	,00046	1 104,38
211	ESTÉREL	ÉVAL. TERR.	1 874,05	,14934	279,87
212	ESTÉREL	SUPERFICIE	20 162	,01383	279,87
213	SIROIS	FRONTAGE	2 075,57	2,42960	5 042,79
214	SIROIS-GARCEAU	ÉVAL. TERR.	581 900	,00555	3 228,57
215	GAGNON	FRONTAGE	1 154	1,25173	1 444,49
216	BOISCHATEL	FRONTAGE	1 322,60	,35487	469,35
218	PRATTE-BELLEVUE	SUPERFICIE	500 699	,00664	3 323,25
220	DES DOMINICAINS	SUPERFICIE	696 852	,00172	1 194,75
221	DE SIENNE	SUPERFICIE	662 775	,00212	1 399,31
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	76 554	,04598	3 519,63
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	268 716	,05085	13 663,25
225	ESTÉREL	SUPERFICIE	2 414	,13466	325,05
227	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	5 763,26	,27421	1 580,34
228	CENTRE D'ACHATS	ÉVALUATION	1	34 711,34	34 711,34
229	JEAN-RACINE	SUPERFICIE	364 817	,03664	13 364,17
231	BOUL. MAURICIEN	SUPERFICIE	248 475	,01052	2 612,47
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE	152 911	,02973	4 544,73
233	TERR. ROSEMONT	ÉVAL. TERR.	513 000	,00602	3 086,78
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	20 629,04	,37263	7 686,90
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE	308 202	,00774	2 383,96
239	DU FLEUVE	FRONTAGE	587	1,80946	1 062,15
240	GUAY	SUPERFICIE	307 883	,00695	2 139,30
241	GIRARD	ÉVALUATION	851 200	,00164	1 392,60
242	LACERTE	SUPERFICIE	80 460	,00734	590,12
243	GÉLINAS	SUPERFICIE	439 880	,01973	8 678,22
247	COTE ROSEMONT-COURCELETTE	SUPERFICIE	2 539 578	,00164	4 152,28
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE	112 500	,00368	413,46
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE	795 605	,03280	26 091,54

# RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
255	PRATTE	FRONTAGE	3 594,47	2,34537	8 430,36
258-B	JACOB	SUPERFICIE	172 397	,00800	1 377,49
259	COTE D'AZUR	SUPERFICIE	79 948	,01925	1 536,91
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE	200 374	,04096	8 207,26
267	DESHAIES	SUPERFICIE	390 237	,03038	11 852,16
268	LANDERNEAU-CLERMONT	SUPERFICIE	351 299	,06739	23 672,14
269	DESPRÉS	SUPERFICIE	315 658	,02904	9 164,09
272	LIMOGES	SUPERFICIE	140 257	,06042	8 474,12
278	TESSIER	ÉVAL. TERR.	179 200	,03236	5 797,18
279	TESSIER	SUPERFICIE	458 569	,05000	22 926,21
280	HAMELIN-ST-ARNAUD	SUPERFICIE	582 828	,06967	40 602,22
281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	3 333	2,53053	8 434,23
283	LACOURSIÈRE	FRONTAGE	8 125,3	7,95417	64 629,95
284	TESSIER	SUPERFICIE	143 751	,06190	8 897,06
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE	356 169	,07420	26 425,85
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE	490 644	,06558	32 175,26
295	POITIERS-DOMPIERRE	SUPERFICIE	229 619	,08102	18 602,79
296	DUBÉ	FRONTAGE	2 173,09	2,41791	5 254,33
297	DUBÉ	SUPERFICIE	182 360	,02107	3 840,69
299	BERNARD	SUPERFICIE	95 502	,05425	5 180,33
301	LAFLAMME-LAROCHELLE	SUPERFICIE	246 549	,08753	21 579,77
306	BEAUMIER	SUPERFICIE	199 307	,05870	11 691,17
307	TERRASSE DUVERNAY MARICOURT-FLORENCE	SUPERFICIE	261 435	,06751	17 647,06
308	ROSEMONT	SUPERFICIE	497 820	,08604	42 829,97
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	180 643	,09680	17 485,34
320	SIROIS-GARCEAU	FRONTAGE	588,55	4,77479	2 810,20
321	ROLAND-FOREST	FRONTAGE	526,27	2,70687	1 424,54
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	17 257,0	1,73952	30 018,88
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE	625,41	26,82767	16 778,29
342	CODÈRE-LE ROYER	SUPERFICIE	25 314,6	1,31740	33 349,45
350	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	151 607,2	,05880	8 913,69
351F	LIÈGE	FRONTAGE	101,93	15,26009	1 555,46
351S	LIÈGE	SUPERFICIE	3 112,07	,49982	1 555,47

ADOPTÉE

366-82 Salaires 1983, personnel cadre

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le rapport des membres du Conseil municipal concernant les salaires du personnel cadre, pour l'année 1983, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le 21 décembre 1982.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 10 janvier 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 janvier 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Côté et Mme la conseillère Marthe Rousseau motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

1-83

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 décembre 1982

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 décembre 1982, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

2-83

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 décembre 1982

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 décembre 1982, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

3-83

Adoption, liste de comptes C-54-82

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-54-82, concernant les chèques # 7981 à 7998 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 84 055,09 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

Le 10 janvier 1983.

ADOPTÉE

4-83 Adoption, liste de comptes C-55-82

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la liste de comptes C-55-82, concernant les chèques # 7999 à 8012 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 133 995,55 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

5-83 Adoption, liste des mutations du 19 au 29-10-82

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 19 au 29 octobre 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 123,20 $, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

6-83 Adoption, liste des mutations du 1er au 15-11-82

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

Le 10 janvier 1983.

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 novembre 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 352,55 $, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

7-83 Actes de vente de lots à la Ville de T.R.O., suite à la vente pour taxes du 16-12-81

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer et rédiger les actes de vente des lots # 35-203-3 & 35-202-2, 35-219, 35-220, 35-221, 35-222, 35-223, 35-224, 35-241, 35-242, 35-243, 35-244, 35-245, 35-254, 35-253, 35-252, 35-251, 35-250, 35-264, 35-263, 35-262, 35-261, 35-248, 35-247, 35-246, 38-73 et 161-454 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dont la Ville de Trois-Rivières-Ouest a été déclarée adjudicataire à l'occasion d'une vente pour taxes tenue le 16 décembre 1981, le tout conformément à l'article 538 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉE

8-83 Vente du lot # 36-126 à M. Jean-Pierre Pilon

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer le contrat de vente du lot # 36-126 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par monsieur Jean-Pierre Pilon, lors d'une vente pour taxes tenue le 16 décembre 1981.

ADOPTÉE

9-83 Vente du lot # 36-125 à M. Roger Désaulniers

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

Le 10 janvier 1983.

que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer le contrat de vente du lot # 36-125 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par monsieur Roger Désaulniers, lors d'une vente pour taxes tenue le 16 décembre 1981.

ADOPTÉE

10-83 Vente du lot # 36-124 à M. Roger Désaulniers

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer le contrat de vente du lot # 36-124 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par monsieur Roger Désaulniers, lors d'une vente pour taxes tenue le 16 décembre 1981.

ADOPTÉE

11-83 Vente du lot # 35-249 à M. Marcien Bastien

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer le contrat de vente du lot # 35-249 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par monsieur Marcien Bastien, lors d'une vente pour taxes tenue le 16 décembre 1981.

ADOPTÉE

12-83 Demande d'extension pour l'élaboration des plans et règlements de lotissement, de zonage et de construction

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande une extension de 90 jours, en vertu de l'article 239 de la Loi # 125 sur l'aménagement et l'urbanisme, au Ministère des Affaires Municipales, concernant l'élaboration des plans et règlements de

lotissement, de zonage et de construction étant donné que lesdits règlements et plans projets ont été présentés en même temps que le plan d'urbanisme et que le travail de conciliation entre l'ancien règlement et les nouveaux projets de règlements demande plus de temps que prévu et de plus, puisque la Ville de Trois-Rivières-Ouest est sur le contrôle intérimaire de la MRC de Francheville et que le règlement de contrôle intérimaire ne sera pas en vigueur avant la mi-mars ou mi-avril.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille J.-B. Laroche: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Jean-Baptiste Laroche).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 374 (modifiant 5 règlements d'emprunt).

M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales: Nous fait parvenir les modalités du programme de création d'emplois temporaires.

M. Maurice Boisvert, Directeur de la Protection de la Jeunesse: C'est avec grand intérêt qu'il suit notre expérience d'intégration des policiers auprès des écoles de notre ville.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Aimerait savoir si notre municipalité se prévaudra du programme de création d'emplois temporaires du Ministère des Affaires municipales afin de faire les démarches nécessaires pour que le tout soit accepté rapidement.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie une lettre à M. Camille Laurin, Ministre de l'Éducation, concernant l'agrandissement de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

Orchestre Symphonique de Trois-Rivières: Demande une aide financière de 3 000 $.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie une lettre à M. Rodrigue Biron, Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, concernant notre projet d'amélioration des infrastructures du parc industriel.

Comités d'école Notre-Dame-du-Rosaire, Ste-Catherine-de-Sienne et St-Dominique ainsi que

Le 10 janvier 1983.

le comité de parents: Demandent d'utiliser le gymnase de la polyvalente Chavigny pour les activités sportives des enfants de ces écoles.

Ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu: Modalités du programme Chantier-Québec.

Club de Patinage Artistique de Trois-Rivières-Ouest: Formule sa demande de location de glace à l'aréna.

Télégramme envoyé à MM. Jean Chrétien, Claude G. Lajoie et Michel Veillette, concernant le dossier Chaîne Auberges des Gouverneurs.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 20 janvier 1983.

Règlement # 321-B

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 321-B intitulé: "Règlement appropriant le solde disponible du règlement # 306 (Forest) au règlement # 321, pour un montant de 13 205 $", tenue les 19 et 20 janvier 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 20 janvier 1983, je déclare que ledit règlement # 321-B est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, Conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, Conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 20 janvier 1983.

Règlement # 336-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 336-A intitulé: "Règlement modifiant l'article 12 du règlement # 336", tenue les 19 et 20 janvier 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 20 janvier 1983, je déclare que ledit règlement # 336-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, Conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, Conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 20 janvier 1983.

Règlement # 376

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 376 intitulé: "Règlement décrétant lestravaux d'éclairage par canalisations souterraines de la rue Quirion et autorisant un emprunt n'excédant pas 27 500 $", tenue les 19 et 20 janvier 1983.

Trois (3) personnes habiles à voter se sont présentées mais 13 signatures de personnes habiles à voter sont requises pour la tenue d'un scrutin.

A 19 h 15, le 20 janvier 1983, je déclare que ledit règlement # 376 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, Conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, Conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 20 janvier 1983.

Règlement # 377

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 377 intitulé: "Règlement décrétant les travaux d'éclairage par canalisations souterraines de la rue Lefort (partie ouest) et autorisant un emprunt n'excédant pas 9 000 $", tenue les 19 et 20 janvier 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 20 janvier 1983, je déclare que ledit règlement # 377 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, Conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, Conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 24 janvier 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 24 janvier 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Cérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

13-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 janvier 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 janvier 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

14-83 Adoption, liste de comptes C-56-82

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste de comptes C-56-82, concernant les chèques # 8013 à 8046 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 87 721,84 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

15-83 Adoption, liste de comptes C-57-82

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la liste de comptes C-57-82, concernant les chèques # 8047 à 8170 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 71 008,15 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 24 janvier 1983.

16-83 Adoption, liste de comptes C-01-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-01-83, concernant les chèques # 8171 à 8210 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 594 150,83 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier. M. le conseiller Guy Desjardins enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

17-83 Acceptation des prévisions budgétaires de l'O.M.H.T.R.O., pour l'année 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les prévisions budgétaires, au montant de 162 530 $, de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1983, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉE

18-83 Autorisation afin d'avancer les salaires du Directeur et du Concierge de l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

Le 24 janvier 1983.

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisée à avancer les salaires du Directeur et du Concierge de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest, selon les résolutions fournies par l'O.M.H.T.R.O. à chaque année.

ADOPTÉE

19-83 Demande au Ministre de l'Habitation et à la S.H.Q. pour l'octroi d'un H.L.M.

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a fait une demande, le 25 septembre 1979 par sa résolution # 268-79, pour que se réalise sur son territoire un projet de 20 nouveaux logements pour personnes retraitées;

CONSIDÉRANT que l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest a été consulté dans ce dossier et y a donné son accord;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à collaborer à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fournirait les infrastructures nécessaires, s'il y a lieu, pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la liste d'attente pour des logements de personnes âgées de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest s'accroît de jour en jour;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest réitère sa demande de septembre 1979, auprès du Ministre de l'Habitation et de la Société d'Habitation du Québec, pour l'obtention de 20 nouvelles unités de logements pour personnes retraitées afin de satisfaire les demandes toujours croissantes de la part de nos aînés.

ADOPTÉE

Le 24 janvier 1983.

20-83 Engagement d'un brigadier scolaire senior

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que madame Nicole Jacob soit engagée comme employée saisonnière, à titre de brigadier scolaire senior au salaire de 60 $/semaine, effectif le 17 janvier 1983.

ADOPTÉE

21-83 Octroi de 50 $ à la Société Canadienne de la Croix-Rouge

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

qu'un octroi au montant de 50 $ soit accordé à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, pour l'année 1983.

ADOPTÉE

22-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 janvier 1983, règlement # 321-B

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 janvier 1983 au sujet du règlement # 321-B intitulé: "Règlement appropriant le solde disponible du règlement # 306 (Forest) au règlement # 321, pour un montant de 13 205 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

23-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 janvier 1983, règlement # 336-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

Le 24 janvier 1983.

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 janvier 1983 au sujet du règlement # 336-A intitulé: "Règlement modifiant l'article 12 du règlement # 336", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

24-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 janvier 1983, règlement # 376

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 janvier 1983 au sujet du règlement # 376 intitulé: "Règlement décrétant les travaux d'éclairage par canalisations souterraines de la rue Quirion et autorisant un emprunt n'excédant pas 27 500 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

25-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 janvier 1983, règlement # 377

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 19 et 20 janvier 1983 au sujet du règlement # 377 intitulé: "Règlement décrétant les travaux d'éclairage par canalisations souterraines de la rue Lefort (partie ouest) et autorisant un emprunt n'excédant pas 9 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

26-83 Appui à M. François Proulx, cours d'eau Lacerte

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie les démarches entreprises par monsieur François Proulx,

Le 24 janvier 1983.

dans sa demande d'aide et rapport agronomique du cours d'eau Lacerte, auprès du Ministère de l'Agriculture du Québec et ce, en autant que la Ville n'encoure aucun frais.

ADOPTÉE

Ouverture des soumissions - assurances générales.

Les soumissions pour les assurances générales de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 21 janvier 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a. Greffier de la Ville ainsi que deux (2) représentants du bureau Ferron, Tousignant, Pagé & Ass.

La soumission suivante a été reçue:

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
Ferron, Tousignant, Pagé & Ass.	Ass. automobile	9 369 $
	Ass. des biens	11 055 $
	Ass. des différentes responsabilités	18 363 $
	Ass. de la fidélité des employés et de la perte d'argent et de valeurs négociables	1 006 $
	Ass. chaudières et machinerie	1 126 $
	Ass. responsabilité découlant du refoulement des égouts	5 658 $

Le Greffier de la Ville procédera à l'étude de cette soumission et fournira un rapport à cet effet.

27-83 Engagement d'un concierge à temps partiel pour la bibliothèque

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que monsieur Gilles Gagnon soit engagé à titre de concierge à temps partiel pour la bibliothèque

municipale, au salaire de 50 $/semaine, effectif le 24 janvier 1983.

ADOPTÉE

28-83 Signature du protocole d'entente pour le Soccer

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Club de Soccer Albatros de Trois-Rivières-Ouest Inc., pour l'année 1983.

ADOPTÉE

29-83 Appui à l'U.M.Q., arbitrage de différends

ATTENDU que le système d'arbitrage de différends régit, en dernier ressort, la détermination des conditions de travail des policiers et des pompiers;

ATTENDU que le code du travail retient le critère de "l'équité et de la bonne conscience" comme seule règle de décision des arbitres de différends;

ATTENDU que cette norme s'est révélée inopérante à plus d'un point de vue;

ATTENDU que la croissance des salaires des policiers en particulier, depuis le milieu des années 1970, dépasse tous les indices de références connus sans justification;

ATTENDU que les conditions de travail des policiers et des pompiers, y compris les bénéfices marginaux, sont déjà très généreuses;

ATTENDU que le salaire des policiers est en moyenne de 50% supérieur au salaire payé dans l'entreprise en général;

ATTENDU que les pourcentages d'augmentation consentis par arbitrage créent de l'iniquité envers les autres employés municipaux;

ATTENDU que ces décisions détruisent les structures salariales de la municipalité notamment en ce qui concerne les cadres municipaux;

ATTENDU que les autorités gouvernementales recommandent aux municipalités de maintenir les augmentations de salaires de leurs employés en deçà du pourcentage de croissance de l'inflation;

ATTENDU que les décisions arbitrales accordent des pourcentages d'augmentation sans commune mesure avec l'effort collectif de restriction des dépenses publiques;

ATTENDU que la masse salariale affectée directement ou indirectement par les sentences arbitrales constitue un poste budgétaire de première importance;

ATTENDU que les décisions arbitrales ne tiennent pas compte de la capacité de payer de la municipalité;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le préambule précité passe partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest exige du gouvernement du Québec qu'il apporte, sans délai, des modifications au système d'arbitrage de différends afin de corriger les abus auxquels conduit ce mécanisme.

ADOPTÉE

30-83 Adoption des prévisions budgétaires de l'année 1983 de la bibliothèque municipale

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que les prévisions budgétaires, au montant de 84 457 $, de la bibliothèque municipale, soient acceptées telles que présentées et que la participation de la Ville soit de 50%.

ADOPTÉE

Le 24 janvier 1983.

Correspondance

Ministère de l'Environnement: Accuse réception de notre demande d'aide financière pour l'assainissement du cours d'eau Bettez.

Ministère de l'Énergie et des Ressources: Accuse réception de notre demande d'aide financière pour l'assainissement du cours d'eau Bettez.

Conseil Régional de Développement de la Région Administrative 04: Nous demande d'adhérer à cet organisme.

Ministère des Affaires Culturelles: Accuse réception de notre demande d'aide financière et d'aide technique pour la mise en valeur du Calvaire de Trois-Rivières-Ouest.

Commission Nationale de l'Aménagement: Accuse réception de notre projet de plan d'urbanisme ainsi que la description des travaux prévus pour les trois prochaines années.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre que lui a adressée M. Rodrigue Biron, Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, concernant une demande d'aide financière pour la réfection et l'amélioration des infrastructures de notre parc industriel.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Accuse réception de notre demande d'aide financière pour l'assainissement du cours d'eau Bettez.

Fondation de l'Office Diocésain de Pastorale: Demande d'aide financière.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville

Le 7 février 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 février 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

31-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 janvier 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 janvier 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

32-83 Adoption, liste de comptes C-02-83

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la liste de comptes C-02-83, concernant les chèques # 8211 à 8230 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 52 113,98 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

33-83 Adoption, liste de comptes C-03-83

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-03-83, concernant les chèques # 8231 à 8259 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 35 008,09 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 7 février 1983.

34-83 Adoption, liste de comptes C-04-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste de comptes C-04-83, concernant les chèques # 8260 à 8336 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 61 248,55 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

35-83 Nomination d'un administrateur permanent de l'O.M.H.T.R.O., pour un an

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur Hermann Tousignant soit nommé administrateur permanent de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour un terme d'une année.

ADOPTÉE

36-83 Nomination d'un administrateur permanent de l'O.M.H.T.R.O., pour deux ans

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

Le 7 février 1983.

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que madame Marthe Rousseau soit nommée administrateur permanent de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour un terme de deux ans.

ADOPTÉE

37-83 Adoption de la soumission - assurances générales.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les assurances générales de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 21 janvier 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville ainsi que deux (2) représentants du bureau Ferron, Tousignant, Pagé & Ass.;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
Ferron, Tousignant, Pagé & Ass.	Ass. automobile	9 369 $
	Ass. des biens	11 055 $
	Ass. des différentes responsabilités	18 363 $
	Ass. de la fidélité des employés et de la perte d'argent et de valeurs négociables	1 006 $
	Ass. chaudières et machinerie	1 126 $

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Ferron, Tousignant, Pagé & Ass., pour les assurances générales de la Ville au montant de 40 919,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

Le 7 février 1983.

ADOPTÉE

38-83 Nomination du responsable, Loi # 65

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que monsieur Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville, soit désigné comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels et ce, en vertu de l'article 8 de la Loi # 65.

ADOPTÉE

39-83 Demande pour un programme de rénovation de maisons

CONSIDÉRANT que plusieurs résidants de Trois-Rivières-Ouest s'informent à savoir si la Ville a un programme de rénovation de maisons;

CONSIDÉRANT que nombre des résidences concernées ont besoin de telles rénovations étant donné leur âge;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite au Gouvernement provincial, par son programme Loginove et au gouvernement fédéral, par son programme PARELL de faire bénéficier la Ville de Trois-Rivières-Ouest de ces programmes et ce, dans les plus brefs délais possibles afin que les contribuables concernés puisse bénéficier des subventions s'y rattachant.

ADOPTÉE

40-83 Vente de gré à gré

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende de gré à gré à "Les Constructions J.-C. Gagnon Inc.", les lots # 35-250, 35-251, 35-252, 35-253, 35-254, 35-246, 35-247, 35-248, 35-261, 35-262, 35-263,

Le 7 février 1983.

35-264, 35-219, 35-220, 35-221, 35-222, 35-223, 35-224, 35-241, 35-242, 35-243, 35-244 & 35-245 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que le notaire Yves-M. Veillette soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE

41-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 novembre 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 992,30 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

42-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 décembre 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 802,60 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

43-83 Adoption des soumissions - Essence

CONSIDERANT que les soumissions pour la fourniture d'essence ont été ouvertes le 7 février 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et deux représentants de la compagnie Irving;

CONSIDERANT que les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Le 7 février 1983.

Nom	Montant
Dépanneur Libre-service Gilles Ricard Enr.	1¢ d'escompte du litre du prix à la pompe
Garage Crête Enr.	1¢ d'escompte du litre du prix à la pompe

CONSIDERANT que la soumission de "Dépanneur Libre-service Gilles Ricard Enr." est plus avantageuse étant donné que celui-ci offre un service 24 h ainsi qu'un service complet sur l'ensemble des produits pétroliers;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de "Dépanneur Libre-service Gilles Ricard Enr.", pour la fourniture de l'essence selon l'escompte de 1¢ du litre du prix à la pompe étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

44-83 Présentation du projet Inventaire et classification des archives municipales

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Inventaire et classification des archives municipales" présenté dans le cadre du programme de Relance de l'Aide à l'Emploi (RELAIS) 1983; que M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville soit nommé administrateur dudit projet et que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le

Le 7 février 1983.

Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

45-83 Présentation du projet Inventaire et classification des archives municipales ainsi que l'inventaire et classification des plans de construction

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Inventaire et classification des archives municipales ainsi que l'inventaire et classification des plans de construction" présenté dans le cadre du programme de Création d'Emplois temporaires du Ministère des Affaires municipales; que M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville soit nommé administrateur dudit projet et que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

46-83 Présentation du projet Aide à l'informatisation des données

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Aide à l'informatisation des données" présenté dans le cadre du programme de Relance de l'Aide à l'Emploi (RELAIS) 1983; que M. Pierre Chainé, Assistant de l'Évaluateur soit nommé administrateur dudit projet et que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds

généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

47-83 Présentation du projet Inventaire municipal et amélioration des facilités récréatives

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Inventaire municipal et amélioration des facilités récréatives" présenté dans le cadre du programme de Création d'Emplois temporaires du Ministère des Affaires municipales; que M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs soit nommé administrateur dudit projet et que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

48-83 Présentation du projet Muni-relance

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Muni-relance" présenté dans le cadre du programme de Relance de l'Aide à l'Emploi (RELAIS) 1983; que M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal soit nommé administrateur dudit projet et que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Le 7 février 1983.

ADOPTÉE

49-83

Mandat à la B.C.P.M.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie soit mandatée pour acheter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les livres de la bibliothèque municipale, le tout selon l'échéancier et le budget pour l'année 1983, fournis par le Directeur du Service des Loisirs.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 374, concernant le lot # 161-397 et le lot # 162-1-50.

50-83

Nouvelle demande pour l'obtention d'une partie des argents de l'enveloppe LaPrade.

CONSIDÉRANT que depuis la fermeture de l'usine d'eau lourde La Prade, la Ville de Trois-Rivières-Ouest a été durement touchée par les retombées désastreuses qui en découlèrent, au point de vue investissements, emplois, constructions, etc....

CONSIDÉRANT que les infrastructures de son parc industriel sont demeurées inachevées dû à l'arrêt d'installations de petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire réaliser plusieurs projets routiers et industriels;

CONSIDÉRANT qu'elle n'est éligible à aucune subvention fédérale;

CONSIDÉRANT que cette Ville a été quelque peu lésée et délaissée dans le passé et qu'une fois de plus, elle est oubliée bien que ses demandes soient raisonnables;

CONSIDÉRANT que Trois-Rivières-Ouest fait partie du comté de Trois-Rivières et qu'elle désire

bénéficier au même titre que les autres villes environnantes des retombées des fonds La Prade;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande instamment à monsieur Jean Chrétien, ministre de l'Énergie, Mines et Ressources, de reviser sa position face à la requête de notre municipalité et de faire bénéficier celle-ci d'une partie des argents de La Prade, afin qu'elle puisse améliorer son réseau routier ainsi que son parc industriel;

que copie de cette résolution soit aussi envoyée à monsieur Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

51-83 Demande d'étude faite à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'étude de l'éclairage pour les rues Riopel, Bernard, Bellefeuille, Després et Deshaies, tel que démontré sur le plan préparé par le Service technique de la Ville

ADOPTÉE

52-83 Demande d'étude faite à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'étude de l'éclairage et de relocalisation de nouveaux luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium pour la partie du chemin Ste-Marguerite, située entre le boulevard Mauricien et le boulevard St-Jean ainsi que l'étude pour de nouveaux luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium sur le chemin Ste-Marguerite entre le boulevard Mauricien et le boulevard Jean XXIII ainsi que l'étude de l'éclairage sur le boulevard Mauricien

entre la voie Ferrée du C.P.R. jusqu'au chemin Ste-Marguerite.

ADOPTÉE

53-83 Nomination d'un inspecteur régional adjoint

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller
que monsieur Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des permis de construction, soit nommé inspecteur régional adjoint, en vertu de la Loi # 125 sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

54-83 Démission de Mlle Martine Dufour

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la démission de Mlle Martine Dufour, standardiste au Service de Police et d'Incendie, soit acceptée, effective le 11 février 1983.

ADOPTÉE

55-83 Acceptation du tracé proposé pour le réseau de transport de gaz naturel

ATTENDU que Gaz Inter-Cité Québec Inc. nous a avisés de son intention d'établir un tracé dans une emprise de 18 mètres (59,06 pieds) de largeur traversant notre municipalité et devant servir à la construction et à l'exploitation d'un réseau de gazoduc avec une emprise additionnelle temporaire de 14 mètres (45,93 pieds) pour fins de construction;

ATTENDU que Gaz Inter-Cité Québec Inc. ou ses représentants ont rencontré la municipalité pour établir la localisation optimale de cette emprise dans notre territoire;

ATTENDU que Gaz Inter-Cité Québec Inc. a déposé le plan du tracé projeté de l'emprise dans notre municipalité et portant le numéro 33-70-P0-001-R-QC;

Le 7 février 1983.

ATTENDU que Gaz Inter-Cité Québec Inc. déposera ultérieurement des plans de franchissement des infrastructures municipales par le gazoduc;

ATTENDU que ce tracé est sujet, en zone agricole, à l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accède à la demande de Gaz Inter-Cité Québec Inc., ses ayants droit et mandataires, et ne s'objecte pas au tracé projeté par Gaz Inter-Cité Québec Inc., tel que montré sur le plan portant le numéro 33-70-P0-001-R-QC et recommande à la Commission de protection du territoire agricole d'accorder toutes autorisations nécessaires.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie copie des lettres qu'il a adressées à MM. les Ministres Marc Lalonde, Ed Lumley et Pierre Bussières, concernant le dossier "Auberge des Gouverneurs".

M. Michel Veillette, Député de Champlain: Accuse réception de notre télégramme concernant le dossier "Auberge des Gouverneurs".

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. Jean Chrétien, Ministre de l'Énergie, Mines et Ressources, concernant l'enveloppe LaPrade.

Union des Municipalités du Québec: Invitation à une soirée d'information, mardi le 8 février 1983, concernant les services essentiels.

Conseil des Services Essentiels: Envoie copie du décret concernant les services essentiels.

Comité d'école du Bois-Joli: Exprime leur satisfaction face à l'écoute qu'il a eue lors de ses demandes concernant le plan d'urbanisme.

M. Jean Paradis: Nous informe qu'il n'y avait aucun signaleur devant la souffleuse à neige qui

est passée sur la rue Champagne le ler février 1983.

Ministère de la Justice: Accuse réception de notre résolution concernant l'arbitrage de différends, policiers-municipaux.

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre résolution concernant l'arbitrage de différends, policiers municipaux.

M. Émile Bergevin et Mme Lise B. Gouin: Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Berthe Bergevin).

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre résolution # 12-83, concernant une demande d'extension de 90 jours pour l'élaboration des plans et règlements de lotissement, de zonage et de construction.

L'Association des Laryngectomisés de la Mauricie: Remerciements pour la réception à l'occasion de la présentation du LARKEL 2.

M. Jean-François Bertrand, Ministre des Communications: Envoie un dépliant concernant la Loi # 65 (Accès aux documents).

Sommet Economique, Région 04: Remerciements pour les efforts déployés lors de la tenue du forum régional et envoie compte rendu des résolutions adoptées.

Ministère de l'Énergie et des Ressources: Envoie des informations concernant le commerce au détail des carburants au Québec.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Accuse réception de notre résolution concernant une demande d'aide technique et une demande d'aide financière pour l'assainissement du cours d'eau Bettez.

Association des inspecteurs municipaux de l'Environnement du Québec Inc.: Invitation au Conseil pour leur 3e congrès annuel.

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre demande pour l'obtention d'un H.L.M. pour personnes âgées.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée au Ministère de

Le 7 février 1983.

l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, concernant l'assainissement du cours d'eau Bettez.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. Guy Tardif, Ministre de l'Habitation, concernant notre demande pour l'obtention d'un H.L.M. pour personnes âgées.

Sommet populaire de Trois-Rivières: Dénonce la dernière hausse des tarifs et la détérioration du service offert par la C.I.T.F.

Union des Municipalités du Québec: Accuse réception de notre résolution concernant l'arbitrage de différends, policiers municipaux.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de lettre que lui a adressée l'attachée politique du Ministre de l'Éducation, concernant l'agrandissement de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 21 février 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

À 20 h 35, madame la conseillère Marthe Rousseau et monsieur le conseiller Gaston Cormier ont constaté le non quorum et ont reporté l'assemblée au 22 février 1983 à 20 h 30.

Marthe Rousseau
Marthe Rousseau, Conseillère

Gaston Cormier
Gaston Cormier, Conseiller

Claude Touzin
Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 22 février 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 février 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

56-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 février 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 février 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

57-83 Adoption, liste de comptes C-05-83

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste de comptes C-05-83, concernant les chèques # 8337 à 8394 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 700 741,29 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une

prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

58-83

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 23 décembre 1982 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 849,20 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

59-83

Répartition de l'enveloppe globale

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la répartition de l'enveloppe globale, faite par le Directeur du Service des Loisirs, monsieur Michel Lemieux, soit acceptée telle que présentée, soit: -

Service des Loisirs	6 000 $
Patin Artistique	650
Baseball	700
Tir à l'arc	975
Basketball	700
Soccer	3 845
Commission Scolaire Chavigny	1 000
C.S.R.V.F.	2 000
Voile	300
Handicapés	500
Mégophias	1 000
Gymnastique	300
C.M.I.	600
S.T.R.	350
Âge d'Or Jean XXIII	100
Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne	100
	19 120 $

Le 22 février 1983.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 7 février 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 374, concernant le lot # 161-397 (rue Aubert), et le lot # 162-1-50.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant une modification au règlement # 1 000 (Police et Incendie) au sujet des conditions d'occupation des bâtiments aux fins d'exploitation d'appareils d'amusement.

60-83

Engagement d'une standardiste au service de Police et d'Incendie.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que mademoiselle Angèle Lemay soit engagée au poste de standardiste au Service de Police et d'Incendie, au salaire de 6,41 $/h, selon la convention collective en vigueur, et ce conditionnellement à une période de probation de trois (3) mois et à la signature de sa convention d'engagement, effectif le 22 février 1983.

ADOPTÉE

61-83

Aide financière de départ à l'Entraide Ste-Catherine Inc.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

qu'une aide financière de départ au montant de 150 $ soit accordée à l'Entraide Ste-Catherine Inc.

ADOPTÉE

62-83

Grandes orientations du schéma d'aménagement de la M.R.C.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

Le 22 février 1983.

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que les priorités suivantes, concernant les grandes orientations du schéma d'aménagement de la M.R.C. soient retenues: -

Code de référence	titre de l'orientation	priorité accordée
U-01	Protection des biens culturels	3
U-02	Le développement industriel régional	2
U-03	Densification des agglomérations existantes	1
U-04	Les besoins en équipements scolaires	2
U-05	Les besoins en services de la santé	3
U-06	Les parcs de maisons mobiles	3
U-07	L'amélioration des liens routiers intermunicipaux	1
U-08	La définition du rôle d'une capitale régionale	3
U-09	La survie et l'épanouissement de la municipalité à caractère rural	3
U-10	L'aménagement en bordure des cours d'eau	2
R-11	L'aménagement des sites récréatifs d'activité	2
R-12	L'aménagement des sites récréatifs de lieu	3
R-13	Aménagements récréatifs linéaires intermunicipaux	2
R-14	Protection d'accès aux principaux cours d'eau régionaux	3
R-15	L'aménagement de parcs régionaux	3
R-16	Établissement d'une politique de développement touristique régional	2
E-17	Exploitation des richesses naturelles	3
E-18	Protection des boisés en milieu bâtissable	3
E-19	Établissement d'une politique d'assainissement des cours d'eau	3
E-20	Protection des sources d'approvisionnement en eau potable	1
E-21	L'aménagement de sites d'enfouissement	3

Le 22 février 1983.

E-22	Protection du potentiel faunique régional	3
E-23	Protection des érablières commerciales	3
E-24	Exploitation du potentiel forestier régional	3
E-25	Optimalisation de l'exploitation du potentiel agricole régionale	2
A-26	Regénération et conservation des boisés	1

ADOPTÉE

Correspondance

Famille J.-P. Lamy: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Jean-Paul Lamy).

Familles Dostaler et Graton: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Jean Dostaler.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Nous informe que notre demande d'aide pour l'amélioration du cours d'eau Lacerte ne peut justifier automatiquement une intervention dudit Ministère et qu'il doit envisager des solutions limitant son intervention à la zone agricole.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales, concernant des modifications au système d'arbitrage de différends.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre que lui a fait parvenir M. Alain Tremblay du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relativement à l'assainissement du cours d'eau Bettez.

Ministère des Affaires Municipales: Ce ministère a prolongé de 90 jours le délai imparti par l'article 102 de la Loi # 125 pour l'adoption pour l'ensemble de la municipalité des règlements de zonage, de lotissement et de construction conformes au plan d'urbanisme.

M. Raynald Fréchette, Ministre du Travail: Nous informe qu'il entend rendre publiques bientôt des propositions d'amendements au code du travail concernant l'arbitrage de différends touchant les policiers et les pompiers.

Le 22 février 1983.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: Nous informe du programme de dragage dans la rivière St-Maurice à Trois-Rivières.

Société Canadienne de la Croix-Rouge: Remerciements pour notre participation financière à leur campagne 1983.

M. Jean Chrétien, Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Accuse réception de notre télégramme concernant l'intervention de ce Ministre dans le dossier "Auberges des Gouverneurs".

Commission Municipale du Québec: Approbation de la vente de gré à gré à "Les Constructions J.C. Gagnon Inc."

M. Jean-Guy Charbonneau, Sous-ministre adjoint, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, concernant notre demande d'aide pour l'assainissement du cours d'eau Bettez.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre que lui a fait parvenir M. Gilles Gosselin, Attaché politique du Ministère des Affaires municipales, concernant l'arbitrage de différents.

Mme Holly Carmanico, Adjoint spécial du Ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement: Accuse réception de notre lettre du 10 février dernier, concernant une demande pour le programme PARELL.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a fait parvenir à M. Guy Tardif, Ministre de l'Habitation, concernant notre demande pour le programme Loginove.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean Charles Charest

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 1er mars 1983

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er mars 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Résolution d'appui à la C.S.R.V.F. en marge des cours en alimentation pour adultes

2.- Vente des lots de la rue Bordeaux

63-83 Appui à la C.S.R.V.F. en marge des cours en alimentation pour adultes

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges dans ses démarches entreprises pour conserver à Trois-Rivières, les cours à être dispensés en alimentation, l'année prochaine, à l'intention des étudiants adultes.

ADOPTÉE

64-83 Vente des lots de la rue Bordeaux

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à "Les Constructions Gilles Chainé Inc." et à "Les Constructions Luc Renaud Inc.", pour la somme de 90 000 $, les lots de la rue Bordeaux, portant les numéros 159-30, 159-80-13, 159-80-12, 159-80-11, 159-80-10, 159-80-9, 159-80-8, 159-80-7 & 160-706, 159-80-6 & 160-705, 159-80-5 & 160-704, 159-80-4 & 160-703, 159-80-3 & 160-702, 159-80-2 & 160-701 & 159-1-4, 159-1-3 & 160-700 et 159-1-2 & 160-699 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser cette vente de gré à gré ayant pour but la construction de maisons unifamiliales, le tout suivant les termes et conditions du projet de contrat préparé par Me Claude Boucher, Notaire, annexé à la présente résolution et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

4891

Le 1er mars 1983

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 1er mars 1983.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 7 mars 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 mars 1983, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Guy Desjardins; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest, monsieur le conseiller Gaétan Alarie et madame la conseillière Marthe Rousseau motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

65-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 février 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 février 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

66-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du ler mars 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du ler mars 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

67-83 Adoption, liste de comptes C-06-83

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-06-83, concernant les chèques # 8395 à 8417 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 079 367,00 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

Le 7 mars 1983.

ADOPTÉE

68-83 Adoption, liste de comptes C-07-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la liste de comptes C-07-83, concernant les chèques # 8418 à 8435 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 34 675,57 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

69-83 Adoption, liste de comptes C-08-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la liste de comptes C-08-83, concernant les chèques # 8436 à 8555 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 74 824,28 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

70-83 Adoption, liste de comptes C-09-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-09-83, concernant les chèques # 8556 à 8584 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 46 254,41 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

71-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 5 au 12 janvier 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 800,60 $, soit acceptée telle que présentée.

Le 7 mars 1983.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion que monsieur le conseiller Gaétan Alarie a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 7 février 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 374, concernant le lot # 161-397 (rue Aubert), et le lot # 162-1-50.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 22 février 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement concernant une modification au règlement # 1 000 (Police et Incendie) au sujet des conditions d'occupation des bâtiments aux fins d'exploitation d'appareils d'amusement.

72-83

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que monsieur Gaétan Alarie soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 7 mars 1983.

ADOPTÉE

73-83

Recommandation de l'évaluateur municipal

Le 7 mars 1983.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la recommandation de l'évaluateur municipal concernant l'évaluation de monsieur Paul Doucet (no de matricule 7631 16 9922) pour le rôle déposé le 15 septembre 1982 pour le rôle de l'année 1983, en vertu de l'article 21 de la Loi # 12 sur la fiscalité municipale qui modifie l'article 141 de la Loi sur l'évaluation foncière, soit acceptée.

ADOPTÉE

74-83 Recommandation de l'évaluateur municipal

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la recommandation de l'évaluateur municipal concernant l'évaluation de monsieur Jacques Lafontaine (no de matricule 7631 05 2121) pour le rôle déposé le 15 septembre 1982 pour le rôle de l'année 1983, en vertu de l'article 21 de la Loi # 12 sur la fiscalité municipale qui modifie l'article 141 de la Loi sur l'évaluation foncière, soit acceptée.

ADOPTÉE

75-83 Présentation du projet "Animation estivale Trois-Rivières-Ouest"

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie monsieur Roch Langlois, Président du Club Richelieu de Trois-Rivières-Ouest et responsable du projet "Animation estivale Trois-Rivières-Ouest", présenté dans le cadre du programme Été Canada 1983 et que la Ville s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada.

ADOPTÉE

76-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

Le 7 mars 1983.

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 10 janvier 1983, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant un projet de correction des lots 112, 113, 114, 115, 120, 121, 122, 123 et projet d'ajouté du lot 382 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce plan et le Livre de Renvoi. (Dossier # 33269)

ADOPTÉE

77-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 21 janvier 1983, pour le compte de Fiducie, Prêt et Revenu, concernant les lots # 162-1-117 et 162-1-118 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 50146)

ADOPTÉE

78-83 Demande d'étude faite à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'étude de l'éclairage pour le boulevard Jean XXIII, des limites de Trois-Rivières jusque chez la firme Armand Guay sur ledit boulevard ainsi que sur la rue De Sienne (Place Pothier).

ADOPTÉE

79-83 Présentation du projet "Aide à l'information des données"

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Aide à l'informatisation

des données", présenté dans le cadre du programme Été Canada 1983; que le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, monsieur Pierre Chaîné, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dsns l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

80-83 Présentation du projet "Travailleurs en loisirs dans le cadre du projet concernant des stagiaires"

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie monsieur André Guy, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Populaire Ste-Catherine-de-Sienne et responsable du projet "Travailleurs en loisirs dans le cadre du projet concernant des stagiaires" présenté dans le cadre du programme Été Canada 1983 et que la Ville s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada.

ADOPTÉE

81-83 Présentation du projet "Intégration étudiante"

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Intégration étudiante" présenté dans le cadre du programme Été Canada 1983; que le Maire suppléant et le Greffier soient autorisés au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, monsieur Daniel Thibault, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dsns l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Le 7 mars 1983.

ADOPTÉE

82-83

Mandat à l'étude Beaumier, Richard & Associés

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que l'étude Beaumier, Richard & Associés soit mandatée pour prendre les procédures dans les dossiers de monsieur François Aubry, concernant ses arrérages de taxes pour les années 1979, 1980, 1981 et 1982 et mener à terme les dossiers entrepris par l'entremise de l'étude Chartier, Ménard & Associés.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre que lui a adressée Mme Victoria Garland, Conseiller spécial du Ministre responsable de la S.C.H.L., concernant notre demande dans le cadre du programme PAREL.

M. Jean-Guy Charbonneau, Sous-ministre adjoint à la production du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Accuse réception de notre demande d'aide pour l'amélioration du cours d'eau Bettez.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Nous envoie copie de la lettre qu'il a fait parvenir à M. Roméo Leblanc, Ministre responsable de la S.C.H.L., concernant notre demande dans le cadre du programme PAREL.

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre projet "Inventaire municipal et amélioration des facilités récréatives", relativement à des dépenses projetées de l'ordre de 109 936 $.

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre projet "Inventaire et classification des archives municipales et classification des plans de construction", relativement à des dépenses projetées de l'ordre de 8 820 $.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Nous envoie copie de la lettre qu'il a fait parvenir à M. Jean Chrétien, Ministre de l'Énergie, Mines et Ressources, concernant la distribution des argents de l'enveloppe Laprade.

Le 7 mars 1983.

Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur: Accuse réception de notre demande de logements à loyer modique pour personnes âgées.

Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur: Accuse réception de notre demande relativement au programme de restauration résidentielle LOGINOVE.

Commission municipale du Québec: Approbation de la vente de gré à gré à "Les Constructions Luc Renaud Inc." et "Les Constructions Gilles Chainé Inc."

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Nous envoie copie des lettres que lui ont fait parvenir MM. Marc Lalonde, Edward C. Lumley et Pierre Bussières, concernant la firme "Auberges des Gouverneurs".

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 21 mars 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 mars 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

83-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mars 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mars 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

84-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 18 au 31 janvier 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 052,70 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Le 21 mars 1983.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

85-83

Adoption, règlement # 374-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le règlement # 374-A, intitulé: "Règlement modifiant l'item IV de l'article 3 du règlement # 374 afin d'y retrancher à toutes fins que de droit les lots 161-397 et 162-1-50", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

86-83

Adoption, règlement # 1000.1

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le règlement # 1000.1, intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie), relativement aux conditions d'occupation de bâtiments aux fins d'exploitation d'appareils d'amusement", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement aux vendeurs itinérants.

Avis de motion

Monsieur le conseeiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement à la prévention des incendies.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement #

Le 21 mars 1983.

1000 (Police et Incendie) relativement aux chiens errants et la nomination d'un contrôleur de chiens.

87-83 Inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuris"

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'inscrive au Concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec 1983, du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et que madame Marthe Rousseau, conseillère, soit nommée responsable du comité d'embellissement et qu'elle soit mandatée pour organiser le concours "Maisons Fleuries de Trois-Rivières-Ouest"

ADOPTÉE

88-83 Tarif des honoraires exigibles pour la délivrance des documents

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

qu'à compter du 1er mai 1983, le nouveau tarif des honoraires exigibles pour la délivrance des documents faisant partie des archives de la municipalité, en vertu des articles 91 et 103 de la Loi sur les Cités et Villes, sera le suivant:

	TYPE DU DOCUMENT	PRIX UNITAIRE
a)	Rapport d'accident (service de police)	5,00 $
b)	Certificat de toute nature	5,00 $
c)	Page photocopiée 8 1/2 X 11 ou 14	0,25 $
d)	Page dactylographiée ou manuscrite 8 1/2 X 11 ou 14	2,50 $
e)	Plan général des rues (imprimé)	2,50 $
f)	Copie du rôle d'évaluation	0,30 $ par unité d'évaluation

Le 21 mars 1983.

g)	Copie de règlement	0,25 $ la page 35,00 $ maximum
h)	États financiers	2,00 $
i)	Plan de cadastre	Coût réel de la copie
j)	Liste des contribuables ou résidents	0,01 $ par nom
k)	Pour tous les autres documents, tels que: plan directeur, plan d'urbanisme, de zonage, rénovation urbaine, etc.	Coût réel de la copie

ADOPTÉE

89-83 Représentants au sein du C.L.M.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que MM. Gaétan Alarie, Conseiller et Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs soient nommés représentants de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au sein du Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc., pour la période d'avril 1983 à mars 1984.

ADOPTÉE

90-83 Signature du protocole d'entente avec le Club de Patinage Artistique de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Club de Patinage Artistique de Trois-Rivieres-Ouest, pour l'année 1983.

ADOPTÉE

Le 21 mars 1983.

91-83 Présentation du projet "Espaces verts"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Espaces verts" présenté dans le cadre du programme de Relance de l'Aide à l'Emploi (RELAIS) 1983; que monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal soit nommé administrateur dudit projet et que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représensant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité ou le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

92-83 Radiation des lots # 155-7 et 157-36 de l'avis # 2180 de vente pour taxes du 16 décembre 1981

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit autorisé à radier les lots # 155-7 et 157-36 de l'avis # 2180 de vente pour taxes du 16 décembre 1981.

ADOPTÉE

93-83 Demande d'exclusion du lot P.29 auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'exclure de la zone agricole le lot P.29 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situé près du pont Laviolette, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le Service technique de la Ville.

Le 21 mars 1983.

ADOPTÉE

94-83

Demande de cession du lot P.29 auprès du Ministère des Transports du Québec

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour la somme nominale de 1 $, une partie du lot P.29 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comme étant l'emplacement de la rue projetée, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le Service technique de la Ville.

ADOPTÉE

Correspondance

Société d'Habitation du Québec: Les besoins de la Ville en ce qui a trait à la construction de logements à loyer modique seront examinés à nouveau dès que la Société connaîtra les budgets qui seront mis à sa disposition pour la réalisation de nouvelles programmations ainsi que les critères de sélection retenus par le gouvernement.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre qu'il a fait parvenir à l'Honorable Lloyd Axworthy, Ministre de l'Emploi et Immigration, concernant les trois (3) projets de la Ville présentés dans le cadre du programme RELAIS 1983.

M. Roméo Leblanc, Ministre responsable de la S.C.H.L.: Nous informe que la situation budgétaire de ce ministère ne permet pas de donner suite à notre demande (PAREL) à court terme.

Société d'Habitation du Québec: Nous informe que notre demande de logements additionnels a été transmise à Me Jean-Luc Lesage, Secrétaire de la S.H.Q.

Chambre de Commerce de Trois-Rivières: Envoie copie de la correspondance adressée à MM. Jean Chrétien et Claude G. Lajoie, concernant l'appui de cet organisme dans nos revendications pour l'obtention d'une partie des argents de l'enveloppe LaPrade.

Le 21 mars 1983.

Service d'expansion Économique et Industrielle (Trois-Rivières Métropolitain) Inc.: Envoie copie de la correspondance adressée à MM. Jean Chrétien et Claude G. Lajoie, concernant l'appui de cet organisme dans nos revendications pour l'obtention d'une partie des argents de l'enveloppe LaPrade.

M. Michel Clair, Ministre des Transports: Nous informe de la politique qui a trait à l'acquisition de terrains pour l'amélioration des chemins municipaux et nous demande de pousser de l'avant ladite politique.

Résidants du boulevard Jean XXIII: Pétition concernant l'éclairage dudit boulevard.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 5 avril 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 avril 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

95-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mars 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mars 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

96-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 février 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 347,30 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

97-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 17 au 28 février 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 031,15 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Le 5 avril 1983.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant l'item V de l'article 3 du règlement # 374 afin d'y ajouter à toutes fins que de droit les lots 160-693 et 159-196, (rue Liège).

Avis de motion — Monsieur le conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 21 mars 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement aux vendeurs itinérants.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 21 mars 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement à la prévention des incendies.

Avis de motion — Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 21 mars 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement aux chiens errants et la nomination d'un contrôleur de chiens.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification

Le 5 avril 1983.

de l'article 1.4 du règlement # 807 afin de prolonger la date d'admissibilité au programme Corvée-Habitation de Trois-Rivières-Ouest jusqu'au 15 juillet 1983.

98-83 Servitude d'aqueduc

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec d'accorder une servitude d'aqueduc de 3 m de largeur sur les lots P.-143-20, une partie du lot P.-143 et une partie du lot P.-145 (autoroute 55) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; que Me Claude Boucher, Notaire soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte, le tout tel que démontré sur un préparé par le Service technique de la Ville.

ADOPTÉE

99-83 Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende de gré à gré à M. Étienne Langlois, pour la somme de 600 $ payable comptant, le lot # 37-470 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; que le notaire François St-Arnaud soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE

100-83 Adoption, liste de comptes C-10-83

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la liste de comptes C-10-83, concernant les chèques # 8585 à 8615 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 285 133,33 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

Le 5 avril 1983.

ADOPTÉE

101-83 Adoption, liste de comptes C-11-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-11-83, concernant les chèques # 8616 à 8631 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 29 566,07 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

102-83 Adoption, liste de comptes C-12-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste de comptes C-12-83, concernant les chèques # 8632 à 8648 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 334 224,81 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

103-83 Adoption, liste de comptes C-13-83

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-13-83, concernant les chèques # 8649 à 8744 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 53 147,34 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

104-83 Adoption, liste de comptes C-14-83

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la liste de comptes C-14-83, concernant les chèques # 8745 à 8757 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 30 680,93 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

Le 5 avril 1983.

ADOPTÉE

105-83 Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient confirmées admissibles au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest:

M. Marc Naud et Mme Line M. Naud (6275, Quirion)
Mme Louise B. Beaulieu (6165, Quirion)
M. Nicol Beaulieu (3555, Lefort)
M. Edmond St-Germain (6255, Quirion)
M. Bruno Mathieu et Mme Suzanne Mercier (6210, Quirion)
M. Réjean Lampron et Mme Céline Trodechaud (3585, Lefort)
M. Serge Huot (3580, Lefort)
M. Michel Garneau et Mme Micheline Houde-Garneau (5440, Liège)
M. Robert Francoeur (6230, Quirion)
M. Philippe Champoux (6200, Quirion)

ADOPTÉE

106-83 Signature de l'entente avec l'Envolée

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, l'entente à intervenir entre la Ville et l'Envolée, pour l'année 1983-1984.

ADOPTÉE

107-83 Tenue d'un lave-auto

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que l'Entraide Ste-Catherine Inc. soit autorisée à tenir, au cours de la fin de semaine de Pâques, un lave-auto, le tout conformément à l'article 28.4 du règlement # 1000.

Le 5 avril 1983.

ADOPTÉE

Ouverture des soumissions, rues Picardie et Bordeaux

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de l'aqueduc et de la mise en forme des rues Picardie et Bordeaux ont été ouvertes le 5 avril 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing, Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Compagnie	Montant
Noé Veillette Inc.	74 733,90 $
Clément Ricard et Fils Inc.	72 641,06
Construction Dollard Ltée	89 924,20
Construction Gécyr Inc.	82 303,00
Excavation Dratex Inc.	84 110,35
Continental Asphalte Inc.	98 297,90
Gaston Paillé Ltée	81 929,00
André Bouvet Ltée	83 389,50
Sablière Ste-Marthe Inc.	79 461,60
J.P. Doyon Ltée	85 857,60

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville remet celles-ci à l'Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

108-83 Radiation du lot # 155-9 de l'avis # 2180 de vente pour taxes du 16 décembre 1981

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit autorisé à radier le lot # 155-9 de l'avis # 2180 de vente pour taxes du 16 décembre 1981.

ADOPTÉE

109-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

Le 5 avril 1983.

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 17 janvier 1983, pour le compte de "Les Constructions Gilles Chainé Inc." et "Les Constructions Luc Renaud Inc.", concernant les lots # 155-1-1, 155-1-2, 155-86 à 155-96, 158-41 à 158-69 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 33235)

ADOPTÉE

110-83

Contrats de cessions et servitudes

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que Me Claude Boucher, Notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession des lots # 155-88, 155-1-1 et 158-69, pour rue; un contrat de cession du lot # 158-52 pour servitude d'égout pluvial; un contrat de cession du lot # 155-1-2 pour servitude d'égout sanitaire, le tout à titre gratuit; un contrat de servitude d'éclairage de 1,52 m sur toute la longueur du lot numéro 155-51, tous ces lots sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et sont tels que démontrés sur un plan préparé par le Service technique de la Ville et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats s'y rattachant.

ADOPTÉE

111-83

Appui au Comité du 350e anniversaire de T.-R.

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le Comité du 350e anniversaire de la Ville de Trois-Rivières Inc. dans le but de donner un caractère réellement régional à cette organisation.

ADOPTÉE

Correspondance

Familles Jalbert & Bureau: Remerciements pour sympathies (Décès de Madame Rosa B. Jalbert).

Le 5 avril 1983.

Municipalité de St-Louis-de-France: Demande concernant la location d'heures d'opération de notre système informatique.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie communiqué concernant le retrait du Québec dans les projets du programme RELAIS visant les municipalités.

M.R.C. De Francheville: Nous envoie copie de l'avis qui paraîtra dans le journal "Le Nouvelliste", concernant la consultation du règlement de contrôle intérimaire.

M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales: Nous informe que notre projet "Aménagement des terrains de baseball" a été reconnu admissible au programme d'amélioration des équipements communautaires de ce ministère.

Société Québécoise pour la Défense des Animaux: Sollicite du Conseil municipal qu'un règlement soit édicté pour interdire la vente des animaux dits "de Pâques" dans la municipalité.

M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales: Nous confirme la teneur d'une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé que le gouvernement du Québec prenait totalement le relais d'Ottawa dans le domaine de la création d'emplois en milieu municipal.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie communiqué concernant l'annonce qu'un budget total de 7 410 000 $ a été octroyé à la Province du Québec dans le cadre du programme "Emploi d'Été pour étudiants - Été Canada".

Communication Match: Cette compagnie aimerait publier à ses frais un livre de prestige sur notre ville.

Comité des fêtes du 350e anniversaire de la Ville de Trois-Rivières: Nous demande d'identifier les travaux d'embellissement que notre institution compte réaliser en vue de souligner de façon tangible le 350e anniversaire de Trois-Rivières.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre que Mme Georgine Ulmer, adjointe ministérielle lui a fait parvenir concernant la firme Delta-des-Gouverneurs.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre que M. Charles J.G. Verge

Le 5 avril 1983.

du Ministère Emploi et Immigration lui a fait parvenir concernant nos projets RELAIS.

Ministère de l'Éducation: Accuse réception de notre résolution concernant les démarches entreprises par la C.S.R.V.F., pour que les cours en alimentation continuent d'être dispensés à ladite Commission.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a fait parvenir à M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales, concernant notre demande de subventions dans le cadre du programme de création d'emplois temporaires.

Entraide Ste-Catherine Inc.: Remerciements pour l'aide financière de départ.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 18 avril 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 avril 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

112-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 avril 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 avril 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

Le 18 avril 1983.

113-83 Adoption, règlement # 374-B

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 374-B intitulé: "Règlement modifiant l'item V de l'article 3 du règlement # 374 afin d'y ajouter à toutes fins que de droit les lots 160-693 et 159-196", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 21 mars 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement aux vendeurs itinérants.

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 21 mars 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement à la prévention des incendies.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 21 mars 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement aux chiens errants et la nomination d'un contrôleur de chiens.

114-83 Adoption, règlement # 807-A

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le règlement # 807-A, intitulé: "Règlement modifiant l'article 1.4 du règlement # 807 afin de prolonger la date d'admissibilité au programme Corvée-Habitation de Trois-Rivières-Ouest", (15 juillet 1983), soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 18 avril 1983.

115-83 Adoption, liste de comptes C-15-83

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-15-83, concernant le chèque # 8747 et les chèques # 8758 à 8783 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 704 494,76 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

116-83 Adoption, liste de comptes C-16-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste de comptes C-16-83, concernant les chèques # 8784 à 8811 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 199 500,18 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur la rue Lefort (partie est) et autorisant un emprunt n'excédant pas 350 000 $.

Le 18 avril 1983.

117-83 Surplus approprié

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le Trésorier de la Ville soit autorisé à approprier du surplus de l'année 1982, les sommes nécessaires afin de créer un surplus réservé pour les item suivants:

Refinancement, Parc industriel	55 361 $
Pavage, rue de l'Industrie (R. # 357)	20 639
Extension, aqueduc (R. # 338)	11 375
Aqueduc, rue Quirion (R. # 364)	27 554
Programme Corvée-Habitation	45 000
Plan d'urbanisme	12 000
Réserve - réclamations, égouts	15 000
Auto-patrouille	12 000
Tennis	10 437,25
Enlèvement de la neige	5 000
Machinerie	10 000

ADOPTÉE

118-83 Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le solde non financé au montant de 26 956,78 $ du règlement # 344 (Larochelle) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

119-83 Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le solde non financé au montant de 75 254,19 $ du règlement # 369 (Hôtel de Ville) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

Le 18 avril 1983.

120-83 Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le solde non financé au montant de 2 080,01 $ du règlement # 359 (Place Alexandre) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

121-83 Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le solde non financé au montant de 3 360,00 $ du règlement # 360 (Lausanne) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

122-83 Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le solde non financé au montant de 26 963,29 $ du règlement # 361 (Liège et Maricourt) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

123-83 Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le solde non financé au montant de 23 815,10 $ du règlement # 371 (Côte Richelieu) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

Le 18 avril 1983.

124-83 Annulation du solde non financé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le solde non financé au montant de 9 923,00 $ du règlement # 372 (Lefort, partie ouest) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

125-83 Appui à M. Roch Langlois

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie monsieur Roch Langlois, Président du Club Richelieu de Trois-Rivières-Ouest et responsable du projet "Muni-Relance", présenté dans le cadre du programme RELAIS et que la Ville s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada.

ADOPTÉE

126-83 Appui à M. Jean-Marie Marcotte

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie monsieur Jean-Marie Marcotte, Secrétaire de la Tannière de Trois-Rivières-Ouest Inc. et responsable du projet "Espaces verts", présenté dans le cadre du programme RELAIS et que la Ville s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada.

ADOPTÉE

Le 18 avril 1983.

127-83 Appui à M. Hermann Tousignant

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie monsieur Hermann Tousignant, Député - Grand Chevalier des Chevaliers de Colomb 6874 Trois-Rivières-Ouest et responsable du projet "Aide à l'informatisation des données", présenté dans le cadre du programme RELAIS et que la Ville s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement adoptant et approuvant le règlement # 11 de la C.I.T.F., lequel décrète et autorise l'achat de 2 autobus neufs et de leurs équipements et décrète un emprunt par obligations au montant de 411 000 $ à cet effet.

128-83 Adoption de la soumission, rues Bordeaux et Picardie.

Considérant que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de l'aqueduc et de la mise en forme des rues Picardie et Bordeaux ont été ouvertes le 5 avril 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing, Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et les représentants des diverses compagnies.

Considérant que les dix (10) soumissions suivantes ont été reçues:

Compagnie	Montant
Noé Veillette Inc.	74 733,90 $
Clément Ricard et Fils Inc.	72 641,06
Construction Dollard Ltée	89 924,20
Construction Gécyr Inc.	82 303,00
Excavation Dratex Inc.	84 110,35
Continental Asphalte Inc.	98 297,90
Gaston Paillé Ltée	81 929,00
André Bouvet Ltée	83 389,50
Sablière Ste-Marthe Inc.	79 461,60
J.P. Doyon Ltée	85 857,60

Le 18 avril 1983.

CONSIDÉRANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 5 avril 1983;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard et Fils Inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de l'aqueduc et de la mise en forme des rues Picardie et Bordeaux, au montant de 72 641,06 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les lots 157-49 et 158-41 (rue Lefort).

129-83

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 30 mars 1983, pour le compte de M. Roger Bellemare, concernant les lots 38-6-1 et 38-6-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 33312)

ADOPTÉE

Le 18 avril 1983.

130-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 25 mars 1983, pour le compte de MM. Étienne Langlois et Pierre Boucher, concernant le lot 37-268-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 83-30)

ADOPTÉE

131-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par Roger Gélinas, a.g., en date du 31 mars 1983, pour le compte de M. Réal Lamothe, concernant le lot # 140-14-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 24646)

ADOPTÉE

132-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 10 février 1983, pour le compte de M. Bertrand Bilodeau et Mme Francine Magny, concernant le lot # 143-42 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 50152)

ADOPTÉE

Le 18 avril 1983.

133-83 Adoption de la soumission - tracteur

Considérant que les soumissions pour la fourniture d'un tracteur Case, modèle 1490 ont été ouvertes le 18 avril 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing, Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier.

Considérant que les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues:

Compagnie	Montant
F.X. Pichet Inc.	17 000 $
Équipement Malbeuf Inc.	39 936 $

CONSIDÉRANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 18 avril 1983;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme F.X. Piché Inc. pour la fourniture d'un tracteur Case, modèle 1490, au montant de 17 000 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

134-83 Appui à M. Maurice Lesage, C.P.T.A.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Maurice Lesage auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'utilisation non agricole du lot P-110 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Le 18 avril 1983.

135-83 Recommandation de l'évaluateur municipal

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la recommandation de l'évaluateur municipal concernant la valeur locative du Motel Coconut Inc. (no de matricule 7530 51 4840) pour le rôle déposé le 15 septembre 1980 pour le rôle de l'année 1981, en vertu de l'article 21 de la Loi # 12 sur la fiscalité municipale qui modifie l'article 141 de la Loi sur l'évaluation foncière, soit acceptée.

ADOPTÉE

136-83 Recommandation de l'évaluateur municipal

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la recommandation de l'évaluateur municipal concernant la valeur locative du Motel Coconut Inc. (no de matricule 7530 51 4840) pour le rôle déposé le 15 septembre 1981 pour le rôle de l'année 1982, en vertu de l'article 21 de la Loi # 12 sur la fiscalité municipale qui modifie l'article 141 de la Loi sur l'évaluation foncière, soit acceptée.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Nous envoie copie de la lettre que Mme Isabelle Pitre-Fecteau du Ministère des Affaires municipales lui a fait parvenir concernant le programme de création d'emplois.

Commission municipale du Québec: Approbation de la vente de gré à gré du lot # 37-470 à M. Étienne Langlois.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 376 (éclairage, rue Quirion).

Commission Municipale du Québec: Approbation du règlement # 376.

Le 18 avril 1983.

Ministère des Communications: Envoie un chèque au montant de 1 440 $, représentant la seconde partie de la subvention du programme de création d'emplois temporaires, re: projet de gestion des documents.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Nous annonce que les municipalités du Québec ne pourront profiter du programme RELAIS, suite à une décision prise par le parti au pouvoir dans la province.

Académie Québécoise des pompiers: Demande une aide financière.

Ministère des Affaires municipales: Nous envoie la documentation du programme d'initiatives municipales pour l'emploi (PRIME).

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 20 avril 1983.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 avril 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Gaétan Alarie et Gaston Cormier motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 378.

137-83 Adoption du règlement # 378

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 378 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaines de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Lefort et autorisant un emprunt n'excédant pas 350 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 20 avril 1983.

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 20 avril 1983.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 25 avril 1983.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 avril 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du rapport financier de la bibliothèque

2.- Présentation d'un projet PRIME

3.- Présentation d'un projet PRIME

4.- Vente de gré à gré du lot # 157-52-1

5.- Ouverture des soumissions - auto-patrouille

138-83 Adoption du rapport financier de la bibliothèque

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le rapport financier de la bibliothèque municipale de Trois-Rivières-Ouest, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1982, soit accepté tel que présenté par la firme de vérificateurs Samson, Bélair & Ass.

ADOPTÉE

Le 25 avril 1983.

139-83

Présentation du projet Mise à jour et informatisation de fichiers

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Mise à jour et informatisation de fichiers" présenté dans le cadre du programme PRIME 1983; que M. Pierre Chaîné, Assistant de l'évaluateur soit nommé administrateur dudit projet et que monsieur Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville, soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

140-83

Présentation du projet Inventaire et classification des archives municipales

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Inventaire et classification des archives municipales" présenté dans le cadre du programme PRIME 1983; que M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville soit nommé administrateur dudit projet et qu'il soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

Le 25 avril 1983.

141-83

Vente de gré à gré

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende de gré à gré à M. Jacques Lamy, pour la somme de 500 $, le lot # 157-52-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que le notaire Claude Boucher soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

Ouverture des soumissions auto-patrouille

Les soumissions pour la fourniture d'une auto patrouille neuve ont été ouvertes le 22 avril 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Jean Proulx, Directeur du Service de Police et d'Incendie et M. Roland Lottinville, ing, Gérant municipal.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Marque	6 cylindres	8 cylindres
T-R Chevrolet 1982 Inc.	N'a pas soumissionné		
Jean Fréchette Ltée	N'a pas soumissionné		

Vu que les deux firmes n'ont pas soumissionné pour les modèles 1983, une nouvelle demande de soumissions sera faite à l'automne 1983 pour les modèles 1984.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 25 avril 1983.

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 25 avril 1983.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 2 mai 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 mai 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

142-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 avril 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 avril 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

143-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 avril 1983

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 avril 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

144-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 avril 1983

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 avril 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Le 2 mai 1983.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 21 mars 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement aux vendeurs itinérants.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 21 mars 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement à la prévention des incendies.

Avis de motion — Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 21 mars 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement aux chiens errants et la nomination d'un contrôleur de chiens.

Le 2 mai 1983.

145-83 Adoption, liste de comptes C-17-83

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-17-83, concernant les chèques # 8812 à 8832 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 66 212,31 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

146-83 Adoption, liste de comptes C-18-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste de comptes C-18-83, concernant les chèques # 8833 à 8924 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 48 804,77 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

147-83 Adoption, règlement # 559

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 559, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 11 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), décrétant et autorisant l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipements et décrétant un emprunt par obligations au montant de 411 000 $ à cet effet" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 avril 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les lots 157-49 et 158-41 (rue Lefort).

Le 2 mai 1983.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier et autorisant un emprunt n'excédant pas 415 000 $.

148-83

Création à T.-R. d'une société de Port locale

CONSIDÉRANT l'importance régionale et nationale du Port de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'intérêt local dans les affaires du Port;

CONSIDÉRANT la bonne situation financière du Port;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande du Port de Trois-Rivières, auprès du Conseil d'Administration de la Société Canadienne des Ports, pour la création à Trois-Rivières d'une société de Port locale.

ADOPTÉE

149-83

Réprésentant(e)s des locataires de la Résidence Ste-Catherine

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que les trois personnes nommées par les locataires de la Résidence Ste-Catherine, soit Monsieur Émile Houle et Mesdames Édith Roy et Madeleine Bélanger, afin de les représenter au sein du Conseil d'Administration de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest, soient acceptées.

ADOPTÉE

Le 2 mai 1983.

150-83 Présentation du projet Muni-Relance

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Muni-Relance" présenté dans le cadre du programme PRIME 1983; que M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal soit nommé administrateur dudit projet et que M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

151-83 Présentation du projet Multi-Services

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Multi-Services" présenté dans le cadre du programme PRIME 1983; que M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville soit nommé administrateur dudit projet et qu'il soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

Le 2 mai 1983.

152-83 Présentation du projet Génie-Tech

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Génie-Tech" présenté dans le cadre du programme PRIME 1983; que M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal soit nommé administrateur dudit projet et que M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

153-82 Se départir de certains équipements

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit autorisé à se départir, en vertu de l'article 28.1 de la Loi sur les Cités et Villes, de certains équipements appartenant à la municipalité et qui ne sont plus utiles.

ADOPTÉE

Le 2 mai 1983.

154-83 Fermeture de l'O.N.F.

CONSIDÉRANT l'importance, dans notre région, de l'Office National du Film de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que la fermeture de l'O.N.F. créera de longues périodes d'attente et un service moins efficace qu'actuellement;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre des Communications, l'honorable Francis Fox de bien vouloir reconsidérer sa décision concernant la fermeture du bureau de l'Office National du Film à Trois-Rivières; que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Jean Chrétien ainsi qu'au député du comté, monsieur Claude G. Lajoie.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie un communiqué de presse concernant une subvention de l'ordre de 35 000 $ au projet Aménagement et animation hivernales de Trois-Rivières-Ouest.

Fédération d'Entraide aux nouveaux Amputés du Québec Inc.: Demande une contribution financière au montant de 50 $.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 9 mai 1983.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 mai 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Résolution afin que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention entre le Gouvernement du Québec et la Corporation municipale de Trois-Rivières-Ouest, relativement à l'exécution et au financement des études requises pour le traitement des eaux usées.

2.- Ouverture et acceptation des soumissions - lignes blanches sur pavé.

3.- Résolution acceptant la formation d'une Régie intermunicipale d'assainissement des eaux.

4.- Résolution afin que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 29 avril 1983, pour le compte de M. Armand Charbonneau et Mme Carole Bigué, concernant les lots # 140-6-1 à 140-6-3, 140-8-1 à 140-8-3, 140-9-1, 140-9-2, 140-10-8 à 140-10-11, 140-14-2 à 140-14-5, 140-15-1, 140-15-2 et 140-16-1 à 140-16-12, soit accepté tel que présenté.

5.- Avis de motion à présenter concernant la formation d'une Régie Intermunicipale d'assainissement des eaux.

155-83 Convention , traitement des eaux usées

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention entre le Gouvernement du Québec et la Corporation municipale

de Trois-Rivières-Ouest, relativement à l'exécution et au financement des études requises pour le traitement des eaux usées.

ADOPTÉE

156-83 Adoption de la soumission - lignes blanches sur pavé

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le traçage de lignes blanches sur pavé ont été ouvertes le 2 mai 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et les représentants des différentes compagnies;

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Service de lignes blanches Drummond	9 222,00 $
Lignes sur Pavés Enr.	15 093,50
Lignbec Inc.	12 678,80

CONSIDÉRANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 4 mai 1983;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Service de lignes blanches Drummond, pour le traçage de lignes blanches sur pavé, au montant de 9 222 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

157-83 Formation d'une Régie intermunicipale d'assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la formation d'une Régie intermunicipale d'assainissement des eaux soit acceptée et que monsieur le Maire Jean-Charles Charest, madame la conseillère Marthe Rousseau et monsieur Daniel Thibault, ing., Ingénieur soient délégués de la Ville pour faire partie de ladite Régie et qu'en l'absence de Mme Marthe Rousseau, monsieur le conseiller Guy Desjardins soit nommé pour la remplacer.

ADOPTÉE

158-83

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 29 avril 1983, pour le compte de M. Armand Charbonneau et Mme Carole Bigué, concernant les lots # 140-6-1 à 140-6-3, 140-8-1 à 140-8-3, 140-9-1, 140-9-2, 140-10-8 à 140-10-11, 140-14-2 à 140-14-5, 140-15-1, 140-15-2 et 140-16-1 à 140-16-12 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et l'enlèvement du caractère de rue sur les lots # 140-9, 140-13 et 140-15, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la formation d'une Régie intermunicipale d'assainissement des eaux.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 9 mai 1983.

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 9 mai 1983.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 11 mai 1983.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 mai 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Demande d'extension pour l'élaboration des plans et règlements de lotissement, de zonage et de construction.

159-83 Demande d'extension pour l'élaboration des plans et règlements de lotissement, de zonage et de construction

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande une extension supplémentaire de 30 jours, en vertu de l'article 239 de la Loi # 125 sur l'aménagement et l'urbanisme, au Ministère des Affaires Municipales, concernant l'élaboration des plans et règlements de lotissement, de zonage et de construction étant donné que lesdits règlements et plans projets ont été présentés en même temps que le plan d'urbanisme et que le travail de conciliation entre l'ancien règlement et les nouveaux projets de règlements demande plus de temps que prévu.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 11 mai 1983.

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 11 mai 1983.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, c.m.a.
Greffier de la Ville

Le 16 mai 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 mai 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

160-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

161-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 mai 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 mai 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

162-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 mai 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 mai 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Le 16 mai 1983.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

163-83

Adoption, règlement # 1000.2

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le règlement # 1000.2 intitulé: "Règlement modifiant les articles 20 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement aux chiens errants et la nomination d'un contrôleur de chiens", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

164-83

Adoption, règlement # 1000.3

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 1000.3 intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) et régissant divers commerces et industries (vendeurs itinérants)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 16 mai 1983.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 21 mars 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement à la prévention des incendies.

165-83

Adoption, liste de comptes C-19-83

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste de comptes C-19-83, concernant les chèques # 8925 à 8951 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 95 373,38 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

166-83

Adoption, règlement # 379

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 379, intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier et autorisant un emprunt n'excédant pas 415 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 avril 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les lots 157-49 et 158-41 (rue Lefort).

Le 16 mai 1983.

167-83 Éclairage, boul. Jean XXIII et rue de Sienne

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que les propositions de l'Hydro-Québec, en date du 8 avril 1983 concernant l'éclairage sur le boulevard Jean XXIII et sur la rue De Sienne, soient acceptées.

ADOPTÉE

Ouverture des soumissions - Assurance collective.

Les soumissions pour l'assurance collective des employés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 11 mai 1983 à 15 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et le représentant de la compagnie Mutuelle SSQ.

Les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Prime mensuelle	
	1 an	2 ans
Mutuelle SSQ	5 045 $	5 143 $
Les Coopérants	5 388	5 593
La Mutuelle-vie du Québec	5 138	5 402
Canada-Vie	4 614	n'a pas soumissionné

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville remet une copie de celles-ci à M. Michel Bouchard de la firme Pouliot, Guérard Inc., pour étude et rapport.

Le 16 mai 1983.

168-83 Adoption de la soumission - Éclairage par canalisations souterraines.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'éclairage au moyen de conduites souterraines ont été ouvertes le 12 mai 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Guy Côté, Conseiller, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les dix (10) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Guimond Électrique Inc.	85 524,00 $
J.P. Marcouiller Inc.	69 111,00
Construction Cyrenne Inc.	71 420,00
Arno Électrique Ltée	65 832,76
Chagnon (1975) Ltée	69 736,88
R. Dubuc Inc.	54 387,02
Neolect Inc.	70 796,00
Jean Caron et Fils Inc.	57 033,30
Pierre Brassard (1981) Ltée	57 850,72
Grenier Électrique Ltée	65 494,84

CONSIDERANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 12 mai 1983;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme R. Dubuc Inc., pour l'éclairage par canalisations souterraines, au montant de 54 387,02 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 16 mai 1983.

169-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mars 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 251,96 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

170-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mars 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 903,12 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

171-83 Octroi aux Loisirs pour Handicapé Mental Trois-Rivières

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

qu'un octroi au montant de 400 $ soit accordé aux "Loisirs pour Handicapé Mental Trois-Rivières", pour l'année 1983.

ADOPTÉE

172-83 Adoption, règlement # 560

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement # 560, intitulé: "Règlement approuvant l'entente intermunicipale relative à la création d'une Régie intermunicipale d'assainissement des eaux", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 16 mai 1983.

173-83 Engagement de crédit, projet intermunicipal d'assainissement des eaux

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que demande soit faite à la Commission municipale du Québec d'approuver la convention, en ce qui a trait à l'engagement de crédit de la Corporation, au montant de 6 500 $ concernant l'étude préliminaire pour la réalisation du projet intermunicipal d'assainissement des eaux.

ADOPTÉE

174-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 4 mai 1983, pour le compte de la Corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots # 159-217 et 159-80-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan et le Livre de Renvoi. (Dossier # 33333)

ADOPTÉE

175-83 Présentation du projet "Amélioration des facilités récréatives"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Amélioration des facilités récréatives" présenté dans le cadre du programme PRIME 1983; que M. Michel Lemieux, Directeur du Service des Loisirs soit nommé administrateur dudit projet et que M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à

même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

176-83 Demande pour un programme de rénovations de maisons

CONSIDÉRANT que plusieurs résidants de Trois-Rivières-Ouest s'informent à savoir si la Ville a un programme de rénovation de maisons;

CONSIDÉRANT que nombre des résidences concernées ont besoin de telles rénovations étant donné leur âge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a fait une autre demande le 7 février 1983, par sa résolution # 39-83;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite au Gouvernement provincial, par son programme Loginove et au Gouvernement fédéral, par son programme PARELL de faire bénéficier la Ville de Trois-Rivières-Ouest de ces programmes et ce, dans les plus brefs délais possibles afin que les contribuables concernés puisse bénéficier des subventions s'y rattachant.

ADOPTÉE

177-83 Vente du lot #'10-40 dans le parc industriel à Quévis Inc.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Quévis Inc., un terrain de figure régulière composé du lot 10-40 aux plans et Livres de Renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

Le 16 mai 1983.

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot 10-24 (rue Sidbec), vers le Sud-Est par le lot Ptie 10, vers le Sud-Ouest par le lot 10-41 et vers le Nord-Ouest par la rue St-Joseph (10-18).

MESURES:

Mesurant dans la ligne Nord-Est 39,70 mètres, dans sa ligne Sud-Est 44,75 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 54,87 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 30,55 mètres avec un arc de cercle de 15,24 m.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille quatre cent trente-deux virgule deux (2 432,2) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,42 $ le mètre carré, soit 5 885,92 $ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ cinq cent cinquante-sept virgule soixante-et-dix (557,70) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des

tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires muncipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

Le 16 mai 1983.

178-83

Vente du lot # 10-41 dans le parc industriel à M. Réjean Leblanc.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à monsieur Réjean Leblanc, un terrain de figure régulière composé du lot 10-41 aux plans et Livres de Renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot 10-40, vers le Sud-Est par le lot Ptie 10, vers le Sud-Ouest par le lot 10-42 et vers le Nord-Ouest par la rue St-Joseph (10-18).

MESURES:

Mesurant dans la ligne Nord-Est 54,87 mètres, dans sa ligne Sud-Est 44,20 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 54,87 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 44,20 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille quatre cent vingt-quatre virgule huit (2 424,8) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,42 $ le mètre carré, soit 5 868,02 $ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ cent quatre-vingt-cinq virgule quatre-vingt-dix (185,90) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à

suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Claude Boucher, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du

Le 16 mai 1983.

Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires muncipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

179-83

Vente du lot # 10-42 dans le parc industriel à M. Raymond Fraser.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à monsieur Raymond Fraser, un terrain de figure régulière composé du lot 10-42 aux plans et Livres de Renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot 10-41, vers le Sud-Est par le lot Ptie 10, vers le Sud-Ouest par le lot Ptie 12 (rue projetée) et vers le Nord-Ouest par la rue St-Joseph (10-18).

MESURES:

Mesurant dans la ligne Nord-Est 54,87 mètres, dans sa ligne Sud-Est 45,72 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 45,52 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 36,37 mètres avec un arc de cercle de 9,14 m.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf virgule deux (2 489,2) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,42 $ le mètre carré, soit 6 023,86 $ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Le 16 mai 1983.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux cent dix-sept virgule cinquante (217,50) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à

la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires muncipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

180-83 Vente du lot # 15-367 dans le parc industriel à Les Investissements Lefarier Ltée

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Les Investissements Lefarier Ltée, un terrain de figure régulière composé du lot 15-367 aux plans et Livres de Renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot Ptie 15, vers le Sud-Est par le lot Ptie 15-361-2, vers le Sud-Ouest par le lot 15-361-1 et vers le Nord-Ouest par la rue St-Joseph (15-346).

MESURES:

Le 16 mai 1983.

Mesurant dans la ligne Nord-Est 56,94 mètres, dans sa ligne Sud-Est 32,71 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 59,05 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 33,67 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie mille neuf cent vingt-quatre virgule quatre (1 924,4) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,42 $ le mètre carré, soit 4 657,05 $ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ cent quarante-sept virgule six centièmes (147,06) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Claude Boucher, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires muncipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

Correspondance

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 375 (Bordeaux & Picardie).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 375.

Le 16 mai 1983.

Club de Patinage Artistique de Trois-Rivières-Ouest: Exprime sa gratitude pour l'intérêt témoigné lors de leur soirée de clôture du 10 avril dernier.

Famille Jean-Paul Fournier: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Clovis Fournier).

M. R. J. Perrault, Ministre d'État, Condition physique et Sport amateur: Demande pour proclamer la semaine du 15 au 23 mai 1983, Semaine nationale de l'activité physique dans notre Ville.

Commission municipale du Québec: Approbation de la vente de gré à gré du lot # 157-52-1 à M. Jacques Lamy.

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre projet "Mise à jour et informatisation de fichiers" présenté dans le cadre du programme PRIME 1983.

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre projet "Inventaire et classification des archives municipales" présenté dans le cadre du programme PRIME 1983.

M. Francis Dufour, U.M.Q.: Remerciements pour les voeux adressés lors de sa réélection à la Présidence de l'U.M.Q.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales, concernant l'appui de nos deux projets PRIME.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 17 mai 1983.

Règlement # 378

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 378 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Lefort et autorisant un emprunt n'excédant pas 350 000 $", tenue les 16 et 17 mai 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 17 mai 1983, je déclare que ledit règlement # 378 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, Conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 23 mai 1983.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 mai 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption de la soumission - assurance collective;

2.- Adoption des états financiers de l'O.M.H.T.R.O.;

3.- Avis de motion à présenter concernant les activités dites lave-autos.

181-83 Adoption de la soumission - assurance collective

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'assurance collective des employés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ont été ouvertes le 11 mai 1983 à 15 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et le représentant de la compagnie Mutuelle SSQ.

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Prime mensuelle	
	1 an	2 ans
Mutuelle SSQ	5 045 $	5 143 $
Les Coopérants	5 388	5 593
La Mutuelle-vie du Québec	5 138	5 402
Canada-Vie	4 614	n'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Pouliot, Guérard Inc., en date du 17 mai 1983;

IL EST:

Le 23 mai 1983.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la compagnie Mutuelle SSQ, pour l'assurance collective des employés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, au montant de 5 045 $/mois pour la 1re année et de 5 143 $/mois pour la 2e année avec la modification suivante: franchise 50 $, co-assurance 80%, telle que mentionnée dans le rapport de la firme Pouliot, Guérard Inc., à la page 10; étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

182-83 Adoption des états financiers de l'O.M.H.T.R.O.;

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuve les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1982, présentés par monsieur Michel St-Pierre, c.a., Vérificateur.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les activités dites lave-autos.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

4968

Le 23 mai 1983.

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 23 mai 1983.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 6 juin 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 juin 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

183-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mai 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mai 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

184-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 mai 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 mai 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

185-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 16 et 17 mai 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 16 et 17 mai 1983 au sujet du règlement # 378 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines de

la rue Lefort et autorisant un emprunt n'excédant pas 350 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le lotissement.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 novembre 1982 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le zonage.

186-83

Adoption, règlement # 1000.4

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 1000.4 intitulé: "Règlement modifiant les articles 24 du règlement # 1000 (Police et Incendie) relativement à la prévention des incendies (ramonage de cheminées)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

187-83

Adoption, règlement # 1000.5

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le règlement # 1000.5 intitulé: "Règlement modifiant l'article 28.4 du règlement # 1000 (Police et Incendie) concernant les activités dites lave-auto", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

Le 6 juin 1983.

ADOPTÉE

188-83 Adoption, liste de comptes C-20-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la liste de comptes C-20-83, concernant les chèques # 8952 à 8978 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 128 203,27 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

189-83 Adoption, liste de comptes C-21-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste de comptes C-21-83, concernant le chèque # 8853 et les chèques # 8979 à 9000 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 517 713,10 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

190-83 Adoption, liste de comptes C-22-82

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la liste de comptes C-22-83, concernant les chèques # 9001 à 9021 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 75 128,40 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

191-83 Adoption, liste de comptes C-23-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-23-83, concernant les chèques # 9022 à 9135 inclusivement, pour un

Le 6 juin 1983.

montant total de déboursés de 60 913,07 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

192-83 Octroi à l'Âge d'Or Jean XXIII

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

qu'un octroi au montant de 600 $ soit accordé à l'Âge d'Or Jean XXIII, pour l'année 1983.

ADOPTÉE

193-83 Octroi à l'Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

qu'un octroi au montant de 600 $ soit accordé à l'Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne, pour l'année 1983.

ADOPTÉE

194-83 Subvention au Bureau Touristique Inc.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

qu'une subvention au montant de 181,45 $ soit accordée au Bureau Touristique Inc., à titre de compensation pour les taxes de l'année 1983.

ADOPTÉE

195-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 11 mai 1983, pour le compte de la Corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots # 10-40 à 10-42 inclusivement du cadastre officiel de la

Le 6 juin 1983.

Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan et le Livre de Renvoi. (Dossier # 33354)

ADOPTÉE

196-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 12 mai 1983, pour le compte de la Corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le lot # 15-367 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan et le Livre de Renvoi. (Dossier # 33361)

ADOPTÉE

197-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 29 avril 1983, pour le compte de Constructions Gilles Chaîné Inc., concernant les lots # 159-80-6-1, 159-80-6-2, 160-705-1 et 160-705-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 33348)

ADOPTÉE

198-83 Permanence de Mlle Angèle Lemay, standardiste au Service de Police et d'Incendie.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que mademoiselle Angèle Lemay soit nommée en permanence au poste de standardiste au service de Police et d'Incendie, suivant la recommandation de son supérieur immédiat et étant donné qu'elle a

Le 6 juin 1983.

terminé sa période de probation, effectif le 22 mai 1983.

ADOPTÉE

199-83 Nomination d'un contrôleur de chiens.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

qu'en vertu du règlement # 1000.2, la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie soit nommée "contrôleur de chiens" pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

200-83 Adoption des états financiers de la Ville pour l'année 1982.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les états financiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1982, présentés par la firme Samson, Bélair & Associés, Vérificateurs, soient adoptés.

ADOPTÉE

201-83 Radiation du lot # 157-37 de l'avis de vente # 2180 du 16 décembre 1981

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit autorisé à radier le lot # 157-37 de l'avis # 2180 de vente pour taxes du 16 décembre 1981.

ADOPTÉE

202-83 Raccordement du lot # 273-1 sur le boulevard St-Jean

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

Le 6 juin 1983.

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot # 273-1 situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à M. Ange-Émile Jacques & Mme Nicole Chamberland soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre Ville.

ADOPTÉE

203-83 Raccordement du lot # 241-2 sur le boulevard St-Jean

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot # 241-2 situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à l'Association sociale de Shawinigan Inc. soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la modification du règlement # 529 au sujet de la politique à suivre pour les développements domiciliaires.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'éclairage sur la rue Quirion (partie située entre les rues Picardie et Versailles).

204-83 Vente du lot # 15-356 dans le parc industriel à la firme "Édifice Albert & Fils Inc."

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Édifice Albert & Fils Inc., un terrain de figure régulière composé du lot 15-356 aux plans et Livres de Renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières,

Le 6 juin 1983.

division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot 15-360 (rue Sidbec), vers le Sud-Est par le lot 15-357, vers le Sud-Ouest par les lots 16-114 à 16-118 inclusivement et vers le Nord-Ouest par les lots 15-355-1 et 15-355-2.

MESURES:

Mesurant dans la ligne Nord-Est 68,59 mètres, dans sa ligne Sud-Est 96,01 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 68,59 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 96,02 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie six mille cinq cent quatre-vingt-cinq virgule sept (6 585,7) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,42 $ le mètre carré, soit 15 937,39 $ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ six cent treize virgule quarante-sept (613,47) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain

appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Claude Boucher, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires muncipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi

autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

205-83 Demande de cession d'un terrain

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que demande soit faite au Ministère de l'Environnement du Québec de bien vouloir céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une partie de terrain située le long de la rue du Fleuve, du quai des Pilotes à la Terrasse du Fleuve, soit entre les rues Pratte et Bellevue, le tout tel que démontré sur le plan annexé.

ADOPTÉE

206-83 Présentation du projet "Politiques internes"

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Politiques internes" présenté dans le cadre du programme PRIME 1983; que M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville soit nommé administrateur dudit projet et qu'il soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Québec et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant (pris à même les fonds généraux 1983) la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

207-83 Demande de cession de l'emprise du boulevard Laurentien

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir céder l'emprise du boulevard Laurentien (des Récollets) à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le tout tel que mentionné dans leur lettre du 27 janvier 1981; que le notaire Claude Boucher soit mandaté pour préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

208-83 Cadastrer l'emprise du boulevard Laurentien

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que M. Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour procéder au cadastre de l'emprise du boulevard Laurentien (des Récollets), à partir du boulevard Royal jusqu'aux limites de la Ville près de la voie ferrée du CPR.

ADOPTÉE

209-83 Demande d'aide technique au Ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec d'apporter toute l'aide technique nécessaire à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour la confection du boulevard Laurentien (des Récollets).

ADOPTÉE

Correspondance

Honorable Jean Chrétien, Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Nous informe que nos propositions feront partie du dossier LaPrade lorsqu'il sera réouvert.

Société canadienne d'hypothèques et de logement: Lettre de M. Claude Robert concernant le programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL).

Ministère des Communications: Accuse réception de notre lettre du 5 mai dernier, concernant la fermeture du bureau régional de l'ONF à Trois-Rivières.

Le 6 juin 1983.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 321-B (appropriant le solde disponible du règlement # 306 (Forest) au règlement # 321, pour un montant de 13 205 $).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 321-B.

M. Yves Doslater, Curé: Remerciements pour les félicitations adressées à l'occasion de son 35e anniversaire de vie sacerdotale.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie copie de différentes lettres concernant l'avancement de nos projets RELAIS.

AFÉAS Jean XXIII: Envoie copie de lettre que cet organisme a envoyée à l'O.H.M.Z.T.R.O. face à la décision prise afin d'interdire la mise en échec.

M. Réal Desrosiers, c.m.: Remerciements pour le témoignage d'amitié adressé à l'occasion de son investiture comme Membre de l'Ordre du Canada.

Mme Holly Carmanico, Adjointe spéciale du Ministre responsable de la S.C.H.L.: Accuse réception de notre lettre du 18 mai dernier au sujet du programme PAREL.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales, concernant les projets "Muni-relance", "Multi-services" et "Amélioration des facilités récréatives" dans le cadre du programme PRIME.

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de nos projets "Muni-Relance" et "Multi-Services" présentés dans le cadre du programme PRIME.

Résidents de la rue des Dominicains: Pétition concernant la réfection des fondations et du pavage de cette rue.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 7 juin 1983.

Règlement # 379

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 379 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier et autorisant un emprunt n'excédant pas 415 000 $", tenue les 6 et 7 juin 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 7 juin 1983, je déclare que ledit règlement # 379 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, Conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 20 juin 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 juin 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

210-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juin 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juin 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

211-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 6 et 7 juin 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 6 et 7 juin 1983 au sujet du règlement # 379 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier et autorisant un emprunt n'excédant pas 415 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Le 20 juin 1983.

212-83

Adoption, règlement # 3000

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 3000 intitulé: "Règlement concernant le zonage", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville et les membres du Conseil sont unanimes pour accorder la dispense de lecture.

ADOPTÉE

213-83

Adoption, règlement # 4000

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le règlement # 4000 intitulé: "Règlement concernant le lotissement", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville et les membres du Conseil sont unanimes pour accorder la dispense de lecture.

ADOPTÉE

214-83

Adoption, règlement # 5000

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 5000 intitulé: "Règlement concernant la construction", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville et les membres du Conseil sont unanimes pour accorder la dispense de lecture.

ADOPTÉE

215-83

Octroi à la Société Canadienne du Cancer

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

qu'un octroi au montant de 50 $ soit accordé à la Société Canadienne du Cancer, pour l'année 1983.

ADOPTÉE

Le 20 juin 1983.

216-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 30 mai 1983, pour le compte de Dame Pierrette Marcoux, concernant le lot # 143-43 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 33373)

ADOPTÉE

217-83 Demande de subvention au M.L.C.P.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que demande soit faite au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de faire bénéficier la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'une subvention dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs, volet I.

ADOPTÉE

218-83 Demande de subvention au M.L.C.P.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de faire bénéficier la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'une subvention dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs, volet II et que la Ville s'engage à acheter des produits Québécois pour ledit programme.

ADOPTÉE

219-83 Signature de l'entente de location, école de hockey de l'O.H.M.Z.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, l'entente de location à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et l'école de hockey de l'organisation du hockey mineur de la zone de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1983.

ADOPTÉE

220-83 Signature, convention collective des policiers-pompiers

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Maire, le Gérant et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective à intervenir entre le Syndicat des Policiers-Pompiers de Trois-Rivières-Ouest et la Ville, pour les années 1983-1984.

ADOPTÉE

221-83 Servitude d'égout sanitaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que Me Claude Boucher, Notaire soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'égout sanitaire de 3,05 m de largeur sur le lot P-159 (entre la rue Côte Richelieu et Place de Rouen), appartenant à M. Paul Nassif, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le Service technique de la Ville et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte à cet effet.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant un emprunt au montant de 30 000 $ du fonds de roulement.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 807

afin de porter le montant de subvention à 1 000 $ pour la période du 10 mai au 15 juillet 1983.

222-83 Adoption, règlement # 529-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 529-A intitulé: "Règlement concernant la politique à suivre pour les développements domiciliaires", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

223-83 Adoption, règlement # 380

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le règlement # 380 intitulé: "Règlement décrétant les travaux d'éclairage par canalisations souterraines de la rue Quirion et autorisant l'appropriation d'un montant de 12 000 $ du surplus réservé au budget 1983", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Ouverture des soumissions - Rues Lefort et Picardie

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc des rues Lefort et Picardie ont été ouvertes le 17 juin 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, ing, Gérant municipal, et les représentants des compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Excavations Dratex Inc.	220 109,70 $
Clément Ricard & Fils Inc.	172 640,22
Construction Dollard Ltée	214 649,50
Gaston Paillé Ltée	222 480,20
Panpierre Inc.	213 728,61

Le 20 juin 1983.

J.-P. Doyon Ltée	211 098,85
André Bouvet Ltée	193 271,35

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., remet celles-ci à l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., pour étude et rapport.

224-83 Engagement d'un policier suppléant

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Michel Courtemanche soit engagé à titre de policier suppléant, à compter du 17 juin 1983 et au salaire selon la convention collective qui sera signée le 22 juin 1983.

ADOPTÉE

225-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 27 mai 1983, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) Ltée, concernant les lots # 155-97 à 155-110 inclusivement et 158-72 à 158-107 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement créant le poste de fonctionnaire désigné pour émettre les permis et certificats en vertu des articles 119, 120, 121 et 122 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la tarification des permis et certificats pour se conformer à l'article 119, paragraphes 1 à 6 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le 20 juin 1983.

226-83 Aide financière de départ

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

qu'une aide financière de départ, au montant de 500 $, soit accordée à la Corporation de Développement de la Ville de Trois-Rivières-Ouest Inc.

ADOPTÉE

227-83 Octroi de 100 $ pour le concours "Maisons Fleuries 1983"

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

qu'un montant de 100 $ soit octroyé au comité organisateur du concours "Maisons Fleuries 1983" de Trois-Rivières-Ouest afin que ledit montant serve pour les prix des gagnants dudit concours.

ADOPTÉE

Correspondance

La Société Canadienne de la Croix-Rouge: Félicite pour le succès obtenu lors de la collecte de sang tenue à Trois-Rivières-Ouest, les 25 et 26 mai dernier.

M. Denis Vaugeois, Député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. Raynald Fréchette, Ministre délégué au Travail concernant le problème de la C.I.T.F. avec la C.S.S.T.

Concours de musique du Québec Inc.: Demande d'aide financière.

Ministère des Affaires municipales: Accorde un nouveau délai de 60 jours pour l'adoption des règlements de zonage, de lotissement et de construction conformes au plan d'urbanisme.

Commission municipale du Québec: Approbation de l'engagement de crédit de deux ans pour le contrat d'assurance collective.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. Guy Tardif, Ministre de l'Habitation, concernant la

Le 20 juin 1983.

possibilité d'obtenir des unités additionnelles pour personnes âgées.

Théâtre des Marguerites: Remercie pour la présence lors de la conférence de presse et nous demande de garder la subvention de l'année 1983 et l'ajouter à celle de 1984.

M. Marcel Gagnon, Député de Champlain: Accuse réception de notre lettre du 27 mai dernier concernant l'octroi d'unités additionnelles pour personnes âgées.

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de notre projet "Amélioration des facilités récréatives" présenté dans le cadre du programme PRIME 1983.

Élèves de l'école Richelieu: Remerciements pour le montant de 150 $ accordé à la brigade scolaire.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 12 juillet 1983.

Règlement # 379

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 379 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier et autorisant un emprunt n'excédant pas 415 000 $", tenue les 11 et 12 juillet 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 12 juillet 1983, je déclare que ledit règlement # 379 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, Conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, Conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 18 juillet 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 juillet 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

228-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 juin 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 juin 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

229-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 11 et 12 juillet 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 11 et 12 juillet 1983 au sujet du règlement # 379 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage, de l'aqueduc et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier et autorisant un emprunt n'excédant pas 415 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

230-83 Adoption, règlement # 381

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le règlement # 381 intitulé: "Règlement décrétant le repavage sur différentes rues de la Ville et autorisant un emprunt au fonds de roulement de 30 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

231-83 Demande à la Commission municipale pour emprunt au fonds de roulement

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec afin d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à emprunter un montant de 30 000 $ du fonds de roulement pour effectuer le repavage sur différentes rues de la Ville; cet emprunt sera remboursé à même les fonds généraux de la Ville sur une période de 5 ans à partir du budget de 1984, par versements égaux.

ADOPTÉE

232-83 Adoption, règlement # 807-B

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le règlement # 807-B intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 807 concernant le programme Corvée-Habitation de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 20 juin 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement créant le poste de fonctionnaire désigné pour émettre les permis et certificats en vertu des articles 119, 120, 121 et 122 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le 18 juillet 1983.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 20 juin 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la tarification des permis et certificats pour se conformer à l'article 119, paragraphes 1 à 6 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

233-83

Autoriser l'ingénieur municipal à présenter des plans au Ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de l'Environnement, les plans portant les # 11-55, 11-56, 11-57, 11-58, 11-59, 11-60, 11-61, 11-62, 11-63 et le plan d'ensemble # 11-14 pour des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc sur les rues de Musset, Place de Rouen, Chagnon, Routhier, Bayonne et Gilbert.

ADOPTÉE

234-83

Démission de M. Robert Jacques

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la démission de M. Robert Jacques, Inspecteur-commis au service d'évaluation, soit acceptée, effective le 23 juin 1983.

ADOPTÉE

235-83

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que monsieur Guy Côté soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 4 juillet 1983.

ADOPTÉE

Le 18 juillet 1983.

236-83

Adoption de la soumission - rues Lefort et Picardie

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc des rues Lefort et Picardie ont été ouvertes le 17 juin 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, ing, Gérant municipal, et les représentants des compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Excavations Dratex Inc.	220 109,70 $
Clément Ricard & Fils Inc.	172 640,22
Construction Dollard Ltée	214 649,50
Gaston Paillé Ltée	222 480,20
Panpierre Inc.	213 728,61
J.-P. Doyon Ltée	211 098,85
André Bouvet Ltée	193 271,35

CONSIDÉRANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 17 juin 1983;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard & Fils Inc., pour la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc des rues Lefort et Picardie, au montant de 172 640,22 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout conditionnellement à l'approbation par le Ministère des Affaires municipales du Québec du règlement # 378 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Le 18 juillet 1983.

237-83 Engagement d'un policier suppléant

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que monsieur Yves St-Arneault soit engagé à titre de policier suppléant, à compter du 14 juillet 1983 et au salaire selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

238-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste des mutations pour la période du 5 au 15 avril 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 921,55 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

239-83 Radiation des lots # 155-10 et 157-35 de l'avis # 2180 de vente pour taxes du 16 décembre 1981

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le Greffier de la Ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit autorisé à radier les lots # 155-10 et 157-35 de l'avis # 2180 de vente pour taxes du 16 décembre 1981.

ADOPTÉE

240-83 Vente du lot # 9-8 dans le parc industriel à Ébénisterie Beau Bois Limitée.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Ébénisterie Beau Bois Limitée, un terrain de figure irrégulière composé

Le 18 juillet 1983.

du lot 9-8 aux plans et Livres de Renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot Ptie 8, vers le Sud-Est par le lot 9-9 (rue St-Joseph), vers le Sud-Ouest par le lot 9-1 (rue Sidbec) et vers le Nord-Ouest par le lot 9-7.

MESURES:

Mesurant dans la ligne Nord-Est 76,20 mètres, dans sa ligne Sud-Est 95,40 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 67,06 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 104,55 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie sept mille neuf cent vingt virgule six (7 920,6) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,42 $ le mètre carré, soit 19 167,85 $ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ neuf cent vingt-neuf et trois centièmes (929,03) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette

rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Claude Boucher, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires muncipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y

effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

241-83 Adoption de la soumission - sablage et peinturage de lampadaires

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le sablage et le peinturage de lampadaires ont été ouvertes le 15 juillet 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et Greffier adjoint, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Peintureco 86253 Canada Ltée	4 677,32 $
Robert Frenette Inc.	6 125,00 $

CONSIDÉRANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 18 juillet 1983;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Peintureco 86253 Canada Ltée, pour le sablage et le peinturage de lampadaires, au montant de 4 677,32 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 18 juillet 1983.

242-83 Adoption de la soumission - bordures de béton

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les bordures de béton sur les rues Lausanne, Maricourt, Liège, Picardie, Bordeaux et Lefort Ouest ont été ouvertes le 18 juillet 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les six (6) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom		Montant
Cimentier Marock Inc.	Alt. 1	37 529,50 $
	Alt. 2	n'a pas soumissionné
Continental Asphalte Inc.	Alt. 1	43 278,70
	Alt. 2	51 662,95
Les Pavages de Nicolet Inc.	Alt. 1	40 563,80
	Alt. 2	40 708,70
Trochaînes Inc.	Alt. 1	37 305,92
	Alt. 2	54 298,00
Trottoirs et Chaînes Pilote Inc.	Alt. 1	33 275,75
	Alt. 2	37 451,50
Henri Girard (Québec) Inc.	Alt. 1	34 207,74
	Alt. 2	38 790,39

CONSIDÉRANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 18 juillet 1983;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trottoirs et Chaînes Pilote Inc., pour les bordures de béton sur les rues Lausanne, Maricourt, Liège, Picardie, Bordeaux et Lefort Ouest, au

montant de 33 275,75 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

243-83 Adoption de la soumission - pavage

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le pavage des rues Lausanne, Maricourt, Liège, Picardie, Bordeaux et Lefort Ouest ont été ouvertes le 18 juillet 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Pagé Construction Inc.	56 856,00 $
Continental Asphalte Inc.	57 129,00
Massicotte et Fils Ltée	58 732,00
Les Pavages de Nicolet Inc.	53 765,00

CONSIDÉRANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 18 juillet 1983;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Les Pavages de Nicolet Inc., pour le pavage des rues Lausanne, Maricourt, Liège, Picardie, Bordeaux et Lefort Ouest, au montant de 53 765,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 18 juillet 1983.

244-83

Confirmation de la vente des lots de la rue Bordeaux à Construction Gilles Chainé Inc. et Les Constructions Luc Renaud Inc.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

ATTENDU que par acte de vente reçu devant Me Claude Boucher, Notaire le 18 mars 1983 la Ville de Trois-Rivières-Ouest a vendu à Construction Gilles Chainé Inc. et Les Constructions Luc Renaud Inc. les lots de la rue Bordeaux portant les numéros 159-80-8, 159-80-10, 159-80-12, 159-30, 159-80-5, 160-704, 159-80-3, 160-702, 159-1-3, 160-700, 159-80-9, 159-80-11, 159-80-13, 159-80-7, 160-706, 159-80-6, 160-705, 159-80-4, 160-703, 159-80-2, 160-701, 159-1-4, 159-1-2 & 160-699;

ATTENDU que lesdites subdivisions ont été mises en force officiellement le 5 avril 1983;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée auxdites subdivisions, de sorte qu'il y a concordance parfaite entre les immeubles décrits à l'acte de Me Claude Boucher, Notaire daté du 18 mars 1983, et les immeubles décrits aux plans et Livre de renvois officiels du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, officiellement mis en force le 5 avril 1983;

ATTENDU que les subdivisions n'étaient pas officiellement mises en force lors de la signature de l'acte de vente daté du 18 mars 1983;

ATTENDU qu'un doute pourrait subsister quant à la validité de cet acte;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest confirme la similitude des immeubles décrits dans l'acte de Me Claude Boucher, Notaire daté du 18 mars 1983 et ceux décrits dans les plans et livres de renvois officiels du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières officiellement mis en force le 5 avril 1983, confirme également qu'aucune modification n'a été apportée aux immeubles décrits dans l'acte daté du 18 mars 1983 préparé par Me

Le 18 juillet 1983.

Claude Boucher, Notaire et de façon à couvrir toutes éventualités possibles que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende, cède et transporte tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut posséder sur les lots ci-haut énumérés, le tout sans novation ni dérogation aux clauses, charges et conditions contenues à l'acte de vente de Me Claude Boucher, Notaire, daté du 18 mars 1983 et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Trois-Rivières le 8 avril 1983 sous le numéro 345735 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit acte.

ADOPTÉE

245-83

Engagement d'une standardiste à temps partiel au Service de Police et d'Incendie

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que mademoiselle Linda Aubry soit engagée au poste de standardiste à temps partiel au Service de Police et d'Incendie, au salaire de 5,00 $/h, selon la convention collective en vigueur, et ce conditionnellement à une période de probation de trois (3) mois et à la signature de sa convention d'engagement, effectif le 22 février 1983.

ADOPTÉE

246-83

Nomination d'un inspecteur municipal de l'environnement.

CONSIDÉRANT l'obligation des municipalités de voir à faire respecter la Loi sur la qualité de l'environnement dans leur municipalité respective;

CONSIDÉRANT l'~~ob~~igation à la municipalité d'émettre un permis pour installation septique (fosse septique et élément épurateur) avant de permettre toute construction nouvelle dans les secteurs non desservis par un réseau d'égout public;

CONSIDÉRANT la nécessité de monter et de conserver en archive un dossier sur chaque résidence desservie par une fosse septique pour en prouver sa conformité à la Loi sur la qualité de l'environnement;

Le 18 juillet 1983.

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que monsieur René Bourassa, T.Sc.A. soit nommé inspecteur municipal de l'environnement.

ADOPTÉE

247-83

Modification de la résolution # 177-83

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la résolution # 177-83 soit modifiée pour changer le nom de Quévis Inc. pour monsieur Réjean Déziel, Président de Quévis Inc.

ADOPTÉE

248-83

Demande de coûts à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de fournir à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les coûts pour le déplacement et l'enlèvement des pôteaux à l'intersection Jean XXIII et Côte Richelieu, côté Sud, le tout tel que montré sur le plan # 10-327 préparé par le Service technique en date du 11 décembre 1979.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $.

Le 18 juillet 1983.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur la rue Aubert et autorisant un emprunt n'excédant pas 265 000 $.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Brunet et Grenier et autorisant un emprunt n'excédant pas 325 000 $.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant des travaux de repavage sur diverses rues.

249-83

Taux d'intérêt - Commission Scolaire de Chavigny et C.S.R.V.F.

CONSIDÉRANT que la Commission Scolaire de Chavigny et la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges ont fixé leur taux d'intérêt sur les arrérages de taxe scolaire à 15% pour l'année 1983-1984;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal n'entrevoit pas de modifier à la baisse le taux actuel d'intérêt sur les comptes passés dus à la municipalité qui est de 18%;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest perçoit pour la Commission Scolaire Chavigny et la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que dans l'esprit d'un contribuable, cette différence peut paraître ambigue;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que demande soit faite à la Commission Scolaire de Chavigny et à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges de modifier le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 1983-1984, de

façon à ce qu'il soit identique à celui de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit à 18 %.

ADOPTÉE

250-83 Demande à la C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que demande soit faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'exclure de la zone agricole le lot P.-29 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situé près du pont Laviolette, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le Service technique de la Ville.

ADOPTÉE

251-83 Adoption, liste de comptes C-24-83

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-24-83, concernant les chèques # 9136 à 9155 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 39 794,89 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

252-83 Adoption, liste de comptes C-25-83

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-25-83, concernant les chèques # 9156 à 9185 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 112 872,86 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 18 juillet 1983.

253-83 Adoption, liste de comptes C-26-83

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-26-83, concernant les chèques # 9186 à 9207 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 111 129,00 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

254-83 Adoption, liste de comptes C-27-83

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-27-83, concernant les chèques # 9208 à 9225 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 32 525,50 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

255-83 Adoption, liste de comptes C-28-83

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-28-83, concernant les chèques # 9226, 9227, 9234, 9248, 9251, 9266, 9276, 9277, 9293, 9301, 9302, 9311 & 9315 (les chèques # 9228 @ 9233, 9235 @ 9247, 9249, 9250, 9252 @ 9265, 9267 @ 9275, 9278 @ 9292, 9294 @ 9300, 9303 @ 9310, 9312 @ 9314 apparaissent sur la liste C-29-83), pour un montant total de déboursés de 33 800,18 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

256-83 Adoption, liste de comptes C-29-83

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la liste de comptes C-29-83, concernant les chèques # 9228 @ 9233, 9235 @ 9247, 9249, 9250, 9252 @ 9265, 9267 @ 9275, 9278 @ 9292, 9294 @ 9300, 9303 @ 9310, 9312 @ 9314 & 9316 @ 9321 (les chèques # 9234, 9248, 9251, 9266, 9276, 9277, 9293, 9301, 9302, 9311 & 9315 apparaissent sur la liste C-28-83), pour un montant total de déboursés de 96 429,49 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

257-83 Adoption, liste de comptes C-30-83

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la liste de comptes C-30-83, concernant les chèques # 9322 à 9359 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 254 936,18 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 50 000 $.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme, des chaînes de béton et du pavage sur la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 151 000 $.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme, du pavage et des chaînes de béton sur la rue Côte Richelieu.

Le 18 juillet 1983.

258-83 Mandat à Me Réal Legris

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest mandate Me Réal Legris, c.r. pour régler le litige entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et René Lafrenière pour un montant non inférieur à 15 554 $.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille Forget: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Claude Forget).

Famille W. Jobin: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Wilfrid Jobin).

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre que lui a adressée M. le ministre Guy Tardif, concernant le programme LOGINOVE.

Ministère des Affaires municipales: Approbation de la vente du lot # 15-367 dans le parc industriel à "Les Investissements Lefarier Ltée".

Ministère des Affaires municipales: Approbation de la vente du lot # 10-41 dans le parc industriel à M. Réjean Leblanc.

Ministère des Affaires municipales: Aprobation de la vente du lot # 10-42 dans le parc industriel à M. Raymond Fraser.

Ministère des Affaires municipales: Approbation de la vente du lot # 10-40 dans le parc industriel à Quévis Inc.

M. Elsie E. Wayne, Maire de Saint-John, N.B.: Invitation à assister à la Conférence annuelle de l'Association Canadienne des Loisirs et Parcs.

Les Pros du Lave-autos: Remerciements de l'attention portée à leur requête concernant la réglementation municipale pour les lave-autos.

M. le ministre Guy Tardif: Accuse réception de notre lettre du 27 mai dernier, concernant une demande de logements sociaux dans notre Ville.

Le 18 juillet 1983.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales, concernant les projets "Génie-Tech" et "Politiques internes" présentés dans le cadre du programme PRIME.

M. Marcel Gagnon, Député de Champlain: Accuse réception de notre lettre du 27 mai dernier, concernant l'augmentation du taux de la cotisation 1983 pour la C.I.T.F.

M. le ministre Jean Garon: Nous informe qu'il a autorisé la prise en charge et le paiement des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Ste-Marguerite et branches.

Ministère de l'Environnement: Accuse réception de notre lettre du 13 juin dernier concernant une demande de cession d'une partie de terrain située le long de la rue du Fleuve, comprise entre le quai des Pilotes et la Terrasse du Fleuve.

Âge d'Or Jean XXIII Inc.: Remerciements pour l'octroi de l'année 1983.

M. le ministre Adrien Ouellette: Remerciements pour l'implication dont la Ville fait preuve en participant au programme d'assainissement des eaux.

Ministère des Transports: Accuse réception de notre demande à ce ministère pour apporter toute l'aide technique pour la confection du boulevard des Récollets.

M. le ministre Roméo Leblanc: Accuse réception de notre demande dans le cadre du programme PAREL et regrette de ne pouvoir nous donner une réponse favorable en ce moment, mais espère être en mesure de reconsidérer notre demande lors de l'affectation budgétaire de 1984.

Ministère des Affaires municipales: Accuse réception de nos projets "Génie-Tech" et "Politiques internes" présentés dans le cadre du programme PRIME.

M. le ministre Jacques Léonard: Nous informe que ce ministère nous versera une aide financière maximale de 125 000 $ pour les travaux identifiés dans nos projets présentés dans le cadre du programme PRIME.

Le 18 juillet 1983.

Meute de Louveteaux, Ste-Catherine-de-Sienne: Demande une part de l'enveloppe globale pour l'année 1983-1984.

Ministère des Communications: Envoie un chèque au montant de 720 $ représentant la dernière tranche de la subvention pour notre projet dans le cadre du programme de création d'emplois temporaires.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 377 (Éclairage rue Lefort Ouest).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 377.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 15 août 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 août 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

259-83

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 juillet 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 juillet 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 juillet 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $.

260-83

Adoption, règlement # 383

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement # 383 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Aubert et Orléans et autorisant un emprunt

n'excédant pas 265 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

261-83 Adoption, règlement # 384

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le règlement # 384 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brunet et Grenier et autorisant un emprunt n'excédant pas 325 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

262-83 Adoption, règlement # 385

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le règlement # 385 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage sur diverses rues et autorisant un emprunt n'excédant pas 150 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

263-83 Adoption, règlement # 386

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le règlement # 386 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme, du pavage et des chaînes de béton de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 200 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 15 août 1983.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 20 juin 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement créant le poste de fonctionnaire désigné pour émettre les permis et certificats en vertu des articles 119, 120, 121 et 122 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 20 juin 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la tarification des permis et certificats pour se conformer à l'article 119, paragraphes 1 à 6 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 juillet 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 50 000 $.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 juillet 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme, des chaînes de béton et du pavage sur la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 151 000 $.

264-83

Vente du lot # 10-40 dans le parc industriel à M. Réjean Déziel

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à M. Réjean Déziel, un terrain de figure régulière composé du lot 10-40 aux plans et Livres de Renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

Le 15 août 1983.

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot 10-24 (rue Sidbec), vers le Sud-Est par le lot Ptie 10, vers le Sud-Ouest par le lot 10-41 et vers le Nord-Ouest par la rue St-Joseph (10-18).

MESURES:

Mesurant dans la ligne Nord-Est 39,70 mètres, dans sa ligne Sud-Est 44,75 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 54,87 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 30,55 mètres avec un arc de cercle de 15,24 m.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille quatre cent trente-deux virgule deux (2 432,2) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,42 $ le mètre carré, soit 5 885,92 $ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ cinq cent cinquante-sept virgule soixante-et-dix (557,70) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Le 15 août 1983.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires muncipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

Le 15 août 1983.

Soumissions

Ouverture des soumissions - déneigement.

Les soumissions pour le déneigement des rues ont été ouvertes le 12 août 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom		Montant
Guy David Inc.	Alt. 1	211 835,75 $
	Alt. 2	433 613,25
	Alt. 3	666 862,00
Thomas Bellemare et Fils Ltée	Alt. 1	187 363,75
	Alt. 2	420 612,50
	Alt. 3	646 213,75
Continental Asphalte Inc.	Alt. 1	154 785,40
	Alt. 2	318 900,75
	Alt. 3	491 428,35

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville remet celles-ci à M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Soumissions

Ouverture des soumissions - rues Place de Rouen, de Musset, Chagnon, Routhier et Gilbert.

Les soumissions pour la confection des services municipaux des rues Place de Rouen, de Musset, Chagnon, Routhier et Gilbert ont été ouvertes le 12 août 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing, Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Le 15 août 1983.

Nom	Montant
Clément Ricard & Fils Inc.	289 106,19 $
Excavations Dratex Inc.	317 271,15
Panpierre Inc.	282 768,02

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la Ville remet celles-ci à M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, pour étude et rapport.

265-83 Modification de la résolution # 23-80

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le premier paragraphe de la résolution # 23-80, partie B, soit annulée et soit remplacé par le suivant: que le notaire Jean-Paul Bérard soit autorisé à faire les cessions de rues et/ou de servitudes ci-après mentionnés (dans la résolution # 23-80) et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ces cessions et/ou servitudes.

ADOPTÉE

266-83 Mandat au notaire Claude Boucher

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que Me Claude Boucher, Notaire soit autorisé à préparer un contrat de cession du lot # 150-136 (rue Lausanne), du lot # 150-132 pour servitude de passage, appartenant à M. Albert Proulx, du lot # 150-133-1 pour servitude de passage, appartenant à Construction Yvon Rouette Inc. et du lot # 155-1-5 pour servitude de passage, au prix de 0,95 $ le pied carré, appartenant à M. Le Huy.

ADOPTÉE

267-83 Abrogation du règlement # 807-A

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement # 807-A (Corvée-Habitation) ainsi que la résolution # 114-83 adoptant ledit règlement, soient abrogés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 343 concernant la répartition des coûts.

268-83

Autorisation, vente de calendriers

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise l'organisme "Sanctuaire de la Réparation au Sacré-Coeur" pour la vente de calendriers dans les rues de la Ville, pour l'année 1983, le tout conformément au règlement # 1000 (Police et Incendie) et ses amendements.

ADOPTÉE

269-83

Programme national de soutien aux activités de loisir municipal

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le montant de 17 694 $ versé dans le cadre du programme de soutien aux activités de loisir municipal 1983-1984, présenté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

270-83

Adoption, liste de comptes C-31-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-31-83, concernant les chèques # 9360 à 9384 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 38 333,92 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

271-83 Adoption, liste de comptes C-32-83

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-32-83, concernant le chèque # 9385 et les chèques # 9387 à 9398 inclusivement (le chèque # 9386 apparaît dans la liste C-34-83), pour un montant total de déboursés de 28 393,14 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

272-83 Adoption, liste de comptes C-33-83

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que la liste de comptes C-33-83, concernant les chèques # 9399 à 9479 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 87 179,06 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

273-83 Adoption, liste de comptes C-34-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la liste de comptes C-34-83, concernant le chèque # 9386 et les chèques # 9480 à 9498 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 261 329,21 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 15 août 1983.

274-83 Adotion, liste de comptes C-35-83

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que la liste de comptes C-35-83, concernant les chèques # 9499 à 9538 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 135 753,28 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

275-83 Mandat à la firme Beaumier & Ass.

ATTENDU qu'une résolution décrétant l'expropriation d'un terrain de M. François Aubry pour constituer le prolongement de la rue Estérel a déjà été adoptée;

ATTENDU que cette expropriation ne s'est jamais concrétisée notamment compte tenu des ventes pour taxes des terrains de l'exproprié, monsieur François Aubry;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'expropriation du terrain impliqué eu égard du fait que les terrains de M. François Aubry n'ont pas encore fait l'objet de vente vu la constestation judiciaire;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise ses procureurs, Beaumier & Ass. à procéder sans délai à l'expropriation des lots P.-157-38 et P.-157-39 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et de faire les procédures qui s'imposent dans ce cas.

ADOPTÉE

276-83 Mandat à la firme Beaumier & Ass.

ATTENDU l'avis d'expropriation déjà adressé à qui de droit;

Le 15 août 1983.

ATTENDU que la Ville a adopté un règlement pour notamment pourvoir à l'aménagement des services sur la rue Laflamme visée par l'expropriation;

ATTENDU que les constructeurs sont prêts à développer le secteur concerné après la mise en place des services;

ATTENDU qu'il y a nécessité pour la Ville de procéder à l'aménagement des services et pour ce, d'être mise en possession préalable de la partie expropriée;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise ses procureurs, Beaumier & Ass., à faire ce que nécessaire pour que la Ville soit mise en possession préalable de ce que exproprié dans le but d'aménager les services requis aux fins de permettre la construction, vu la nécessité et l'urgence.

ADOPTÉE

277-83 Traitement de l'eau

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise la firme Pluritec Ltée à faire une étude sur le traitement de l'eau et ce, au taux horaire de 55 $ pour le chimiste, 60 $ pour l'ingénieur et de 35 $ pour le technicien, jusqu'à concurrence d'un montant de 6 500 $, le tout tel que décrit dans leur offre de services # 83-159 du 2 août 1983.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 807 (Corvée-Habitation) concernant les habitations multifamiliales.

Le 15 août 1983.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 529-A concernant la politique à suivre pour les développements domiciliaires.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les travaux d'infrastructure pour la réalisation de l'élargissement de la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 300 000 $.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 75 000 $.

278-83

Abrogation de la résolution # 177-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que la résolution # 177-83 concernant la vente du lot # 10-40 dans le parc industriel à Quévis Inc. soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Correspondance

La Garderie Le Petit Navire: Demande d'aide financière.

Ministre responsable de la S.C.H.L.: Accuse réception de notre lettre du 30 juin dernier, concernant le programme PAREL.

Commission municipale du Québec: Approbation de la résolution # 231-83 concernant un emprunt au montant de 30 000 $ du fonds de roulement.

Famille A. Gagnon: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Adélard Gagnon).

Famille B. Mayrand: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Bruno Mayrand).

Le 15 août 1983.

Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne: Remerciements pour la subvention reçue.

M. Raymond Bilodeau, Directeur de l'École St-Dominique: Remerciements pour les souhaits exprimés lors de sa nomination au poste de directeur de l'école St-Dominique.

Chambre de commerce de Trois-Rivières: Remerciements pour la compensation financière des taxes du kiosque touristique.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre que lui a adressée M. Francis Fox, Ministre des Communications au sujet de la fermeture du bureau de l'ONF à Trois-Rivières.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 807-B (Corvée-Habitation).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 807-B.

Ministère des Affaires municipales: Approbation de la vente du lot # 15-356 dans le parc industriel à Édifice Albert et Fils Inc.

M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires municipales: Envoie le projet de lot # 38 intitulé "Loi concernant la participation gouvernementale au financement des municipalités" et la documentation s'y rapportant.

Hydro-Québec: Nous informe des coûts de déplacement et d'enlèvement de poteaux à l'intersection Jean XXIII et Côte Richelieu.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 378 (rue Lefort).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 378.

Me Réal Legris, Avocat: Nous fait parvenir un chèque au montant de 12 000 $ dans l'affaire de la Ville et Roland Lafrenière & Al.

Ministère de l'Environnement: Approbation des travaux des rues Place de Rouen, Chagnon, de Musset, Bayonne, Routhier et Gilbert.

Le 15 août 1983.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 31 août 1983.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 31 août 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier, et Fernand Bouchard.

Messieurs les conseillers Guy Desjardins et Gaétan Alarie motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Suspension de Mlle Nicole Durocher.

279-83

CONSIDÉRANT les rapports fournis par le supérieur immédiat de l'employée concernée;

CONSIDÉRANT le rapport fourni au Conseil municipal par le Gérant;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest entérine la décision du gérant, monsieur Roland Lottinville, ing., concernant la suspension indéfinie de mademoiselle Nicole Durocher, secrétaire au service de l'évaluation et que la décision en ce qui a trait à la période précise de cette suspension sera prise lors de la prochaine assemblée régulière du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 31 août 1983.

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 31 août 1983.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaëtan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 6 septembre 1983.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 septembre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville.

280-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 août 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 août 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

281-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 31 août 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 31 août 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Minutes de la Ville.

ADOPTÉE

282-83 Proclamation des gagnants du Concours Maisons Fleuries de Trois-Rivières-Ouest 1983

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours Maisons Fleuries Trois-Rivières-Ouest 1983:

1er prix, M. Guy Lacoursière de la rue Beaumont,
2e prix, M. René Papillon de la rue Limoge,
3e prix, M. Daniel Hachez de la rue Notre-Dame,
Prix de participation, Mme Thérèse Dubord de la rue Vimont,
Mention d'honneur, Mme Fernand Pellerin de la rue Beauvais.

ADOPTÉE

283-83 Proclamation de la "Semaine de l'Énergie" du 19 au 25 septembre 1983

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la semaine du 19 au 25 septembre 1983 soit proclamée "Semaine de l'Énergie".

ADOPTÉE

284-83 Proclamation de la "Semaine de la Petite Entreprise" du 23 au 29 octobre 1983

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la semaine du 23 au 29 octobre 1983 soit proclamée "Semaine de la Petite Entreprise".

ADOPTÉE

285-83 Adoption, liste de comptes C-36-83

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que la liste de comptes C-36-83, concernant les chèques # 9539 à 9563 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 57 837,48 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 6 septembre 1983.

286-83 Adoption, liste de comptes C-37-83

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que la liste de comptes C-37-83, concernant le chèque # 9564 et les chèques # 9566 à 9579 inclusivement (le chèque # 9565 apparaît dans la liste C-38-83), pour un montant total de déboursés de 86 755,60 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 20 juin 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement nommant un fonctionnaire désigné pour émettre les permis et certificats en vertu des articles 119, 120, 121 et 122 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 20 juin 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la tarification des permis et certificats pour se conformer à l'article 119, paragraphes 1 à 6 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 juillet 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 50 000 $.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 juillet 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme, des chaînes de béton et du pavage sur la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 151 000 $.

Le 6 septembre 1983.

287-83 Adoption des soumissions - déneigement

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le déneigement des rues ont été ouvertes le 12 août 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing., Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom		Montant
Guy David Inc.	Alt. 1	211 835,75 $
	Alt. 2	433 613,25
	Alt. 3	666 862,00
Thomas Bellemare et Fils Ltée	Alt. 1	187 363,75
	Alt. 2	420 612,50
	Alt. 3	646 213,75
Continental Asphalte Inc.	Alt. 1	154 785,40
	Alt. 2	318 900,75
	Alt. 3	491 428,35

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de notre ingénieur municipal et celle fournie par nos aviseurs en regard des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder le contrat de déneigement des rues à Continental Asphalte Inc., laquelle est la plus basse conforme;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Continental Asphalte Inc., pour le déneigement des rues, au montant de 491 428,35 $ pour la période du 15 novembre 1983 au 31 mars 1986, étant donné qu'elle est la plus basse et

conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de l'engagement de crédit que comporte cette résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

288-83

Adoption des soumissions - rues Place de Rouen, de Musset, Chagnon, Routhier et Gilbert.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection des services municipaux des rues Place de Rouen, de Musset, Chagnon, Routhier et Gilbert ont été ouvertes le 12 août 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing, Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Clément Ricard & Fils Inc.	289 106,19 $
Excavations Dratex Inc.	317 271,15
Panpierre Inc.	282 768,02

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de notre ingénieur municipal et celle fournie par nos aviseurs en regard des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Panpierre Inc. n'est pas conforme aux exigences du devis;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard & Fils Inc., pour la

confection des services municipaux des rues Place de Rouen, de Musset, Chagnon, Routhier et Gilbert, au montant de 289 106,19 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement # 379 par le Ministère des Affaires municipales et que le promoteur participe au développement de ce secteur.

ADOPTÉE

289-83 Adoption des soumissions - étagères de la voûte

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la mise en place d'un système de rayonnage mobile dans la voûte de l'Hôtel de Ville ont été ouvertes le 19 août 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, Maire, M. Roland Lottinville, ing, Gérant municipal, M. Daniel Thibault, ing., Ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., Greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom		Montant
Drummex Inc.	Option I	17 973,00 $
	Option II	17 665,00
Montel Inc.	Option I	n'a pas soumissionné
	Option II	25 136,00

CONSIDÉRANT le rapport de l'Ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., en date du 19 août 1983;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Drummex Inc., pour la mise en place d'un système de rayonnage mobile dans la voûte de l'Hôtel de Ville, au montant de 17 973 $, Option I, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

Le 6 septembre 1983.

ADOPTÉE

290-83 Mainlevée totale

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la mainlevée totale concernant les droits et privilèges en ce qui regarde la vente du 18 mars 1983, et dont copie a été enregistrée à Trois-Rivières le 8 avril 1983 sous le numéro 345735 et que le notaire Claude Boucher soit autorisé à préparer cette mainlevée.

ADOPTÉE

291-83 Soustraire la Ville du contrôle intérimaire

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite à la MRC de Francheville afin de soustraire la Ville de Trois-Rivières-Ouest du contrôle intérimaire étant donné qu'elle s'est conformée en tout point à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour son plan d'urbanisme ainsi que ses règlements de zonage, de lotissement et de construction et puisque l'avis de conformité, selon l'article 102, a été enregistré par la Commission Nationale de l'aménagement le 26 août 1983.

ADOPTÉE

292-83 Signature, protocole d'entente du badminton

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que le Maire, le Greffier et le Directeur du Service des Loisirs soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les villes de Trois-Rivières-Ouest, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, le CEGEP et l'Association de Badminton de la Mauricie, pour la tenue du programme de badminton métropolitain, saison 1983-1984.

ADOPTÉE

293-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 2 septembre 1983, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le lot 155-1-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce plan et le Livre de Renvoi. (Dossier # 33449).

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 juillet 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $.

294-83 Adoption, règlement # 343-B

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le règlement # 343-B, intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 343 et fixant la nouvelle répartition", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

295-83 Adoption, règlement # 807-C

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement # 807-C intitulé: "Règlement modifiant l'article 1.2 du règlement # 807 (Corvée-Habitation) concernant les habitations multifamiliales", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

296-83 Adoption, règlement # 529-B

PROPOSÉ par M. Guy Côté, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, Conseiller

que le règlement # 529-B intitulé: "Règlement abrogeant le règlement # 529-A concernant la politique à suivre pour les développements domiciliaires", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

297-83 Adoption, règlement # 387

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

que le règlement # 387 intitulé: "Règlement concernant les travaux d'infrastructure pour la réalisation de l'élargissement de la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 300 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

298-83 Adoption, règlement # 388

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

que le règlement # 388 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 75 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des Règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 6 septembre 1983.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement # 9 déjà amendé par le règlement # 9-A lequel décrétait et autorisait la construction d'un centre de service, l'achat d'équipement pour ce même centre, l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipements ainsi que l'achat de dix (10) abris d'attente, et décrétait un emprunt par obligation au montant de 4 362 000 $ à ces effets, aux fins d'augmenter le coût des travaux et achats et remplacer les annexes A-1 et B-1.

299-83

Nomination des vérificateurs pour l'année 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, Conseiller

que les services de la firme Samson, Bélair & Associés soient retenus pour effectuer la vérification des livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1983.

ADOPTÉE

300-83

Suspension d'une employée du service de l'évaluation

CONSIDÉRANT la résolution # 279-83 passée par le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le 31 août 1983;

CONSIDÉRANT le rapport confidentiel du Gérant municipal, monsieur Roland Lottinville, ing., en date du 6 septembre 1983;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, Conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, Conseiller

1.- que le texte du rapport confidentiel mentionné plus haut ainsi que les faits qui y sont relatés soient gardés confidentiels;

2.- qu'une employée du service de l'évaluation mentionnée au rapport confidentiel du Gérant municipal soit suspendue de ses fonctions pour une période de 6 1/2 jours, soit de la date de sa

suspension le 31 août jusqu'au 9 septembre 1983 inclusivement.

ADOPTÉE

301-83 Avance de la quote-part, assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, Conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le Trésorier de la Ville à avancer le quote-part de la Ville pour les travaux d'assainissement des eaux.

ADOPTÉE

Correspondance

Commission Nationale de l'aménagement: Nous informe que nos règlements de zonage, de lotissement et de construction ont été enregistrés le 26 août 1983, conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ministre des Affaires culturelles: Nous informe que notre bibliothèque municipale recevra incessamment sa seconde et dernière subvention de création, au montant de 46 635 $.

M. & Mme Hector Dumont: Remerciements pour les voeux adressés à l'occasion de leur 40e anniversaire de mariage.

Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Nous informe que le ministre des Communications, l'honorable Francis Fox a annoncé que le Conseil d'administration de l'Office national du film avait différé sa décision de fermer le bureau régional de Trois-Rivières.

Commission Scolaire Régionale des Viellles-Forges: Nous informe qu'elle ne peut apporter quelque modification que ce soit cette année au taux d'intérêt sur les arrérages de taxes.

Ministère des Affaires municipales: Approbation de la vente du lot # 9-8 dans le parc industriel à Ébénisterie Beau Bois Ltée.

Les Gestions Joubarne Inc.: Demande concernant la construction d'une bâtisse commerciale sur Côte Rosemont.

Le 6 septembre 1983.

Ministre des Affaires culturelles: Nous fait part de sa décision de classer, à titre de monument historique, le calvaire situé sur la rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest.

Divers

Les résidants de la rue Montour sont venus exprimer des demandes au Conseil concernant:

1.- céder la rue à la Ville;
2.- l'entretien d'hiver et d'été de cette rue;
3.- un aqueduc adéquat;
4.- permis de rénover leurs maisons.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Claude Touzin, o.m.a., Greffier de la Ville

Le 19 septembre 1983

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 septembre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Pierre Chainé, assistant de l'évaluateur et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

302-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 septembre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 septembre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

303-83 Adoption, liste de comptes C-38-83

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-38-83, concernant les chèques # 9581 à 9688 inclusivement (les chèques # 9565 et 9580 apparaissent dans la liste C-39-83), pour un montant total de déboursés de 80 306,54 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

304-83 Adoption, liste de comptes C-39-83

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-39-83, concernant les chèques # 9565 et 9580 et les chèques # 9689 à 9709

inclusivement, pour un montant total de déboursés de 189 830,76 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

305-83 Adoption, liste de comptes C-40-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-40-83, concernant les chèques # 9710 à 9739 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 246 336,68 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

306-83 Adoption, liste de comptes C-41-83

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-41-83, concernant les chèques # 9740 à 9757 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 36 619,27 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 20 juin 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement nommant un fonctionnaire désigné pour émettre les permis et certificats en vertu des articles 119, 120, 121 et 122 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 20 juin 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la tarification des permis et certificats pour se conformer à l'article 119, paragraphes 1 à 6 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le 19 septembre 1983

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 juillet 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 50 000 $.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 juillet 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme, des chaînes de béton et du pavage sur la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 151 000 $.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 juillet 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $.

307-83

Adoption, règlement # 561

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 561, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 9-B de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), amendant le règlement # 9 déjà amendé par le règlement # 9-A de cette dernière", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements de la ville.

ADOPTÉE

308-83

Démission de Mlle Nicole Durocher, secrétaire-commis au service de l'évaluation

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la démission de mademoiselle Nicole Durocher, secrétaire-commis au service d'évaluation, soit acceptée, effective le 16 septembre 1983.

ADOPTÉE

309-83 Demande au ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite au ministère des Transports du Québec de céder à la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour la somme nominale de 1 $, une partie du lot P.-145 NS du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, devant servir de zone tampon, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville; que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

310-83 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire soit autorisé à préparer un contrat de servitude d'éclairage de 1,52 m x 29,27 m sur le lot # 158-77 (rue de Musset), appartenant à M. Marcel Houde et un contrat de servitude pluviale de 3,048 m x 28,96 m sur le lot # 158-74 (rue Place de Rouen), appartenant à M. Marcel Houde, le tout tel que démontré sur les plans préparés par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

311-83 Acceptation, rôle de la valeur locative 1984

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le rôle de la valeur locative pour l'année 1984 au montant de 4 997 800 $, soit accepté tel que présenté par la firme d'évaluateurs-conseils L.G.P. inc.

ADOPTÉE

312-83 Acceptation, rôle d'évaluation 1984

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le rôle d'évaluation pour l'année 1984 au montant de 211 763 210 $, soit accepté tel que présenté par la firme d'évaluateurs-conseils L.G.P. inc.

ADOPTÉE

313-83 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit autorisé à préparer le contrat de cession du lot 11-51 (rue Brunet) et 11-50 (rue Grenier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à "Floriculture H.G. Gauthier inc." et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

314-83 Modification d'une servitude

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, une modification à la servitude affectant le lot # 160-310, propriété de M. Jean-Pierre Bigras, afin de régulariser l'anomalie en ce qui regarde l'apparence extérieure de la construction qui devait être presqu'entièrement revêtue de briques ou de pierres

pour que la maison construite sur ledit lot # 160-310 soit recouverte de stucco; cette servitude affecte l'emplacement # 160-310 au profit du lot # 161-76 propriété de la ville de Trois-Rivières-Ouest qui est propriétaire créancière dudit lot et de la servitude affectant l'emplacement ci-haut décrit, les frais, honoraires etc, de tel acte de modification de servitude étant à la charge du propriétaire du lot et que Me Patrick Baillargeon, notaire soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

315-83 Demande d'approbation au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite au ministère de l'Environnement du Québec d'approuver le croquis préparé par le service technique de la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant un émissaire pluvial à être installé entre les terrains de la Clinique de Trois-Rivières-Ouest et la Brasserie O'Keefe.

ADOPTÉE

Correspondance

Comité de Basketball de Trois-Rivières-Ouest: Remerciements pour l'envoi du bouton de revers.

Famille Raymond Pagé: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Emmanuel Pagé).

Société Canadienne du Cancer: Demande de prévoir une aide financière substantielle.

Ministère des Affaires municipales: Envoie une lettre concernant le règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Francheville.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 379, (rues Place de Rouen, de Musset, Chagnon et Routhier).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 379.

Le 19 septembre 1983

Cabinet du Ministre des Communications: Nous informe que le Conseil d'administration de l'ONF a décidé de décréter un moratoire à l'égard de tous les projets de fermeture des bureaux régionaux jusqu'à ce qu'on ait dûment évalué la possibilité de recourir à d'autres sources de distribution pour les collectivités touchées.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 23 septembre 1983

Règlement # 383

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 383 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Aubert et Orléans et autorisant un emprunt n'excédant pas 265 000 $", tenue les 22 et 23 septembre 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 23 septembre 1983, je déclare que ledit règlement # 383 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 23 septembre 1983

Règlement # 384

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 384 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brunet et Grenier et autorisant un emprunt n'excédant pas 325 000 $", tenue les 22 et 23 septembre 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 23 septembre 1983, je déclare que ledit règlement # 384 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 23 septembre 1983

Règlement # 385

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 385 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage sur diverses rues de la ville et autorisant un emprunt n'excédant pas 150 000 $", tenue les 22 et 23 septembre 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 23 septembre 1983, je déclare que ledit règlement # 385 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 23 septembre 1983

Règlement # 386

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 386 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 200 000 $", tenue les 22 et 23 septembre 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 23 septembre 1983, je déclare que ledit règlement # 386 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 octobre 1983

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 octobre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

316-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 septembre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 septembre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

317-83 Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 22 et 23 septembre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 22 et 23 septembre 1983 au sujet du règlement # 383 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Aubert et Orléans et autorisant un emprunt n'excédant pas 265 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 1983

318-83 Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 22 et 23 septembre 1983

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 22 et 23 septembre 1983 au sujet du règlement # 384 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brunet et Grenier et autorisant un emprunt n'excédant pas 325 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

319-83 Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 22 et 23 septembre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 22 et 23 septembre 1983 au sujet du règlement # 385 intitulé: "Règlement concernant des travaux de repavage sur diverses rues et autorisant un emprunt n'excédant pas 150 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

320-83 Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 22 et 23 septembre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 22 et 23 septembre 1983 au sujet du règlement # 386 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme, du pavage et des chaînes de béton de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 200 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

321-83 Proclamation de la "Semaine nationale de la propriété privée"

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la semaine du 2 au 10 octobre 1983 soit proclamée "Semaine nationale de la propriété privée".

ADOPTÉE

322-83 Adoption, liste de comptes C-42-83

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-42-83, concernant les chèques # 9758 à 9774 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 49 118,55 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

323-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 18 au 29 avril 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 621,10 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 1983

324-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 2 au 13 mai 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 030 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

325-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mai 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 413,40 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

326-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juin 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 6 013,20 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 1983

327-83 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 juin 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 152,60 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

328-83 Mandat au notaire Claude Boucher

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer les contrats de cession des lots # 158-76, 155-98, 155-104 et 158-100 (rue Place de Rouen), du lot # 158-90 (rue de Musset), des lots # 158-95 et 155-101 (rue Chagnon), des lots 155-107 et 158-105 (rue Routhier) ainsi qu'un contrat de servitude d'aqueduc dans l'emplacement de la future rue de Musset sur le lot P.-158 NS, à partir du cadastre existant 158-90 jusqu'à l'emprise de la rue Clermont projetée, le tout appartenant à Terrasse Duvernay inc.

ADOPTÉE

329-83 Mandat à M. Michel Lemieux

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs soit mandaté pour assister, à titre de personne ressource, aux assemblées du Conseil d'administration du Club de natation Mégophias du grand Trois-Rivières inc.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 1983

330-83

Adoption, règlement # 2001

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 2001 intitulé: "Règlement créant les postes de fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et des certificats pour fins d'application des règlements d'urbanisme de la ville de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 20 juin 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la tarification des permis et certificats pour se conformer à l'article 119, paragraphes 1 à 6 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

331-83

Adoption, règlement # 389

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 389 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 50 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 18 juillet 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $.

Le 3 octobre 1983

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 45 000 $.

332-83

Régularisation - plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de régulariser la situation existante concernant l'immeuble situé au 500, rue Frontenac à Trois-Rivières-Ouest, en ce qui regarde le plan d'urbanisme pour la marge latérale de cette propriété avec le terrain voisin puisqu'il manque 3 1/2" afin de respecter ladite marge.

ADOPTÉE

333-83

Mandat au notaire Claude Boucher

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer les différents contrats de cession, lesdits lots étant tous du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartiennent à Terrasse Duvernay inc.:

1.- lot P.-159, pour le prolongement de la rue Place de Rouen;
2.- lot P.-161, pour parc (rue Orléans);
3.- lot 155-65, pour chemin de passage entre les rues Maricourt et Larochelle;
4.- lots 159-195, 160-695, 158-29, 159-206 & 155-61, pour rue (Liège);
5.- lots 158-37, 159-213 & 155-62, pour rue (Maricourt);
6.- lots P.-161, P.-162 et P.-164, pour servitude d'égout pluvial, dans le prolongement de l'axe central de la rue Laflamme, appartenant à Terrasse Duvernay inc. et Les Immeubles de Trois-Rivières inc.;

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

334-83 Mandat au notaire Claude Boucher

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer un contrat de cession du lot # 150-116 (rue de la Montagne), appartenant à Promotions Marco inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

335-83 Intervention du Maire et du Greffier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier interviennent à l'acte de vente signé entre M. Mario Révi et MM. Jocelyn Bellemare et André Villemure, concernant la location du terrain à l'arrière du 3300, rue de Coubertin à Trois-Rivières-Ouest, le tout selon l'acte préparé par Me René Cloutier, notaire.

ADOPTÉE

336-83 Mandat au notaire Claude Boucher

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'égout sanitaire de 10 pieds de largeur sur le lot # 10-19, propriété de Mme Cécile Sauvageau-Lessard et M. Jacques Dugré et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 1983

337-83

Rescinder la résolution # 180-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la résolution # 180-83, concernant la vente du lot # 15-367 dans le parc industriel à Les Investissements Lefarier ltée, soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

338-83

Rescinder la résolution # 178-83

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la résolution # 178-83, concernant la vente du lot # 10-41 dans le parc industriel à monsieur Réjean Leblanc, soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire dans la partie Est du chemin Ste-Marguerite et autorisant un emprunt n'excédant pas 15 000 $.

339-83

Signature du protocole d'entente - rue St-Joseph

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente intervenu entre la ville de Trois-Rivières et la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant les travaux à être exécutés sur la rue Saint-Joseph dans les limites de la ville de Trois-Rivières et que la contribution de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit fixée à 25% du coût de ces travaux et celle de la ville de Trois-Rivières soit fixée à 75%.

ADOPTÉE

340-83

Demande à l'Hydro-Québec - éclairage du Calvaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'enlever le compteur pour l'éclairage du Calvaire, situé sur la rue Notre-Dame, et que cette compagnie impose lesdits frais d'éclairage sur la facture des lumières de rues.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - services municipaux des rues Aubert et Orléans

Les soumissions pour la confection des services municipaux des rues Aubert et Orléans ont été ouvertes le 30 septembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing, gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
André Cyrenne inc.	143 577,60
Clément Ricard & fils inc.	153 397,03 $
Excavations Dratex inc.	161 354,80
Noé Veillette inc.	166 398,58
Gaston Paillé ltée	168 278,00
La cie de construction Dollard ltée	169 013,38

Suite à l'ouverture des soumissions, le Greffier de la ville remet celles-ci à l'Assistant de l'ingénieur, pour étude et rapport.

Le 3 octobre 1983

341-83 Adoption de la soumission - rue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'installation de ponceaux sur la rue Saint-Joseph ont été ouvertes le 30 septembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing, gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Excavations Dratex inc.	15 500,00 $
Les Pavages de Nicolet inc.	15 632,00 $
Clément Ricard & fils inc.	17 000,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Assistant de l'ingénieur;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Excavations Dratex inc., pour l'installation de ponceaux sur la rue Saint-Joseph, au montant de 15 500,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

342-83 Convention sous seing privé avec l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention sous seing

privé entre l'Hydro-Québec et la ville de Trois-Rivières-Ouest pour une servitude de distribution électrique aérienne, dans le parc industriel, à l'arrière des lots # 10-40, 10-41, 10-42 et P.-12, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

343-83 Appui à M. Maurice Lesage - C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de M. Maurice Lesage auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'utilisation non agricole du lot P-110 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières étant donné que ces terres n'ont jamais servi à l'agriculture car elles sont impropres à la culture; une décision positive de la Commission améliorerait cette situation et de plus, la M.R.C. de Francheville, dans son plan d'urbanisme, considère cette zone comme désignée à la construction.

ADOPTÉE

344-83 Proclamation de la "Semaine sur la prévention des incendies"

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la semaine du 9 au 15 octobre 1983 soit proclamée "Semaine sur la prévention des incendies".

ADOPTÉE

Le 3 octobre 1983

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Annulation de la vente du lot # 10-40 dans le parc industriel à Québis inc.

Ministère des Affaires municipales: Approbation de la vente du lot # 10-40 dans le parc industriel à M. Réjean Déziel.

École Notre-Dame-du-Rosaire: Remerciements pour les 260 cartes de la ville.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Nous envoie copie de la lettre que le Très Honorable Pierre E. Trudeau, premier ministre du Canada, adressait au premier ministre du Québec, l'honorable René Lévesque, portant sur certains aspects des relations du gouvernement du Canada avec les institutions municipales du Québec.

Commission municipale du Québec: Approbation de l'engagement de crédit que comporte la résolution # 287-83 relativement au contrat accordé à la firme Continental Asphalte inc., pour l'entretien des chemins à la circulation des véhicules automobiles en hiver, pendant la période du 15 novembre 1983 au 31 mars 1986.

Concours de musique du Québec inc.: Réitère sa demande concernant un octroi pour l'année 1984.

Centraide Mauricie: Demande d'aide financière.

M. Jacques Léonard, ministre des Affaires municipales: Nous informe que la semaine du 9 au 15 octobre a été choisie pour renseigner les citoyens sur la prévention des incendies.

Ville de Québec: Sollicite une aide financière de 100 $ afin de venir en aide au Service de réadaptation sociale pour la prévention de la délinquance.

Chambre de commerce du Québec: Nous informe de l'organisation des MERCURIADES 84 pour permettre de mettre en évidence les entreprises ayant obtenu une performance exceptionnelle en 1983.

Me Réal Legris: Nous transmet une copie du jugement condamnant le défendeur Raymond Saulnier à payer 30 000 $ à la ville.

Le 3 octobre 1983

L'Association de paralysie cérébrale du Québec Inc.: Apprécie notre implication dans le programme national de soutien aux activités de loisir municipal.

Familles Lamy et Robillard: Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Marie-Fleur Lamy Robillard).

Commission scolaire de Chavigny: Envoie copie d'une résolution adoptée par les commissaires relativement à des mesures de sécurité à apporter sur la Route 138 pour les élèves fréquentant l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

Commission scolaire de Chavigny: Envoie copie d'une résolution adoptée par les commissaires relativement à l'utilisation du gymnase de la polyvalente de Chavigny.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 octobre 1983

Règlement # 387

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 387 intitulé: "Règlement concernant les travaux d'infrastructure pour la réalisation de l'élargissement de la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 300 000 $", tenue les 3 et 4 octobre 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 4 octobre 1983, je déclare que ledit règlement # 387 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 octobre 1983

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 octobre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Jean Proulx, directeur du service de Police et d'Incendie et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

345-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 octobre 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 octobre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

346-83 Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 3 et 4 octobre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 3 et 4 octobre 1983 au sujet du règlement # 387 intitulé: "Règlement concernant les travaux d'infrastructure pour la réalisation de l'élargissement de la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 300 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

347-83 Adoption, liste de comptes C-43-83

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-43-83, concernant les chèques # 9775 à 9799 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 183 124,22 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

348-83 Adoption, liste de comptes C-44-83

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-44-83, concernant les chèques # 9800 à 9904 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 78 729,36 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

349-83 Adoption, liste de comptes C-45-83

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-45-83, concernant les chèques # 9905 à 9935 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 129 033,52 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

350-83 Mandat au notaire Yves-M. Veillette

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession pour servitude d'égout pluvial, dans le prolongement de l'axe central de la rue Laflamme, des lots:

1.- P.-165 et 164-2, appartenant à l'Hydro-Québec avec servitude de construction;
2.- P.-164-1, appartenant à M. Pierre Lamy;
3.- P.-162, appartenant à Mme Louise Pérusse,

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

351-83 Autoriser l'ingénieur municipal à présenter des plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing. et/ou son représentant, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement, les plans portant les # 11-67, 11-68, 11-70, 11-71 et 11-72 pour des travaux d'égout pluvial sur la rue Côte Richelieu.

ADOPTÉE

352-83 Autoriser l'ingénieur municipal à présenter des plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing. et/ou son représentant, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement, le plan portant le # 10-228 pour le projet revisé des travaux d'extension du réseau d'égout pluvial sur la rue St-Joseph (section est).

ADOPTÉE

353-83 Adoption de la soumission - rues Aubert et Orléans

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection des services municipaux des rues Aubert et Orléans ont été ouvertes le 30 septembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing, gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Claude Touzin,

o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
André Cyrenne inc.	143 577,60 $
Clément Ricard & fils inc.	153 397,03
Excavations Dratex inc.	161 354,80
Noé Veillette inc.	166 398,58
Gaston Paillé ltée	168 278,00
La cie de construction Dollard ltée	169 013,38

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Assistant de l'ingénieur;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme André Cyrenne inc., pour la confection des services municipaux des rues Aubert et Orléans, au montant de 143 577,60 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

354-83 Adoption de la soumission - sel de voirie

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de sel de voirie ont été ouvertes le 7 octobre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing, gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier;

Le 17 octobre 1983

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
La Société Canadienne de sel limitée	FAB TR 31,50 $/ton. mét. FAB TRO 27,14
Groupe des produits chemiques Domtar	FAB TR 31,50 FAB TRO 28,85
Mines Seleine inc.	FAB Bécancour 30,00
Les Produits Sel Iroquois ltée	n'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Assistant de l'ingénieur;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme La Société Canadienne de sel limitée, pour la fourniture de sel de voirie, au montant de 27,14 $/ton. mét., FAB Trois-Rivières-Ouest, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

355-83 Adoption de la soumission - pavage

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le pavage et rapiéçage de diverses rues ont été ouvertes le 11 octobre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing, gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Pagé Construction inc.	51 632,50 $
Les pavages de Nicolet inc.	51 762,50
Continental Asphalte inc.	53 825,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Assistant de l'ingénieur;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pagé Construction inc., pour le pavage et rapiéçage de diverses rues, au montant de 51 632,50 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

356-83 Adoption de la soumission - rue Côte Richelieu, intersection boulevard Jean XXIII

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout pluvial et la mise en forme de la rue Côte Richelieu, intersection boulevard Jean XXIII ont été ouvertes le 17 octobre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing, gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Noé Veillette inc.	20 762,50 $
Clément Ricard & fils inc.	23 981,50
Excavations Dratex inc.	20 474,93

Excavations Cyrenne inc. 21 301,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Assistant de l'ingénieur;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Excavations Dratex inc., pour la confection d'un égout pluvial et la mise en forme de la rue Côte Richelieu, intersection boulevard Jean XXIII, au montant de 20 474,93 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

357-83 Octroi à Centraide Mauricie

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

qu'un octroi au montant de 50 $ soit accordé à Centraide Mauricie, pour l'année 1983.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 346, lequel décrétait la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Aubert et autorisait un emprunt n'excédant pas 260 000 $ à cet effet.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 355 lequel décrétait la confection d'un égout pluvial, d'un égout

sanitaire, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'aqueduc de la rue Brunet et d'une partie de la rue Grenier pour un montant n'excédant pas 343 500 $.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 20 juin 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la tarification des permis et certificats pour se conformer à l'article 119, paragraphes 1 à 6 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

358-83

Adoption, règlement # 382

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 382 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

359-83

Adoption, règlement # 390

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 390 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines sur la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 45 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Le 17 octobre 1983

360-83 Adoption, règlement # 391

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 391 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire dans la partie Est du chemin Ste-Marguerite et autorisant un emprunt n'excédant pas 15 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

361-83 Mandat au notaire Claude Boucher

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer un contrat de rétrocession du lot # 158-52 à M. St-Pierre, en conservant la servitude d'égout pluvial existante, pour la somme nominale de 1 $, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

362-83 Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1982

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient confirmées admissibles au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1982:

Mme Madeleine Tremblay-Brisson (6205, Quirion)
M. Gaétan Ouellette (6215, Quirion)
M. Jacques Froment & Mme Esther Grimard (3590, Lefort)

ADOPTÉE

Le 17 octobre 1983

363-83 Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie I

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient confirmées admissibles au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie I:

Mme Monique Gaudet (6405, Quirion)
M. Réjean Bédard (3340, Bordeaux)
M. Norman Prescott (3355, Bordeaux)
M. Pierre Labonté (3825, Maricourt)
M. Jean-Marc Lauzon (3375, Bordeaux)
M. Daniel Boulay & Mme Francine Lamy (6295, de la Montagne)
M. Alain Dicaire (3405, Bordeaux)
M. Alain Thibault (3380, Bordeaux)
M. Yvon Mailhot & Mme Céline Cloutier (210, Pratte)
M. Guy Lapointe (3400, Bordeaux)
M. Denis Tessier & Mme Louise Bordeleau (265, Place Garneau)
M. Yvan Aubre (6310, Lausanne)

ADOPTÉE

364-83 Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient confirmées admissibles au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Guy Champoux & Mme Lise Morin (3345, Bordeaux)
M. Claude Touzin (6325, Lausanne)
M. Louis Lefebvre (5500, Liège)
M. Réal Gauthier (3665, boul. St-Jean)
Mme Micheline St-Germain-Marineau (5485, Liège)
M. David G. Wojcik (5505, Liège)
M. Jean Doyon & Mme Céline Leclerc (5470, Liège)
M. Gérald Picard (6335, Lausanne)
M. René Richard & Mme Lyse Richard (27, Duval)

ADOPTÉE

Le 17 octobre 1983

365-83

Appui à la ville de Trois-Rivières - autoroute 40

ATTENDU que le ministère des Transports doit terminer l'autoroute 40 entre Québec et Trois-Rivières pour 1984;

ATTENDU qu'en 1984 des événements importants auront lieu sur la rive Nord du Saint-Laurent;

ATTENDU que certains de ces événements, comme la visite du pape Jean-Paul II, les fêtes des Grands voiliers à Québec, les fêtes du 350e anniversaire de fondation de Trois-Rivières et le grand congrès mondial des Villes jumelées à Montréal, vont attirer beaucoup de touristes;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande à monsieur Michel Clair, ministre des Transports du Québec, de faire tout en son pouvoir pour que l'autoroute 40 soit terminée pour juin 1984, afin que tous les citoyens du Québec, du Canada et des États-Unis puissent voyager en toute sécurité lors de ces grands événements.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires culturelles: Communiqué du 7 octobre 1983, concernant l'aide financière aux organismes et municipalités pour l'innovation et au développement culturel régional.

MRC de Francheville: Envoie copie de la lettre qu'elle a fait parvenir au ministère des Affaires municipales concernant la demande de soustraction du règlement de contrôle intérimaire de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Envoie copie de la lettre adressée à la MRC de Francheville concernant le cours d'eau "Sainte-Marguerite".

Énergie, Mines et Ressources Canada: Accuse réception de notre lettre du 16 septembre dernier, concernant la négociation des modalités de

Le 17 octobre 1983

participation des municipalités aux programmes fédéraux.

M. Guy Tardif, Ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur: Nous fait parvenir copie des lettres qu'il adressait à ses collègues concernés relativement à différents dossiers discutés lors de sa rencontre avec nos autorités.

M. Denis Vaugeois, Député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre qu'il a fait parvenir à M. Gilles Beaudoin, concernant la cotisation de la C.S.S.T. à l'endroit de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Remerciements pour les fleurs envoyées lors de son hospitalisation.

Université du Québec: Nous informe des modalités d'un cours universitaire "Municipalité, un vécu, un projet".

Association québécoise du transport et des routes inc.: Invite la ville à être présente à cette association, en y déléguant des membres de notre personnel.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 octobre 1983

Règlement # 389

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 389 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 50 000 $", tenue les 17 et 18 octobre 1983.

Deux (2) personnes habiles à voter se sont enregistrées, mais six (6) signatures de personnes habiles à voter sont requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

À 19 h 15, le 18 octobre 1983, je déclare que ledit règlement # 389 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 7 novembre 1983

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 novembre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

366-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 octobre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 octobre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

367-83 Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 17 et 18 octobre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 17 et 18 octobre 1983 au sujet du règlement # 389 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 50 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

368-83 Adotion, liste de comptes C-46-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

afin que la liste de comptes C-46-83, concernant les chèques # 9936 à 9960 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 453 935,56 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

369-83 Adoption, liste de comptes C-47-83

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-47-83, concernant les chèques # 9961 à 9976 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 154 660,91 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

370-83 Adoption, liste de comptes C-48-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-48-83, concernant les chèques # 9977 à 9998 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 44 904,97 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

371-83 Adoption, liste de comptes C-49-83

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-49-83, concernant les chèques # 10000 à 10114 inclusivement (le chèque # 9999 apparaîtra sur la liste C-50-83), pour un montant total de déboursés de 97 677,90 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 7 novembre 1983

372-83 Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Gaston Cormier soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 7 novembre 1983.

ADOPTÉE

373-83 Adoption de la soumission - rues Brunet et Grenier

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection des services municipaux des rues Brunet et Grenier ont été ouvertes le 28 octobre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing, gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Noé Veillette inc.	190 391,00 $
Clément Ricard et fils inc.	198 193,25
Construction Dollard ltée	219 627,20
J.P. Doyon ltée	243 262,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Noé Veillette inc., pour la confection des services municipaux des rues Brunet et Grenier, au

montant de 190 391,00 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

374-83 Adoption de la soumission - pavage, Côte Richelieu, intersection boul. Jean XXIII

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection du pavage de la rue Côte Richelieu, intersection boul. Jean XXIII ont été ouvertes le 31 octobre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing, gérant municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues, soit:

Nom	Montant
Pagé Construction inc.	9 719,00 $
Pavages Nicolet inc.	7 292,50
Continental Asphalte inc.	10 992,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'Ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pavages Nicolet inc., pour la confection du pavage de la rue Côte Richelieu, intersection boul. Jean XXIII, au montant de 7 292,50 $ étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 7 novembre 1983

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la participation de la ville de Trois-Rivières-Ouest à la confection de la rue Saint-Joseph située à Trois-Rivières.

375-83

Demande à l'Hydro-Québec - rue Saint-Joseph

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder au rehaussement des fils électriques au-dessus de l'emprise de la rue Saint-Joseph, le tout tel que spécifié dans le contrat de cession de ladite rue ainsi que dans l'entente que la ville a avec cette compagnie.

ADOPTÉE

376-83

Adoption, règlement # 346-A

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 346-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 346", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

377-83

Adoption, règlement # 355-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 355-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 355", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Le 7 novembre 1983

378-83 Adoption, règlement # 2002

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 2002 intitulé: "Règlement concernant l'émission et la tarification des permis et certificats pour fins d'application des règlements d'urbanisme de la ville de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

379-83 Mandat à Me Michel Richard

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que Me Michel Richard, avocat soit mandaté pour prendre les procédures légales nécessaires afin de faire cesser les dérogations au règlement d'urbanisme de la ville des propriétés de Mme Mary Devoy-Franchebaud, Mme Marie-Marthe Trahan et MM. Adélard Bourassa et Alban Damphousse.

ADOPTÉE

380-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 6 octobre 1983, pour le compte de Les Immeubles de Trois-Rivières inc., concernant les lots # 161-457 à 161-464 et 162-440 à 162-443 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 33458).

ADOPTÉE

Le 7 novembre 1983

381-83 Admissibilité au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit confirmée admissible au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Jacques Pelletier (3845, rue Maricourt).

ADOPTÉE

382-83 Subvention, programme P.A.D.E.L., volet II

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la subvention, au montant de 3 843 $, du programme P.A.D.E.L., volet II du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, soit acceptée, le tout selon les conditions dudit programme, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le formulaire d'acceptation de la subvention.

ADOPTÉE

383-83 Demande au ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite au ministère des Transports de céder à la ville de Trois-Rivières-Ouest, l'étendue du parc qui est présentement sous bail (partie démontrée à l'item 5 sur le plan préparé par le service technique de la ville) (à l'ouest de la rue Lacoursière) et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet qui sera préparé par Me Claude Boucher, notaire.

ADOPTÉE

Le 7 novembre 1983

384-83 Demande au ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite au ministère des Transports de céder à la ville de Trois-Rivières-Ouest, une partie du lot P.-145 (partie démontrée à l'item 4 sur le plan préparé par le service technique de la ville), afin de permettre la construction sur ledit lot et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet qui sera préparé par Me Claude Boucher, notaire.

ADOPTÉE

385-83 Demande au ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que demande soit faite au ministère des Transports de céder à monsieur Jacques Gélinas, une partie du lot P.-145 (partie démontrée à l'item 2 sur le plan préparé par le service technique de la ville), afin que celui-ci puisse vendre le terrain.

ADOPTÉE

386-83 Demande au ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que demande soit faite au ministère des Transports de céder à monsieur Jacques Gervais, une partie du lot P.-145 (partie démontrée à l'item 3 sur le plan préparé par le service technique de la ville), afin que celui-ci puisse vendre le terrain.

ADOPTÉE

Le 7 novembre 1983

387-83 Appui à Placements Norgaz enr. - C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de "Placements Norgaz enr" auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'utilisation non agricole du lot P.-31 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

388-83 Appui à M. Louis-Gilles Leclerc - C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Louis-Gilles Leclerc auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'utilisation non agricole du lot P.-126 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

389-83 Adoption de la soumission - auto-patrouille non identifiée

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une auto patrouille non identifiée ont été ouvertes le 7 novembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean Proulx, directeur, M. Roland Lottinville, ing, gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a.

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue:

Nom	Marque	6 cylindres	8 cylindres
T-R Chevrolet 1982 Inc.	Oldsmobile Cutlass	11 472,25 $	11 680,44 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT l'opinion du Directeur du Service de Police et d'Incendie;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trois-Rivières Chevrolet (82) inc., pour la fourniture d'une auto-patrouille non identifiée (6 cylindres), au montant de 11 472,25 $ moins allocation pour échange de 900 $, soit 10 572,25 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant les articles 5 et 5.15 du règlement # 1000 (Police et Incendie) concernant les billets d'infraction.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'assujettir le territoire de la corporation municipale de la Paroisse de St-Étienne-des-Grès au territoire de la Cour municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

390-83

Bail concernant les puits

Il est d'abord exposé que: -

Aux termes de ses résolutions numéros 229-81 et 230-81, toutes deux adoptées le 6 juillet 1981, il fut résolu d'une part que ville de Trois-Rivières-Ouest vende à ville de Trois-Rivières une partie du lot numéro DEUX CENT VINGT-QUATRE (P.-224) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de quarante mille pieds carrés (40 000 pi2), mesure anglaise, pour la somme nominale de UN dollar (1 $) payable comptant (résolution 229-81) et qu'en contrepartie, ville de Trois-Rivières-Ouest loue de ville de Trois-Rivières deux (2) emplacements situés sur les terrains de l'Aéroport de Trois-Rivières, lesdits emplacements étant mentionnés à la résolution ci-après relatée comme

étant connus et désignés comme étant une partie du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT (P.-287) du susdit cadastre et une partie du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (P.-288) du susdit cadastre, le tout devant permettre l'aménagement et l'utilisation à cet endroit de puits artésiens pour ville de Trois-Rivières-Ouest (résolution 230-81).

Il est immédiatement exposé que l'emplacement ci-dessus mentionné comme étant une partie du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (P.-288) est maintenant connu et désigné comme étant le lot numéro 288-2, l'autre étant encore non subdivisé et continuant par conséquent d'être connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT (P.-287); que ces deux (2) emplacements ont chacun une superficie de trois mille sept cent seize mètres carrés (3 716 m2) et sont montrés sur un plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, en date du 17 juillet 1981.

Il est également immédiatement exposé que cette location comprendra tel qu'il appert de la résolution de ville de Trois-Rivières en date du 3 août 1981, deux (2) autres lisières de terrain, l'une connue et désignée comme étant le lot numéro 288-3 du susdit cadastre ayant une superficie de cinq cent quarante-quatre mètres carrés (544 m2) et l'autre connue et désignée comme étant composée d'une partie non subdivisée du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT (P.-287) et d'une partie non subdivisée du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (P.-288) du susdit cadastre, ayant une superficie totale de huit cent un mètres carrés (801 m2); ces lisières, devant permettre à ville de Trois-Rivières-Ouest d'aménager son système d'aqueduc depuis le boulevard St-Jean jusqu'auxdits puits artésiens, sont également montrées sur le susdit plan de Claude Juteau, arpenteur-géomètre.

Il est encore exposé que tel qu'il appert de la résolution susdite de ville de Trois-Rivières en date du 3 août 1981, l'acte de bail à intervenir entre ville de Trois-Rivières et ville de Trois-Rivières-Ouest comprendra une servitude de passage sur une partie du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT (P.-287) et une partie du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (P.-288) du susdit cadastre devant permettre à ville de Trois-Rivières-Ouest de communiquer entre ses puits artésiens, cette partie des lots ci-dessus ayant une superficie totale de mille deux cent

soixante-quatre mètres carrés (1 264 m2), est également montrée sur le susdit plan de Claude Juteau, arpenteur-géomètre.

Il est devanu urgent que ce bail soit signé étant donné qu'il est connu de ville de Trois-Rivières-Ouest que les lieux devant être loués par ville de Trois-Rivières et grevés de la servitude de passage susdite seront incessamment transférés par ville de Trois-Rivières à Sa Majesté (Transports Canada).

Ville de Trois-Rivières-Ouest ne peut cependant vendre immédiatementà ville de Trois-Rivières la susdite partie du lot numéro DEUX CENT VINGT-QUATRE (P.-224) étant donné ce qui suit: -

Le titre de ville de Trois-Rivières-Ouest étant un acte de vente par Sa Majesté la Reine Élisabeth II, aux droits de la Province de Québec, représentée par l'Honorable Ministre de la Voirie, reçu devant Me Lionel Martin, notaire, le 25 février 1970 et enregistré au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières le 4 mars 1970 sous le numéro 268,009, contient la clause suivante: "BUT... Cette cession a uniquement pour but de permettre à la Corporation de la Cité de Trois-Rivières-Ouest d'y ériger des puits artésiens".

Que des négociations ont été entreprises avec le Ministère des Transports du Québec en vue que cette condition soit retirée du susdit titre.

Qu'en date du 26 avril dernier (1983), Me Bernard Tremblay, Notaire au Ministère des Transports du Québec, faisait parvenir une lettre à Roland Lottinville, ingénieur municipal, dans laquelle ce dernier faisait part de la décision de ce ministère de la façon suivante: "Après consultation, le ministère des Transports convient que cette condition pourra être retirée et ce, de façon gratuite. D'autre part, en échange de la levée de l'obligation faite de réutiliser le terrain, soit la partie du lot 224, la ville de Trois-Rivières-Ouest devra donner quittance finale pour la partie du lot 225 qui a été acquise pour l'emprise. Cette partie du lot 225 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, est montrée sur un plan préparé par monsieur Marcel Denoncourt, a.g., le 16 septembre 1968. Nous vous joignons copie de ce plan et de la description technique en découlant.

En conséquence, vous voudrez bien confier le tout à votre notaire pour qu'il prépare un contrat et qu'il nous le fasse parvenir pour approbation".

En conséquence, avant de pouvoir vendre la susdite partie du lot numéro 224 à la ville de Trois-Rivières, ville de Trois-Rivières-Ouest devra d'abord compléter le dossier mentionné ci-dessus envers le ministère des Transports du Québec c'est-à-dire donner la quittance finale de l'expropriation sur partie du lot numéro DEUX CENT VINGT-CINQ (P.-225) en échange de laquelle ce ministère retirera l'obligation imposée à ville de Trois-Rivières-Ouest de se servir de la partie du lot numéro DEUX CENT VINGT-QUATRE (P.-224) uniquement pour l'érection de puits artésiens.

Une fois ce dossier complété, ville de Trois-Rivières-Ouest avant de vendre P.-224 susdit à ville de Trois-Rivières devra obtenir l'autorisation de la Commission municipale du Québec, laquelle autorisation devra en plus contenir celle du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme étant donné que P.-224 est situé dans le parc industriel numéro 2 de ville de Trois-Rivières-Ouest.

CECI EXPOSÉ, IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur le greffier Claude Touzin, o.m.a., soient et sont autorisés par les présentes à signer ledit projet d'acte de bail comprenant la servitude de passage susdite, suivant projet préparé par Me Yves-M. Veillette, Notaire, soumis à l'assemblée et accepté tel quel, le tout après approbation de la Commission municipale du Québec;

que monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur le greffier Claude Touzin, o.m.a., soient et sont autorisés par les présentes à signer le projet d'acte avec le ministère des Transports du Québec relativement à l'expropriation susdite de P.-225 par ledit ministère en contrepartie de laquelle ce ministère enlève la condition imposée à ville de Trois-Rivières-Ouest dans son susdit titre sur P.-224 enregistré sous le numéro 268,009, suivant projet préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, mandaté aux fins de ce dossier, soumis à

l'assemblée et accepté tel quel, le tout après toute approbation requise;

que monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur le greffier Claude Touzin, o.m.a., soient et sont autorisés par les présentes à signer l'acte de vente de P.-224 susdit à ville de Trois-Rivières, une fois le dossier envers le ministère des Transports ci-dessus mentionné réglé et une fois que toutes les approbations gouvernementales requises auront été obtenues, le tout suivant projet préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, soumis à l'assemblée et accepté tel quel;

que la présente résolution annule et remplace à toutes fins que de droit les susdites résolutions de ville de Trois-Rivières-Ouest en date du 6 juillet 1981 et portant les numéros 229-81 et 230-81.

ADOPTÉE

391-83 Entente, Route 138

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente # 1325 concernant la réfection de la Route 138, intervenu entre le ministère des Transports du Québec et la ville de Trois-Rivieres-Ouest.

ADOPTÉE

392-83 Régularisation - plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de régulariser la situation existante concernant l'immeuble situé au 3510, rue Lefort à Trois-Rivières-Ouest, en ce qui regarde le plan d'urbanisme pour la marge latérale de cette propriété avec le terrain voisin puisqu'il manque 7" afin de respecter ladite marge.

ADOPTÉE

393-83 Régularisation - plan d'urbanisme

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de régulariser la situation existante concernant l'immeuble situé au 5415, rue Aubert à Trois-Rivières-Ouest, en ce qui regarde le plan d'urbanisme pour la marge de la ligne de lot et la cheminée de cette propriété avec le terrain voisin puisqu'il manque 3,5" afin de respecter ladite marge.

ADOPTÉE

394-83 Mandat au notaire Yves-M. Veillette

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire soit mandaté pour préparer un contrat de cession des lots # 161-457 et 162-443 (rue Aubert), appartenant à Les Immeubles de Trois-Rivières inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

395-83 Entente hors cour - expropriation Morin

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivieres-Ouest accepte l'entente hors cours relative à l'expropriation Morin, pour un montant de 1 750 $ et que Me Pierre Nollet, avocat, soit mandaté pour finaliser ledit dossier.

ADOPTÉE

Le 7 novembre 1983

396-83

Vente du lot # 10-41 dans le parc industriel à la firme L.C.S.P. inc.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la corporation municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à la firme L.C.S.P. inc., un terrain de figure régulière composé du lot 10-41 aux plans et Livres de Renvoi officiels du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est par le lot 10-40, vers le Sud-Est par le lot Ptie 10, vers le Sud-Ouest par le lot 10-42 et vers le Nord-Ouest par la rue St-Joseph (10-18).

MESURES:

Mesurant dans la ligne Nord-Est 54,87 mètres, dans sa ligne Sud-Est 44,20 mètres, dans sa ligne Sud-Ouest 54,87 mètres et dans sa ligne Nord-Ouest 44,20 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille quatre cent vingt-quatre virgule huit (2 424,8) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,42 $ le mètre carré, soit 5 868,02 $ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux cent cinquante (250) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la

procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution

pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires muncipales.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

Correspondance

Sommet populaire de Trois-Rivières: Nous informe des revendications mises de l'avant concernant le transport en commun.

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 560 (Création d'une régie intermunicipale d'assainissement des eaux).

1er Centre des grands brûlés au Québec: Demande d'aide financière.

L'association des parents d'enfants handicapés de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine inc.: Remerciements pour l'argent accordé à leurs projets.

Commission municipale du Québec: Approbation de la résolution # 361-83 concernant la rétrocession du lot 158-52.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Nous rappelle les exigences relatives au programme national de soutien aux activités de loisir municipal 1983-1984.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 385 (pavage).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 385.

La Fondation du Centre hospitalier Ste-Marie inc.: Demande d'aide financière.

Le 7 novembre 1983

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. Guy Tardif, Ministre de l'Habitation, concernant la possibilité d'accorder une nouvelle construction de H.L.M.

MRC de Francheville: Nous informe que le règlement du ministère de l'Environnement, sur l'eau destinée à la consommation humaine n'est pas encore en vigueur.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. Rodrigue Biron, Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, concernant les infrastructures du parc industriel.

M. Guy Chevrette, Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Nous informe que la ville recevra sous peu, les subventions identifiées dans le document intitulé "Annexe au programme national de soutien aux activités de loisir municipal 1983-1984.

Centraide Mauricie: Remerciements pour l'octroi accordé.

Thomas Bellemare & fils ltée: Poursuite (contrat de déneigement).

Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme: Donne suite à notre lettre concernant une assistance financière pour l'amélioration des infrastructures de notre parc industriel.

M. Guy-Paul Carpentier, Président du comité: Demande une rencontre entre les représentants de la Commission scolaire et ceux de la ville.

Ministère des Transports: Procédera à une consultation auprès de la municipalité afin de nous permettre d'identifier les immeubles extra-routiers pour lesquels nous aurions un intérêt d'ici les cinq (5) prochaines années.

Famille J.-A. Thibault: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Jules-Albert Thibault.

Résidents de la rue Montour: Remerciements pour la collaboration apportée afin de résoudre leurs problèmes.

Le 7 novembre 1983

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 560.

Ministère des Transports: Signalisation Route 138.

Mme Germaine T. Leblond: Demande à la ville d'égaliser la servitude à côté de leur terrain, au même niveau que ce dernier.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 8 novembre 1983

Règlement # 382

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 382 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, Chemonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $", tenue les 7 et 8 novembre 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 8 novembre 1983, je déclare que ledit règlement # 382 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 8 novembre 1983

Règlement # 390

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 390 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 45 000 $", tenue les 7 et 8 novembre 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 8 novembre 1983, je déclare que ledit règlement # 390 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 8 novembre 1983

Règlement # 391

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 391 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de la mise en forme du chemin Ste-Marguerite et autorisant un emprunt n'excédant pas 15 000 $", tenue les 7 et 8 novembre 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 8 novembre 1983, je déclare que ledit règlement # 391 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 14 novembre 1983

ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 novembre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Mme la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etait aussi présent à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal, qui agissait comme greffier adjoint en l'absence de M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Discours du Maire.

2.- Résolution afin que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

3.- Adoption du règlement # 1000.6 (art. 5 et 5.15) Police et Incendie.

397-83 Adoption - Discours du Maire

Le Maire explique la situation financière actuelle de la Ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1982, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1983-1984-1985.

De plus, il mentionne, suivant les relevés comptables en notre possession actuellement, ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1983, ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1984 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1984-1985-1986.

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller

APPUYE ET RESOLU A L'UNANIMITE

que le discours du Maire concernant la situation financière actuelle de la Ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1982, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1983-1984-1985, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTEE

Le 14 novembre 1983.

398-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 1983

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYE par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTEE

399-83 Adoption du règlement # 1000.6 (art. 5 et 5.15) Police et Incendie

PROPOSE par M. Guy Côté, conseiller

APPUYE par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 1000.6 intitulé: "Règlement modifiant l'article 5 et ajoutant l'article 5.15 du # 1000 (Police et Incendie) concernant les billets d'assignation", soit adopté tel que rédigé dans le livre des Règlements du Conseil.

ADOPTEE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, Maire

Roland Lottinville, ing., Greffier Adjoint

Le 21 novembre 1983

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 novembre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

400-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 novembre 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 novembre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

401-83 Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 7 et 8 novembre 1983

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 7 et 8 novembre 1983 au sujet du règlement # 382 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

402-83

Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 7 et 8 novembre 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 7 et 8 novembre 1983 au sujet du règlement # 390 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 45 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

403-83

Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 7 et 8 novembre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 7 et 8 novembre 1983 au sujet du règlement # 391 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de la mise en forme du chamin Ste-Marguerite et autorisant un emprunt n'excédant pas 15 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

404-83

Adoption, liste de comptes C-50-83

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-50-83, concernant le chèque # 9999 et les chèques # 10115 à 10144 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 674 923,08 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

405-83 Adoption, liste de comptes C-51-83

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-51-83, concernant les chèques # 10145 à 10171 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 139 619,25 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

406-83 Adoption, liste de comptes C-52-83

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-52-83, concernant les chèques # 10172 à 10184 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 110 424,79 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

407-83 Adoption, règlement # 392

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 392 intitulé: "Règlement concernant la participation de la ville de Trois-Rivières-Ouest à la confection de la rue Saint-Joseph et autorisant un emprunt n'excédant pas 92 500 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

408-83 Signature, convention collective des employés municipaux

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Maire, le Gérant et le Greffier de la ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la

ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective à intervenir entre le Syndicat national des Employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest et la ville, pour les années 1983-1985.

ADOPTÉE

409-83 Mandat à M. Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

que monsieur Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour préparer le cadastre de la rue Laflamme, le tout pour un montant estimé de 2 500 $.

ADOPTÉE

410-83 Pressions auprès de l'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT la résolution # 167-83, adoptée par le Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest le 16 mai 1983, demandant à l'Hydro-Québec d'installer des luminaires sur différentes rues;

CONSIDÉRANT que depuis ce temps aucun desdits luminaires n'a été installé;

CONSIDÉRANT de plus, que la réparation des lumières de rues existantes ne se fait pas promptement;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir accélérer l'installation des luminaires requis par la ville de Trois-Rivières-Ouest sur différentes rues ainsi que la réparation des lumières de rues qui sont rapportées à leur service.

ADOPTÉE

Le 21 novembre 1983

411-83 Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1982

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient confirmées admissibles au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1982:

M. Fernand Gratton & Mme Christine Thibodeau (6265, Quirion)
M. Daniel Laperrière & Mme Lucie B. Laperrière (32, Duval).

ADOPTÉE

412-83 Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie I

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient confirmées admissibles au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie I:

M. Romain Drolet (3575, Lefort)
M. Michel et Mme Joanne Guillemette (415, Dollard).

ADOPTÉE

413-83 Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient confirmées admissibles au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Gilles Plante (3620, de Musset)
M. Michel Garceau (45, Duval)
M. Raymond St-Arnaud (3190, de Coubertin).

ADOPTÉE

Le 21 novembre 1983

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 7 novembre 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'assujettir le territoire de la corporation municipale de la Paroisse de St-Étienne-des-Grès au territoire de la Cour municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

414-83

Grief, mademoiselle N. Durocher

ATTENDU que la ville a suspendu le 31 août 1983 Mlle Nicole Durocher, secrétaire-commis à l'évaluation, pour une période de 6 1/2 jours pour les motifs indiqués dans le rapport de M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal, daté du 6 septembre 1983, présenté au Conseil de ville;

ATTENDU que Mlle Nicole Durocher a contesté cette suspension par un grief daté du 5 septembre 1983 et par une plainte en vertu de l'article 15 du Code du travail datée du 12 septembre 1983;

ATTENDU que Mlle Nicole Durocher a démissionné de son emploi à la ville par une lettre datée du 16 septembre 1983;

ATTENDU que les frais d'un arbitrage et d'une enquête devant le Commissaire pour entendre le grief et la plainte de Mlle Nicole Durocher, sont élevés;

ATTENDU que la ville est d'avis que la suspension du 31 août de Mlle Nicole Durocher n'a plus de conséquence pour la ville, compte tenu de la démission de Mlle Nicole Durocher du 16 septembre 1983;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville annule à toutes fins que de droit la suspension du 31 août 1983 imposée à Mlle Nicole Durocher; retire de son dossier personnel tout document se rapportant aux événements ayant donné lieu à la suspension; rembourse Mlle Nicole Durocher du salaire perdu à cause de la suspension du 31 août 1983 et ce, sans admission de quelque nature que ce soit de la part de la ville.

ADOPTÉE

415-83 Taux d'éclairage des rues

CONSIDÉRANT les taux élevés d'éclairage des rues;

CONSIDÉRANT que l'Hydro-Québec devrait accorder des taux préférentiels aux municipalités pour l'éclairage;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite à l'Union des Municipalités du Québec d'effectuer un sondage auprès des municipalités participantes pour savoir si elles sont d'avis que celles-ci puissent bénéficier de taux préférentiels pour l'éclairage de rues et que suite au résultat dudit sondage et à l'occasion du prochain congrès, un front commun soit formé afin de faire des pressions pour obtenir des réductions sur les taux d'éclairage.

ADOPTÉE

416-83 Remerciements à M. Gaston Pépin

CONSIDÉRANT que le journaliste du quotidien Le Nouvelliste qui couvre les séances du Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest a été changé;

CONSIDÉRANT que depuis les huit (8) dernières années monsieur Gaston Pépin, journaliste a couvert les actualités de la ville de Trois-Rivières-Ouest et son travail a toujours été fait de façon positive;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest remercie sincèrement monsieur Gaston Pépin pour ses fidèles services à titre de journaliste et lui démontre sa grande appréciation puisque le Conseil

Le 21 novembre 1983

de ville de Trois-Rivières-Ouest le considère comme un véritable ami.

ADOPTÉE

417-83

Servitude, ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de défrayer un montant de 400 $ pour l'établissement d'une servitude entre les lots P.-143-20 et P.-145, sous l'autoroute 55, le tout tel que spécifié dans la lettre du ministère des Transports du Québec, datée du 9 novembre 1983 laquelle faisait suite à notre résolution # 98-83.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille D. Waddell: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Désiré Waddell).

La Corporation de la Baie Shawinigan: M. Victorien Dubé, maire de cette corporation ayant été élu directeur au district numéro 10 de l'U.M.R.C.Q. nous offre sa collaboration auprès de cet organisme.

Ministère des Affaires municipales: Envoie copie de la lettre adressée à la MRC de Francheville concernant la demande de soustraction du règlement de contrôle intérimaire de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Ministère des Transports: Accuse réception de notre lettre du 20 octobre dernier concernant l'ouverture complète de l'autoroute 40.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 24 novembre 1983

Règlement # 346-A ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 346-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 346", tenue les 23 et 24 novembre 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 24 novembre 1983, je déclare que ledit règlement # 346-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 24 novembre 1983

Règlement # 355-A ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 355-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 355", tenue les 23 et 24 novembre 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 24 novembre 1983, je déclare que ledit règlement # 355-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 décembre 1983

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 décembre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal, M. Jean Proulx, directeur du service de police et d'incendie et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

418-83

Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 novembre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 novembre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

419-83

Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 23 et 24 novembre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 23 et 24 novembre 1983 au sujet du règlement # 346-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 346", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

420-83

Adoption, procès-verbal, assemblée des électeurs des 23 et 24 novembre 1983

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 23 et 24 novembre 1983 au sujet du règlement # 355-A intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 355", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

421-83 Adoption, liste de comptes C-53-83

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-53-83, concernant les chèques # 10185 à 10196 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 28 682,86 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

422-83 Adoption, liste de comptes C-54-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-54-83, concernant les chèques # 10197 à 10300 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 65 565,40 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

423-83 Adoption, liste de comptes C-55-83

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-55-83, concernant les chèques # 10301 à 10323 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 84 846,91 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 5 décembre 1983

424-83 Présentation d'un plan au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing. et/ou son représentant, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement, le plan portant le # 10-114 pour des travaux d'égout pluvial sur la rue Pratte.

ADOPTÉE

425-83 Demande à l'UMQ

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite à l'Union des Municipalités du Québec de faire des pressions auprès du ministère de la Justice pour que le produit des amendes provenant des infractions au port des ceintures de sécurité et de l'ivressomètre restent aux villes.

ADOPTÉE

426-83 Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1982

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit confirmée admissible au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1982:

M. Normand Abel (3605, Lefort)

ADOPTÉE

427-83

Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient confirmées admissibles au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Robert Bradley (6320, Lausanne)
M. Marcel Roy (3830, Maricourt).

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 7 novembre 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement afin d'assujettir le territoire de la corporation municipale de la Paroisse de St-Étienne-des-Grès au territoire de la Cour municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

428-83

Nomination, administrateurs - O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que MM. Gaétan Alarie et Fernand Bouchard soient nommés administrateurs permanents de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

429-83

Signature du protocole - expérience pilote

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole entre le gouvernement du Québec et la ville concernant

l'expérience pilote d'élimination du fer et du manganèse, par la méthode VYREDOX.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - camions de type cabine allongée

Les soumissions pour la fourniture de deux camionnettes de type cabine allongée ont été ouvertes le 5 décembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., gérant municipal, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Luc Massé, ingénieur junior, Jean Proulx, directeur du service de police et d'incendie, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Mich-O-Tomobile ltée	23 831,76 $
Leblanc Pontiac Buick inc.	22 629,94
Trois-Rivières Chevrolet inc.	25 065,64
Trois-Rivières Datsun inc.	22 739,58
Trois-Rivières Toyota inc.	22 672,00

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Soumissions

Ouverture des soumissions - camion à l'usage des travaux publics

Les soumissions pour la fourniture d'un véhicule à l'usage des travaux publics ont été ouvertes le 5 décembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., gérant municipal, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Luc Massé, ingénieur junior, Jean Proulx, directeur du service de police et d'incendie, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies.

Le 5 décembre 1983

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Mich-O-Tomobile ltée	22 107,38 $
Leblanc Pontiac Buick inc.	21 673,18
Trois-Rivières Chevrolet inc.	22 247,99

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

430-83 Adoption de la soumission - autos-patrouille

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de deux autos-patrouille ont été ouvertes le 5 décembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., gérant municipal, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Luc Massé, ingénieur junior, Jean Proulx, directeur du service de police et d'incendie, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Marque	Nombre de cylindres	Montant
Jean Fréchette ltée	Plymouth Caravelle	8	23 567,21 $
Trois-Rivières Chevrolet inc.	Chevrolet Celebrity	6	19 964,81
Trois-Rivières Chevrolet inc.	Chevrolet Impala	8	20 756,76

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service de police et d'incendie;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Trois-Rivières Chevrolet inc., pour la fourniture de deux autos-patrouille 8 cylindres, de marque Chevrolet Impala, au montant de 20 756,76 $ toutes taxes incluses, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

431-83

Adoption des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1984

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que les prévisions budgétaires, au montant de 192 456 $, de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1984, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement pour adopter les politiques de gestion.

432-83

Régularisation - plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de régulariser la situation existante concernant l'immeuble situé au 5350, rue Courcelette à Trois-Rivières-Ouest, en ce qui regarde le plan d'urbanisme pour la marge latérale de cette propriété avec le terrain voisin puisqu'il manque 2 1/2" afin de respecter ladite marge.

ADOPTÉE

Le 5 décembre 1983

433-83 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseillerr

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par monsieur Paul Michaud, a.g., en date du 18 octobre 1983, pour le compte de monsieur Vincent Caron, concernant les lots # 21-5 et 22-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 41371).

ADOPTÉE

434-83 Mandat au notaire Claude Boucher

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer un contrat de cession des lots # 21-5 et 22-5 (boul. Marion projeté), appartenant à monsieur Vincent Caron et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

435-83 Suspension d'un membre du service de police et d'incendie

ATTENDU que le Conseil de ville a pris connaissance des faits contenus dans un rapport confidentiel daté du 14 novembre 1983 de l'inspecteur du service de police et d'indendie, monsieur Jacques Carle, soumis au directeur du service de police et d'incendie, monsieur Jean Proulx, de même que le rapport confidentiel du directeur, monsieur Jean Proulx, daté du 5 décembre 1983, relatifs à un incident du 5 novembre 1983 impliquant deux (2) membres du service de police et d'incendie de Trois-Rivières-Ouest, portant respectivement les numéros de matricule 2 et 3;

ATTENDU que le Conseil de ville procède par la présente à statuer sur le cas du membre du service de police et d'incendie portant le numéro matricule # 2;

CONSIDÉRANT la gravité des faits indiqués dans les rapports ci-dessus référés;

ATTENDU que le membre du service de police et d'incendie portant le matricule # 2 a pris une part plus active dans les événements relatés dans les rapports ci-dessus référés et qu'il n'a rapporté les faits qu'une fois qu'ils ont été découverts;

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire du membre du service de police et d'incendie portant le numéro matricule # 2;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le membre du service de police et d'incendie portant le matricule # 2 soit suspendu sans solde pour une période de quatre-vingt-quatre (84) heures, soit du 8 décembre 1983 à 8 h a.m. au 21 décembre 1983 à 20 h p.m. et qu'instruction soit donnée au gérant municipal de faire en sorte que la présente résolution soit appliquée.

ADOPTÉE

436-83 Remerciements, administrateurs O.M.H.

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que des remerciements soient adressés à MM. Guy Côté et Émilien Plouffe pour les bons services qu'ils ont donnés à l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest et ce, respectivement à titre de président et de trésorier au sein du bureau d'administration.

ADOPTÉE

Le 5 décembre 1983

437-83

Règlement, réclamation # 52-81

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la proposition de règlement final pour la réclamation # 52-81, tel que spécifié dans la lettre du 2 décembre 1983 de Me Pierre Nollet et que ce dernier soit mandaté pour compléter ledit dossier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 12 de la CITF lequel adopte le programme des dépenses d'immobilisations au montant de 656 000 $ pour l'année 1984, 451 000 $ pour l'année 1985 et 411 000 $ pour l'année 1986.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF, au montant de 4 342 751 $ pour le transport régulier de l'année financière 1984.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF, au montant de 190 333 $ pour le transport adapté de l'année financière 1984.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Côte Richelieu et du boulevard Jean XXIII et autorisant l'appropriation d'un montant de 50 000 $ du surplus réservé au budget de la ville.

Le 5 décembre 1983

Correspondance

SSJB Trois-Rivières-Ouest: Demande la formation d'un comité de toponymie à Trois-Rivières-Ouest.

Chambre de commerce de Trois-Rivières: Nous félicite pour notre esprit civique manifesté dans le déroulement du "dossier rue St-Joseph".

Chambre de commerce de Trois-Rivières: Nous félicite pour la performance (surplus budgétaire) et nous encourage à maintenir ce rythme au cours de la prochaine année.

Club optimiste de Trois-Rivières inc.: Nous remercie de notre contribution lors de leur semaine d'appréciation à la jeunesse qui se tenait du 7 au 13 novembre dernier.

Association touristique du coeur du Québec: Demande une cotisation de 0,06 $/citoyen.

M. Gérald Cholette, directeur du service de la protection publique de la ville de Trois-Rivières: Nous remercie pour l'intérêt manifesté lors de sa récente nomination au poste de directeur.

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 807-C (Corvée-Habitation).

Ministère des affaires municipales: Approbation du règlement # 807-C.

Club âge d'or Jean XXIII inc: Nous rappelle de ne pas oublier de prévoir un généreux montant pour l'octroi annuel à cet organisme.

Les habitations populaires de Trois-Rivières: Remerciements pour l'accueil réservé à l'occasion de l'inauguration officielle de "Place Richelieu".

Ministère de l'environnement: Nous envoie de la documentation au sujet du programme d'assainissement des eaux.

Le 5 décembre 1983

Carrefour Trois-Rivières-Ouest: Nous envoie copie de la lettre adressée à la ville de Trois-Rivières concernant la réfection du boulevard Royal.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 7 décembre 1983

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 décembre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté et Gaston Cormier.

MM. les conseillers Guy Desjardins et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal, et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 602

438-83

Adoption, règlement # 602

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 602 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Côte Richelieu et du boulevard Jean XXIII et autorisant l'appropriation d'un montant de 50 000 $ du surplus réservé au budget de la ville", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 7 décembre 1983

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 7 décembre 1983.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 9 décembre 1983

Règlement # 392

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 392 intitulé: "Règlement concernant la participation de la ville de Trois-Rivières-Ouest à la confection de la rue Saint-Joseph et autorisant un emprunt n'excédant pas 92 500 $", tenue les 8 et 9 décembre 1983.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 9 décembre 1983, je déclare que ledit règlement # 392 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 12 décembre 1983

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 12 décembre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal qui agissait à titre de greffier adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 décembre 1983

2.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 décembre 1983

3.- Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 8 et 9 novembre 1983

4.- Adoption, règlement # 809

5.- Adoption, règlement # 562

6.- Adoption, règlement # 563

7.- Adoption, règlement # 564

8.- Résolution, boulevard Royal

439-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 décembre 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 décembre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 12 décembre 1983

440-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 5 décembre 1983

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 décembre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

441-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 8 et 9 novembre 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 8 et 9 novembre 1983 au sujet du règlement # 392 intitulé: "Règlement concernant la participation de la ville de Toris-Rivières-Ouest à la confection de la rue Saint-Joseph et autorisant un emprunt n'excédant pas 92 500 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

442-83 Adoption, règlement # 809

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 809 intitulé: "Règlement établissant la politique de gestion concernant le personnel cadre", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

443-83

Adoption, règlement # 562

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 562 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 12 de la CITF lequel adopte le programme des dépenses d'immobilisations au montant de 656 000 $ pour l'année 1984, 451 000 $ pour l'année 1985 et 411 000 $ pour l'année 1986", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

444-83

Adoption, règlement # 563

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 563 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 4 342 751 $ pour le transport régulier" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

445-83

Adoption, règlement # 564

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 564 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 190 333 $ pour le transport adapté" soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Le 12 décembre 1983

446-83

Résolution, boulevard Royal

CONSIDÉRANT la demande expresse de l'Association des Marchands du Carrefour de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que le boulevard Royal est une artère vitale pour les collectivités du Trois-Rivières Métropolitain;

CONSIDÉRANT que l'état lamentable des voies existantes constitue un ralentissement considérable pour la circulation automobile aux heures de pointe;

CONSIDÉRANT la période achalandée du Temps des Fêtes;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la ville de Trois-Rivières d'ouvrir dans les plus brefs délais le boulevard Royal afin de permettre une meilleure circulation dans les deux sens sur ladite artère et que de plus, la ville appuie l'Association des Marchands du Carrefour de Trois-Rivières-Ouest ainsi que tous les commerçants du boulevard Royal à qui cette fermeture cause de nombreux inconvénients.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 19 décembre 1983

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 décembre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

447-83 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 décembre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 décembre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

448-83 Mutations du 4 au 15 juillet 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 4 au 15 juillet 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 097,56 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

449-83 Mutations du 18 au 29 juillet 1983

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 18 au 29 juillet 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 155,39 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

450-83 Mutations du 1er au 15 août 1983

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 août 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 100,60 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

451-83 Mutations du 17 au 31 août 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 17 au 31 août 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 765,25 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

452-83 Mutations du 1er au 15 septembre 1983

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 septembre 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 827,00 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

453-83 Adoption, règlement # 808

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 808 intitulé: "Règlement ayant pour objet de soumettre le territoire de la

Corporation municipale de la Paroisse de St-Étienne-des-Grès à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

454-83 Adoption, liste de comptes C-56-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-56-83, concernant les chèques # 10324 à 10353 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 146 693,62 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

455-83 Admissibilité, programme Corvée-Habitation 1983, partie I

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la personne mentionnée ci-dessous soit confirmée admissible au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie I:

M. Léo Bussière (465, Dollard)

ADOPTÉE

456-83 Signature du protocole d'entente - C.S.R.V.F.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges et la ville concernant la concertation scolaire-municipale aux fins éducatives et communautaires.

ADOPTÉE

457-83

Consultation en matière de loisir

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Service des Loisirs de Trois-Rivière Ouest soit chargé d'exécuter la consultation en matière de loisir auprès des citoyens et des citoyennes de son territoire.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - nettoyage de la rivière Milette

Les soumissions pour le nettoyage de la rivière Milette ont été ouvertes le 19 décembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., gérant municipal, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Luc Massé, ingénieur junior et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Excavation Dratex ltée	21 906,00 $
Clément Ricard & fils inc.	47 592,00
J.P. Doyon ltée	29 860,00
Panpierre inc.	23 829,92

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

458-83

Adoption de la soumission - pavage du terrain de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le pavage du terrain de la bibliothèque ont été ouvertes le 19 décembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., gérant municipal, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Luc Massé, ingénieur junior et Claude Touzin, o.m.a.,

greffier de la ville et les représentants des compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Pavages Nicolet inc.	8 000,00 $
Pagé Construction inc.	7 120,00
Continental Asphalte inc.	10 700,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Pagé Construction inc., pour le pavage du terrain de la bibliothèque, au montant de 7 120,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

459-83 Adoption de la soumission - éclairage extérieur de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'éclairage extérieur de la bibliothèque ont été ouvertes le 19 décembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., gérant municipal, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Luc Massé, ingénieur junior et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Guimond Électrique inc.	5 310,15 $
J.P. Marcouiller inc.	5 867,00
R. Dubuc inc.	5 687,50
Perron Électrique, M. Él.	5 612,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Guimond Électrique inc., pour l'éclairage extérieur de la bibliothèque, au montant de 5 310,15 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

460-83 Adoption de la soumission - drain de fondation, égout pluvial et mise en forme du terrain de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un drain de fondation, d'un égout pluvial et de la mise en forme du terrain de la bibliothèque ont été ouvertes le 19 décembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., gérant municipal, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Luc Massé, ingénieur junior et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Excavation Dratex ltée	17 859,54 $
Gaston Paillé ltée	21 140,20

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Excavations Dratex ltée, pour la confection d'un drain de fondation, d'un égout pluvial et de la mise en forme du terrain de la bibliothèque, au montant de 17 859,54 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

461-83 Adoption de la soumission - chaînes de béton du terrain de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection des chaînes de béton du terrain de la bibliothèque ont été ouvertes le 19 décembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., gérant municipal, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Luc Massé, ingénieur junior et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Trois-Rivières Cimentier inc.	7 833,04 $
Cimentier Marock inc.	5 432,40

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de

Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Cimentier Marock inc., pour la confection des chaînes de béton du terrain de la bibliothèque, au montant de 5 432,40 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

462-83 Adoption de la soumission - camions de type cabine allongée

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de deux camionnettes de type cabine allongée ont été ouvertes le 5 décembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., gérant municipal, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Luc Massé, ingénieur junior, Jean Proulx, directeur du service de police et d'incendie, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Mich-O-Tomobile ltée	23 831,76 $
Leblanc Pontiac Buick inc.	22 629,94
Trois-Rivières Chevrolet inc.	25 065,64
Trois-Rivières Datsun inc.	22 739,58
Trois-Rivières Toyota inc.	22 672,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Trois-Rivières Toyota inc. n'est pas conforme;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Leblanc Pontiac Buick inc., pour la fourniture de deux camionettes de type cabine

allongée, au montant de 22 629,94 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

463-83

Adoption de la soumission - camionnette à l'usage des travaux publics

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture d'une camionnette à l'usage des travaux publics ont été ouvertes le 5 décembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., gérant municipal, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Luc Massé, ingénieur junior, Jean Proulx, directeur du service de police et d'incendie, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Mich-O-Tomobile ltée	22 107,38 $
Leblanc Pontiac Buick inc.	21 673,18
Trois-Rivières Chevrolet inc.	22 247,99

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Leblanc Pontiac Buick inc. n'est pas conforme;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Mich-O-Tomobile ltée, pour la fourniture d'une camionnette à l'usage des travaux publics, au montant de 22 107,38 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 19 décembre 1983

464-83 Mandat au notaire Claude Boucher

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère
que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'éclairage de 3 mètres de largeur sur les lots # 11-43, appartenant à M. Louis Biron et 11-56-2, 11-56-3 et 11-56-4 (rue Brunet), appartenant à Les Appartements des Tourelles inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés lesdits contrats.

ADOPTÉE

465-83 Mainlevée, lot 15-368-16

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, la mainlevée accordée à Langevin & Desjardins inc. concernant une propriété construite sur le lot 15-348-16 (rue Codère) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, le tout tel qu'exprimé à un projet d'acte préparé par Me Jean Damphousse, notaire et soumis à l'assemblée.

ADOPTÉE

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-8 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-C et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative.

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année

1984, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes.

466-83

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 29 novembre 1983, pour le compte de "Les Constructions Trabeco inc.", concernant les lots # 161-465, 161-466, 162-444 et 162-445 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

467-83

Mandat au notaire Claude Boucher

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession pour chemin de passage, des lots # 161-466 et 162-445 (rue Aubert) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Les Constructions Trabeco inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 807 concernant le programme Corvée-Habitation de Trois-Rivières-Ouest (phase IV).

468-83

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de:

1.- céder à la ville de Trois-Rivières-Ouest l'emprise de la rue Laflamme sur les lots Ptie 164-1 et Ptie 164-2;

2.- d'accorder à la ville de Trois-Rivières-Ouest un droit de passage pour la mise en place d'un égout pluvial sur les lots Ptie 164-1, 164-2 et 165;

3.- d'accorder à la ville de Trois-Rivières-Ouest un droit de passage temporaire pour l'élargissement d'un fossé coulant présentement sur les lots Ptie 164-1, 164-2 et 165;

le tout tel que montré sur le plan préparé par monsieur Serge Hamel, a.g., en date du 15 décembre 1983 et représenté sur une partie du plan # 12045 en date du mois de janvier 1959, préparé par Shawinigan Water et Power C.O.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant certains tarifs pour les permis.

469-83

Félicitations à M. Guy Desjardins

CONSIDÉRANT le grand nombre d'heures que monsieur Guy Desjardins a donné gratuitement pour la confection du volume de la politique de gestion de l'employé cadre;

CONSIDÉRANT l'appréciation que le Conseil municipal a reçu de cette politique;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du personnel cadre est satisfait de la confection d'un tel manuel de politique de gestion;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest félicite et remercie sincèrement monsieur Guy Desjardins, pour l'excellent travail qu'il a accompli et le dévouement qu'il a démontré lors de

Le 19 décembre 1983

la préparation de la politique de gestion du manuel de l'employé cadre.

ADOPTÉE

Correspondance

M. John Roberts, Ministre de l'Emploi et Immigration Canada: Nous informe de la position de ce ministère relativement à la position exprimée par le gouvernement du Québec sur la possibilité d'une entente qui permettra aux municipalités du Québec d'avoir accès aux programmes de création d'emplois de la Commission de l'emploi et de l'immigration.

Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne: Demande une aide financière d'au moins 1 000 $.

Entraide Ste-Catherine: Demande une aide financière.

Ministère des Affaires municipales: Nous offre la possibilité de participer à une soirée d'information qui portera sur la municipalité régie par le code municipal, son organisation et son fonctionnement.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 20 décembre 1983

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 décembre 1983, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 57-S-9

2.- Adoption du règlement # 539-D

3.- Adoption du règlement # 1984

4.- Taux d'intérêt pour l'année 1984

5.- Nombre de versements, taxes municipales 1984

6.- Adoption du programme triennal d'immobilisations

7.- Adoption du rapport, salaire du personnel cadre

8.- Adoption des indices d'améliorations locales 1984

9.- Adoption du règlement # 807-D

470-83 Adoption, règlement # 57-S-9

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 57-S-9 intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-8 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Le 20 décembre 1983

471-83 Adoption, règlement # 539-D

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 539-D intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-C et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

472-83 Adoption, règlement # 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 1984 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1984, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

473-83 Taux d'intérêt pour l'année 1984

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1984, soit fixé à 18 %.

ADOPTÉE

474-83 Nombre de versements, taxes municipales

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le nombre de versements pour le paiement des taxes foncières municipales ainsi que les autres taxes ou compensation soit fixé à deux versements, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, (art. 252).

ADOPTÉE

475-83 Adoption du programme triennal d'immobilisations

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le programme triennal d'immobilisations pour l'année 1984, au montant de 4 651 850; pour l'année 1985, au montant de 3 645 900 $; et pour l'année 1986, au montant de 1 671 550 $, faisant une somme totale de 9 969 300 $, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

476-83 Adoption du rapport, salaire du personnel cadre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport des membres du Conseil municipal concernant les salaires du personnel cadre, pour l'année 1984, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le 20 décembre 1983

477-83

Adoption des indices d'améliorations locales 1984

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

2266

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1984 listés ci-après soient adoptés tels que présentés:

# RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
77-B	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE	1 676 753	,01458	24 452,69
77-C	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE	599 057	,00995	5 961,94
77-D	DUVAL-BELLEMARE	SUPERFICIE	1 067 630	,00771	8 234,87
78-A	DEMONTIGNY	SUPERFICIE	443 281	,00339	1 504,25
88-N-1	PRATTE	SUPERFICIE	31 050	,00485	150,43
125-A	ROUETTE	SUPERFICIE	239 800	,00404	969,30
137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE	953 670	,01434	13 675,02
152-N-4-A	PLACE BELMONT	FRONTAGE	3 528	1,67958	5 925,55
168	GIRARD	ÉVALUATION	1 242 800	,00103	1 279,68
169	GARCEAU	FRONTAGE	2 075,93	1,41418	2 935,74
170	DU FLEUVE	SUPERFICIE	63 195	,01743	1 101,53
170-A	DU FLEUVE	SUPERFICIE	165 937	,00301	499,83
180	TERR. DUVERNAY 3	SUPERFICIE	1 044 104	,03317	34 636,31
181	PONCEAU DIEPPE	SUPERFICIE	2 348 593	,00064	1 504,25
181-A	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	1 075 146	,02871	30 867,65
181-A-1	TERR. MONTAGNE	ÉVAL. TERR.	1 326 900	,01005	13 339,16
188	STE-MARGUERITE	ÉVAL. TERR.	959 200	,00529	5 069,42
192	DE BOULOGNE	SUPERFICIE	308 202	,02357	7 262,81
196	GAGNON	FRONTAGE	7 751	,6005	4 654,52
204	ROUTE BUREAU	ÉVALUATION	126 700	,00534	676,47
210	GARCEAU	ÉVALUATION	2 951 100	,00035	1 046,83
211	ESTÉREL	SUPERFICIE	1 873,20	,14172	265,47
212	ESTÉREL	SUPERFICIE	20 162	,01317	265,47
213	SIROIS	FRONTAGE	2 075,57	2,40839	4 998,78
214	SIROIS-GARCEAU	ÉVAL. TERR.	702 600	,00451	3 170,60
215	GAGNON	FRONTAGE	1 154	1,18936	1 372,52
216	BOISCHATEL	FRONTAGE	1 322,60	,33314	440,61
218	PRATTE-BELLEVUE	SUPERFICIE	500 699	,00735	3 680,96
220	DES DOMINICAINS	SUPERFICIE	696 852	,00163	1 137,16
221	DE SIENNE	SUPERFICIE	658 077	,00202	1 327,36
222	COTE RICHELIEU	SUPERFICIE	76 554	,03752	2 872,16
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	268 716	,04852	13 038,94
225	ESTÉREL	SUPERFICIE	2 414	,12868	310,64
227	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	5 763,26	,28352	1 633,98
228	CENTRE D'ACHATS	ÉVALUATION	1	35 310,15	35 310,15
229	JEAN-RACINE	SUPERFICIE	364 817	,03492	12 740,35
231	BOUL. MAURICIEN	SUPERFICIE	248 475	,01057	2 626,11
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE	152 911	,03009	4 600,83
233	TERR. ROSEMONT	ÉVAL. TERR.	1 080 400	,00275	2 967,10
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	20 629,04	,37487	7 733,29
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE	308 202	,00664	2 047,50

307	TERRASSE DUVERNAY	SUPERFICIE	261	435	,06601	17 258,12
	MARICOURT-FLORENCE					
308	ROSEMONT	SUPERFICIE	497	820	,08654	43 081,07
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	180	643	,09590	17 323,36
320	SIROIS-GARCEAU	FRONTAGE		588,55	4,74848	2 794,72
321	ROLAND-FOREST	FRONTAGE		526,27	2,67859	1 409,66
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	17	257,0	1,69814	29 305,44
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE		625,41	26,89158	16 818,26
342	CODÈRE-LE ROYER	SUPERFICIE	25	314,6	1,31365	33 254,63
350	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	151	607,2	,05604	8 495,57
351F	LIÈGE	FRONTAGE		101,93	15,6783	1 598,09
351S	LIÈGE	SUPERFICIE	3	112,07	,51351	1 598,09

ADOPTÉE

Le 20 décembre 1983

478-83 Adoption du règlement # 807-D (Corvée-Habitation)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 807-D intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 807 concernant le programme Corvée-Habitation de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 16 janvier 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 janvier 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., gérant municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

1-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 décembre 1983

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 décembre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

2-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 décembre 1983

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 décembre 1983, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 16 janvier 1984

3-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation 1983, partie II

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient confirmées admissibles au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Martin Richard (6315, Lausanne)
M. Mario Rocheleau & Mme Josée Lyonnais (3480, Lefort)

ADOPTÉE

4-84 Adoption, liste de comptes C-57-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-57-83, concernant le chèque # 10354 (le chèque 10355 apparaîtra sur la liste C-58-83) et les chèques # 10356 à 10378 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 160 314,00 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

5-84 Adoption, liste de comptes C-58-83

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-58-83, concernant le chèque # 10355 et les chèques # 10379 à 10395 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 70 928,78 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 16 janvier 1984

6-84 Adoption, liste de comptes C-59-83

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-59-83, concernant les chèques # 10396 à 10416 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 115 677,14 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

7-84 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement, les plans portant les # 10-203 et 10-206 pour des travaux d'égout sanitaire sur la rue des Dominicains.

ADOPTÉE

8-84 Modification au règlement # 392

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 392 (rue St-Joseph) soit modifié pour changer le nom de l'ingénieur municipal par Roland Lottinville, ing. ainsi que le numéro de plan qui est 10-228.

ADOPTÉE

Le 16 janvier 1984

9-84 Modifications au plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que ce Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage et de lotissement préparés par le service technique de la ville, tel que présenté au conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 6 février 1984 de 19 h 30 à 20 h 30;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

10-84 Acceptation, proposition du ministère des Transports

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la proposition du ministère des Transports concernant le poste de contrôle qui doit être érigé le long de l'autoroute 40.

ADOPTÉE

11-84 Protocole, rue St-Joseph

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole de la rue St-Joseph à intervenir entre la ville de Trois-Rivières et la ville de Trois-Rivières-Ouest, et ce, tel que présenté par notre conseiller juridique.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 décembre 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant certains tarifs pour les permis.

12-84

Abolition du poste de gérant municipal

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le poste de gérant municipal (ingénieur-gérant) soit aboli à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

13-84

Création du poste de directeur général

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le poste de directeur général soit créé en vertu de la Loi # 45 et que monsieur Roland Lottinville, ing., soit nommé à ce poste.

ADOPTÉE

14-84

Prompt rétablissement à M. Robert Hotte

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que des voeux de prompt rétablissement soient adressés à monsieur Robert Hotte, suite à son hospitalisation.

ADOPTÉE

Le 16 janvier 1984

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Nous informe qu'il a pris bonne note des modifications qui seront apportées à nos projets présentés dans le cadre du programme PRIME.

Ministère des Affaires municipales: Approbation de la vente du lot 10-41 dans le parc industriel à la firme L.C.S.P. inc.

M. Eddy St-Pierre: Plainte concernant les autos stationnées sur les deux côtés de la rue Gélinas.

Bureau du commissaire général du travail: Nous transmet copie de la décision rendue dans la cause de Mme N. Durocher.

Union des municipalités du Québec: Accuse réception de notre lettre du 28 novembre dernier concernant les taux d'éclairage de rues.

Comité de liturgie de la paroisse Jean XXIII: Remerciements pour la collaboration à l'occasion des célébrations paroissiales du 24 décembre 1983.

M. Raymond Gélinas: Félicitations pour la qualité du déneigement.

Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne: Demande l'obtention d'un local approprié aux diverses activités des membres de ce club.

Fédération canadienne des municipalités: Nous demande d'adhérer à cet organisme par une cotisation de 6 cents par habitant.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 6 février 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 février 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général, M. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

15-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 janvier 1984

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 janvier 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

16-84 Admissibilité, programm Corvée-Habitation 1983, partie II

PROPOSÉ par Mme Marthe Ro seau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cor er, conseiller

que les personnes mentic nées ci-dessous soient confirmées admissibles au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Robert Dufresne (6330, Lausanne)
M. René Gervais (3350, Bordeaux)

ADOPTÉE

17-84 Adoption, liste de comptes C-60-83

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-60-83, concernant les chèques # 10418 à 10578 inclusivement, (le chèque 10417 apparaîtra sur la liste C-01-84), pour un montant total de déboursés de 271 382,29 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

18-84 Adoption, liste de comptes C-01-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-01-84, concernant le chèque # 10417 et les chèques # 10579 à 10608 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 329 384,89 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

19-84 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 septembre 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 4 556,81 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

20-84 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 4 au 14 octobre 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 696,76 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Le 6 février 1984

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 décembre 1983 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant certains tarifs pour les permis.

21-84

Adoption de la soumission - nettoyage de la rivière Milette

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le nettoyage de la rivière Milette ont été ouvertes le 19 décembre 1983 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Luc Massé, ingénieur junior et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Excavation Dratex ltée	21 906,00 $
Clément Ricard & fils inc.	47 592,00
J.P. Doyon ltée	29 860,00
Panpierre inc.	23 829,92

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Excavation Dratex ltée, pour le nettoyage de la rivière Milette, au montant de 21 906 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Le 6 février 1984

22-84

Adoption de la soumission - assurances générales

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les assurances générales ont été ouvertes le 3 février 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Jean-Charles Charest, maire, Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Ferron, Tousignant, Pagé & Ass. (La Royale)	32 386 $
Montreuil & fils inc. (Pratte, Morrissette inc.)	34 043
Ferron, Tousignant, Pagé & Ass. (La Prévoyance)	32 043

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'aviseur légal;

CONSIDÉRANT l'opinion du greffier de la ville;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Ferron, Tousignant, Pagé & Ass. (La Prévoyance), pour les assurances générales de la ville, au montant de 32 043 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Châtelaine, Le Mans et Le Havre et autorisant un emprunt n'excédant pas 240 000 $.

Le 6 février 1984

23-84 Signature du contrat de location de télépages

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de location de télépages avec la firme Télé-Communication.

ADOPTÉE

Avis de motion — Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage.

Avis de motion — Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de lotissement.

24-84 Félicitations au comité d'administration de la MRC

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que des félicitations soient adressées au comité d'administration de la MRC de Francheville, suite aux récentes élections.

ADOPTÉE

25-84 Autorisation à signer un plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de

Trois-Rivières-Ouest, le plan de cadast:
par monsieur Serge Hamel, a.g., en
janvier 1984, concernant le lot # 225-14. 26-84

ADOPTÉE

26-84 Demande à la Commission municipale, ve
taxes

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseill

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseill

que demande soit faite à la Commission m
du Québec d'autoriser la v:
Trois-Rivières-Ouest à faire l'énumérati
des numéros cadastraux des immeubles con 27-84
future vente aux enchères, dans le
conformer à l'article 513 de la Loi sur
et Villes.

ADOPTÉE

27-84 Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller 28-84

que le greffier de la ville de Trois-Rivi
soit autorisé à procéder à la vente pour

ADOPTÉE

28-84 Résolution d'appui à Copers concernant l'
55

CONSIDÉRANT l'urgence de terminer la rout
la paroisse de St-Célestin et la route 20

CONSIDÉRANT que le prolongement de la
jusqu'à la route 20 devait être complété
(10) ans;

CONSIDÉRANT que le Conseil Régi
Développement 04 a fait une étude en ce s
dix (10) ans;

CONSIDÉRANT les congestions de plus
importantes et fréquentes sur la route #

ayant comme conséquence une plus grande quantité d'accidents sur ce tronçon de la route # 161;

CONSIDÉRANT le nombre de morts et le danger pour nous tous d'y circuler;

CONSIDÉRANT que pour favoriser le développement économique d'une région, le réseau routier est primordial;

CONSIDÉRANT que les industries s'implantent près des voies d'accès en l'occurence les autoroutes;

CONSIDÉRANT les grands projets de développement annoncés pour notre région;

CONSIDÉRANT l'importance d'un bon réseau routier afin de favoriser les exportations et les importations sur l'axe nord-sud (Nouvelle-Angleterre);

CONSIDÉRANT que le prolongement de la route 55 demeure une priorité pour notre région;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie COPERS dans sa demande auprès du ministère des Transports du Québec afin de prendre tous les moyens nécessaires pour que les travaux de parachèvement de la route # 55 soient entrepris sans délai entre la paroisse de St-Célestin jusqu'à la route 20 (trans-canadienne), travaux que COPERS considère comme prioritaires et urgents.

ADOPTÉE

29-84 Permis de ramonage

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'un permis de ramonage de cheminées soit émis à monsieur Marc Robert et ce, en vertu du règlement # 1000 et suite à la recommandation du directeur de Police et d'Incendie.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 13 de la C.I.T.F.

30-84

Appui au projet Animation hivernale de T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet Animation hivernale de Trois-Rivières-Ouest, parrainé par les Chevaliers de Colomb; que monsieur René Laprise soit nommé administrateur dudit projet et que la ville s'engage à couvrir le déficit s'il y a lieu.

ADOPTÉE

31-84

Membres du Conseil régional de la culture

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que messieurs Guy Côté et Fernand Bouchard soient nommés membres du Conseil régional de la culture, Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec.

ADOPTÉE

32-84

Adoption, liste de comptes C-02-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-02-84, concernant les chèques # 10609 à 10639 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 86 314,19 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Le 6 février 1984

33-84

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude piétionnière sur le lot # 155-1-6, appartenant à M. Gilles Chaîné et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

Correspondance

Comité d'école du Bois-Joli: Demande de faire des trottoirs sur les rues d'accès à l'école ou dessiner des lignes piétonnières et d'augmenter la surveillance policière aux intersections dangereuses à l'heure de la circulation des écoliers.

Le Comité d'école, polyvalente Chavigny: Demande la continuité du trottoir qui fait face à la polyvalente Chavigny sur la rue de Chavigny pour aller jusqu'à la route 138.

Honorable Guy Tardif, Ministre de l'habitation et de la protection du consommateur: Nous annonce la réalisation à Trois-Rivières-Ouest d'une habitation de vingt logements pour personnes retraitées.

Ministère des Affaires culturelles: Accuse réception de notre demande d'aide financière pour les travaux de restauration exécutés au Calvaire de Trois-Rivières-Ouest.

M. & Mme Léo Doyon: Remerciements pour les bons souhaits adressés à l'occasion de leur 50e anniversaire de mariage.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 8 février 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 février 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles de même que monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général.

Etait aussi présent à cette assemblée, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 2003

2.- Adoption du règlement # 3001

3.- Adoption du règlement # 4001

34-84 Adoption du règlement # 2003

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 2003 intitulé: "Règlement modifiant le plan d'urbanisme", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

35-84 Adoption du règlement # 3001

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 3001 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Le 8 février 1984

36-84

Adoption du règlement # 4001

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 4001 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 14 février 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 février 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Avis de motion, services municipaux des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg

2.- Avis de motion, afin d'adopter le règlement # 1 de la Régie intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption du règlement # 1 de la Régie intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivieres métropolitain.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 14 février 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 14 février 1984.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, g.m.a.
Greffier de la Ville

Le 15 février 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 février 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Côté motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 394

2.- Adoption du règlement # 566

37-84 Adoption, règlement # 394

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 394 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

38-84 Adoption, règlement # 566

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 566 intitulé: "Règlement concernant l'adoption du règlement # 1 de la Régie intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières métropolitain, lequel pourvoyait au paiement des honoraires professionnels pour les

différentes études préliminaires associées à la réalisation du programme municipal d'assainissement des eaux usées et pourvoyait à une dépense de 500 000 $ et un emprunt de 475 000 $ pour ces fins", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

5172

Le 15 février 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 15 février 1984.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 20 février 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 février 1984, sous la présidence du maire suppléant M. Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie et Fernand Bouchard.

Son honneur le maire Jean-Charles Charest ainsi que le conseiller Guy Côté motivent leur absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

39-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 février 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 février 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

40-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 février 1984

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 février 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

41-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 février 1984

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 février 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

42-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 février 1984

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 février 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

43-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation 1983, partie II

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la personne mentionnée ci-dessous soit confirmée admissible au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Claude Lefebvre (3335, Chagnon) 1 000.$

ADOPTÉE

44-84 Adoption, liste de comptes C-03-84

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-03-84, concernant les chèques # 10640 à 10666 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 301 466,76 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

45-84 Adoption, liste de comptes C-04-84

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-04-84, concernant les chèques # 10668 à 10749 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 43 169,19 $, le chèque # 10667 voir liste C-05-84, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

46-84 Adoption, liste de comptes C-05-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-05-84, concernant le chèque # 10667 et les chèques # 10750 à 10780 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 282 404,43 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier, le conseiller M. Guy Desjardins enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaétan Alarie réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 19 décembre 1983 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant certains tarifs pour les permis.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 6 février 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Châtelaine, Le Mans et Le Havre.

47-84

Autorisation à signer le contrat de la S.P.A.M.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, l'entente avec la Société Protectrice des Animaux.

ADOPTÉE

48-84

Adoption, règlement # 565

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 565: Règlement adoptant et approuvant le règlement # 13 de la Corporation Intermunicipale de Transport Des Forges (C.I.T.F.), soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

49-84

Autoriser le trésorier à verser subventions.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

Que le Trésorier soit autorisé à verser les subventions suivantes: Croix-Rouge 50.$, Age d'or Jean XXIII 600.$, Age d'or Ste-Catherine 600. $, Société Canadienne du Cancer 50.$, Loisirs Handicapé Mental 400.$ Centraide 50.$, Bureau Touristique 262.35 $.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - services municipaux rues: Laflamme, Louisbourg, Chamonix et Le Havre

Les soumissions pour la confection des services municipaux des rues Laflamme, Louisbourg, Chamonix et Le Havre ont été ouvertes le 10 février 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de

Le 20 février 1984

M. Jean-Charles Charest, maire, M. Roland Lottinville, ing., directeur général, M. Daniel Thibeault, ing., ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Excavations Dratex	348 482,31 $
J.P. Doyon ltée	307 957,00 $
Clément Ricard & Fils inc.	349 561,03 $
Gaston Paillé ltée	335 090,10 $
Panpierre inc.	305 071,18 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

50-84 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 17 au 31 octobre 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 371,17 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

51-84 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 01 au 15 novembre 1983 inclusivement, pour un montant

total de revenus de 4 631,40 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

52-84 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 novembre 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 659,91 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

53-84 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 01 au 15 décembre 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 716,57 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

54-84 Modification, lettres pattentes M.R.C.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de modification des lettres patentes de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville formulée par la résolution numéro 83-11-355 et demande au Ministre des Affaires Municipales d'y donner suite dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

55-84 Autoriser, maire et greffier à signer mainlevée Roland Lafrenière

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, Conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la mainlevée concernant la cause Ville de Trois-Rivières-Ouest -vs- Roland Lafrenière.

ADOPTÉE

56-84 Autoriser, ingénieur à présenter plans â L'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'Ingénieur de la ville soit autorisée à présenter au Ministère de l'Environnement les plans nos. 11-90, 11-91, 11-92, 11-93, 11-94, 11-95, 11-96, 11-97, 11-98, 11-99, 11-100, 11-101, 11-102 concernant les services municipaux dans le secteur Terrasse de l'Érablière.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les modifications de tarif : Article 20.6 de 10. $ à 15. $; Article 20.7 de 3. $ à 4. $; Article 20.8 de 3. $ à 4. $; Article 20.15 de 3. $ à 4. $ en rapport avec le règlement # 1000.

57-84 Appuie, comité chomeurs Canron

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le comité des chomeurs Canron, dans le but de hâter le retour au travail de ces travailleurs dans les plus brefs délais possibles.

ADOPTÉE

58-84

Adoption du règlement # 3001

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 3001 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

59-84

Adoption du règlement # 4001

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 4001 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Correspondance

Groupe Scout Duvernay: Remerciement pour octroi de 100$ dans le cadre du programme national de soutien aux activités de loisir municipal.

Lettre de Me Yvan Godin, Juge Municipal: Démission à titre de Juge Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Commission Municipale du Québec: Approbation de l'engagement de crédit, relatif à la location pour ladite ville de certains immeubles appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

Commission Municipale du Québec: Approbation énumération abrégée concernant la future vente pour taxes.

Société d'Habitation du Québec: Accuse réception des divers documents en rapport avec le choix de

terrain en vue de construire le programme d'habitation de 20 unités de logements.

Cour Supérieure district de Trois-Rivières: Jugement cause Ville de Trois-Rivières-Ouest -vs- Les Ciments Maski Ltee.

Ecole Marguerite-Bourgeois: Demande un brigadier adulte au pied de la Côte Verdun et Chemin Ste-Marguerite.

Entraide Ste-Catherine Inc.: Remerciement pour la subvention de 500 $.

Ministre responsable de la S.C.H.L.: Accuse réception de notre demande du programme (PAREL)

Sur ce, l'assemblée est levée.

Gaston Cormier, maire suppléant

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 29 février 1984

Règlement # 394

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 394 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $", tenue les 28 et 29 février 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 29 février 1984, je déclare que ledit règlement # 394 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 mars 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 mars 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général, M. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

60-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 février 1984

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 février 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

61-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 394

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 28 et 29 février 1984 au sujet du règlement # 394 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg et autorisant un emprunt n'excédant pas 532 600 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Le 5 mars 1984

62-84 Adoption, règlement # 2004

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 2004 intitulé: "Règlement modifiant le chapitre 3 du règlement # 2002 relativement à la modification de certains tarifs pour les permis", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

63-84 Adoption, règlement # 1000.7

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1000.7 intitulé: "Règlement concernant la modification des articles 20.6, 20.7, 20.8 et 20.15 du règlement # 1000 relatifs aux tarifs de la SPAM", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

64-84 Adoption, liste de comptes C-06-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-06-84, concernant les chèques # 10781 à 10802 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 271 385,02 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

65-84 Adoption, liste de comptes C-07-84

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-07-84, concernant les chèques # 10803 à 10820 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 572 204,42 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

66-84 Emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à faire des emprunts temporaires à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, au taux d'intérêt minimum de ladite Banque, en vertu des règlements suivants:

378	302 400 $	90%	272 160 $
379	378 300 $	90%	340 470 $
383	265 000 $	90%	238 500 $
384	318 600 $	90%	286 740 $

le tout, selon les autorisations reçues du ministère des Affaires municipales ainsi que de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

67-84 Demande pour emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à la Commission municipale du Québec d'autoriser la ville de Trois-Rivières-Ouest à emprunter temporairement en vertu des règlements suivants:

361	143 500 $
364	148 500 $

ADOPTÉE

68-84 Appui à Bell Canada - C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'utilisation non agricole d'une partie du lot P.-132 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, présentée par Bell Canada, pour l'installation d'un câble aérien de communication pour alimenter leur tour de micro-ondes, le tout conditionnellement à ce que l'installation du câble aérien projeté ne nuise pas dans le futur au développement de la ville et si toutefois ledit câble venait qu'à nuire au dit développement, la compagnie Bell Canada devra le déplacer à ses frais.

ADOPTÉE

Avis de motion — Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Cherbourg, LaBossière, Lelièvre, Turenne et Place de l'Érablière et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 018 000 $.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Lisieux, Côte Rosemont et Précourt et autorisant un emprunt n'excédant pas 580 000 $.

Avis de motion — Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Brunet et Carrier et autorisant un emprunt n'excédant pas 290 000 $.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection de la ligne d'amenée sous l'autoroute 55 et autorisant un emprunt n'excédant pas 300 000 $.

Avis de motion — Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 75 000 $.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Gilbert, de Musset, Chagnon, Place de Rouen, Clermont et Bayonne et autorisant un emprunt n'excédant pas 434 500 $.

69-84

Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 décembre 1983 inclusivement, pour un montant total de revenus de 9 247,57 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

70-84

Administrateur de l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Hermann Tousignant soit nommé administrateur de l'O.M.H.T.R.O., et ce, pour un terme d'une année.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 6 février 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Châtelaine, Le Mans et Le Havre et autorisant un emprunt n'excédant pas 240 000 $.

71-84

Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que madame Marthe Rousseau soit nommée maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 5 mars 1984.

ADOPTÉE

72-84

Félicitations à M. Jacques Charland

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement monsieur Jacques Charland pour sa nomination au temple de la renommée 04.

ADOPTÉE

73-84

Félicitations à Mlle Caroline Schiltz

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement mademoiselle Caroline Schiltz pour avoir été nommée Espoir de l'année au tir à l'arc.

ADOPTÉE

74-84

Évaluateurs-conseils

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services de la firme d'évaluateurs-conseils L.G.P. inc., pour l'année 1984 et que la rémunération soit fixée à 22,25 $/h pour l'évaluateur agréé et de 16,70 $/h pour le technicien.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la façon d'imposer une taxe spéciale et de déterminer les modalités de calcul de cette dite taxe.

Le 5 mars 1984

Correspondance

Union des municipalités du Québec: Accuse réception de notre résolution # 425-83 concernant des pressions à faire auprès du ministère de la Justice.

Ministère des Transports: Accuse réception de notre lettre du 9 février dernier concernant le parachèvement de la route 55.

Famille O. Robert: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Oliva Robert).

M. Robert Hotte: Remerciements pour voeux de prompt rétablissement.

Famille J.A. Gauthier: Remerciements pour sympathies (Décès de M. J. Adrien Gauthier).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 386 (S.M., Côte Richelieu).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 386.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 346-A (rue Aubert).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 346.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 807-D (Corvée-Habitation).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 807-D.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 383 (S.M., Aubert & Orléans).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 383.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 392 (rue St-Joseph).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 392.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 355-A (rues Brunet et Grenier).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 355-A.

Le 5 mars 1984

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 384 (rues Brunet et Grenier).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 384.

Ministère des Affaires municipales: Envoie un chèque au montant de 16 958 $ dans le cadre du programme d'aide à l'implantation des rôles d'évaluation.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 19 mars 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 mars 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

75-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

76-84 Adoption, liste de comptes C-08-84

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-08-84, concernant les chèques # 10821 à 10860 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 47 498,09 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

77-84 Adoption, liste de comptes C-09-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-09-84, concernant les chèques # 10861 à 10970 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 89 815,24 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

78-84 Adoption, liste de comptes C-10-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-10-84, concernant les chèques # 10971 à 11000 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 409 803,95 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

79-84 Adoption, liste de comptes C-11-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-11-84, concernant les chèques # 11001 à 11018 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 107 120,51 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

80-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer un contrat de cession pour chemin de piétons des lots # 162-1-119 et 166-22 (rue de Coubertin), appartenant à M. Raymond St-Arnaud et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 19 mars 1984

81-84 Adoption, règlement # 396

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 396 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cherbourg, La Bossière, Lelièvre, Turenne et Place de l'Érablière et autorisant un emprunt n'excédant pas 990 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 6 février 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Châtelaine, Le Mans et Le Havre et autorisant un emprunt n'excédant pas 240 000 $.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Lisieux, Côte Rosemont et Précourt et autorisant un emprunt n'excédant pas 580 000 $.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Brunet et Carrier et autorisant un emprunt n'excédant pas 290 000 $.

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection de la ligne d'amenée sous l'autoroute 55 et autorisant un emprunt n'excédant pas 300 000 $.

Le 19 mars 1984

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 75 000 $.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Gilbert, de Musset, Chagnon, Place de Rouen, Clermont et Bayonne et autorisant un emprunt n'excédant pas 434 500 $.

82-84

Engagement, firme d'ingénieurs-conseils

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions reçues, soit H.L.R. inc. et Vézina, Fortier, Poisson & Ass.;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la firme d'ingénieurs-conseils Vézina, Fortier, Poisson & Ass., soit engagée pour la surveillance des travaux de la réfection de la Route # 138.

ADOPTÉE

83-84

Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit confirmée admissible au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Viateur Caron (7350, Notre-Dame) 1 000 $

ADOPTÉE

84-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie I

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient confirmées admissibles au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie I:

Mme Hélène Roy (6245, Quirion) 900 $
M. Zénon Santerre (445, Dollard) 900 $

ADOPTÉE

85-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit confirmée admissible au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Jacques Samson (3520, Lefort) 1 000 $

ADOPTÉE

86-84 Attestation, programme PADELL

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie l'attestation de dépenses, présentée par le service des loisirs, pour l'achat d'équipement dans le cadre du programme PADELL, Volet II, au montant de 7 282,70 $.

ADOPTÉE

87-84 Protocole d'entente - patinage artistique

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de location de l'aréna entre le service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest et l'École de printemps de patinage artistique, pour l'année 1984.

ADOPTÉE

88-84 Protocole d'entente - comité d'école Notre-Dame-du-Rosaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, l'entente pour le prêt du local situé à l'intersection des rues Frontenac et Louis-Riel entre le service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest et le comité d'école Notre-Dame-du-Rosaire, pour l'année 1984.

ADOPTÉE

89-84 Protocole d'entente - soccer

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et le club de soccer Albatros de Trois-Rivières-Ouest inc., pour l'année 1984.

ADOPTÉE

Le 19 mars 1984

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 3-A (1984) de la C.I.T.F.

90-84

Rescinder la résolution # 68-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la résolution # 68-84 soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

91-84

Appui à Bell Canada - C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'utilisation non agricole d'une partie du lot P.-132 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, présentée par Bell Canada, pour l'installation d'un câble aérien de communication pour alimenter leur tour de micro-ondes.

ADOPTÉE

92-84

Condition à Bell Canada

CONSIDÉRANT la résolution # 91-84 appuyant la demande de Bell Canada auprès de la C.P.T.A.Q. pour l'utilisation non agricole d'une partie du lot P.-132;

CONSIDÉRANT l'installation d'un câble aérien de communication pour alimenter leur tour de micro-ondes;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que suite à l'appui de la ville de Trois-Rivières-Ouest à la demande de Bell Canada,

la ville pose une condition relative à l'installation du câble aérien de communication afin que l'installation dudit câble ne nuise pas dans le futur au développement de la ville et si toutefois ce câble venait qu'à nuire au dit développement, la compagnie Bell Canada devra le déplacer à ses frais.

ADOPTÉE

93-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de correction et de cession du lot # 155-1-1 ainsi que d'une partie du lot # 155-1-2 (qui sera connu et désigné comme le lot # 155-1-7 dès que le plan de subdivision aura été officiellement déposé au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec), de même qu'une partie du lot # 155-88; que ledit notaire soit également mandaté pour préparer un contrat de servitude piétonnière sur une partie du lot # 155-1-2 (devant être connu et désigné comme étant le lot numéro 155-1-6 dès que le plan de subdivision aura été officiellement déposé au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec), lesdits lots appartenant à Construction Gilles Chainé inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

94-84 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 15 décembre 1983, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 161-472, 162-446 et 164-1-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce plan et le Livre de Renvoi. (Dossier # 33531)

ADOPTÉE

95-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession de la rue Laflamme, portant le # 161-472, appartenant à Terrasse Duvernay inc. et Les Immeubles de Trois-Rivières inc., et une partie du lot 162-446 appartenant à la succession Morin et Terrasse Duvernay inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

96-84 Mandat à Me Yves-M.Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession pour la somme de 1 $ payé comptant, par Pierre Lamy et Ginette Rochette-Proulx du lot 164-1-1 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 1 070,2 mètres carrés, avec servitude temporaire de construction sur une autre partie dudit lot mesurant 635,3 mètres carrés, pour le temps de la construction du collecteur pluvial; le contrat de cession pour la somme de 1 $ payé comptant, par La Compagnie d'Électricité Shawinigan du lot 164-P.-2 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 3 836,1 mètres carrés avec servitude temporaire de construction sur une partie dudit lot, pour le temps de la construction du collecteur pluvial et du lot P.-165 du même cadastre, ayant une suyperficie de 6 655,2 mètres carrés; le contrat de cession pour la somme de 1 $ payé comptant, par Louise Pérusse du lot P.-162-446 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 1 058,5 mètres carrés, le tout tel que démontré sur un plan préparé par le service technique de la ville et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

97-84 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 16 décembre 1983, pour le compte de Terrasse de l'Érablière inc., concernant les lots 150-137 à 150-259 inclusivement et 151-10 à 151-17 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # D-5214)

ADOPTÉE

98-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de cession des rues 151-10 et 150-137 (Cherbourg), 150-138 (La Bossière), 150-139 (Lelièvre), 150-140 (Turenne) et 150-141 (St-Germain) ainsi que la cession du lot # 150-164 pour parc et le lot 150-260 pour chemin de piétons, le tout appartenant à Terrasse de l'Érablière inc., et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

99-84 Adoption, règlement # 567

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 567 intitulé: "Règlement déterminant les modalités de calcul du nombre de mètres imposables lorsqu'il s'agit de lots situés à un carrefour ou de lots qui ne sont pas rectangulaires", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Le 19 mars 1984

100-84 Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation d'un luminaire de 10 000 lumens à vapeur de sodium entre le 6021 et le 6061 chemin Ste-Marguerite à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

101-84 Félicitations à M. Yves Cormier

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement monsieur Yves Cormier du club Le Sagittaire pour avoir terminé en seconde place sur le plan canadien au tir à l'arc.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille R. Chandonnet: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Rosaire Chandonnet).

Ministre responsable de la S.C.H.L.: Accuse réception de nos lettres des 9 et 22 février dernier, concernant l'admissibilité de la ville au programme PAREL.

Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec inc.: Envoie le texte d'un télégramme envoyé à l'Honorable René Lévesque concernant l'insistance de cet organisme afin qu'un règlement rapide intervienne au sujet du projet de loi # 38.

Ministère des Affaires municipales: Demande des pompiers qualifiés pour programme d'entraînement.

Le 19 mars 1984

Hydro-Québec: Accuse réception de notre lettre concernant la décentralisation des activités du service Automatismes et Communications - Région Mauricie.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 391 (S.M. chemin Ste-Marguerite).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 391.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 26 mars 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 mars 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

102-84 Adoption de la soumission - services municipaux des rues Laflamme, Louisbourg, Chamonix et Le Havre

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection des services municipaux des rues Laflamme, Louisbourg, Chamonix et Le Havre ont été ouvertes le 10 février 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Charles Charest, maire, M. Roland Lottinville, ing., directeur général, M. Daniel Thibeault, ing., ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Excavations Dratex	348 482,31 $
J.P. Doyon ltée	307 957,00 $
Clément Ricard & Fils inc.	349 561,03 $
Gaston Paillé ltée	335 090,10 $
Panpierre inc.	305 071,18 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

Le 26 mars 1984

CONSIDÉRANT que la soumission de Panpierre inc. n'est pas conforme;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.P. Doyon ltée, pour la confection des services municipaux des rues Laflamme, Louisbourg, Chamonix et Le Havre, au montant de 307 957,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

103-84 Modifications au plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que ce Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage et de construction préparés par le service technique de la ville, tel que présenté au conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 16 avril 1984 de 20 h à 20 h 30;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

104-84 Entente avec Monsieur François Aubry

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente intervenue entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et monsieur François Aubry

relativement à l'acquisition des terrains de ce dernier.

ADOPTÉE

105-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer le contrat de cession des lots appartenant à monsieur François Aubry, tel que décrits dans l'entente signée entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et monsieur François Aubry et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

106-84 Représentant(e)s des locataires de la Résidence Ste-Catherine

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les trois personnes nommées par les locataires de la Résidence Ste-Catherine, soit monsieur Émile Houle, monsieur Dieudonné Brouillette et madame Édith Roy, afin de les représenter au sein du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest, soient acceptées.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 avril 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 avril 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

107-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mars 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mars 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

108-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 mars 1984

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 mars 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

109-84 Adoption, liste de comptes C-12-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-12-84, concernant les chèques # 11019 à 11034 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 74 893,08 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

110-84 Adoption, liste de comptes C-13-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-13-84, concernant les chèques # 11035 à 11053 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 41 599,53 $, soit adoptée telle que présentée par le Trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin que le règlement # 602 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Côte Richelieu et du boulevard Jean XXIII et autorisant l'appropriation d'un montant de 50 000 $ du surplus réservé au budget de la ville", soit abrogé à toutes fins que de droit.

111-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie I:

Mme Nicole B. Lefebvre (430, Dollard) 900 $

ADOPTÉE

112-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Louis Sabourin (3550, de Rouen) 1 000 $
M. Louis Prévost (3530, Lefort) 1 000 $
M. Martin Dionne (3540, Lefort) 1 000 $
Mme Lucie Dallaire et Luc Pedneault (3455, Côte Rosemont) 1 000 $
M. Roger Guilbert (5450, Aubert) 1 000 $
M. Réjean Blais (3415, Lefort) 1 000 $
M. Gaétan Bouchard (3335, de Rouen) 1 000 $
M. Pierre Black et Mme Diane Désilets (5505, Aubert) 1 000 $
M. Jean-Guy Pinsonneault (3370, Lefort) 1 000 $

ADOPTÉE

113-84 Adoption, règlement # 568

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 568 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 3-A (1984) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

114-84 Démission d'un pompier volontaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la démission de M. Michel Rochon, à titre de pompier volontaire, soit acceptée, à compter du 1er avril 1984.

ADOPTÉE

115-84 Engagement d'un pompier volontaire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Michel Courtemanche soit engagé à titre de pompier volontaire, à compter du 1er avril 1984, le tout conditionnellement à ce qu'il remette sa démission pour ce poste s'il était engagé comme policier-pompier permanent pour la ville.

ADOPTÉE

116-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'égout sanitaire de 3,48 m de largeur sur le lot # 161-326, appartenant à M. Marc Pilon ainsi qu'une servitude d'égout sanitaire de 1,48 m de largeur sur le lot # 161-327, appartenant à M. Gilles Chaîné et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 6 février 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Châtelaine, Le Mans et Le Havre et autorisant un emprunt n'excédant pas 240 000 $.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Lisieux, Côte Rosemont et Précourt et autorisant un emprunt n'excédant pas 580 000 $.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Brunet et Carrier et autorisant un emprunt n'excédant pas 290 000 $.

Le 2 avril 1984

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection de la ligne d'amenée sous l'autoroute 55 et autorisant un emprunt n'excédant pas 300 000 $.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 75 000 $.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion que monsieur Gaston Cormier a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Gilbert, de Musset, Chagnon, Place de Rouen, Clermont et Bayonne et autorisant un emprunt n'excédant pas 434 500 $.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 807 (Corvée-Habitation) afin de donner 500 $ par logement (multifamilial) à partir du 1er janvier 1984 au 15 juillet 1984, pour la phase IV.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 529-B afin de biffer les mots "31 décembre 1983".

117-84

Nomination des représentants de la ville au sein du Conseil des Loisirs de la Mauricie

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que MM. Gaétan Alarie, conseiller et Michel Lemieux, directeur du service des loisirs soient nommés représentants de la ville de Trois-Rivières-Ouest au sein du Conseil des Loisirs de la Mauricie inc., pour la période d'avril 1984 à mars 1985.

ADOPTÉE

118-84 Proposition de l'assurance-vie Desjardins

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la proposition de l'assurance-vie Desjardins concernant une assurance vie additionnelle pour le personnel cadre et que la ville accepte de défrayer 50 % du coût.

ADOPTÉE

119-84 Adoption de la soumission - peinture du plafond de l'aréna

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la peinture du plafond de l'aréna ont été ouvertes le 26 mars 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Jean Masson inc.	4 650,00 $
Faites la faire enr.	4 875,00
Florian & Gilles Massicotte enr.	7 600,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service des loisirs;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Masson inc., pour la peinture du plafond

de l'aréna, au montant de 4 650,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement réglant et déterminant les travaux à faire dans le cours d'eau appelé Lacerte et branche # 3 et en la municipalité de la ville de Trois-Rivières-Ouest, statuant sur la répartition du coût de ces travaux entre les contribuables intéressés et fixant l'assujettissement des terrains tenus aux travaux.

120-84

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'ingénieur municipal soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec, les plans portant les numéros 11-4, 11-110 et 11-111 pour la confection des services municipaux des rues Brunet et Carrier.

ADOPTÉE

121-84

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que l'ingénieur municipal soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec, les plans portant les numéros 11-112, 11-113, 11-114 et 11-115 pour la confection des services municipaux des rues Lisieux et Côte Rosemont.

ADOPTÉE

122-84

Appui à M. André Bolduc - C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'utilisation non agricole des lots 46-5, 46-8, 46-4, 46-9 et 46-10 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, présentée par M. André Bolduc, sur la rue Place Alexandre.

ADOPTÉE

123-84 Acceptation de la proposition de l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la proposition de l'Hydro-Québec, en date du 29 décembre 1983, concernant le changement de 26 luminaires de 1 000 lumens et un luminaire de 4 000 lumens par 27 luminaires de 8 500 lumens à vapeur de sodium.

ADOPTÉE

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'interdiction de spectacles de nu(e)s et l'étalage de revues pornographiques.

124-84 Juge municipal

CONSIDÉRANT le décret du gouvernement du Québec portant le numéro 566-84 du 7 mars 1984;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la nomination de Me Richard Rioux à titre de juge municipal et que son salaire soit fixé à 370 $ par mois.

ADOPTÉE

Le 2 avril 1984

125-84 Régularisation - plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de régulariser la situation existance concernant l'immeuble situé au 525, rue Lemay à Trois-Rivières-Ouest, en ce qui regarde le plan d'urbanisme pour la marge latérale de cette propriété avec le terrain voisin puisqu'il manque 0,19 m afin de respecter ladite marge; de même que l'immeuble situé au 535, rue Lemay à Trois-Rivières-Ouest, en ce qui regarde le plan d'urbanisme pour la marge latérale de cette propriété avec le terrain voisin puisqu'il manque 0,3 m afin de respecter ladite marge.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministre des Affaires municipales: Nous annonce que les représentants des deux gouvernements en sont venus à un accord de principe sur un projet d'entente concernant divers programmes de création d'emplois temporaires.

Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme: Accuse réception de notre demande de participation financière de ce ministère pour le parc industriel.

Société des Jeux du Québec inc.: Nous rappelle que cette société a officiellement ouvert la période de candidature pour les Finales des Jeux du Québec, hiver 1986 et été 1987.

Ministre des Affaires municipales: Nous informera par écrit, prochainement de la procédure à suivre pour bénéficier des programmes visés par l'entente Québec-Ottawa.

Tel-Écoute: Demande d'aide financière.

Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie: Remerciements pour la résolution du Conseil adressée lors des agapes soulignant le 40e anniversaire de cette société.

Club Âge d'Or Jean XXIII: Remerciements pour la subvention.

Le 2 avril 1984

Comité d'école de la polyvalente Chavigny: Nous informe qu'ils sont très déçus de notre décision (pas de trottoirs) et souhaitent ardemment que la ville prenne les dispositions pour que l'eau s'égoutte de la rue Chavigny.

Ville de Saint-Romuald: Demande d'appui concernant les villes industrielles afin qu'elles demandent au Ministre des Affaires municipales de clarifier, une fois pour toutes, leurs pouvoirs de taxation en identifiant la nature des immeubles industriels qui devraient être portés au rôle.

Commission Scolaire de Chavigny: Envoie une résolution adoptée par les commissaires relativement à notre offre de fournir trois modules d'équipement récréatif.

Commission municipale du Québec: Approbation des règlements # 374-A et 374-B.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 394 (S.M. Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 394.

Centraide Mauricie: Remerciements pour la subvention.

Tournoi Provincial de Hockey Midget: Remerciements pour la commandite du trophée donné à l'équipe gagnante.

Famille R. Caron: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Robert Caron).

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 avril 1984

Règlement # 396

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 396 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cherbourg, La Bossière, Lelièvre, Turenne et Place de l'Érablière et autorisant un emprunt n'excédant pas 990 000 $", tenue les 2 et 3 avril 1984.

Deux personnes habiles à voter se sont présentées mais trois cent quatre-vingt-cinq (385) signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin secret.

A 19 h 15, le 3 avril 1984, je déclare que ledit règlement # 396 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaétan Alarie, conseiller.

Gaétan Alarie, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 avril 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 avril 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 396

2.- Avance à Me Réal Legris, cause Les Ciments Maski ltée

126-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 396

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 2 et 3 avril 1984 au sujet du règlement # 396 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Cherbourg, La Bossière, Lelièvre, Turenne et Place de l'Érablière et autorisant un emprunt n'excédant pas 990 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

127-84 Avance à Me Réal Legris, cause Les Ciments Maski ltée

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier, monsieur Jean-Yves Martin, c.g.a. à

Le 3 avril 1984

avancer la somme de 2 000 $ à Me Réal Legris, c.r. pour les déboursés et honoraires de la cause Les Ciments Maski ltée.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 16 avril 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 avril 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

128-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

129-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 avril 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 avril 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

130-84 Adoption, liste de comptes C-14-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-14-84, concernant les chèques # 11054 à 11151 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 73 273,44 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

131-84 Adoption, liste de comptes C-15-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-15-84, concernant les chèques # 11152 à 11213 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 174 034,60 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

132-84 Adoption, liste de comptes C-16-84

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-16-84, concernant les chèques # 11214 à 11244 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 192 990,91 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

133-84 Adoption, règlement # 393

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 393 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Le Mans et Le Havre et autorisant un emprunt n'excédant pas 225 653 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

134-84 Adoption, règlement # 398

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller
que le règlement # 398 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brunet et Carrier et autorisant un emprunt n'excédant pas 267 830 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

135-84 Adoption, règlement # 807-E

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 807-E intitulé: "Règlement modifiant l'article 1.2 du règlement # 807 (Corvée-Habitation) concernant les habitations multifamiliales", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

136-84 Adoption, règlement # 603

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 603 intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 602 intitulé: règlement concernant la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Côte Richelieu et du boulevard Jean XXIII et autorisant l'appropriation d'un montant de 50 000 $ du surplus réservé au budget de la ville", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

137-84 Adoption, règlement # 529-C

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 529-C intitulé: "Règlement abrogeant le règlement # 529-B concernant la politique à suivre pour les développements domiciliaires", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

138-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Luc Alarie (3525, Lefort) 1 000 $
M. Michel Théroux (5681, Roland) 1 000 $
Mme Ginette Grenier (280, Lacerte) 1 000 $
M. Michel Despins & Mme Jocelyne Ferland (3498, Lefort) 1 000 $

ADOPTÉE

139-84 Adoption, mutations du 6 au 13 janvier 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 6 au 13 janvier 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 207,60 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

140-84 Adoption, mutations du 16 au 31 janvier 1984

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 janvier 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 180,79 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

141-84 Adoption, mutations du 1er au 14 février 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 14 février 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 467,61 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

142-84 Adoption, mutations du 16 au 28 février 1984

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 28 février 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 176,69 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

143-84 Démission de deux pompiers volontaires

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de MM. Claude Launier et Clément Launier, à titre de pompier volontaire, soit acceptée, à compter du 1er avril 1984 et que le Conseil remercie sincèrement ces employés pour le bon travail effectué au service de la ville depuis un grand nombre d'années.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Lisieux, Côte Rosemont et Précourt et autorisant un emprunt n'excédant pas 580 000 $.

Le 16 avril 1984

Avis de motion — Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection de la ligne d'amenée sous l'autoroute 55 et la confection du puits # 7 et autorisant un emprunt n'excédant pas 530 000 $.

Avis de motion — Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 75 000 $.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Gaston Cormier réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Gilbert, de Musset, Chagnon, Place de Rouen, Clermont et Bayonne et autorisant un emprunt n'excédant pas 434 500 $.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de lotissement.

144-84 — Adoption, rapport financier 1983 de la bibliothèque

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport financier de la bibliothèque municipale de Trois-Rivières-Ouest, pour la période du 1er janvier 1983 au 31 décembre 1983, soit accepté tel que présenté par la firme de vérificateurs Samson, Bélair & Ass.

ADOPTÉE

145-84 Concours "Maisons Fleuries de Trois-Rivières-Ouest"

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que madame Marthe Rousseau, conseillère, soit nommée responsable du comité d'embellissement et qu'elle soit mandatée pour organiser le concours "Maisons Fleuries de Trois-Rivières-Ouest" dans le cadre du programme "Villes, villages et campagnes fleuries" du Québec 1984, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ADOPTÉE

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 2 avril 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'interdiction de spectacles de nu(e)s et l'étalage de revues pornographiques.

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Quirion et de la Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas 290 000 $.

146-84 Tarif mensuel de base, conseillers juridiques

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la résolution # 43-82 soit modifiée pour changer le taux du tarif mensuel de base de la firme Beaumier, Richard, Desormeaux, Nollet &

Perreault, conseillers juridiques, afin que ledit tarif soit porté à 575 $/mois à compter du 1er janvier 1984.

ADOPTÉE

147-84 Adoption, règlement # 569

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 569 intitulé: Règlement réglant et déterminant les travaux à faire dans le cours d'eau appelé Lacerte et branche # 3 en la municipalité de la ville de Trois-Rivières-Ouest, statuant sur la répartition du coût de ces travaux entre les contribuables intéressés et fixant l'assujettissement des terrains tenus aux travaux", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

148-84 Demande au ministère de l'Agriculture

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'exécution des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Lacerte et branche # 3; et que la ville s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

ADOPTÉE

149-84 Biffer la liste de comptes à recevoir au 31-12-83

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à biffer des livres comptables de la ville, la liste de

comptes à recevoir au 31 décembre 1983, au montant de 986,50 $.

ADOPTÉE

150-84 Annulation, solde non emprunté, règlement # 338

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le solde non financé au montant de 20 652,52 $ du règlement # 338 (réseau) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

151-84 Annulation, solde non emprunté, règlement # 351

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le solde non financé au montant de 1 158,64 $ du règlement # 351 (Liège) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

152-84 Annulation, solde non emprunté, règlement # 357

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le solde non financé au montant de 20 639,43 $ du règlement # 357 (Sidbec) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

153-84 Annulation, solde non emprunté, règlement # 364

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le solde non financé au montant de 31 877,90 $ du règlement # 364 (Quirion) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

154-84 Annulation, solde non emprunté, règlement # 375

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le solde non financé au montant de 19 705,42 $ du règlement # 375 (Picardie & Bordeaux) ne soit pas emprunté et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ce solde soit par la présente annulé.

ADOPTÉE

155-84 Surplus réservé

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à approprier du surplus de l'année 1983, les sommes nécessaires afin de créer un surplus réservé pour les items suivants:

Corvée-Habitation	35 000 $
Réclamations d'égouts	15 000
Parc de tennis	5 000
Enlèvement de la neige	26 126
Contribution au F.R.E.C.	100 000

ADOPTÉE

156-84 Contribution à la section du fonds industriel

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le fonds général de la ville de Trois-Rivières-Ouest contribue à la section du fonds industriel pour un montant de 55 361 $.

ADOPTÉE

157-84 Création d'un fonds pour Corvée-Habitation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

qu'en vertu du règlement # 807, article 5.1, la ville de Trois-Rivières-Ouest contribue au fonds pour Corvée-Habitation (promotion domiciliaire) au montant de 100 000 $, à même les revenus de l'année 1983.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant les annexes "A" et "D" du règlement # 394.

158-84 Adoption, mutations du 1er au 15 mars 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mars 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 202,00 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

159-84 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement les plans revisés # 10-190, 10-253, 10-218, 10-241, 10-240, 10-244 et 10-238 pour la confection des services municipaux des rues Laflamme, Chamonix, Louisbourg et Le Havre ainsi que les plans # 10-245 et 10-393 pour la confection des services municipaux des rues Le Mans et Châtelaine ainsi que le plan d'ensemble # 11-89.

ADOPTÉE

160-84 Raccordement au service d'aqueduc

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot # 240-4 situé sur le boulevard St-Jean à Trois-Rivières et appartenant à M. René Colbert soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

161-84 Approbation du plan # 133-59 (rue St-Joseph)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest approuve le plan # 133-59 préparé par le service technique de la ville de Trois-Rivières, signé par monsieur Gilles Colas, ing., en date de février 1984 et revisé en date d'avril 1984, ledit plan montrant la vue générale du croisement au point miliaire 2.28 de la subdivision Maurice Vallée.

ADOPTÉE

Correspondance

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 396 (S.M. Terrasse de l'Érablière).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 396.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 389 (égout sanitaire, des Dominicains).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 389.

Mme Hélène Blanchette et son fils Paul: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Fernand Blanchette).

Groupe Scout Duvernay: Remerciements pour l'octroi de 100 $.

Le 16 avril 1984

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 336-A (modifiant art. 13 du R. 336).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 336-A.

Ministre des Affaires culturelles: Annonce qu'il nous accorde une contribution de 4 588 $ pour les travaux effectués au Calvaire de Trois-Rivières-Ouest.

Association des familles d'accueil: Demande d'aide financière.

M. Dominique Grenier, maire de Shawinigan: Nous envoie une résolution adoptée par la fédération canadienne des municipalités concernant l'action entreprise par le gouvernement Canadien en rapport avec le problème linguistique du Manitoba.

Bell Canada: Envoie le matériel nécessaire de la requête de hausse tarifaire auprès du CRTC et la nature des modifications proposées.

M. Claude G. Lajoie, député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre qu'il a adressé à l'Honorable Roméo Leblanc concernant l'adhésion de la municipalité au programme PAREL.

Les clubs 4-H du Québec: Envoie de la documentation concernant ce club.

Commission scolaire de Chavigny: Envoie une résolution concernant l'utilisation d'une parcelle de terrain de la ville à des fins scolaires et récréatives.

M. Paul Comète: Lettre concernant la taxe de promoteur du règlement # 394.

M. Claude Caron: Demande pour accorder un permis de construction sur un lot situé dans la zone agricole.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 avril 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 avril 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 2005

162-84 Adoption, règlement # 2005

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 2005 intitulé: "Règlement modifiant le plan d'urbanisme", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 avril 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 avril 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 3002
2.- Adoption du règlement # 5001
3.- Adoption du règlement # 4002

163-84 Adoption, règlement # 3002

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 3002 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

164-84 Adoption, règlement # 5001

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 5001 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

165-84 Adoption, règlement # 4002

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

Le 18 avril 1984

que le règlement # 4002 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 24 avril 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 24 avril 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Résolution pour l'implantation immédiate de la tomographie axiale à Trois-Rivières

165-84 Tomographie axiale à Trois-Rivières

CONSIDÉRANT que le C.R.S.S.S. - 04 a reconnu la nécessité que notre région offre, de façon urgente, les examens sur tomographe axial à notre population (environ trois mille (3 000) par année);

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires sociales accepte de financer les premiers six cent mille (600 000) dollars de ce projet dont le coût global s'élève à 1 500 000 $;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement sont assurées;

CONSIDÉRANT que tout délai additionnel pourrait générer des coûts d'achat supplémentaires de 150 000 $ en plus des impacts négatifs sur la qualité de soins;

CONSIDÉRANT que notre région est la seule région au Québec à forte concentration urbaine à ne pas encore offrir ce service à la population;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite au C.R.S.S.S. - 04 et au ministère des Affaires sociales d'autoriser l'acquisition immédiate du tomographe axial à

Le 24 avril 1984

Trois-Rivières et de ne pas différer leur décision à cause des discussions en cours sur la régionalisation dans notre région, le choix du site d'implantation pouvant être déterminé dans les semaines subséquentes.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 24 avril 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 24 avril 1984.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 4 mai 1984

Règlement # 393

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 393 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Châlelaine, Le Mans et Le Havre et autorisant un emprunt n'excédant pas 225 653 $", tenue les 3 et 4 mai 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 4 mai 1984, je déclare que ledit règlement # 393 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Cláude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 mai 1984

Règlement # 398

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 398 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brunet et Carrier et autorisant un emprunt n'excédant pas 267 830 $", tenue les 3 et 4 mai 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 4 mai 1984, je déclare que ledit règlement # 398 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 7 mai 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 mai 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

166-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 avril 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 avril 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

167-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 avril 1984

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 avril 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

168-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 avril 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 avril 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

169-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 avril 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 avril 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

170-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 393

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 3 et 4 mai 1984 au sujet du règlement # 393 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Châtelaine, Le Mans et Le Havre et autorisant un emprunt n'excédant pas 225 653 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

171-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 398

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 3 et 4 mai 1984 au sujet du règlement # 398 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc,

des chaînes dé béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brunet et Carrier et autorisant un emprunt n'excédant pas 267 830 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

172-84 Adoption, liste de comptes C-17-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-17-84, concernant les chèques # 11245 à 11270 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 152 659,11 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

173-84 Adoption, liste de comptes C-18-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-18-84, concernant les chèques # 11271 à 11365 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 49 686,24 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

174-84 Adoption, liste de comptes C-19-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-19-84, concernant les chèques # 11366 à 11384 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 427 081,71 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

175-84 Adoption, règlement # 395

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 395 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Gilbert, de Musset, Chagnon, Place de Rouen, Clermont et Bayonne et autorisant un emprunt n'excédant pas 434 500 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

176-84 Adoption, règlement # 397

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 397 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Lisieux et Côte Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas 580 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

177-84 Admissibilité, Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984, phase IV:

M. Luc Hamel (3500, Lefort) 500 $

ADOPTÉE

Le 7 mai 1984

178-84 Admissibilité, Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1982:

M. Patrice Trodechaud (455, Dollard) 900 $

ADOPTÉE

179-84 Admissibilité, Corvée-Habitation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Gilles Thobodeau (3560, Lefort) 1 000 $
M. Michel Robert (286, Lacerte) 1 000 $
M. Jean-Paul Désilets (5350, Courcelette) 1 000 $
M. Jean-Denis Paré (3390, Lefort) 1 000 $
M. Richard Rioux jr. (3475, Lefort) 1 000 $
M. Jean Nolet et Mme Lise Couture (3540, place de Rouen) 1 000 $
M. Yves Dallaire (535, des Dominicains) 1 000 $

ADOPTÉE

180-84 Adoption, mutations du 16 au 30 mars 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 mars 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 769,49 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

181-84 Adoption, règlement # 399

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 399 intitulé: "Règlement concernant la confection d'une ligne d'amenée d'aqueduc et la construction du puits # 7 et autorisant un emprunt n'excédant pas 530 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Avis de motion — Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 75 000 $.

Avis de motion — Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 2 avril 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'interdiction de spectacles de nu(e)s et l'étalage de revues pornographiques.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 16 avril 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Quirion et de la Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas 290 000 $.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 16 avril 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant les annexes "A" et "D" du règlement # 394.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage de la rue Roberge et autorisant un emprunt n'excédant pas 26 500 $.

182-84 Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation d'un luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium face au 7590, rue Hémond et un luminaire de 8 500 lumens à vapeur de sodium à l'angle des rues Bellemare et Arnaud à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

183-84 Contrat de location de l'aréna - CPATRO

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de location de l'aréna entre le service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest et l'École estivale du CPATRO, pour l'année 1984.

ADOPTÉE

184-84 Contrat de location de l'aréna - l'Envolée

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de location de l'aréna entre le service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest et l'Envolée, pour l'année 1984.

ADOPTÉE

185-84 Contrat de location - École de patinage dynamique

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de location de l'aréna entre le service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest et l'École de patinage dynamique de l'organisation du hockey mineur de la zone de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1984.

ADOPTÉE

186-84 Adoption des soumissions - lignes sur pavé

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le traçage de lignes blanches ont été ouvertes le 19 avril 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom		Montant
Service de lignes blanches Drummond inc.	Contrat 1 an	10 000,00 $
	Contrat 2 ans	
	1re année	10 000,00
	2e année	10 000,00
Lignes sur pavé enr.		
	Contrat 1 an	10 638,21 $
	Contrat 2 ans	
	1re année	n'a pas
	2e année	soumissionné
Lignbec inc.		
	Contrat 1 an	8 651,73 $
	Contrat 2 ans	
	1re année	8 651,73
	2e année	8 773,00
Lignes sur pavage enr.		
	Contrat 1 an	6 358,90 $
	Contrat 2 ans	
	1re année	6 358,90
	2e année	7 311,93

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Lignes sur pavage enr., pour le traçage de lignes blanches, au montant de 6 358,90 $ pour la première année et de 7 311,93 $ pour la deuxième année, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec en ce qui a trait à l'engagement de crédit pour deux ans.

ADOPTÉE

187-84 Adoption des états financiers 1983 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest approuve les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1983, présentés par monsieur Michel St-Pierre, c.a., vérificateur.

ADOPTÉE

188-84 Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire soit mandaté pour préparer différents contrats de cessions de rues et/ou servitudes,

Tiers	Lots	But
Construction Marcel Dubé inc.	34-46 34-45	cession, rue Garneau
Construction Marcel Dubé inc.	P.-34	cession, rue Notre-Dame

Fernand Tessier	35-260 35-200	cession, rue Dollard
Fernand Tessier	35-225 35-201	cession, rue Leclerc
Georges Cyrenne	35-293 35-176 35-175-4	cession, rue Frontenac
Fernand Tessier	35-209	cession, rue Frontenac
Promotions Marco inc.	P.-151, P.-152 P.-153, P.-154 P.-155	cession, ravins
Construction du Fleuve ltée	17-146	cession, rue Guay
Appartements des Tourelles inc.	150-41	cession, rue Lacoursière
La Cie Laviolette Développement	35-192	cession, rue Frontenac
Construction J.P. Hamelin	35-276	cession, rue Cambert
Cie de construction Radisson	37-105	cession, rue Notre-Dame
Laurent J. Deshaies inc.	P.-42	cession, rue Gélinas
Construction Luc Renaud et Construction Gilles Chainé	P.-153, P.-154 P.-155	cession, ravins
Daniel Levasseur	151-8-2 (entre de la Montagne et Côte Richelieu)	servitude égout sanitaire de 6 m X 64,53 m de long
Réjean Dubois	162-76	servitude égout sanitaire de 3,05 m X 26 m de long
Aliette Plante	162-439	servitude égout sanitaire de 3,05 m X 36 m de long
Roger Pronovost	162-82	servitude égout sanitaire de 3,05 m X 19,81 m de long
Réjeanne F. Jacob	162-417	servitude égout sanitaire de 3,05 m X 3,3 m de long
Louis-Ernest Marchand	162-418 162-419	servitude égout sanitaire de 3,05 m X 39,02 m de long

Albert LeBreton	P.-163	servitude égout sanitaire de 1,52 m X 13,72 m de long
René Dupont	P.-163	servitude égout sanitaire de 4,6 m X 14 m et 3,05 m X 32,3 m de long
Lise Dupont-Milette	P.-163	servitude égout sanitaire 4,6 m X 17,62 m de long
Gaston Rousseau	P.-163	servitude égout sanitaire 4,6 m X 9,81 m de long
Gestion Joubarne	9-22	servitude égout sanitaire 4,6 m X 30,48 m de long
Gestion Béléta inc.	9-23	servitude égout sanitaire 4,6 m X 30,48 m de long
Les placements Dollard inc.	P.-165	servitude égout pluvial ainsi que servitude de construction pour la construction de l'égout pluvial Laflamme
Construction J.P. Hamelin	35-282-3 35-283-2	cession, rue Fronteanc

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

189-84 Démission de deux pompiers volontaires

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de MM. Normand Rock et Alphida Trempe, à titre de pompier volontaire, soit acceptée, à compter du 1er mai 1984 et que le Conseil remercie sincèrement ces employés pour le bon travail effectué au service de la ville depuis un grand nombre d'années.

ADOPTÉE

Le 7 mai 1984

190-84 Engagement de secrétaires-commis

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Mlle Guylaine Chamberland et Mlle Carmen Francoeur soient engagées à titre de secrétaire-commis, à compter du 8 mai 1984, au salaire de 211 $/semaine et de 235 $/semaine à compter du 8 juin 1984, avec une période de probation de 6 mois selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'achat des terrains de monsieur François Aubry, en vertu de la Loi # 82.

191-84 Article 65(1) de la loi sur la fiscalité municipale

CONSIDÉRANT que le législateur québécois a modifié le régime fiscal municipal lorsqu'il a édicté l'article 65(1) de la loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que cette loi et cet article rendent toute l'industrie taxable sauf ce qui y est expressément énoncé;

CONSIDÉRANT que les municipalités industrielles font l'expérience de cette législation nouvelle;

CONSIDÉRANT que les évaluateurs des municipalités du Québec ont tenu compte de ce changement de philosophie du gouvernement du Québec quant à l'inscription au rôle d'évaluation des immeubles à vocation industrielle;

CONSIDÉRANT que des compagnies industrielles majeures du Québec ont entrepris un débat juridique devant diverses instances telles que le Bureau de Révision de l'Évaluation foncière du Québec, la Cour Provinciale, la Cour Supérieure;

CONSIDÉRANT que ce débat judiciaire couvre les années 1980, 1981, 1982, 1983, 1984 et crée une

situation d'instabilité financière pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que le texte de loi semble laisser place pour les compagnies à contester l'interprétation des termes production et fabrication créant beaucoup d'incertitude pour les corporations municipales;

CONSIDÉRANT que les évaluations contestées au Québec pourraient signifier une perte de l'ordre de 32 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que le Bureau de Révision de l'Évaluation foncière du Québec dans l'affaire Ultramar inc. - vs- ville de St-Romuald restreint considérablement la portée de l'article 65(1) de la loi sur la fiscalité municipale contrairement à l'interprétation qu'en donnait le gouvernement du Québec jusqu'à date;

CONSIDÉRANT que cette interprétation du Bureau de Révision de l'Évaluation foncière du Québec a pour conséquence, si elle est maintenue, un transfert fiscal sur le dos des petits contribuables;

CONSIDÉRANT que l'interprétation ainsi donnée à l'article 65(1) met en cause des principes qui sous-tendaient la réforme de la fiscalité du Québec soit l'équité fiscale et l'intégrité de l'assiette fiscale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que soit clarifié le texte de l'article 65(1) de la loi sur la fiscalité municipale concernant l'imposition de la machinerie industrielle;

CONSIDÉRANT que cette contestation entraîne des dépenses considérables pour les corporations municipales du Québec;

CONSIDÉRANT que le Ministre des Finances du Québec en mars 1979 indiquait l'élargissement de l'assiette fiscale afin d'y inclure des biens fonds qui étaient antérieurement exemptés, et ce lors de l'adoption du budget 1979-1980;

IL EST EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

de demander au gouvernement du Québec:

1. de modifier la loi sur la fiscalité municipale de façon à refléter clairement l'intention du législateur lorsqu'il a décrété la réforme de la fiscalité municipale;

2. que cette modification rétroagisse à la date d'entrée en vigueur de la loi sur la fiscalité municipale;

3. d'assumer les frais encourus par les villes du Québec en cette affaire;

que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur René Lévesque, premier ministre du Québec, à monsieur Alain Marcoux, ministre des Affaires municipales et à monsieur Jacques Parizeau, ministre des Finances, ainsi qu'à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

192-84 Abrogation de la résolution # 157-84

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la résolution # 157-84 soit abrogée à toutes fins que de droit et qu'en vertu du règlement # 807, article 5.1, la ville de Trois-Rivières-Ouest contribue au fonds pour Corvée-Habitation (promotion domiciliaire) au montant de 70 000 $, à même les revenus de l'année 1983.

ADOPTÉE

193-84 Adoption des états financiers de la ville pour l'année 1983

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les états financiers de la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1983, présentés par la firme Samson, Bélair & Associés, vérificateurs, soient adoptés.

ADOPTÉE

Le 7 mai 1984

194-84 Appui à Mme Réjeanne Richard-Tellier - C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'utilisation non agricole des lots 46-14 et 46-28 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, présentée par Mme Réjeanne Richard-Tellier, sur la rue Place Alexandre.

ADOPTÉE

195-84 Appui à M. Alain Labrecque (Cambrek inc.) - C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'utilisation non agricole du lot P.-37 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, présentée par M. Alain Labrecque (Cambrek inc.), sur le boulevard Jean XXIII.

ADOPTÉE

196-84 Suspension d'un membre du service de police et d'incendie

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du Conseil des faits concernant un membre du service de police et d'incendie de Trois-Rivières-Ouest, faits contenus dans un rapport confidentiel du directeur du service de police et d'incendie, monsieur Jean Proulx, en date du 4 mai 1984;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur;

CONSIDÉRANT la gravité des faits rapportés;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du Conseil municipal de prendre toutes les mesures pour conserver au personnel de la ville la plus grande efficacité dans l'exécution de leur devoir ainsi que le respect le plus élevé possible de la part des contribuables;

IL EST:

Le 7 mai 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le texte du rapport confidentiel mentionné plus haut soit gardé confidentiel;

que le membre du service de police et d'incendie mentionné au rapport confidentiel du directeur soit suspendu de ses fonctions pour une période d'un (1) mois à partir du 11 mai 1984 à 20 h au 11 juin 1984 à 20 h inclusivement.

ADOPTÉE

197-84 Félicitations à madame Jeanne Levasseur

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement madame Jeanne Levasseur pour s'être occupée activement de la préparation et du dénouement du 40e anniversaire de la paroisse Ste-Catherine-de-Sienne et cite son nom à titre d'exemple de bénévole.

ADOPTÉE

198-84 Concours Maisons fleuries de T.R.O.

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

qu'un montant de 500 $ soit alloué pour l'organisation du concours "Maisons fleuries de Trois-Rivières-Ouest", pour l'année 1984.

ADOPTÉE

Le 7 mai 1984

Correspondance

Me Richard Rioux, juge de la cour municipale: Remerciements pour la lettre envoyée à l'occasion de son engagement à titre de juge municipal.

Ministère des Affaires municipales: Envoie un chèque au montant de 15 979 $ représentant la tranche de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'implantation des rôles d'évaluation conformes aux exigences du règlement # 1 de ce ministère.

Société Canadienne du Cancer: Remerciements pour la réception civique du 27 mars dernier.

Ministère des Affaires culturelles: Envoie un chèque au montant de 4 588 $ représentant la contribution de ce ministère pour les travaux effectués au Calvaire de Trois-Rivières-Ouest.

Société canadienne d'hypothèques et de logement: Accuse réception de notre lettre du 17 mars dernier au sujet de la demande de désignation de la ville aux fins du programme d'aide à la remise en état des logements en milieu urbain.

M. Michel Clair: Remerciements pour les félicitations adressées à l'occasion de sa récente nomination au Conseil du Trésor.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé: Annonce que dans un avenir rapproché, le ministère des Transports dépensera environ 240 000 $ dans le but de modifier le système d'éclairage au carrefour des autoroutes 55 et 40 et de l'intersection Jean XXIII, sur le territoire de la municipalité.

M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre que lui adressait M. Roméo Leblanc de la S.C.H.L. concernant notre demande de désignation au programme d'aide à la remise en état des logements.

Ministre des Affaires municipales: Nous fait part de la mise en vigueur du programme ReviCentre visant la revitalisation des centres-villes.

Société canadienne de la Croix-Rouge: Remerciements pour la subvention de l'année 1984.

Bureau de Tourisme et de Congrès: Remerciements pour la radiation des taxes municipales exigibles sur l'évaluation du kiosque touristique, pour l'année 1984.

Le 7 mai 1984

Société canadienne du cancer: Remerciements pour la subvention de l'année 1984.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 14 mai 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 mai 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaétan Alarie motive son absence pour raisons personnelles.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1. Adoption de la soumission - services municipaux des rues Cherbourg et Labossière.

2. Adoption de la soumission - services municipaux des rues Le Lièvre et Turenne.

199-84 Adoption de la soumission - services municipaux des rues Cherbourg et Labossière

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection des services municipaux des rues Cherbourg et Labossière ont été ouvertes le 11 mai 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., directeur général, M. Daniel Thibeault, ing., ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Luc Massé, ingénieur junior, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Noé Veillette inc.	427 601,54 $
Clément Ricard & fils inc.	470 230,58 $
J.P. Doyon ltée	523 321,20 $
Gaston Paillé ltée	374 140,80 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée, pour la confection des services municipaux des rues Cherbourg et Labossière, au montant de 374 140,80 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

200-84 Adoption de la soumission - services municipaux des rues Le Lièvre et Turenne

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection des services municipaux des rues Le Lièvre et Turenne ont été ouvertes le 11 mai 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., directeur général, M. Daniel Thibeault, ing., ingénieur municipal, M. Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, M. Luc Massé, ingénieur junior, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Noé Veillette inc.	208 894,14 $
Excavations Dratex inc.	244 154,37 $
Clément Ricard & fils inc.	236 645,85 $
J.P. Doyon ltée	266 329,80 $
Gaston Paillé ltée	195 832,20 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

Le 14 mai 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée, pour la confection des services municipaux des rues Le Lièvre et Turenne, au montant de 195 832,20 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 14 mai 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 14 mai 1984.

Jean-Charles Charest
maire

Guy Desjardins
conseiller

Gaston Cormier
conseiller

Gaétan Alarie
conseiller

Marthe Rousseau
conseillère

Guy Côté
conseiller

Fernand Bouchard
conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
greffier de la ville

Le 21 mai 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 mai 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

201-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

202-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 mai 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 14 mai 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

203-84 Adoption, liste de comptes C-20-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-20-84, concernant les chèques # 11385 à 11418 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 126 459,45 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

204-84 Adoption, liste de comptes C-21-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-21-84, concernant les chèques # 11419 à 11437 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 47 840,82 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

205-84 Adoption, règlement # 401

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 401 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quirion et de la Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas 273 914 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

206-84 Adoption, règlement # 402

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 402 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage de la rue Roberge et autorisant un emprunt n'excédant pas 26 500 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

207-84 Adoption, règlement # 394-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 394-A intitulé: "Règlement abrogeant les annexes "A" et "D" du règlement # 394 pour les remplacer par les annexes du présent règlement", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

208-84 Admissibilité Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Daniel Leclerc (3535, Lefort) 1 000 $
Mme Marie Théoret (3610, de Musset) 1 000 $
M. Jean-Claude Gouin (5540, Aubert) 1 000 $

ADOPTÉE

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 5 mars 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 75 000 $.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 2 avril 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'interdiction de spectacles de nu(e)s et l'étalage de revues pornographiques.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Desjardins réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 7 mai 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'achat des

terrains de monsieur François Aubry, en vertu de la Loi # 82.

209-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer différents contrats de cessions de rues et/ou servitudes

Propriétaire	Lot	But
Terrasse Duvernay (1975) ltée	P.-155	cession rue Bayonne
Roland Desrosiers	37-105	cession de 1,5 m
	38-1, 38-2 et 38-3	
Armand Bourassa	P.-38	cession de 1,5 m
Lionel Levasseur	P.-40	cession de 1,5 m
André Bouchard	P.-40	cession de 1,5 m
Bernard Delage	P.-40	cession de 1,5 m
Richard Larouche	41-2	cession de 1,5 m
Jean Brunelle	41-88 et 42-231	cession de 1,5 m
Jean-Claude Bossé	41-89 et 42-232	cession de 1,5 m
Viviane St-Pierre	42-233	cession de 1,5 m
Ghislain Tremblay	42-234	cession de 1,5 m
André Boivin	42-235	cession de 1,5 m
Liliane Bourget-Bigotaud	42-236	cession de 1,5 m
Paul Bordeleau	42-237	cession de 1,5 m
Marcel Maheux	42-238	cession de 1,5 m
Émile Chamberland	42-10	cession de 1,5 m
Doria L'Espérance	42-9	cession de 1,5 m
Const. Gilles Chaîné inc.	152-129	cession rue Quirion

ADOPTÉE

210-84 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 19 mars 1984, pour le compte de Constructions Gilles Chaîné inc., concernant les lots 155-119 à 155-129 inclusivement du cadastre

officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 33566)

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 567 concernant les modalités de calcul du nombre de mètres imposables lorsqu'il s'agit de lots situés à un carrefour ou de lots qui ne sont pas rectangulaires ainsi que les ravins.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage de la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 196 000 $.

211-84

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation d'un luminaire de 20 000 lumens à vapeur de sodium à l'angle des boulevards Jean XXIII et Mauricien, côté sud.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions, égout sanitaire du chemin Ste-Marguerite

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire sur le chemin Ste-Marguerite ont été ouvertes le 18 mai 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Luc Massé, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	136 074,55 $
J.P. Doyon ltée	72 869,82 $
Panpierre inc.	98 454,65 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Soumissions

Ouverture des soumissions, services municipaux des rues Lisieux et Côte Rosemont

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Lisieux et Côte Rosemont ont été ouvertes le 18 mai 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Luc Massé, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	308 829,15 $
J.P. Doyon ltée	265 678,81 $
Panpierre inc.	342 181,28 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Soumissions

Ouverture des soumissions, services municipaux des rues de Musset, Gilbert, Chagnon, place de Rouen et Clermont

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues de Musset, Gilbert, Chagnon, place de Rouen et Clermont ont été ouvertes le 18 mai 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland

Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Luc Massé, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	201 533,38 $
J.P. Doyon ltée	271 090,30 $
Panpierre inc.	233 805,74 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Soumissions

Ouverture des soumissions, services municipaux des rues Brunet et Carrier

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Brunet et Carrier ont été ouvertes le 18 mai 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Luc Massé, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	141 850,75 $
Excavation Dratex inc.	153 148,17 $
J.P. Doyon ltée	123 506,00 $
Panpierre inc.	144 367,85 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Le 21 mai 1984

Correspondance

M. Jean Corbeil, président de l'U.M.Q.: Remerciements pour les voeux adressés lors de sa nomination à la présidence de l'U.M.Q.

Famille Maurice Lacerte: Remerciements pour sympathies (Décès de madame Maurice Lacerte).

Me Réal Legris, avocat: Envoie un chèque en règlement de la cause avec les Ciments Maski ltée.

Ministère des Transports: Envoie les documents pour l'appel d'offre de la route # 138.

Famille A. Lefebvre: Remerciements pour sympathies (Décès de madame Mireille Lefebvre).

Famille O. Boucher: Remerciements pour sympathies (Décès de monsieur Omer Boucher).

Centre de services sociaux du centre du Québec: Nous envoie un projet de règlement relatif aux salles d'amusement.

M. Pierre Lamy: Remerciements pour la bonne collaboration des dirigeants du service des loisirs, lors des championnats provinciaux pour la Coupe Daoust 1984.

Honorable Alain Marcoux, ministre des Affaires municipales: Nous informe que des fonds sont actuellement disponibles pour le volet découlant de l'application des dispositions de l'article 38 de la Loi de l'Assurance-chômage et le programme Croissance locale de l'emploi (CLE).

Club mère-enfant de Trois-Rivières-Ouest: Envoie copie de la lettre adressée à La Tannière inc., pour l'obtention d'un espace au local de cet organisme.

Ministre des affaires municipales: Envoie un chèque au montant de 12 884,90 $ représentant le versement d'une compensation tenant lieu de taxes municipales.

Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme: Nous informe des négociations pour poursuivre des interventions de type "Volet III" relativement à notre demande pour les infrastructures dans le parc industriel.

Le 21 mai 1984

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 22 mai 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 mai 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 403

212-84

Adoption du règlement # 403

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 403 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage de la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 196 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 24 mai 1984

Règlement # 395

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 395 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Gilbert, de Musset, Chagnon, place de Rouen, Clermont et Bayonne et autorisant un emprunt n'excédant pas 434 500 $", tenue les 23 et 24 mai 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 24 mai 1984, je déclare que ledit règlement # 395 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier, conseiller.

Gaston Cormier

Gaston Cormier, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 24 mai 1984

Règlement # 397

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 397 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Lisieux, Côte Rosemont et Précourt et autorisant un emprunt n'excédant pas 580 000 $", tenue les 23 et 24 mai 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 24 mai 1984, je déclare que ledit règlement # 397 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier, conseiller.

Gaston Cormier

Gaston Cormier, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 24 mai 1984

Règlement # 399

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 399 intitulé: "Règlement concernant la confection d'une ligne d'amenée d'aqueduc et la construction du puits # 7 et autorisant un emprunt n'excédant pas 530 000 $", tenue les 23 et 24 mai 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 24 mai 1984, je déclare que ledit règlement # 399 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier, conseiller.

Gaston Cormier, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 28 mai 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 28 mai 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 400

2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 395

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 397

4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 399

213-84 Adoption du règlement # 400

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 400 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la Route 138 (rue Notre-Dame) et autorisant un emprunt n'excédant pas 75 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

214-84 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 395

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 23 et 24 mai 1984 au sujet du règlement # 395 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Gilbert, de Musset, Chagnon, place de Rouen, Clermont et Bayonne et autorisant un emprunt n'excédant pas 434 500 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

215-84 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 397

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 23 et 24 mai 1984 au sujet du règlement # 395 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Lisieux, Côte Rosemont et Précourt et autorisant un emprunt n'excédant pas 580 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

216-84 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 399

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 23 et 24 mai 1984 au sujet du règlement # 395 intitulé: "Règlement concernant la confection d'une ligne d'amenée d'aqueduc et la construction du puits # 7 et autorisant un emprunt n'excédant pas 530 000 $", tenue les 23 et 24 mai 1984. soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

Le 28 mai 1984

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 4 juin 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 juin 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

217-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mai 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mai 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

218-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 mai 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 mai 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

219-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 mai 1984

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 mai 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

220-84 Adoption, liste de comptes C-22-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-22-84, concernant les chèques # 11438 à 11457 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 104 068,90 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

221-84 Adoption, liste de comptes C-23-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-23-84, concernant les chèques # 11458 à 11473 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 88 812,84 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

222-84 Admissibilité Corvée-Habitation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Pierre Cyrenne (5425, Aubert) 1 000 $

ADOPTÉE

223-84 Admissibilité Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1982:

M. Gaétan Grimard (3800, Maricourt) 900 $

ADOPTÉE

224-84 Admissibilité Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Yvan Tremblay (3725, de Musset) 500 $

ADOPTÉE

225-84 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 2 au 12 avril 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 8 778,60 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

226-84 Programme P.A.D.E.L.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, soit autorisé à demander, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, une subvention dans le cadre du programme P.A.D.E.L., volet I du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

Le 4 juin 1984

227-84 Modification de la résolution # 245-83

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la résolution # 245-83, concernant l'engagement de mademoiselle Linda Aubry, soit modifiée afin de changer le statut d'employée à temps partiel par le statut d'employée surnuméraire.

ADOPTÉE

228-84 Adoption du règlement # 570

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 570 intitulé: "Règlement décrétant la création d'un fonds de réserve foncière pour le développement domiciliaire", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

229-84 Adoption du règlement # 404

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 404 intitulé: "Règlement autorisant l'achat de certains terrains pour fins domiciliaires en vertu de la loi # 82", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

230-84 Adoption du règlement # 567-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 567-A intitulé: "Règlement abrogeant le règlement # 567 concernant la détermination des modalités de calcul du nombre de

mètres imposables pour les lots rectangulaires ou non, les lots situés à un carrefour ainsi que ceux adjacents à un ravin", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

231-84 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit mandaté pour présenter au ministère de l'Environnement du Québec le plan # 10-376 pour la confection d'un égout pluvial et les raccordements sanitaires et d'aqueduc sur la rue Roberge.

ADOPTÉE

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 2 avril 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'interdiction de spectacles de nu(e)s et l'étalage de revues pornographiques.

232-84 Mandat à M. Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour cadastrer les terrains appartenant à monsieur François Aubry sur la rue Quirion.

ADOPTÉE

233-84 Radiation de lots des avis de vente pour taxes

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le greffier de la ville, monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit autorisé à radier les lots 157-39, 157-38, 157-24, P.-150, P.-152, P.-153, P.-154, P.-155 et P.-157 des avis # 1569 du 22 novembre 1971, # 1574 du 21 décembre 1971 et 2180 du 9 novembre 1981.

ADOPTÉE

234-84 Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le greffier de la ville soit autorisé à procéder le 18 juillet 1984 à la vente pour taxes des lots énumérés comme suit, lesquels sont tous du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières:

PROPRIÉTAIRE	LOT	TAXES	INTERETS	TOTAUX
Gauvin, Marcel	4-252	5 320,56 $	1 239,01 $	6 559,57 $
Grenier, Maurice	29-13	1 097,97	146,60	1 244,57
Carignan, Marcel	P.-16-142	1 565,77	242,85	1 808,62
Carignan, Marcel	16-141 & P.-16-126	4 884,12	650,40	5 534,52
Brûlé, Lionel	P.-33-1	4 639,35	692,22	5 331,57
Duhaime, Claude	35-28	565,94	156,95	722,89
Desrochers, Guy	34-57	4 812,36	1 147,82	5 960,18
Cyrenne, Georges	35-293, 35-175-4 & 35-176	0,05	0,02	0,07
Devoy, René	35-41	962,58	385,57	1 348,15
Devoy, René	35-40	744,70	268,97	1 013,67
Caisse d'Entraide Économique du Cap	35-123	609,03	188,82	797,85
Adam, Justin	38-68, 38-67 & 38-69	1 853,23	358,69	2 211,92
Cie Radisson Construction inc.	37-105	26,78	4,25	31,03
Dumont, Roger	40-36	2 361,02	599,48	2 960,50
Charpentier, Laurent	P.-160	6 345,02	1 464,20	7 809,22
Gignac, Gérard	16-110	2 469,76	511,04	2 980,80
Leclerc, Gilles	20-20	2 279,36	351,78	2 631,14
Laroche, Laurent	149-62	3 320,52	754,65	4 075,17
Cie L.B. Néon inc	P.-34	85,67	16,87	102,54
Boisvert, André	34-40	3 455,77	837,64	4 293,41
Goulet, Mario	37-36	2 194,08	311,94	2 506,02
St-Louis,				

Maurice Syndic	37-238-1	173,05	47,00	220,05
Gervais, Yves	150-37	2 061,81	679,19	2 741,00
Vallée-Duval, Mme Rita	P.-102	448,66	109,14	557,80
Jalbert, Léona & Poirier, Claudia, Léo, Louis, Henry, Lawrence	P.-61	318,71	142,26	460,97

et que le trésorier soit autorisé à renchérir au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant cette vente pour taxes.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant les officiers et employés de la ville, aux fins de préciser le domicile des employés de la ville.

235-84

Ajournement de l'assemblée

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la présente assemblée soit ajournée à 22 h 15, afin de permettre l'étude des soumissions.

ADOPTÉE

Reprise

Reprise de l'assemblée

À 22 h 45, les membres du Conseil municipal se réunissent à nouveau afin de reprendre l'assemblée ajournée.

236-84

Adoption d'une partie des soumissions pour la confection d'un égout sanitaire sur le chemin Ste-Marguerite

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire sur le chemin Ste-Marguerite ont été ouvertes le 18 mai 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Luc Massé,

ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	136 074,55 $
J.P. Doyon ltée	72 869,82 $
Panpierre inc.	98 454,65 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.P. Doyon ltée, pour la confection d'un égout sanitaire sur le chemin Ste-Marguerite, au montant de 29 893,82 $ pour la section B et de 15 114,00 $ pour la section C, formant un total de 45 007,82 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille Paul-Eugène Nollet: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Guy Nollet).

Famille R. Gilbert: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Rhéo Gilbert).

Ville de Baie-Comeau: Accuse réception de notre résolution concernant l'article 65 (1) de la loi sur la fiscalité municipale.

Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Nous envoie une copie du programme d'aide au développement des équipements de loisir (P.A.D.E.L.) applicable à l'exercice financier 1984-1985.

Le 4 juin 1984

Ministre des Affaires municipales: Nous invite à présenter des projets dans le cadre du programme de travaux communautaires en milieu municipal.

Centre hospitalier Ste-Marie: Remerciements pour la résolution relative au projet de tomographie axiale pour la région de Trois-Rivières.

Mme Jeanne Levasseur: Remerciements pour les félicitations adressées à l'occasion de la fête du 40e anniversaire de la paroisse Ste-Catherine-de-Sienne et les 40 années de dévouement au service de la paroisse.

Mouvement National des Québécois: Nous demande d'assurer qu'un feu de joie soit réalisé le 24 juin à 22 heures.

Environnement Canada: Notre projet "Verdure urbaine" qui rencontrait les critères du programme Environnement 2000, est de ceux qui n'ont pu être approuvés à cause de l'insuffisance de fonds.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 juin 1984

Règlement # 394-A ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 394-A intitulé: "Règlement abrogeant les annexes "A" et "D" du règlement # 394 pour les remplacer par les annexes du présent règlement", tenue les 4 et 5 juin 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 5 juin 1984, je déclare que ledit règlement # 394-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau
Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin
Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 juin 1984

Règlement # 401

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 401 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quirion et de la Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas 273 914 $", tenue les 4 et 5 juin 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 5 juin 1984, je déclare que ledit règlement # 401 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 juin 1984

Règlement # 402

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 402 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage de la rue Roberge et autorisant un emprunt n'excédant pas 26 500 $", tenue les 4 et 5 juin 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 5 juin 1984, je déclare que ledit règlement # 401 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 juin 1984

Règlement # 403

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 403 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage de la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 196 000 $", tenue les 4 et 5 juin 1984.

Dix-neuf (19) personnes habiles à voter se sont présentées mais trois cent quatre-vingt-cinq (385) signatures étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin secret.

A 19 h 15, le 5 juin 1984, je déclare que ledit règlement # 403 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 juin 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 juin 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 394-A
2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 401
3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 402
4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 403

237-84 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 394-A

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 4 et 5 juin 1984 au sujet du règlement # 394-A intitulé: "Règlement abrogeant les annexes "A" et "D" du règlement # 394 pour les remplacer par les annexes du présent règlement", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

238-84 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 401

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 4 et 5 juin 1984 au sujet du règlement # 401 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc,

des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quirion et de la Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas 273 914 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

239-84 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 402

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 4 et 5 juin 1984 au sujet du règlement # 402 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage de la rue Roberge et autorisant un emprunt n'excédant pas 26 500 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

240-84 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 403

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 4 et 5 juin 1984 au sujet du règlement # 403 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, de la mise en forme et du pavage de la rue des Dominicains et autorisant un emprunt n'excédant pas 196 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 13 juin 1984

Règlement # 400

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 400 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la route 138 (rue Notre-Dame) et autorisant un emprunt n'excédant pas 75 000 $", tenue les 12 et 13 juin 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 13 juin 1984, je déclare que ledit règlement # 400 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 juin 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 juin 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

241-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juin 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juin 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

242-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 5 juin 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 5 juin 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

243-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 400

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 12 et 13 juin au sujet du règlement # 400 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur la route 138 (rue Notre-Dame)

et autorisant un emprunt n'excédant pas 75 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

244-84 Adoption, liste de comptes C-24-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-24-84, concernant les chèques # 11475 à 11583 inclusivement, (le chèque 11474 apparaîtra sur la liste C-25-84) pour un montant total de déboursés de 101 564,22 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

245-84 Adoption, liste de comptes C-25-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-25-84, concernant le chèque # 11474 et les chèques # 11584 à 11622 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 172 487,23 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

246-84 Adoption, liste de comptes C-26-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-26-84, concernant les chèques # 11623 à 11642 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 189 050,12 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 18 juin 1984

247-84 Admissibilité Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie I:

M. René Bourque (3360, Lefort) 900 $
M. Gilles Lepage (3395, Bordeaux) 900 $

ADOPTÉE

248-84 Admissibilité Corvée-Habitation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest, 1983, partie II:

M. Germain Gagnon & Mme France Gagnon (3360, Bordeaux) 1 000 $
M. Réal St-Arnaud (3484, Lefort) 1 000 $
M. Serge Goneau (5510, Aubert) 1 000 $
M. Jacques Bégin (3720, de Musset) 1 000 $
M. Jean-Guy Lehoux (3395, Lefort) 1 000 $
M. Jean Lamontagne & Mme Suzanne Christopherson (5475, Liège) 1 000 $
M. Pierre Clouatre (5520, Liège) 1 000 $
M. Hubert Martel (3445, Lefort) 1 000 $
M. Rémy Bouchard (3425, Lefort) 1 000 $
M. Jean Morin & Mme Lise Bellemare (5490, Aubert) 1 000 $
M. Luc Renaud (685, Brunet) 6 000 $
M. Raymond St-Arnaud (3340, de Coubertin) 1 000 $
M. Maurice Dargis (625, Brunet) 6 000 $
M. Maurice Dargis (635, Brunet) 6 000 $
M. Maurice Dargis (655, Brunet) 6 000 $
M. Maurice Dargis (665, Brunet) 6 000 $
M. Luc Renaud (695, Brunet) 6 000 $
M. Rosario Alain & Mme Ginette F. Alain (5410, Aubert) 1 000 $

ADOPTÉE

Le 18 juin 1984

249-84 Admissibilité Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Jacques Beaudoin (3455, Lefort) 500 $
M. Serge Lecours et Mme Louise St-Arnaud (5575, Aubert) 500 $
M. Pierre Roy (3630, de Musset) 500 $
M. Gilles Hébert & Mme Carmen Gauthier (5465, Aubert) 500 $
M. Jacques Robert (700, Brunet) 500 $
M. Jacques Bolduc (640, Brunet) 500 $

ADOPTÉE

250-84 Adoption du règlement # 571

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le règlement # 571 intitulé: "Règlement concernant les officiers et employés de la ville, aux fins de préciser le domicile des employés de la ville", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

251-84 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 avril 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 728,14 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

252-84 Adoption, liste des mutations

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 mai 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 558,60 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

253-84 Vice de forme d'un avis public

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest se porte garante de l'avis public du 26 mai 1984 ainsi que du vice de forme de l'erratum du 30 mai 1984 concernant le règlement de la rue des Dominicains.

ADOPTÉE

254-84 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 23 mars 1984, pour le compte de Construction Marcel Houde inc. et Terrasse Duvernay (1975) ltée, concernant les lots 155-130 à 155-142 et 158-112 à 158-131 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 25069)

ADOPTÉE

255-84 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 16 mars 1984, pour le

compte de Terrasse Duvernay (1975) ltée et Les Immeubles de Trois-Rivières inc., concernant les lots 162-528 à 162-566 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 25063)

ADOPTÉE

256-84 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 30 mars 1984, pour le compte de Terrasse Duvernay (1975) ltée, concernant les lots 155-143 à 155-164 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté. (Dossier # 25082)

ADOPTÉE

257-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de cession des lots 155-148 (place de Rouen), 155-159 (Chagnon), 158-123 et 155-139 (de Musset), 155-140 (Bayonne), 158-115 (Clermont), 162-545 (Lisieux), 162-474 (Précourt) et 155-144 (Gilbert), appartenant à Terrasse Duvernay (1975) ltée, ~~Construction Marcel Houde inc. et Les Immeubles de Trois-Rivières inc.~~ et que le maire et le greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

258-84 Signature d'une entente intermunicipale

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de

Trois-Rivières-Ouest, l'entente intermunicipale de fourniture de service en cas de sinistre, avec la ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

259-84 Signature de l'entente pour les parcs-écoles

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, l'entente entre la Commission Scolaire de Chavigny et la ville pour les parcs-écoles.

ADOPTÉE

260-84 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement les plans # 10-18, 11-18, 12-18, 13-18, 14-18, 15-18, 16-18, 17-18 et 11-36 pour la mise en place de réseaux d'égouts pluvial et sanitaire ainsi que d'aqueduc dans l'emprise de la Route # 138.

ADOPTÉE

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur les rues Frontenac et Louis-Riel et autorisant un emprunt n'excédant pas 81 035 $.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau réitère l'avis de motion qu'elle a donné en date du 2 avril 1984 à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'interdiction de spectacles de nu(e)s et l'étalage de revues pornographiques.

Le 18 juin 1984

Correspondance

Famille Lindsay: Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Marie-Ange Trudel-Lindsay).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 343-B.

Comité de promotion du C.L.S.C. de T.R.: Sollicite notre appui pour demander au ministère des Affaires sociales d'implanter un C.L.S.C. sur le territoire de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Pointe-du-Lac et St-Étienne-des-Grès.

Me Pierre Nollet, avocat: Nous envoie copie de la lettre qu'il a adressée à M. René Devoy concernant la propriété sise au 50, rue Bellemare à Trois-Rivières-Ouest.

Contribuables de la rue Forest: Envoie une pétition concernant la garderie le Petit Navire.

Ministère des Affaires municipales: Donne suite à notre demande de subvention pour le projet "Localisation de bâtiments et boîtes de service" présenté dans le cadre du programme Canada au Travail, Volet étudiant 1984.

Ministère des Affaires municipales: Donne suite à notre demande de subvention pour le projet "Calibration du réseau d'aqueduc et inventaire" présenté dans le cadre du programme Canada au Travail, Volet étudiant 1984.

Ministère des Affaires municipales: Donne suite à notre demande de subvention pour le projet "Construction et arpentage" présenté dans le cadre du programme Canada au Travail, Volet étudiant 1984.

Ministère des Affaires municipales: Donne suite à notre demande de subvention pour le projet "Support étudiant 1984" présenté dans le cadre du programme Canada au Travail, Volet étudiant 1984.

Le 18 juin 1984

Commission scolaire de Chavigny: Envoie une résolution recommandant à la ville d'établir une liste de brigadiers substituts.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Roland Lottinville, ing., greffier adjoint

Le 22 juin 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 juin 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Avis de motion, élargissement de la Route 138

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant le règlement # 387 et concernant les travaux d'infrastructure pour la réalisation de l'élargissement de la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 970 000 $.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 22 juin 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 22 juin 1984.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, ~~o.m.a.~~
Greffier de la Ville

Le 29 juin 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 juin 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général qui agissait à titre de greffier adjoint.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Mandat à Me Claude Boucher, notaire - entente avec M. François Aubry.

2.- Adoption du règlement # 387-A

261-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer le contrat de cession des parties des lots numéros 155, 157, 154, 153, 152 et 150 de même que les lots numéros 157-39, 157-38 et 157-24 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur François Aubry, suite à l'entente intervenue entre la ville de Trois-Rivières-Ouest et ledit monsieur François Aubry et que le Maire et le Greffier et en son absence par le greffier adjoint, soient autorisés à signer le contrat à cet effet;

que le but de l'acquisition desdits immeubles est pour fin d'établissement d'un secteur domiciliaire;

que les fonds requis pour l'acquisition desdits immeubles proviennent en totalité du règlement # 404 autorisant un emprunt total de CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE dollars (189 000 $);

que ladite cession desdits lots soit consentie pour et moyennant la somme de CENT QUARANTE MILLE dollars (140 000 $) qui sera payée comptant par la ville et pour d'autres bonnes et valables considérations décrites dans l'acte de cession.

Le 29 juin 1984

ADOPTÉE

262-84

Adoption, règlement # 387-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 387-A intitulé: "Règlement abrogeant le règlement # 387 et concernant les travaux d'infrastructure pour la réalisation de l'élargissement de la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 970 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Pattinville, ing., greffier adjoint

Le 29 juin 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 29 juin 1984.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Roland Lottinville, ing.
Greffier adjoint

Le 13 juillet 1984

Règlement # 387-A ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 387-A intitulé: "Règlement abrogeant le règlement # 387 et concernant les travaux d'infrastructure pour la réalisation de l'élargissement de la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 970 000 $", tenue les 12 et 13 juillet 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 13 juillet 1984, je déclare que ledit règlement # 387-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 13 juillet 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 13 juillet 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 387-A;

2.- Résolution d'ajout au règlement # 387;

263-84 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 387-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 12 et 13 juillet au sujet du règlement # 387-A intitulé: "Règlement abrogeant le règlement # 387 et concernant les travaux d'infrastructure pour la réalisation de l'élargissement de la Route 138 et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 970 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

264-84 Ajout au règlement # 387

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ajout des mots suivants soit fait à la fin de l'article 2 du règlement # 387: "Le tout conformément aux plans # 8-30-47, feuillets 1/18 à 18/18 préparé par le ministère des Transports et # 11-36 préparé par l'ingénieur municipal et devis préparés par la firme Vézina, Fortier, Poisson #

Le 13 juillet 1984

Ass., le ministère des Transports et l'ingénieur municipal."

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 13 juillet 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 13 juillet 1984.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 16 juillet 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 juillet 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général, M. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

265-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 juin 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 juin 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

266-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juin 1984

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juin 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

267-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 juin

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 juin 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

268-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 juillet 1984

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 juillet 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

269-84 Adoption, liste de comptes, C-27-84

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-27-84, concernant les chèques # 11643 à 11660 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 55 923,77 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

270-84 Adoption, liste de comptes C-28-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-28-84, concernant les chèques # 11662 à 11681 inclusivement, (le chèque 11661 apparaîtra sur la liste C-30-84) pour un montant total de déboursés de 82 631,93 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

271-84 Adoption, liste de comptes C-29-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-29-84, concernant les chèques # 11682 à 11780 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 93 840,40 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

272-84 Adoption, liste de comptes C-30-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-30-84, concernant le chèque # 11661 et les chèques # 11781 à 11809 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 347 042,22 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

273-84 Adoption, liste de comptes C-31-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-31-84, concernant les chèques # 11810 à 11824 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 41 013,18 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

274-84 Admissibilité Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie I:

M. René Janvier (515, Lemay) 900 $
M. Pierre Pouliot (435, Dollard) 900 $

M. Réjean Labarre & Mme Louise Bergeron (7490, Notre-Dame) 900 $
M. André Caron & Louise Lagueux (440, Dollard) 900 $
Mme Lucie Hébert (425, Dollard) 900 $

ADOPTÉE

275-84 Admissibilité Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

Mme Nicole St-Yves (460, Dollard) 1 000 $
Mme Chantal Bernard (455, Leclerc) 1 000 $
M. Paul Gélinas (450, Dollard) 1 000 $
M. Jean-Yves Houle (465, Leclerc) 1 000 $
M. Claude Pilotte (475, Leclerc) 1 000 $
M. Claude Richard (545, Lemay) 1 000 $
M. Roland Boivin (535, Lemay) 1 000 $
M. Jacques Lacroix (3545, Lefort) 1 000 $

ADOPTÉE

276-84 Admissibilité Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Louis Tessier (3450, Lefort) 500 $
M. Michel Martel (3470, Lefort) 500 $

ADOPTÉE

277-84 P.A.D.E.L., volet II

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, soit autorisé à demander, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, une subvention dans le cadre du programme P.A.D.E.L., volet II du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

278-84 Nomination du maire suppléant

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que monsieur Fernand Bouchard soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois, à compter du 16 juillet 1984.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fermand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) concernant les parcs et les parcs-écoles.

279-84 Nomination des vérificateurs pour l'année 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les services de la firme Samson, Bélair & Associés soient retenus pour effectuer la vérification des livres de la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1984.

ADOPTÉE

280-84 Raccordement au service d'aqueduc

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot # 225-12 situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à M.

Rolland Gélinas soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

281-84 Raccordement au service d'aqueduc

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot # 270-4 situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à M. Jean Biron soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

282-84 Nomination de l'inspecteur régional adjoint

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur René Bourassa, assistant-directeur du bureau des permis de construction, soit nommé inspecteur régional adjoint, en vertu de la Loi # 125 sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

283-84 Présentation de plan au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement le plan # 10-254 pour la confection d'un égout pluvial sur la rue Laflamme.

ADOPTÉE

284-84 Présentation de plan au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement le plan # 11-35 pour la confection d'un égout pluvial et sanitaire et de l'aqueduc sur la rue Frontenac.

ADOPTÉE

285-84 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement les plans # 11-51, 11-52, 11-53, et 11-136 pour les travaux du réseau d'aqueduc sur le boulevard St-Jean.

ADOPTÉE

286-84 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement les plans # 11-54, 11-104, 11-102, 11-101, 11-123 et 11-50 pour la confection d'une ligne d'amenée sous l'autoroute.

ADOPTÉE

287-84 Adoption du règlement # 405

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 405 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un

égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Frontenac et Louis-Riel et autorisant un emprunt n'excédant pas 81 035 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

288-84 Adoption d'un plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 27 avril 1984, pour le compte de M. François Aubry, Les Promotions Marco inc. et la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 150-266 à 150-271, 155-165 à 155-178, 157-53 à 157-57 et 399-1 à 399-16 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan. (Dossier # 33616)

ADOPTÉE

289-84 Adoption de la soumission, élargissement de la Route # 138

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'élargissement de la Route # 138 ont été ouvertes le 20 juin 1984 à 15 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Luc Massé, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Société de construction D.C.L. ltée	1 683 908,00 $
A. Plamondon & fils inc.	1 577 385,96 $
J.P. Doyon ltée	1 756 880,48 $

R. St-Pierre Excavation 1 804 663,91 $

R. Guilbeault Const. inc. 1 568 385,30 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme R. Guilbeault Construction inc., pour l'élargissement de la Route # 138, au montant de 1 568 385,30 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

290-84 Adoption des soumissions, services municipaux des rues Brunet et Carrier

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Brunet et Carrier ont été ouvertes le 18 mai 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Luc Massé, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	141 850,75 $
Excavation Dratex inc.	153 148,17 $
J.P. Doyon ltée	123 506,00 $
Panpierre inc.	144 367,85 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.P. Doyon ltée, pour la confection des services municipaux des rues Brunet et Carrier, au montant de 123 506,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

291-84 Adoption des soumissions, services municipaux des rues Lisieux et Côte Rosemont

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Lisieux et Côte Rosemont ont été ouvertes le 18 mai 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Luc Massé, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	308 829,15 $
J.P. Doyon ltée	265 678,81 $
Panpierre inc.	342 181,28 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.P. Doyon ltée, pour la confection des services municipaux des rues Lisieux et Côte Rosemont, au montant de 265 678,81 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

292-84 Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir préparer un plan d'éclairage pour le parc Marseille et que le tarif des luminaires soit le même que pour les rues; ainsi que de l'intersection de la route à Bureau sur le chemin Ste-Marguerite jusque dépassé le Théâtre des Marguerites vers l'est.

ADOPTÉE

293-84 Abrogation de la résolution # 10-82

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la résolution # 10-82 concernant une servitude pluviale sur les lots 15-121 et 15-120 (rue des Dominicains) soit rescindée à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

294-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer les servitudes suivantes:
- servitude pluviale de 3 mètres de largeur sur le lot 15-368 appartenant à M. Yves Dallaire et Mme Monic Guévin-Dallaire;
- servitude pluviale de 1,5 mètre de largeur sur le lot 15-75 appartenant à Mme Violette Joly-Duval;
- servitude pluviale de 1,5 mètre de largeur sur le lot 15-76 appartenant à M. Daniel Savoie;
- servitude pluviale de 3 mètres de largeur sur le lot 15-170 appartenant à M. Robert Launier;
- servitude pluviale de 3 mètres de largeur et de plus ou moins 27 mètres de longueur sur le lot P.-15 située à 90 pieds du lot 15-218, appartenant à la succession J.C. Honoré Dansereau et
- servitude sanitaire de 3 mètres de largeur située dans le prolongement de la ligne de subdivision entre les lots 17-264 et 17-265 pour une longueur de plus ou moins 39 mètres rejoignant la rue des Dominicains, appartenant à la succession J.C. Honoré Dansereau;

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats à cet effet.

ADOPTÉE

295-84 Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'enlèvement de 10 poteaux et luminaires situés sur la Route # 138, lesquels nuisant aux travaux prévus sur cette route et ce tel que l'entente prise avec M. Guy Rochefort, du ministère des Transports, le 10 juillet 1984 et tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville; le tout sans frais de la part de la municipalité.

ADOPTÉE

296-84 Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'enlèvement de 5 luminaires et de 4 poteaux et luminaires situés sur la Route # 138, une fois que les travaux de cette route seront complétés, le tout tel que l'entente prise avec M. Guy Rochefort, du ministère des Transports, le 10 juillet 1984 et tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville; le tout sans frais de la part de la municipalité.

ADOPTÉE

297-84 Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir accorder à la ville de Trois-Rivières-Ouest un droit de passage pour la mise en place d'un égout pluvial sur le lot P.-162-1, le tout tel que montré aux plans préparés par le service technique de la ville en date du 28 juin 1984 et représenté sur une partie du plan # 12045 en date du mois de janvier 1959, préparé par Shawinigan Water & Power C.O.

ADOPTÉE

298-84 Appui, cours d'eau Ste-Marguerite

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande des propriétaires des lots 102 et 103 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières qui désirent faire améliorer la branche # 9 de la rivière Ste-Marguerite et que la ville demande au ministère de l'Agriculture son intervention à titre gratuit.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant un emprunt au

montant de 50 000 $ du fonds de roulement pour des travaux de pavage.

299-84 Demande à la Commission municipale

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite à la Commission municipale du Québec afin d'autoriser la ville de Trois-Rivières-Ouest à emprunter un montant de 50 000 $ du fonds de roulement pour effectuer des travaux de pavage sur différentes rues de la ville; cet emprunt sera remboursé à même les fonds généraux de la ville sur une période de 5 ans à partir du budget de 1985, par versements égaux.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement appropriant un montant de 120 000 $ du surplus réservé de la ville pour le paiement des taxes des terrains achetés en vertu du règlement # 404.

300-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer les contrats suivants:
- servitude d'aqueduc de plus ou moins 4 mètres par plus ou moins 33 mètres sur les lots P.-150 et P.-151 appartenant à Terrasse de l'Érablière inc.;
- servitude d'aqueduc de plus ou moins 25 X 25 X 20 X 16,5 mètres sur les lots P.-152, P.-153 et P.-154 appartenant à Jacqueline et Georges Laroche;

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

Le 16 juillet 1984

301-84 Mandat à Me Claude Boucher

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer les contrats suivants:

- servitude pluviale de 1,5 mètre par 18,29 mètres sur le lot 15-83 appartenant à M. François Carignan;
- servitude pluviale de 1,5 mètre par 18,29 mètres sur le lot 15-102 appartenant à M. Lionel Girard;
- servitude pluviale de 1,5 mètre par 18,29 mètres et de 3 mètres par 30,48 mètres sur le lot 15-101 appartenant à M. Normand B. Tessier;
- servitude pluviale de 3 mètres par 30,48 mètres sur les lots 15-143 et P.-15-142 appartenant à Mme Yvette Chicoine Parmentier;
- servitude pluviale de 1 mètre par 30,48 mètres sur le lot 15-130 appartenant à Mme Mariette Boudreault;
- Servitude pluviale de 2 mètres par 30,48 mètres sur le lot 15-131 appartenant à M. Gaétan Piché et Francine Laprise;
- servitude pluviale de 3 mètres par 60,96 mètres sur le lot P.-15-16 appartenant à Noé Veillette inc.;
- servitude pluviale de 1,5 mètre par 30,48 mètres sur le lot 15-87 appartenant à M. Gilles Pothier;
- servitude pluviale de 1,5 mètre par 1,5 mètre sur le lot 15-98 appartenant à M. Émilien Bolduc;
- servitude pluviale de 1,5 mètre par 30,48 mètres et 1,5 mètre par 9,15 mètres sur le lot P.-15-86 appartenant à Mme Thérèse Pothier-Croteau;
- servitude pluviale de 1,5 mètre par 27,44 mètres sur les lots P.-15-86 et 15-85 appartenant à M. Sandro Sava;
- servitude pluviale de 1,5 mètre par 18,29 mètres sur le lot 15-99 appartenant à M. Jean-Marie Paulin;
- servitude pluviale de 1,5 mètre par 18,29 mètres sur le lot 15-100 appartenant à M. Léonard Beaulieu jr. et
- servitude pluviale de 1,5 mètre par 18,29 mètres sur le lot 15-84 appartenant à M. Jean Bellemare;

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

302-84 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement les plans # 11-132, 11-133 et 11-134 pour la confection d'un égout pluvial sur la rue de Sienne.

ADOPTÉE

303-84 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement les plans # 11-128, 11-129, 11-74, 11-75, 11-20 et 11-73 pour la confection d'un égout pluvial sur la rue des Dominicains.

ADOPTÉE

304-84 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement les plans # 11-112, 11-116, 11-117, 11-118, 11-119, 11-120, 11-121, 11-144, 11-145, 11-146, 11-147, 11-148, 10-330-2 et 10-330-3 pour la confection d'un égout pluvial et sanitaire et d'un aqueduc sur les rues Précourt, Gadbois, Aubert, Côte Rosemont, Longseault, Poitiers et Dumouchel.

ADOPTÉE

305-84 Sympathies à la famille B. Gilbert

CONSIDÉRANT que la douleur qui les frappe nous touche également;

CONSIDÉRANT que monsieur Bertrand Gilbert travaillait depuis longue date et qu'il a vu naître la ville de Trois-Rivières-Ouest;

Le 16 juillet 1984

CONSIDÉRANT que perdre un employé après 25 ans de loyaux services est très difficile à accepter;

C'EST POURQUOI lorsque l'épreuve nous frappe il nous faut rester forts;

ET IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères condoléances à la famille de monsieur Bertrand Gilbert ainsi qu'au nom de tous les employés et des citoyens de la ville.

ADOPTÉE

Correspondance

Famille Simard: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Johnny Simard).

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé: Envoie une copie de la lettre reçue du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant le creusage du cours d'eau Ste-Marguerite.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé: Annonce que des travaux de couche d'usure seront effectués par Les Pavages de Nicolet Inc. sur l'autoroute 755.

Le Comité d'école Richelieu: Remercie le Conseil pour les travaux exécutés dans le parc-école Anjou.

M. Gérald Tellier: Remerciements pour l'hommage posthume rendu à M. Emile Tellier.

l. Michel Joly et son amie: Remerciements pour sympathies (Décès de Mme Gabrielle Lesieur-Joly).

M. Conrad Godin: Remerciements pour félicitations offertes lors de sa nomination à titre de Maître du Collège dentaire international.

M. Alain Marcoux, député de Rimouski: Envoie un modèle de règlement concernant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie.

M. et Mme Raymond Levert: Remerciements à MM. René Bourassa et Denis Dussault, service des permis, pour le bon travail effectué.

M. Claude Masson, président-éditeur du Nouvelliste: Remerciements pour les encouragements lors de son entrée en fonction.

Mme Lucie Faucher et M. Michel Rousseau, agents d'affaires, Service de Réadaptation Sociale inc.: Demandent l'appui de la ville pour participer au financement du projet "CALENDRIER 1985".

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé: Envoie une copie de la lettre expédiée à M. Jean Garon, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation concernant le creusage du cours d'eau Ste-Marguerite.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement 807-E. (Corvée-Habitation)

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement 807-E.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement 395. (SM rues Gilbert, de Musset, Chagnon, place de Rouen, Clermont et Bayonne)

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement 395.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement 397. (SM rues Lisieux, Côte Rosemont et Précourt)

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement 397.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement 398. (SM rues Brunet et Carrier)

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement 398.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre adressée à M. Guy Tardif, ministre de l'Habitation concernant le programme Loginove.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement 404. (Achat de terrains, loi # 82)

Le 16 juillet 1984

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement 404.

Résidants de la rue Coubertin: Envoient une pétition pour protester contre le bruit causé par le camion faisant la cueillette des vidanges durant la nuit.

M. Guy Tardif, ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur: Annonce que le programme Corvée-Habitation serait maintenu jusqu'au 31 décembre 1984.

Association Touristique du Coeur du Québec: Entreprend sa campagne de recrutement et demande de se joindre à l'Association en tant que membre.

Les membres du comité de liturgie Jean XXIII: Remerciements pour avoir mis à leur disposition l'aréna le 24 juin dernier.

M. Jean-Guy Lemay: Sujet Maison Mélaric.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement 400. (Égout sanitaire, Route # 138)

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement 400.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement 387-A. (Élargissement, Route # 138)

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement 387-A.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 23 juillet 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 juillet 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. les conseillers Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption de la soumission de chaînes de béton

2.- Résolution modifiant les articles 3, 4, 5, 14, 15 et 16 du règlement # 401

3.- Résolution abrogeant la résolution 396-83

4.- Vente parc industriel

5.- Servitude d'égout pluvial sur les lots 37-118 et 36-112

6.- Servitude d'égout sanitaire sur le lot P.10-19

306-84 Adoption de la soumission, confection de chaînes de béton

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection de chaînes de béton ont été ouvertes le 20 juillet 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Charles Charest, maire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Alternative	Montant
Cimentier Marock inc.	I	102 289,60 $
Cimentier Marock inc.	II	n'a pas soumissioné
Laval Construction ltée	I	118 949,03
Laval Construction ltée	II	128 940,07

Excavation René Gélinas inc.	I	97 671,00
Excavation René Gélinas inc	II	n'a pas soumissioné
Trochaines inc.	I	101 523,17
Trochaines inc.	II	131 512,64

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Excavation René Gélinas inc., pour la confection de chaînes de béton, au montant de 97 671,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

307-84

Résolution modifiant les articles 3, 4, 5, 14, 15 et 16 du règlement # 401

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

Que les articles 3, 4, 5, 14, 15 et 16 soient modifiés de la façon suivante:

ARTICLE 3.- "Le Conseil municipal est autorisé à emprunter" ce texte est modifié en enlevant le mot "emprunter" qui est remplacé par "dépenser".

ARTICLE 4.- Le Conseil municipal approprie au paiement de ce règlement le montant de la part des promoteurs inscrit à l'annexe "D" du présent règlement.

ARTICLE 5.- Le Conseil municipal est autorisé à emprunter par émission d'obligations jusqu'à concurrence de la somme de 238 914 $.

ARTICLE 14- Dans le cas d'un financement ou d'un refinancement par émission d'obligations, il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement; le prélèvement de la taxe spéciale imposée aux articles 15 et 16 du présent règlement sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payer par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations.

ARTICLE 15- Il est par le présent règlement imposé et sera prélevé annuellement une taxe spéciale à un taux suffisant réparti suivant le frontage des terrains riverains tel que décrit à l'annexe "A" du présent règlement, pour pourvoir au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt, jusqu'à concurrence de 166 250 $.

Pour les lots de coin et les terrains irréguliers, le calcul se fait de la façon décrite au règlement # 567-A.

ARTICLE 16- Pour le solde de l'emprunt décrété dans le présent règlement, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ADOPTÉE

308-84 Résolution abrogeant la résolution 396-83

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Que la résolution 396-83 concernant la vente du lot 10-41 dans le parc industriel à la firme L.C.S.P. inc. soit abrogée à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

309-84 Vente du lot # 10-41 dans le parc industriel à M. Claude Aubé.

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à M. Claude Aubé, un terrain de figure régulière composé du lot 10-41 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord-est par le lot 10-40, vers le sud-est par le lot Ptie 10, vers le sud-ouest par le lot 10-42 et vers le nord-ouest par la rue St-Joseph (10-18).

MESURES:

Mesurant dans la ligne nord-est 54,87 mètres, dans sa ligne sud-est 44,20 mètres, dans sa ligne sud-ouest 54,87 mètres et dans sa ligne nord-ouest 44,20 mètres.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie deux mille quatre cent vingt-quatre virgule huit (2 424,8) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,59 $ le mètres carrés, soit 6 280,23 $ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise

sera d'environ trois cent trente-cinq (335) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé

par le notaire Yves-M. Veillette, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

310-84 Servitude d'égout pluvial sur les lots 36-145, 36-112, 36-113 et 37-118

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer les contrats suivants:

- servitude d'égout pluvial de 2,47 m de front et de 2,39 m à l'arrière par 35,82 m de profondeur dans sa ligne nord-est et de 35,86 m de profondeur dans sa ligne sud-ouest, le tout faisant partie du lot # 37-118 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières appartenant à Mme Rose Petkoff-Nolet et qu'une compensation de deux cents dollars (200 $) lui soit attribuée pour perte de produits maraîchers;

- servitude d'égout pluvial de 3,77 m de front et 3,77 m à l'arrière par 3,05 m de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, le tout faisant partie du lot # 36-145 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, servitude d'égout pluvial de 3,77 m de front et 3,75 m à l'arrière par 30,59 m de profondeur dans sa ligne nord-est et de 31,37 m de profondeur dans sa ligne sud-ouest, le tout faisant partie du lot # 36-112 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières et servitude d'égout pluvial de 3,75 m de front et 3,76 m à l'arrière par 9,38 m de profondeur dans sa ligne nord-est et 9,39 m de profondeur dans sa ligne sud-ouest, le tout faisant partie du lot # 36-113, cadastre de la

paroisse de Trois-Rivières, le tout appartenant à M. Carol De Repentigny;

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

311-84

Servitude d'égout sanitaire sur le lot P.-10-19

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

Il est résolu qu'en considération par M. Jacques Dugré d'accorder à la ville de Trois-Rivières-Ouest une servitude d'égout sanitaire sur son lot P.-10-19, celle-ci s'engage à effectuer les travaux s'y rapportant avec diligence et à réaménager les

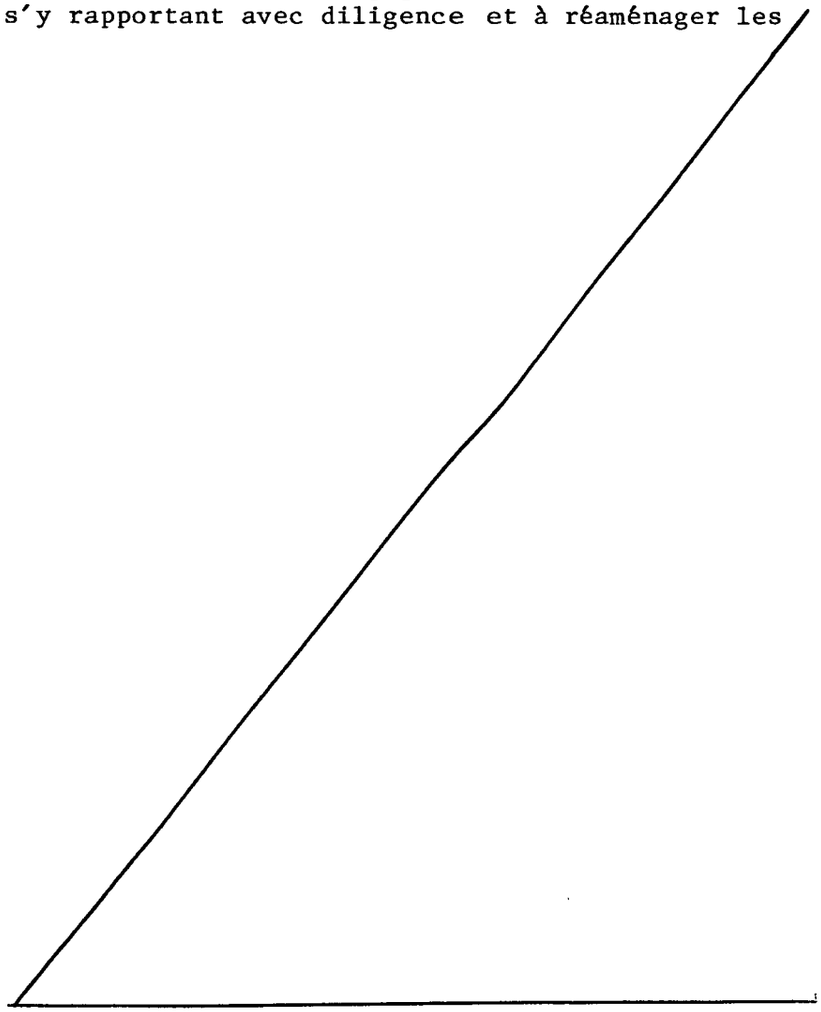

Le 23 juillet 1984

les travaux s'y rapportant avec diligence et à réaménager les lieux correctement de façon à éliminer toute source de dommages pouvant être causés dans l'immédiat et pour l'avenir à la propriété de M. Dugré et résultant des travaux nécessités par l'installation de tel égout sanitaire.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 23 juillet 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 23 juillet 1984.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 30 juillet 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 30 juillet 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général, M. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Appui au corps médical du Centre Hospitalier St-Joseph de Trois-Rivières

312-84 Appui au corps médical du Centre Hospitalier St-Joseph de Trois-Rivières

CONSIDÉRANT que le bloc opératoire du Centre Hospitalier St-Joseph n'a subi aucune amélioration majeure depuis sa construction en 1939.

CONSIDÉRANT que le dit bloc est qualifié comme étant vétuste, insalubre, non fonctionnel et même dangereux pour la santé de ceux qui y travaillent.

CONSIDÉRANT que le dit bloc ne correspond plus aux normes minimales acceptables pour ce genre d'installation.

CONSIDÉRANT que des démarches ont été entreprises depuis 1965 avec les instances gouvernementales dans le but de rénover le dit bloc opératoire.

CONDIDÉRANT que la rénovation de l'actuel bloc opératoire du Centre Hospitalier St-Joseph répondrait aux besoins les plus fondamentaux et essentiels de la population trifluvienne et régionale en matière de soins médicaux adéquats à être dispensés.

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

Le 30 juillet 1984

que la ville de Trois-Rivières-Ouest désire fermement appuyer par la présente les revendications du corps médical du Centre Hospitalier St-Joseph de Trois-Rivières qui réclame des autorités gouvernementales les sommes d'argent nécessaires à la rénovation immédiate du bloc opératoire actuel conformément aux plans conçus et réalisés par l'architecte monsieur Jean-Louis Caron.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 30 juillet 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 30 juillet 1984.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 31 juillet 1984

Règlement # 405

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 405 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Frontenac et Louis-Riel et autorisant un emprunt n'excédant pas 81 035 $", tenue les 30 et 31 juillet 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

A 19 h 15, le 31 juillet 1984, je déclare que ledit règlement # 405 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 13 août 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 13 août 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général, M. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

313-84 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 405

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 30 et 31 juillet au sujet du règlement # 405 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Frontenac et Louis-Riel et autorisant un emprunt n'excédant pas 81 035 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

314-84 Adoption de la soumission, pavage de rues

CONSIDÉRANT que les soumissions pour le pavage de rues ont été ouvertes le 3 août 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Charles Charest, maire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Le 13 août 1984

Nom	Montant
Massicotte & fils ltée	431 818,00 $
Les pavages de Nicolet inc.	444 307,57
Pagé Construction inc.	447 267,03

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Massicotte & fils ltée, pour le pavage de rues, au montant de 419 513,00 $, ce montant exclut l'item "L" de la soumission, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

315-84 Vente de terrains, rue Quirion

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a demandé des soumissions pour la vente des terrains sur la rue Quirion;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Fraser a fourni une soumission, au montant de 9 525,00 $, pour l'item 11, soit le lot # 155-172;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à monsieur Denis Fraser le lot 155-172, au montant de 9 525,00 $ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente qui sera préparé par Me Claude Boucher, notaire; incluant la servitude sanitaire.

ADOPTÉE

316-84 Vente de terrains, rue Quirion

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a demandé des soumissions pour la vente des terrains sur la rue Quirion;

CONSIDÉRANT que Construction D.M. Turcotte a fourni une soumission, au montant de 95 000,00 $, pour les items 1 à 10 inclusivement, soit les lots 150-267, 150-268, 150-269, 150-270 & 155-165, 155-166, 155-167, 155-168, 155-169, 155-170 et 155-171;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Construction D.M. Turcotte les lots 150-267, 150-268, 150-269, 150-270 & 155-165, 155-166, 155-167, 155-168, 155-169, 155-170 et 155-171, au montant de 95 000,00 $ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente qui sera préparé par Me Claude Boucher, notaire; incluant la servitude sanitaire.

ADOPTÉE

317-84 Remplacement d'un plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 27 avril 1984, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le lot # 399 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan. (Dossier # 33616)

ADOPTÉE

318-84 Adoption, mutations du 16 au 31 mai 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 mai 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 296,50 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

319-84 Adoption, mutations du 1er au 15 juin 1984

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 juin 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 5 275,88 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

320-84 Adoption de la soumission, réparation de la toiture de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la réparation de la toiture de la bibliothèque ont été ouvertes le 3 août 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Couvreur B.L. inc.	7 357,00 $
J.C. Papillon & fils ltée	6 703,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion du directeur du service des loisirs;

Le 13 août 1984

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme J.C. Papillon & fils ltée, pour la réparation de la toiture de la bibliothèque, au montant de 6 703 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection de la mise en forme, du pavage et des chaînes de béton sur la rue Bellevue et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 000 $.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 20 août 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 août 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

321-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 juillet 1984

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 juillet 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

322-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 juillet 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 juillet 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

323-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 juillet 1984

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 juillet 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

324-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 août 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 août 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

325-84 Adoption, liste de comptes, C-32-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-32-84, concernant les chèques # 11825 à 11887 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 18 600,00 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

326-84 Adoption, liste de comptes, C-33-84

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-33-84, concernant les chèques # 11888 à 11916 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 217 746,64 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

327-84 Adoption, liste de comptes, C-34-84

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-34-84, concernant les chèques # 11917 à 11935 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 42 767,63 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

328-84 Adoption, liste de comptes, C-35-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-35-84, concernant les chèques # 11936 à 12020 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 61 594,28 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

329-84 Adoption, liste de comptes, C-36-84

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-36-84, concernant les chèques # 12021 à 12038 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 147 181,06 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

330-84 Adoption, liste de comptes, C-37-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-37-84, concernant les chèques # 12039 à 12079 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 647 720,04 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

331-84 Adoption, liste des mutations du 18 au 29-06-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 18 au 29 juin 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 8 695,73 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

332-84 Adoption, liste des mutations du 3 au 18-07-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 3 au 18 juillet 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 163,10 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

333-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest, 1983, partie II:

M. Alain Lemieux (3400, Lefort) 1 000 $
M. Denis Magnan (5415, Aubert) 1 000 $
M. Pierre Lapointe (3550, Lefort) 1 000 $
M. Jacques Comeau (3345, Chagnon) 1 000 $
M. Robert Laframboise (525, Lemay) 1 000 $

ADOPTÉE

334-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Jean-Luc Pleau (710, Brunet) 500 $
M. Gilles Dupont (3405, Lefort) 500 $

M. Pierre Descormiers (3465, Lefort) 500 $
M. Denis Beauregard (5470, Aubert) 500 $
M. Serge Marcotte (5495, Aubert) 500 $
M. Jean-François Levasseur (5395, Louisbourg) 500 $
M. Noel Lafrenière (3385, Lefort) 500 $

ADOPTÉE

335-84 Appui au club de tir à l'arc

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de subvention présentée par le club de tir à l'arc "Le Sagittaire inc.", dans le cadre du programme P.A.D.E.L., volet II du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

336-84 Subvention au Bureau Touristique inc.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

qu'une subvention au montant de 35,53 $ soit accordée au Bureau Touristique inc., à titre de compensation pour les taxes scolaires de l'année 1984.

ADOPTÉE

337-84 Intervention, servitude de stationnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à intervenir au contrat entre Brasserie O'Keefe ltée et monsieur Guy Hains concernant une servitude de stationnement.

ADOPTÉE

338-84

Intervention, servitude de stationnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à intervenir au contrat entre Brasserie O'Keefe ltée et 119876 Canada inc. concernant une servitude de stationnement.

ADOPTÉE

339-84

Intervention, servitude d'aspect

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à intervenir au contrat de servitude d'aspect du 3280, rue Calais, afin de donner mainlevée à ladite condition.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 15 de la C.I.T.F., lequel décrète et autorise l'achat de vingt-et-un (21) abris d'attente, l'achat de quatre (4) autobus adaptés pour le transport des personnes handicapées ainsi que des équipements desdits autobus, et décrète un emprunt par obligations au montant de 320 000 $ à ces effets.

340-84

Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer un contrat de servitude pluviale de 15 mètres de largeur entre les lots P.-33 et P.-34 de la rue Notre-Dame au fleuve St-Laurent, appartenant à Toronto Général Trust Corporation et Harwick Development Corporation ltée.

ADOPTÉE

341-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré d'une partie du lot P.-161-167, sans arpentage, à M. Daniel Plouffe, pour la somme de 500 $ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

342-84 Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré des lots 38-303 et 38-304, sans arpentage, à monsieur Gérald Lemelin pour la somme de 500 $ et que le Maire et le Greffier soient autorisés le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

343-84 Appui à Mme Berthe L. Bourassa - C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de madame Berthe L. Bourassa, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'aliénation d'une partie du lot P.-118 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

Le 20 août 1984

344-84 Adoption de la soumission, rue Roberge

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection des services municipaux sur la rue Roberge ont été ouvertes le 10 août 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Panpierre inc.	15 257,88 $
Clément Ricard & fils inc.	16 261,65
Excavations Dratex inc.	18 071,33

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour la confection des services municipaux de la rue Roberge, au montant de 15 257,88 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant les articles 4, 15 et les annexes "A" et"D" du règlement # 395.

345-84 Adoption du règlement # 407

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 407 intitulé: "Règlement concernant la confection des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage de la rue Bellevue et autorisant un emprunt n'excédant pas 58 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Précourt, Gadbois et Aubert et autorisant un emprunt n'excédant pas 825 000 $.

346-84

Adoption du règlement # 406

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 406 intitulé: "Règlement décrétant le repavage sur différentes rues de la ville et autorisant un emprunt au fonds de roulement de 50 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

347-84

Adoption du règlement # 604

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 604 intitulé: "Règlement appropriant un montant de 120 000 $ du surplus réservé au budget de la ville", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

348-84

Adoption du règlement # 1000.8

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 1000.8 intitulé: "Règlement modifiant les articles 1 et 7 du règlement # 1000 (Police et Incendie) concernant les parcs et les parcs-écoles", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée règlement concernant la confection des services municipaux de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 65 000 $.

349-84

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec, les plans 11-13, 11-140, 11-141 et 11-142 pour la confection des services municipaux des rues Quirion et Estérel.

ADOPTÉE

350-84

Modification de la résolution # 274-81 - signatures des effets bancaires

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ci-après appelée la Banque soit par les présentes nommée banquier de la ville;

que le Maire ou le Maire suppléant, le Trésorier, l'Assistant trésorier ou le Greffier, soient autorisés par la présente:

a) à faire, signer, tirer, accepter, endosser, négocier, remettre, déposer ou transférer l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change,

ordres de paiement, contrats de lettres de crédit et de change à terme, que cela entraîne ou non un découvert dans tout compte de la ville; et aussi, à signer les documents autorisant tout employé de la Banque à accepter et/ou à payer l'un quelconque ou tous billets à ordre, traites ou lettres de change au nom de la ville; et aussi, à signer des reçus et des ordres de paiement se rapportant à toute propriété de la ville détenue par la Banque ou pour le compte de celle-ci;

b) à accomplir toutes actions et à signer tous documents requis pour donner à la Banque toute garantie sur l'un quelconque ou sur tous biens réels ou personnels, biens meubles ou immeubles de la ville, que ce soit sous forme d'hypothèque, de charge, de nantissement, de cession, de transfert ou autre, y compris, sans restreindre le caractère général de ce qui précède, des garanties sur les comptes à recevoir, les effets, billets et autres instruments négociables, les valeurs mobilières (telles que définies dans la Loi sur les Banques), les récépissés d'entrepôt, les connaissements, les garanties prévues à l'article 82 ou à l'article 88 de la Loi sur les Banques, les garanties hypothécaires aux termes de la Loi sur les Banques, de la Loi nationale sur l'Habitation ou de toute autre loi; et

c) à signer la formule de contrat de la Banque au sujet de la tenue et de la vérification des comptes de la ville, et également à signer toute entente avec la Banque ou à lui donner toute autorisation relativement aux opérations bancaires de la ville, soit de manière générale ou en rapport avec toute opération particulière;

que n'importe lequel de ceux qui suivent, le Trésorier, l'Assistant trésorier ou le Greffier soient, par les présentes, autorisés de à temps à autre, pour et au nom de la ville, à nogocier auprès de, ou à déposer à, ou à transporter à la Banque (uniquement au crédit du compte de la ville) l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change et ordres de paiement et, pour ces fins, à tirer, signer ou endosser tous tels instruments ou l'un quelconque d'entre eux, ou à les livrer à la Banque après y avoir apposé à l'endos un timbre de caoutchouc ou

autre portant le nom de la ville, et aussi à recevoir tous chèques payés et autres notes de débit imputées à l'un quelconque des comptes de la ville et à signer la formule de reçu y relative de la Banque;

que la Banque pourra se prévaloir de toutes actions accomplies et de tous documents signés au nom de la ville conformément à l'autorisation qui précède, lesdits faits et documents liant la ville, que le sceau de celle-ci ait été apposé ou non sur les documents en question;

que la ville doit fournir à la Banque une copie authentique de la présente résolution, une liste de nom des administrateurs, des cadres et des employés de la ville autorisés par la présente résolution à agir pour la ville, ainsi qu'un spécimen de leur signature, afin que s'en serve chacune des succursales de la Banque avec laquelle traite la ville, jusqu'à ce qu'un avis du contraire ou tout changement à ce sujet ait été donné par écrit au directeur ou au directeur suppléant de la succursale intéressée.

ADOPTÉE

351-84 Proclamation des gagnants du concours "Maisons Fleuries de Trois-Rivières-Ouest 1984"

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours Maisons Fleuries de Trois-Rivières-Ouest 1984:

- Catégorie aménagement général:
  M. Rosaire de Grandmont, 789, rue Bernard

- Catégorie jeunes plantations:
  M. Clément Launier, 105, rue Delormier

- Catégorie commerces:
  M. Daniel Hachez, 4270, rue Notre-Dame

- Catégorie balcons fleuris:
  M. Gérard Plouffe, 3195, Côte Richelieu

- Catégorie boîtes à fleurs et fleurs annuelles:
  Mme Roselyne Leblanc, 5450, rue Vimont

- Engrais d'une valeur de 25 $ fourni par la Floriculture H.G. Gauthier inc.:

  M. Michel Lavoie, 3885, rue Landerneau
  M. Armand Gélinas, 5684, rue Roland
  M. Albert Pelletier, 97, rue Bellevue
  M. Clément Lemire, 380, rue Després

- Bulbes d'automne d'une valeur de 25 $ fourni par la Floriculture H.G. Gauthier inc.:

  M. Paul André Morin, 175, rue Bourassa
  M. Jean Fournier, 60, rue Delormier
  M. Maurice Côté, 2805, rue Forest
  Mme Bibiane Groleau, 5325, rue Poitiers

- Prix de 25 $ en argent:

  Mme Christiane Dupuis, 591, rue des Dominicains
  M. Yvon Piché, 2855, rue Gagnon

ADOPTÉE

352-84 Paiement des travaux de la Route # 138

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil municipal approuve le rapport du 18 août 1984 de l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux qui s'élèvent à 137 943,70 $ et que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le ministère des Transports et les a adoptées notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle(s) que le ministère des Transports a accordées.

ADOPTÉE

353-84 Félicitations à M. Claude Touzin, o.m.a.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil municipal félicite sincèrement monsieur Claude Touzin, o.m.a., pour sa nomination

à titre de vice-président de la section VI de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec.

ADOPTÉE

354-84 Adoption de la soumission, services municipaux des rues de Musset, Gilbert, Chagnon, place de Rouen et Clermont

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues de Musset, Gilbert, Chagnon, place de Rouen et Clermont ont été ouvertes le 18 mai 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Luc Massé, ingénieur junior, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	201 533,38 $
J.P. Doyon ltée	271 090,30 $
Panpierre inc.	233 805,74 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard & fils inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues de Musset, Bilbert, Chagnon, place de Rouen et Clermont, au montant de 201 533,38 $,

étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Correspondance

Conseil Québécois du commerce de détail: Demande un appui financier pour sa campagne contre le vol à l'étalage.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé: Informe que des subventions seront accordées dans le cadre du programme PADEL.

M. Jean-Paul Charbonneau, Excavations Dratex inc.: Offre des condoléances suite au décès de M. Bertrand Gilbert.

Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie: Remerciements pour la présence de monsieur le Maire lors de leur conférence de presse.

Famille Benoit Côté: Remerciements pour sympathies (décès de Mme Benoit Côté).

Familles Valois et Houle: Remerciements pour sympathies (décès de M. Cajetan Valois).

Famille Legris: Remerciements pour sympathies (décès de Mme Anne-Marie Legris).

Famille Bertrand Gilbert: Remerciements pour sympathies (décès de M. Bertrand Gilbert).

M. Guy Chevrette, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Nous transmet le Programme national de soutien aux activités de loisir municipal.

M. Paul Mercier, président du comité des Maires des Laurentides: Fournit copie du rapport envoyé à M. Jacques Léonard, ministre des Transports dans le but d'obtenir un raccourcissement de l'échéancier d'abolition du péage.

M. Serge Lapointe: Remerciements aux employés de la ville, ainsi qu'à M. Lehouillier pour le travail bien fait lors de travaux effectués sur son terrain.

Le 20 août 1984

M. Adrien Ouellette, ministre de l'Environnement: Transmet des feuillets cartographiques concernant des zones inondables.

M. Jean Corbeil, président UMQ: Accepte et appuie la résolution voulant que le produit des amendes concernant le port de la ceinture de sécurité et les boissons soit remis aux municipalités.

M. Jacques O'Bready, sous-ministre des Affaires municipales: Fournit une brochure du Programme de stages en milieu de travail et invite la municipalité à s'en prévaloir.

M. Louis St-Yves: Adresse une lettre au conseil concernant la taxe de mutation.

M. Léon Trépanier, c.a., Samson Bélair: Remerciements concernant la nomination des vérificateurs pour 1984.

M. Michel Camirand, CRD-04: Demande de fournir un appui à l'usine Canron lors de travaux au réseau d'aqueduc.

M. Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme: Approuve la résolution 308-84 concernant la vente de terrain du parc industriel à L.C.S.P.

M. Raymond Caron, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Réfère le dossier du cours d'eau Lacerte, règlement # 569, à notre Bureau de renseignements agricoles.

Commission municipale du Québec: Approbation d'un emprunt de 50 000 $ au fonds de roulement.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement 394-A (Annexe des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement 394-A.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement 402 (Confection d'un égout pluvial, mise en forme et pavage rue Roberge).

Commission municipale du Québec: Aprobation du règlement 402.

Le 20 août 1984

Me Michel Richard, conseiller juridique: Envoie copie du jugement concernant la requête pour permission de démolir dans le dossier de M. René Devoy.

Mme Françoise C. Drolet, candidate libérale: Accuse réception de notre lettre concernant l'ouverture d'un bureau de poste dans notre municipalité.

J. Pascal inc.: Accuse réception de notre lettre du 11 juillet concernant la situation qui existe à ce magasin.

Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme: Approbation de la vente du lot # 10-41 dans le parc industriel à M. Claude Aubé.

M. Georges Carrère: Remerciements pour le gentil mot de prompt rétablissement.

Résidents de la rue Bourassa: Envoient une pétition concernant les poteaux et affiches installés à l'angle des rues Bourassa et Arnaud.

Résidents de la rue Aubert: Envoient une pétition concernant l'installation des lampadaires, la mise en place de chaînes de béton et le recouvrement d'asphalte de cette rue.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 septembre 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 septembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

355-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 août 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 août 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

356-84 Adoption, liste de comptes C-38-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-38-84, concernant les chèques # 12080 à 12096 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 175 840,97 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

357-84 Adoption, liste de comptes C-39-84

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-39-84, concernant les chèques # 12097 à 12113 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 41 814,98 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

358-84 Adoption, liste de comptes C-40-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-40-84, concernant les chèques # 12114 à 12131 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 43 940,00 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

359-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest, 1982:

M. Laurent-J. Deshaies (1105-1115-1125-1135, Côte Richelieu) 900 $

ADOPTÉE

360-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest, 1983, partie II:

M. Claude Grégoire (6260, Quirion) 1 000 $
M. Jacques Beaupré (715-725, Brunet) 12 000 $

ADOPTÉE

361-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. André Houde (3690, de Musset) 500 $
M. Louis Cayer (3715, de Musset) 500 $

ADOPTÉE

362-84 Adoption, règlement # 572

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 572 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlemenmt # 15 (1984) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

363-84 Adoption, règlement # 395-A

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 395-A intitulé: "Règlement modifiant les articles 4 et 15 ainsi que les annexes "A" et "D" du règlement # 395", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

364-84 Adoption, règlement # 408

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 408 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues

Précourt, Gadbois et Aubert et autorisant un emprunt n'excédant pas 733 005 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

365-84 Retrait d'adjudication

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le retrait d'adjudication concernant la vente du 18 juillet 1984 des lots # 38-67, 38-68 et 38-69 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à monsieur Justin Adam.

ADOPTÉE

366-84 Approbation, programme de construction d'un H.L.M.

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 février 1981, le Conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de vingt (20) unités de logements pour personnes retraitées;

CONSIDÉRANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant dix-huit (18) unités de logements de 1 chambre à coucher et deux (2) unités de logements de 2 chambres à coucher;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce programme d'habitation la Société d'habitation du Québec a arrêté son choix sur le terrain portant les numéros de lots 11-77 et 11-78 situés sur la rue Brunet et appartenant à Les Appartements des Tourelles;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'accord sur le programme de construction et le choix du terrain retenus par la Société d'habitation du Québec;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

1.- que le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec;

2.- que le Conseil approuve le choix du terrain proposé par la Société d'habitation du Québec;

3.- que le Conseil s'engage à fournir à ses frais les infrastructures nécessaires jusqu'à la limite de lot et ce, pour le début de la construction;

4.- que le Conseil s'engage à procéder aux démarches de modification de règlement si le zonage n'est pas adéquat et

5.- que le Conseil s'engage à participer au déficit d'exploitation généré par le projet.

ADOPTÉE

367-84 Modification de la résolution # 341-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la résolution # 341-84 soit modifiée comme suit: que Me Claude Boucher, notaire soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré d'une partie du lot P.-161-167, soit un terrain de figure triangulaire, borné en front soit au Nord-Est par la rue Pontoise (161-165), au Sud par le lot P.-161-166 et au Nord-Ouest par une autre partie du lot 161-167, mesurant dans sa ligne Nord-Est 9,22 m, dans sa ligne Sud une longueur d'environ 27,8 m et dans sa ligne Nord-Ouest une longueur d'environ 24,9 m, le tout ayant une superficie d'environ 128,2 mètres carrés; sans arpentage, à M. Daniel Plouffe, pour la somme de 400 $ et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

368-84

Abrogation de la résolution # 301-84

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la résolution # 301-84, concernant un mandat à Me Claude Boucher, notaire, pour préparer certaines servitudes sur la rue de Sienne, soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

369-84

Acceptation de la proposition - cession lot P.-29

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la proposition du ministère des Transports du Québec pour la cession du lot P.-29 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour la confection d'une rue, le tout tel que spécifié dans la lettre du 20 août 1984 dudit ministère; et que Me Yves-M. Veillette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

370-84

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire soit mandaté pour préparer un contrat de servitude piétonnière de 4,0 X 28,91 m sur le lot 162-499, appartenant à Les Immeubles de Trois-Rivières inc. et de 4,0 m X 27,43 m sur le lot 161-466, appartenant à Les Constructions Trabeco inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats à cet effet.

ADOPTÉE

371-84

Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Yves-M. Veillette, notaire soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'éclairage de 1,5 m X 9,0 m sur le lot 150-225, et de 1,5 m X 21,0 m sur le lot 150-224, appartenant à Terrasse de l'Érablière inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats à cet effet.

ADOPTÉE

372-84 Adoption de la soumission, services municipaux Côte Richelieu et boulevard Jean XXIII

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout pluvial et de la mise en forme à l'intersection des rues Côte Richelieu et boulevard Jean XXIII ont été ouvertes le 27 août 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	28 348,60 $
Gaston Paillé ltée	26 150,00 $
Panpierre inc.	23 944,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Panpierre inc., pour la confection d'un égout pluvial et de la mise en forme à l'intersection des rues Côte Richelieu et boulevard Jean XXIII, au

montant de 23 944,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

373-84 Adoption de la soumission, services municipaux Quirion et de la Montagne

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc des rues Quirion et de la Montagne ont été ouvertes le 24 août 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	158 304,35 $
Dollard Construction inc.	177 206,15 $
Panpierre inc.	159 479,63 $
Gaston Paillé ltée	169 375,00 $
René Gélinas excavation inc.	183 536,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard & fils inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc des

rues Quirion et de la Montagne, au montant de 158 304,35 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

374-84 Adoption de la soumission, éclairage de rues

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'éclairage de rues ont été ouvertes le 7 septembre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Guimond Électrique inc.	124 995,40 $
Jean Caron & fils inc.	103 573,00 $
R. Dubuc inc.	97 600,00 $
Grenier Élctrique ltée	113 928,95 $
Pierre Brassard (1981) ltée	113 974,60 $
Chagnon (1975) ltée	131 182,30 $
J.P. Marcouiller inc.	111 805,85 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme R. Dubuc inc., pour l'éclairage de rues, au montant de 97 600,00 $, étant donné qu'elle est la

plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 20 août 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur la rue Côte Richelieu.

375-84

Démission d'un pompier volontaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la démission de M. Jean-Claude Frigon, à titre de pompier volontaire, soit acceptée, à compter du 1er septembre 1984 et que le Conseil remercie sincèrement cet employé pour le bon travail effectué au service de la ville depuis un grand nombre d'années.

ADOPTÉE

376-84

Paiement des travaux de la Route # 138

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Conseil municipal approuve le rapport du 7 août 1984 de l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux qui s'élèvent à 333 216,66 $ et que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le ministère des Transports et les a adoptées notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle(s) que le ministère des Transports a accordées.

ADOPTÉE

377-84

Demande d'extension pour le dépôt du rôle 1985

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme d'aide à l'implantation des rôles d'évaluation (le P.A.I.R.E.), le ministère a examiné la documentation inhérente au rôle d'évaluation "nouvelle génération" déposé en 1983; leur vérification a relevé certaines irrégularités fondamentales et que nous avons dû, pour bénéficier de l'aide financière prévue, effectuer et corriger toutes ces anomalies avant le 1er juin 1984 pour obtenir le versement du solde de la subvention;

CONSIDÉRANT que suite à cet ouvrage, nous devons reprendre tous les dossiers commerciaux et résidentiels pour rectifier ces anomalies détectées et corriger pour notre prochain rôle 1985;

CONSIDÉRANT que ceci représente beaucoup de travail laborieux et que nous pouvons affirmer qu'il sera impossible de déposer ledit rôle, tel que demandé, ayant toutes ces irrégularités;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Affaires municipales d'extensionner le délai pour le dépôt du rôle d'évaluation 1985, jusqu'au 1er novembre 1984.

ADOPTÉE

378-84 Régularisation, plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de régulariser la situation existante concernant l'immeuble situé au 3710, rue de Musset à Trois-Rivières-Ouest, en ce qui regarde le plan d'urbanisme pour la marge latérale de cette propriété avec le terrain voisin puisqu'il manque 1,55 pi. afin de respecter ladite marge.

ADOPTÉE

379-84 Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir raccorder le feu clignotant qui sera mis en place au coin des rues Côte Verdun et chemin Ste-Marguerite à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

380-84 Adoption de la soumission, égout pluvial de la rue St-Joseph

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout pluvial de la rue St-Joseph ont été ouvertes le 11 septembre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	36 516,00 $
Gaston Paillé ltée	38 000,00 $
Dollard Construction inc.	33 800,00 $
Excavation René Gélinas inc.	38 841,00 $
Panpierre inc.	36 613,14 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Dollard Construction inc. n'est pas conforme;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseillere

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard & fils inc., pour la confection d'un égout pluvial sur la rue St-Joseph, au montant de 36 516,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

381-84 Versement à la Régie de l'assainissement des eaux

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier de la ville à verser la somme de 3 250 $ à la Régie de l'assainissement des eaux, représentant la part non subventionnée des coûts relatifs à l'étude préliminaire d'assainissement des eaux.

ADOPTÉE

382-84 Félicitations à MM. Brian Mulroney et Pierre-H. Vincent

CONSIDÉRANT qu'un vent conservateur a soufflé sur l'ensemble des provinces du Canada;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest est fière de l'élection de M. Pierre-H. Vincent à titre de député conservateur du comté de Trois-Rivières;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement monsieur Brian Mulroney pour l'éclatante victoire remportée lors de son élection à titre de député du comté de Manicouagan et Premier ministre du Canada et

que le Conseil municipal félicite sincèrement monsieur Pierre-H. Vincent pour son élection à titre de député du comté de Trois-Rivières et l'encourage à continuer l'excellent travail et les efforts déployés qui lui ont permis d'obtenir une très forte majorité à ladite élection.

ADOPTÉE

383-84 Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder au raccordement du local de la patinoire à l'école du Bois-Joli, le tout selon leur estimation déjà fournie.

ADOPTÉE

384-84 Félicitations à M. & Mme Bernard Hamelin

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement M. & Mme Bernard Hamelin à l'occasion de leur 60e anniversaire de mariage et leur souhaite de cheminer ensemble encore longtemps.

ADOPTÉE

385-84 Demande à l'U.M.Q. & au Ministre de l'Environnement

CONSIDÉRANT que les villes doivent signer un protocole concernant l'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT que ce protocole doit être signé avant le 31 mars 1986;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux ne pourront être terminés avant le 31 mars 1986;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'extensionner le délai;

IL EST:

PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite à l'Union des Municipalités du Québec de bien vouloir faire les pressions nécessaires auprès du Ministre de l'Environnement du Québec, pour que les municipalités qui ont signé le protocole et ont débuté leurs travaux avant le 31 mars 1986, lesquels ne pouvant être terminés à cette même date, obtiennent un délai jusqu'au 31 mars 1990 et que la subvention de 90% des travaux s'applique toujours à cette nouvelle date.

ADOPTÉE

Correspondance

Commission municipale du Québec: Approuve la résolution 342-84. (Vente de lots à M. Gérald Lemelin)

Ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation: Nous informe qu'une étude concernant le cours d'eau Rita sera faite.

Centraide: Sollicite un don pour leur organisation.

Fédération de Moto-Tourisme du Québec inc.: Nous informe de la possibilité de les consulter concernant la règlementation des motos.

Dr. Yvon Périgny: Remerciements pour l'appui du Conseil en faveur de la rénovation du bloc opératoire.

Ministère des Affaires municipales: Annonce que l'entrée en vigueur de la refonte du Code municipal a été fixée au 1er septembre 1984.

Maire du Cap-de-la-Madeleine: Demande de verser la part non subventionnée des coûts relatifs à l'étude d'assainissement des eaux.

Ministre des Affaires culturelles: Informe qu'une subvention de 28 164 $ sera versée à la municipalité dans le cadre du programme d'aide aux bibliothèques existantes.

M. Georges Carrère: Sollicite une rencontre avec le Conseil.

Le 11 septembre 1984

Société canadienne des postes: Accuse réception de notre lettre concernant le service postal dans les nouveaux secteurs.

Syndicat des Employés municipaux de T.R.O.: Remerciements pour l'octroi de 3 heures de congé à l'occasion de la visite du Pape.

Association des policiers-pompiers de T.R.O.: Remerciements pour l'octroi de 3 heures de congé à l'occasion de la visite du Pape.

Ministre des Transports: Nous informe de la contribution additionnelle de ce ministère concernant la réfection de la route # 138.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 401 (S.M. rues Quirion et de la Montagne).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 401.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 septembre 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 septembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

386-84

Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 septembre 1984

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 septembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

387-84

Admissibilité Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Robert Aucoin (5520, Aubert) 500 $

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 20 août 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux sur la rue Côte Richelieu.

388-84 Mandat à Me Yves-M. Veillette, notaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Me Yves-M. Veillette, notaire soit mandaté pour préparer un contrat de servitude pluviale de 3,0 X 67,17 m sur le lot P.-17, (rue Rouette) appartenant à Les Placements Roneur inc. et de 3,0 m X 38,10 m sur le lot 15-1, (rue des Dominicains) appartenant à M. Adhémar Vincent et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats à cet effet.

ADOPTÉE

389-84 Adoption de la soumission, chaînes de béton

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection de chaînes de béton ont été ouvertes le 17 septembre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Cimentier Marock inc.	57 519,00 $
Excavation René Gélinas inc.	63 283,50 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Cimentier Marock inc., pour la confection de chaînes de béton, au montant de 57 519,00 $, étant

donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

390-84

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir installer 3 luminaires de 22 000 lumens sodium avec support de douze pieds, sur le boulevard Jean XXIII, le tout tel que mentionné dans leur lettre du 7 septembre 1984.

ADOPTÉE

391-84

Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir installer un luminaire de 8 500 lumens sodium sur la rue Belmont, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions, S.M. Le Mans et Le Havre

Les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Le Mans et Le Havre ont été ouvertes le 14 septembre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	172 789,20 $
Gaston Paillé ltée	128 470,00 $
Dollard Construction ltée	150 990,70 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Correspondance

Conseil des loisirs de la Mauricie inc.: Offre leurs services pour aider à compléter les formulaires pour obtenir une subvention dans le cadre du programme National de soutien aux activités de loisir municipal.

Ministère des Affaires municipales: Envoie copie de la lettre adressée au président de l'UMQ, concernant l'article 65.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Association québécoise des travailleurs en loisirs: Invite le maire ou son représentant à assister à la conférence annuelle "La municipalité, maître d'oeuvre en loisir". Envoie aussi une copie du programme.

La Chambre de Commerce de Trois-Rivières: Intervient dans le dossier du Théâtre des Marguerites afin que notre région puisse conserver cette activité estivale très populaire.

Transports Canada: Envoie une annexe détaillant le Programme d'améliorations aux services aériens locaux.

Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation: Nous fait part des résultats pour notre région du concours "Villes, villages et campagnes fleuris".

Ministre des Affaires municipales: Informe que la Semaine de la prévention des incendies aura lieu du 7 au 13 octobre. Demande également de sensibiliser la population sur cette question.

Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Accorde une subvention de 11 000,00 $ dans le cadre du volet I du Programme d'aide au développement des

équipements de loisir 1984-85, pour rénovation et aménagement du bâtiment.

Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Accorde une subvention de 2 600,00 $ dans le cadre du volet I du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1984-85, pour rénovation extérieur local Frontenac.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Nous informe que l'octroi de la subvention de 2 600 $ dans le cadre du volet I du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1984-85 sera attribuée lorsque les travaux seront terminés.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: Nous informe que l'octroi de la subvention de 11 000 $ dans le cadre du volet I du Programme d'aide au développement des équipements de loisir 1984-85 sera attribuée lorsque les travaux seront terminés.

Mme Aline Lafontaine et ses enfants: Remerciements pour sympathies (Décès de M. Jean-Marie Lafontaine).

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 25 septembre 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 septembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Adoption de la soumission, S.M. Le Mans et Le Havre

392-84 Adoption de la soumission, S.M. Le Mans et Le Havre

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Le Mans et Le Havre ont été ouvertes le 14 septembre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	172 789,20 $
Gaston Paillé ltée	128 470,00 $
Dollard Construction ltée	150 990,70 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 25 septembre 1984

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Gaston Paillé ltée, pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Le Mans et Le Havre, au montant de 128 470,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 25 septembre 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 25 septembre 1984.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 1er octobre 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er octobre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

393-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 septembre 1984

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 septembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

394-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 septembre 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 septembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

395-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Daniel Bégin (5435, Aubert) 500 $
M. Rénald Massicotte (5300, Louisbourg) 500 $
M. Gaétan Piché (488, des Dominicains) 500 $

ADOPTÉE

396-84 Adoption, liste de comptes C-41-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-41-84, concernant les chèques # 12132 à 12253 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 190 306,02 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

397-84 Adoption, liste de comptes C-42-84

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-42-84, concernant les chèques # 12254 à 12287 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 462 052,03 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

398-84 Adoption, liste de comptes C-43-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste de comptes C-43-84, concernant les chèques # 12288 à 12302 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 36 733,69 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

399-84 Adoption, règlement # 409

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 409 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 500 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

400-84 Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir déplacer le luminaire à l'intersection des rues Roland et Côte Richelieu, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

401-84 Appui à Bell Canada - C.P.T.A.Q.

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'utilisation non agricole d'une partie du lot P.-132 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, présentée par Bell Canada, pour l'installation d'un câble aérien et d'un câble enfoui de communication pour alimenter leur tour de micro-ondes.

ADOPTÉE

402-84 Condition à Bell Canada

CONSIDÉRANT la résolution # 401-84 appuyant la demande de Bell Canada auprès de la C.P.T.A.Q. pour l'utilisation non agricole d'une partie du lot P.-132;

CONSIDÉRANT l'installation d'un câble aérien et d'un câble enfoui de communication pour alimenter leur tour de micro-ondes;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que suite à l'appui de la ville de Trois-Rivières-Ouest à la demande de Bell Canada, la ville pose une condition relative à l'installation du câble aérien et du câble enfoui de communication afin que l'installation desdits câbles ne nuise pas dans le futur au développement de la ville et si toutefois ces câbles venaient qu'à nuire au dit développement, la compagnie Bell Canada devra les déplacer à ses frais.

ADOPTÉE

403-84

Engagement d'un brigadier scolaire

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que Madame Sylvia Bélanger soit engagée comme employée saisonnière, à titre de brigadier scolaire au salaire de 60 $/semaine, à compter du 24 septembre 1984.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions - conversion du garage au gaz naturel

Les soumissions pour la conversion du garage municipal au gaz naturel ont été ouvertes le 1er octobre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant

J.C. Papillon & fils ltée	18 458,00 $
Construction C.C.L. inc.	17 585,00 $
Norgaz inc.	19 997,00 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

Soumissions

Ouverture des soumissions - conversion de l'aréna au gaz naturel

Les soumissions pour la conversion de l'aréna au gaz naturel ont été ouvertes le 1er octobre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
J.C. Papillon & fils ltée	9 048,00 $
Construction C.C.L. inc.	9 500,00 $
Norgaz inc.	8 955,00 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville remet celles-ci à l'ingénieur municipal, pour étude et rapport.

404-84

Adoption de la soumission - sel de voirie

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la fourniture de sel de voirie ont été ouvertes le 28 septembre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant

La Société Canadienne de Sel ltée
FAB nos entrepôts 27,24 $/tonne métrique
FAB Trois-Rivières 33,00 $/tonne métrique

Les Produits Sel Iroquois ltée
N'a pas soumissionné

Mines Seleine inc.
FAB Bécancour 33,00 $/tonne métrique
FAB nos entrepôts 30,31 $/tonne métrique

Groupe des produits chimiques Domtar
FAB nos entrepôts 30,85 $/tonne métrique
FAB Trois-Rivières 33,00 $/tonne métrique

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme La Société Canadienne de Sel ltée, au montant de 27,24 $/tonne métrique, FAB nos entrepôts, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

405-84 Emprunt en vertu du règlement # 387-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 387-A, soit 1 773 000,00 $, concernant les travaux de la Route # 138.

ADOPTÉE

406-84 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

Le 1er octobre 1984

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 1er octobre 1984, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest et M. Luigi Rondeau, concernant les lots 157-38-1 à 157-38-4, 157-39-1, 157-39-2, 159-218 et 159-219 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan. (Dossier # 33616).

ADOPTÉE

407-84 Achat du lot # 159-218

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest achète le lot # 159-218, ayant une superficie de 98,3 mètres carrés, appartenant à M. Luigi Rondeau, au taux de 1 $/pied carré, soit 10,76 $/mètre carré, pour un total de 1 057,71 $, en échange du lot # 157-38-4, tous deux du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que Me Yves-M. Veillette, notaire soit mandaté pour préparer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 17 de la C.I.T.F. lequel adopte le programme des dépenses d'immobilisations au montant de 3 165 000 $ pour l'année 1985, 411 000 $ pour l'année 1986 et 411 000 $ pour l'année 1987.

Avis de motion Monsieur le conseiller Gaétan Alarie donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la C.I.T.F., au montant de 5 505 118 $ pour le transport régulier de l'année financière 1985.

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à un prochaine

assemblée un règlement adoptant et approuvant le budget de la C.I.T.F., au montant de 258 582 $ pour le transport adapté de l'année financière 1985.

408-84 Engagement de pompiers volontaires

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que MM. Gilles Carignan, Yvon L'Archevêque, Ronald Lachance et Yves St-Arneault soient engagés à titre de pompiers volontaires à compter du 1er octobre 1984; toutefois, en ce qui a trait à M. Yves St-Arneault, celui-ci devra remettre sa démission à ce poste s'il était engagé comme policier-pompier permanent pour la ville.

ADOPTÉE

409-84 Éclairage de l'autoroute # 55

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a donné un contrat pour modifier l'éclairage de l'autoroute # 55 sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que l'octroi de ce contrat avait pour but d'améliorer ledit système d'éclairage;

CONSIDÉRANT qu'au moins dix (10) luminaires ont été enlevés entre le carrefour Jean XXIII et celui de l'autoroute # 40 et par conséquent le viaduc de Côte Richelieu n'est plus éclairé;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec de réinstaller l'ensemble des luminaires entre le carrefour Jean XXIII et celui de l'autoroute # 40 et que de plus, la ville aimerait être consultée sur les futures modifications de luminaires qui seront faites sur son territoire.

ADOPTÉE

Correspondance

M. Alexandre Desrochers, directeur, École Marguerite-Bourgeois: Exprime leur satisfaction pour les divers travaux exécutés sur la Côte Verdun et le coin du chemin Ste-Marguerite ainsi que pour la mise sur pied de la brigade scolaire par le policier-éducateur monsieur Pierre Giguère.

Famille Napoléon Boivert: Remerciements pour sympathies.

Bureau du Tourisme et de Congrès: Remerciements pour la subvention versée à titre de compensation pour les taxes scolaires.

Commission scolaire de Chavigny: Approuve le programme de Prévention du crime en milieu scolaire.

Union des municipalités du Québec: Envoie copie de la lettre du Ministère de la Justice expédiée à M. Jean Corbeil concernant le partage des amendes.

Monsieur Charles Neault: Félicite l'équipe de M. Louis Benoit pour le bon travail exécuté lors de l'asphaltage de la rue Nicol.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement 393 (S.M. Le Mans et Le Havre).

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement 393.

Commission municipale du Québec: Approbation de la résolution 367-84 (vente de gré à gré à M. Daniel Plouffe).

Me Michel Richard, avocat: Envoie copie des jugements dans les cas de Marie-Marthe Trahan, Adélard Bourassa et les héritiers de feu Adélard Bourassa et Alban Damphousse.

Municipalité de Pointe-du-Lac: Envoie une résolution concernant la taxe spéciale de non-résident pour la participation au hockey mineur.

M. Michel Champagne, député de Champlain: Remerciements pour la considération accordée en ce qui a trait à son nouveau rôle de député du comté de Champlain.

Le 1er octobre 1984

Ministère des Affaires municipales: A permis que le rôle d'évaluation en vigueur pour la ville soit déposé au plus tard le 1er novembre 1984.

Ministère de l'Environnement: Accuse réception de notre lettre du 18 septembre 1984 concernant la quote-part versée par le gouvernement du Québec aux municipalités pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 octobre 1984

Règlement # 408

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 408 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Précourt, Gadbois et Aubert et autorisant un emprunt n'excédant pas 733 005 $", tenue les 1er et 2 octobre 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 2 octobre 1984, je déclare que ledit règlement # 408 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier, conseiller.

Gaston Cormier

Gaston Cormier, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 2 octobre 1984

Règlement # 395-A ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 395-A intitulé: "Règlement modifiant les articles 4 et 15 ainsi que les annexes "A" et "D" du règlement # 395", tenue les 1er et 2 octobre 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 2 octobre 1984, je déclare que ledit règlement # 395-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Gaston Cormier, conseiller.

Gaston Cormier

Gaston Cormier, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 octobre 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 octobre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Résolution afin que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de location des appareils téléphoniques avec la compagnie Bell Canada.

2.- Adoption de la soumission - rue des Dominicains.

410-84 Contrat de location avec la cie Bell Canada

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de location des appareils téléphoniques avec la compagnie Bell Canada.

ADOPTÉE

411-84 Adoption de la soumission - rue des Dominicains

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue des Dominicains ont été ouvertes le 3 août 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie

Le 11 octobre 1984

Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	156 250,65 $
J.P. Doyon ltée	159 959,45 $
Noé Veillette inc.	139 038,31 $
Cie de Construction Dollard	164 263,65 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Noé Veillette inc., pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue des Dominicains, au montant de 139 038,31 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 11 octobre 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 11 octobre 1984.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 15 octobre 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 octobre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

412-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er octobre 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er octobre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

413-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 octobre 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 octobre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

414-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 408

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 1er et 2 octobre 1984 au sujet du règlement # 408 intitulé: "Règlement concernant la confection

d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Précourt, Gadbois et Aubert et autorisant un emprunt n'excédant pas 733 005 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

415-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 395-A

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 1er et 2 octobre 1984 au sujet du règlement # 395-A intitulé: "Règlement modifiant les articles 4 et 15 ainsi que les annexes "A" et "D" du règlement # 395", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

416-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Maurice Dargis (800, Grenier) 6 000 $
M. Maurice Dargis (810, Grenier) 6 000 $
M. Pierre Paré (3510, Lefort) 1 000 $
Mme Diane Proulx (495, Leclerc) 1 000 $
M. Christian Matton (445, Leclerc) 1 000 $
M. Mario Therrien (435, Leclerc) 1 000 $
M. Pierre Roy (3435, Lefort) 1 000 $

ADOPTÉE

417-84 Adoption, liste de comptes C-44-84

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-44-84, concernant les chèques # 12303 à 12331 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 307 383,65 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

418-84 Adoption, liste de comptes C-45-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-45-84, concernant les chèques # 12332 à 12357 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 214 097,18 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

419-84 Raccordement au service d'aqueduc

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le raccordement au service d'aqueduc de la ville de Trois-Rivières-Ouest, du lot # 266 situé sur le boulevard St-Jean à Trois-Rivières et appartenant à M. Fernando Dion soit accepté, le tout conformément aux règlements municipaux de notre ville.

ADOPTÉE

420-84 Adoption, mutations du 16 au 31 juillet 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 juillet 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 768,80 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Le 15 octobre 1984

421-84 Adoption, mutations du 2 au 15 août 1984

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 2 au 15 août 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 3 417,39 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

422-84 Adoption de la soumission - conversion du garage au gaz naturel

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la conversion du garage municipal au gaz naturel ont été ouvertes le 1er octobre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
J.C. Papillon & fils ltée	18 458,00 $
Construction C.C.L. inc.	17 585,00 $
Norgaz inc.	19 997,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Construction C.C.L. inc., pour la conversion du garage municipal au gaz naturel, au montant de

17 585,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

423-84 Adoption de la soumission - conversion de l'aréna au gaz naturel

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la conversion de l'aréna au gaz naturel ont été ouvertes le 1er octobre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Jean-Marie Gouin, assistant de l'ingénieur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
J.C. Papillon & fils ltée	9 048,00 $
Construction C.C.L. inc.	9 500,00 $
Norgaz inc.	8 955,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Norgaz inc., pour la conversion de l'aréna au gaz naturel, au montant de 8 955,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE

424-84 Convention avec l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention sous seing privé entre l'Hydro-Québec et la ville de Trois-Rivières-Ouest pour une servitude de distribution d'énergie électrique, soit aérienne, soit souterraine, soit à la fois aérienne et souterraine, sur les lots # 155-165, 155-166, 155-167, 155-168, 155-169, 155-170, 155-171, 155-172, 155-173, 155-174, 155-175, 155-176, 155-177, 157-54 et 157-55 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, le tout selon le plan préparé par le service technique de la ville et signé par monsieur Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal.

ADOPTÉE

Avis de motion — Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux des rues Estérel et Quirion et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 000 $.

Avis de motion — Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement # 1000 (Police & Incendie) concernant l'étalage d'imprimés ou d'objets érotiques et les spectacles de nu(e)s.

Avis de motion — Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement fixant les tarifs de la cour municipale.

425-84 — Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir installer un luminaire de 22 000 lumens à vapeur de sodium sur le poteau existant de la rue

Delormier, le tout tel que démontré sur le plan préparé par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

426-84 Adoption de la soumission - S.M. Quirion et Estérel

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Quirion et Estérel ont été ouvertes le 12 octobre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Clément Ricard & fils inc.	45 902,75 $
Gaston Paillé ltée	59 152,00 $
Excavations René Gélinas inc.	48 879,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Clément Ricard & fils inc., pour la confection d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc sur les rues Quirion et Estérel, au montant de 45 902,75 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Le 15 octobre 1984

427-84 Adoption de la soumission - S.M. St-Joseph

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la confection de la mise en forme sur la rue St-Joseph ont été ouvertes le 12 octobre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Gaston Paillé ltée	54 750,00 $
Excavations René Gélinas inc.	67 015,00 $
Noé Veillette inc.	47 222,75 $
André Cyrenne inc.	68 543,50 $
Massicotte & fils inc.	86 491,80 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Noé Veillette inc., pour la confection de la mise en forme sur la rue St-Joseph, au montant de 47 222,75 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

428-84 Vente de gré à gré des lots # 157-55 et 155-176

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Richard Laprise, notaire soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré des lots 157-55 et 155-176, à monsieur René Laprise pour la somme de 9 500 $, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

429-84 Paiement des travaux de la Route # 138

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Conseil municipal approuve le rapport du 15 octobre 1984 de l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux qui s'élèvent à 456 970,99 $ et que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le ministère des Transports et les a adoptées notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle(s) que le ministère des Transports a accordées.

ADOPTÉE

430-84 Bail emphytéotique

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le bail emphytéotique à intervenir entre le Club Richelieu de Trois-Rivières-Ouest et la ville pour les lots # 157-56 et 155-177 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, devant servir d'entrée pour le parc de tennis et que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer ledit bail.

ADOPTÉE

Le 15 octobre 1984

Correspondance

La Société d'Arthrite: Demande d'aide financière pour sa campagne de souscription.

M. Robert R. de Cotret: Remerciements pour la lettre de félicitations lors de sa nomination à titre de président du Conseil du Trésor.

Ministère des Affaires municipales, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire: Envoie copie de l'ordonnance relative au règlement de contrôle intérimaire de la municipalité régionale de Francheville.

Mme Irène D. Desjardins: Remerciements pour les souhaits exprimés lors de son 80e anniversaire.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des programmes municipaux: Avise que la demande concernant la construction de locaux de patinoire, P.A.D.E.L. volet I, a été refusée.

Gouvernement du Québec, Cabinet du ministre: Accuse réception au nom du ministre de l'Environnement de notre requête pour l'extension du délai des travaux d'assainissement des eaux.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre expédiée au Ministre de l'Environnement appuyant les municipalités dans les démarches pour l'extension du délai.

Ministère des Transports: Accuse réception de notre résolution concernant l'éclairage de l'autoroute # 55.

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 403. (S.M. des Dominicains)

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 403.

Commission Scolaire de Chavigny: Envoie une résolution concernant des mesures de sécurité pour les élèves.

Municipalités appuyant notre requête:

- Corporation municipale de St-Léonard d'Aston
- Corporation municipale St-Nicéphore
- Corporation municipale de la paroisse de St-Paulin
- Ville de Bécancour

Le 15 octobre 1984

- Corporation municipale de Grantam-Ouest
- Ville de Plessisville
- Corporation municipale de St-Étienne des Grès
- Municipalité de Champlain
- Municipalité de St-Louis-de-France
- Municipalité de la paroisse St-Jean-Baptiste de Nicolet
- Ville de Drummondville
- Corporation municipale de la paroisse de St-Mathieu
- Corporation municipale de Wickham
- Corporation municipale de la paroisse St-Lucien
- Corporation municipale de Durham-Sud
- Corporation municipale de Grandes-Piles
- Ville de Princeville
- Ville de Trois-Rivières
- Ville de Grand'Mère
- Corporation municipale de Charette
- Ville de Victoriaville
- Municipalité de Pointe-du-Lac
- Municipalité de Haute-Mauricie
- Corporation municipale de la paroisse de St-Justin
- Corporation municipale de Ste-Ursule
- Corporation municipale de St-Eugène-de-Grantham
- Corporation municipale du Canton de Warwick
- Corporation de la paroisse de St-François-Xavier-de-Batiscan
- Corporation municipale du Village de Maskinongé
- Municipalité de l'Avenir
- Ville de La Tuque
- Corporation municipale de la paroisse de St-Prosper
- Corporation municipale de la paroisse de Ste-Anne-de-la-Pérade

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 octobre 1984

Règlement # 409

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 409 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 500 $", tenue les 16 et 17 octobre 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 17 octobre 1984, je déclare que ledit règlement # 409 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de monsieur Guy Côté, conseiller.

Guy Côté, conseiller

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 octobre 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 octobre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 573.

2.- Adoption du règlement # 574.

3.- Adoption du règlement # 575.

4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 409.

431-84 Adoption du règlement # 573

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 573 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 17 de la CITF lequel adopte le programme des dépenses d'immobilisations au montant de 3 165 000 $ pour l'année 1985, 411 000 $ pour l'année 1986 et 411 000 $ pour l'année 1987", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

432-84 Adoption du règlement # 574

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 574 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 5 505 118 $ pour le transport régulier",

soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

433-84 Adoption du règlement # 575

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 575 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la CITF au montant de 258 582 $ pour le transport adapté", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

434-84 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 409

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 16 et 17 octobre 1984 au sujet du règlement # 409 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas 60 500 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 5 novembre 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 novembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

435-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 octobre 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 octobre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

436-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 octobre 1984

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 octobre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

437-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1983, partie II:

M. Gilles Hébert (3645, St-Jean) 1 000 $
M. Michel De La Durantaye (5465, Liège) 1 000 $
Mme Denise Ayotte-Duguay (485, Leclerc) 1 000 $

ADOPTÉE

438-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Roger Tremblay (385, Dollard) 500 $
M. Claude Daneault (3805, St-Jean) 500 $
Mme Nicole Biron (5445, Aubert) 500 $
M. Roger Pozier (5320, Louisbourg) 500 $
M. Raymond St-Arnaud (3350, de Coubertin) 3 000 $
M. Pierre Milette (3710, de Musset) 500 $
M. Jean-Guy Germain (5325, Louisbourg) 500 $
M. Robert Jean (5305, Lisieux) 500 $

ADOPTÉE

439-84 Adoption, liste de comptes C-46-84

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-46-84, concernant les chèques # 12359 à 12442 inclusivement (le chèque # 12358 apparaîtra sur la liste C-47-84), pour un montant total de déboursés de 68 610,08 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

440-84 Adoption, liste de comptes C-47-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-47-84, concernant le chèque # 12358 et les chèques # 12443 à 12471 inclusivement, pour un montant total de déboursés

de 329 149,91 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

441-84 Adoption, liste de comptes C-48-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-48-84, concernant les chèques # 12472 à 12489 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 97 797,51 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

442-84 Adoption, liste de comptes C-49-84

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-49-84, concernant les chèques # 12490 à 12518 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 192 430,04 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

443-84 Adoption, mutations du 16 au 31-08-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 31 août 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 547,95 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

444-84 Adoption, mutations du 4 au 14-09-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 4 au 14 septembre 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 674,80 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

445-84 Nomination d'un maire suppléant

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Guy Desjardins soit nommé maire suppléant pour une période de quatre (4) mois à compter du 5 novembre 1984.

ADOPTÉE

446-84 Adoption du règlement # 1000.9

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 1000.9 intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) et ayant pour fin de règlementer l'étalage de la littérature, d'imprimés ou d'objets érotiques directement aux fins de la protection de la jeunesse et pour prohiber les spectacles donnés sur le territoire de la municipalité", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

447-84 Adoption du règlement # 1000.10

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1000.10 intitulé: "Règlement modifiant le règlement # 1000 (Police et Incendie) afin d'inclure les tarifs de frais de la cour municipale", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Le 5 novembre 1984

448-84 Adoption du règlement # 605

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le règlement # 605 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage des rues Estérel et Quirion et autorisant l'appropriation d'un montant de 60 000 $ des fonds généraux de la ville", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

449-84 Adoption de la soumission - copieurs

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la location de copieurs ont été ouvertes le 15 octobre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Marque	
	Contrat 3 ans	Contrat 5 ans
Librairie du Cap inc.	3 M	
	33 254,64 $	51 040,80 $
Librairie du Cap inc.	Ricoh	
	39 936,96	59 225,40
Burotec V.S.L. inc.	Savin	
	39 420,00	61 868,40
Librairie Multi-Service enr.	Toshiba	
	47 736,00	n/s
Xérox Canada inc.	Xérox Marathon	
	48 914,64	71 456,40
Xérox Canada inc.	Xérox Marathon	
	incomplet	incomplet

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la soumission de Librairie du Cap inc. n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions sont non conformes pour le contrat de 5 ans;

CONSIDÉRANT l'opinion du trésorier;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Burotec V.S.L. inc., pour la location de copieurs, au montant de 39 420,00 $, pour un contrat de trois (3) ans, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme; le tout après approbation de l'engagement de crédit que comporte cette résolution par la Commission municipale.

ADOPTÉE

450-84 Adoption de la soumission - éclairage

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'éclairage de rues ont été ouvertes le 26 octobre 1984 à 16 h, dans la salle du comité privé, en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., ingénieur municipal, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et les représentants des diverses compagnies;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Nom	Montant
Pierre Brassard ltée	65 525,60 $
Néolect inc.	60 185,00 $
Chagnon (1975) ltée	66 143,40 $
Raymond Dubuc inc.	49 522,00 $
Guimond Électrique inc.	57 145,00 $
Jean Caron & fils inc.	48 286,00 $
Grenier Électrique inc.	49 727,75 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'ingénieur municipal;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution; que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Jean Caron & fils inc., pour l'éclairage de rues, au montant de 48 286,00 $, étant donné qu'elle est la plus basse et conforme et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

451-84 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 27 août 1984, pour le compte de Les Appartements des Tourelles inc. et la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 11-50-1, 11-50-2, 11-69-1, 11-69-2, 11-70-1, 11-70-2, 11-71-1 et 11-71-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan. (Dossier # 25226)

ADOPTÉE

452-84 Modification de la résolution # 209-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la résolution # 209-84, concernant un mandat à Me Claude Boucher, notaire, pour des servitudes sur la Route # 138, soit modifiée en partie, afin de conserver uniquement les items suivants:

- Cession pour rue par Terrasse Duvernay du lot # P.-155;

- Cession pour rue par Construction Gilles Chainé du lot # 155-129.

ADOPTÉE

453-84 Démission de M. Louis-Philippe Dupont

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la démission de monsieur Louis-Philippe Dupont, journalier, au service de la voirie, soit acceptée à compter du 16 novembre 1984, étant donné qu'il désire prendre sa retraite; le Conseil remercie sincèrement monsieur Dupont pour le bon travail qu'il a effectué au service de la ville durant ces nombreuses années.

ADOPTÉE

454-84 Entente, dossier André Morin & Al.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, l'entente de règlement hors tribunal dans le dossier André Morin & Al.

ADOPTÉE

455-84 Délimitation du périmètre d'urbanisation

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (A-19.1), et plus particulièrement du 3e paragraphe, le schéma d'aménagement d'une municipalité régionale de comté doit comprendre la délimitation de périmètres d'urbanisation;

ATTENDU qu'une étude intitulée "Définition des grands périmètres d'urbanisation" a été réalisée par le personnel technique de la M.R.C. de Francheville;

ATTEDU qu'une réunion de consultation a été tenue auprès de la municipalité concernée, relativement aux résultats de cette même étude, le 2 octobre 1984, à laquelle étaient présent(e)s M. le maire Jean-Charles Charest, les conseillers Guy Côté,

Fernand Bouchard, la conseillère Marthe Rousseau ainsi que M. Roland Lottinville, ing., directeur général;

ATTENDU que la municipalité, lors de cette même réunion de consultation, a fait entendre ses orientations propres et ses projets particuliers quant à la définition de son périmètre d'urbanisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le plan # 84-43120-167-1 de la M.R.C. de Francheville soit reconnu par le Conseil de la municipalité de Trois-Rivières-Ouest comme étant le périmètre d'urbanisation retenu pour la proposition d'aménagement de la M.R.C. de Francheville.

ADOPTÉE

456-84 Acceptation du programme de soutien aux activités de loisir municipal 1984-1985

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le montant de 18 360 $ versé dans le cadre du programme de soutien aux activités de loisir municipal 1984-1985, présenté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

457-84 Protocole d'entente, badminton

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le Maire, le Greffier et le Directeur du Service des Loisirs soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine,

Trois-Rivières-Ouest, le CEGEP et l'Association de Badminton de la Mauricie, pour la tenue du programme de badminton métropolitain, saison 1984-1985.

ADOPTÉE

458-84 Modification de l'annexe "A" de certains règlements

CONSIDÉRANT le financement ou refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ces règlements de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises ou réémises en vertu des présents règlements;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payer par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement ou refinancement par émission d'obligations:

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que l'annexe "A" des règlements suivants soit modifiée en conséquence:

373 (Bordeaux)

7333 93 1252	159-30 & P.-159
7433 02 1372	159-80-8
7433 03 3705	159-80-6-2, 160-705-2, 159-80-7 & 160-706

375 (Bordeaux)

7333 93 1252	159-30 & P.-159
7333 02 1372	159-80-8

364 (Quirion)

7333 72 0814	155-82
7333 72 1775	155-77 & 155-76

7333 72 8000	155-48
7333 82 3305	155-51
7333 82 5203	155-52
7333 92 0806	155-55

376 (Quirion)

7333 72 0814	155-82
7333 72 1775	155-77 & 155-76
7333 72 8000	155-48
7333 82 3305	155-51
7333 82 5203	155-52
7333 92 0806	155-55

372 (Lefort)

7333 83 0502	155-69

377 (Lefort)

7333 83 0502	155-69

361 (Maricourt)

7333 19 5415	158-41 & 155-63
7333 19 6391	158-36 & 159-212
7333 19 7226	158-40
7333 19 9139	158-39
7333 29 0950	158-38 & 159-216
7334 00 8037	158-24
7334 20 2218	159-209

ADOPTÉE

459-84 Présentation du projet "Comment sommes-nous? (recensement)"

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Comment sommes-nous? (recensement)" présenté dans le cadre du Programme Canada au travail; que monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit nommé responsable dudit projet; que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution

allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

460-84 Présentation du projet "Calendrier de conservation (Archives)"

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Calendrier de conservation (archives)" présenté dans le cadre du Programme Canada au travail; que monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit nommé responsable dudit projet; que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

461-84 Présentation du projet "Mise en valeur des parcs"

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Mise en valeur des parcs" présenté dans le cadre du Programme Canada au travail; que monsieur René Laprise, soit nommé responsable dudit projet; que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

462-84 Présentation du projet "Génie-Tech-Loisirs"

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Génie-Tech-Loisirs" présenté dans le cadre du Programme Canada au travail; que monsieur Daniel Thibault, ing., soit nommé responsable dudit projet; que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

463-84 Présentation du projet "Environnement urbain"

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Environnement urbain" présenté dans le cadre du Programme Canada au travail; que monsieur Daniel Thibault, ing., soit nommé responsable dudit projet; que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

464-84 Convention avec l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention sous seing privé entre l'Hydro-Québec et la ville de Trois-Rivières-Ouest pour une servitude de distribution d'énergie électrique, soit aérienne, soit souterraine, soit à la fois aérienne et souterraine, sur les lots # 150-267, 150-268, 150-269 et 150-270 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

465-84 Mandat à M. Serge Hamel, a.g.

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que M. Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour préparer le cadastre des trois subdivisions du lot # 159-80-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, sur la rue Picardie.

ADOPTÉE

466-84 Acceptation du rôle d'évaluation 1985

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rôle d'évaluation pour l'année 1985 au montant de 224 074 818 $, soit accepté tel que présenté par la firme d'évaluateurs-conseils L.G.P. inc.

ADOPTÉE

467-84 Acceptation du rôle de valeur locative 1985

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le rôle de valeur locative pour l'année 1985 au montant de 5 030 700 $, soit accepté tel que présenté par la firme d'évaluateurs-conseils L.G.P. inc.

ADOPTÉE

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur le boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt n'excédant pas 55 000 $.

468-84

Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec, les plans # 11-30 et 11-31 pour la confection d'un égout sanitaire sur le boulevard Jean XXIII.

ADOPTÉE

469-84

Modification du plan d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que ce Conseil adopte les projets de modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de lotissement et de construction préparés par le service technique de la ville, tel que présenté au conseil, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 26 novembre 1984 de 20 h à 20 h 30;

que suite à cette assemblée publique, le Conseil municipal adopte lesdits projets de règlement de modification selon les procédures prévues par la Loi.

ADOPTÉE

Retrait

Monsieur le conseiller Guy Desjardins se retire de l'assemblée étant donné qu'il est le président de la Caisse Populaire Ste-Catherine-de-Sienne qui a présenté une offre de services.

470-84

Adoption de l'offre de services bancaires

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu des offres de services bancaires de la part de la Banque Nationale du Canada, de la Caisse Populaire Ste-Catherine-de-Sienne, en association avec l'Union Régionale des Caisses Populaires et de la Banque Canadienne Impériale de Commerce;

CONSIDÉRANT l'étude des offres de services bancaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest retienne l'offre de services bancaires de la Banque Nationale du Canada;

que la Banque Nationale du Canada, ci-après appelée la Banque soit par les présentes nommée banquier de la ville;

que le Maire ou le Maire suppléant, le Trésorier, l'Assistant trésorier ou le Greffier, soient autorisés par la présente:

a) à faire, signer, tirer, accepter, endosser, négocier, remettre, déposer ou transférer l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change, ordres de paiement, contrats de lettres de crédit et de change à terme, que cela entraîne ou non un découvert dans tout compte de la ville; et aussi, à signer les documents autorisant tout employé de la Banque à accepter et/ou à payer l'un quelconque ou tous billets à ordre, traites ou lettres de change au nom de la ville; et aussi, à signer des reçus et des

ordres de paiement se rapportant à toute propriété de la ville détenue par la Banque ou pour le compte de celle-ci;

b) à accomplir toutes actions et à signer tous documents requis pour donner à la Banque toute garantie sur l'un quelconque ou sur tous biens réels ou personnels, biens meubles ou immeubles de la ville, que ce soit sous forme d'hypothèque, de charge, de nantissement, de cession, de transfert ou autre, y compris, sans restreindre le caractère général de ce qui précède, des garanties sur les comptes à recevoir, les effets, billets et autres instruments négociables, les valeurs mobilières (telles que définies dans la Loi sur les Banques), les récépissés d'entrepôt, les connaissements, les garanties prévues à l'article 82 ou à l'article 88 de la Loi sur les Banques, les garanties hypothécaires aux termes de la Loi sur les Banques, de la Loi nationale sur l'Habitation ou de toute autre loi; et

c) à signer la formule de contrat de la Banque au sujet de la tenue et de la vérification des comptes de la ville, et également à signer toute entente avec la Banque ou à lui donner toute autorisation relativement aux opérations bancaires de la ville, soit de manière générale ou en rapport avec toute opération particulière;

que n'importe lequel de ceux qui suivent, le Trésorier, l'Assistant trésorier ou le Greffier soient, par les présentes, autorisés de à temps à autre, pour et au nom de la ville, à nogocier auprès de, ou à déposer à, ou à transporter à la Banque (uniquement au crédit du compte de la ville) l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change et ordres de paiement et, pour ces fins, à tirer, signer ou endosser tous tels instruments ou l'un quelconque d'entre eux, ou à les livrer à la Banque après y avoir apposé à l'endos un timbre de caoutchouc ou autre portant le nom de la ville, et aussi à recevoir tous chèques payés et autres notes de débit imputées à l'un quelconque des comptes de la ville et à signer la formule de reçu y relative de la Banque;

que la Banque pourra se prévaloir de toutes actions accomplies et de tous documents signés au nom de la

ville conformément à l'autorisation qui précède, lesdits faits et documents liant la ville, que le sceau de celle-ci ait été apposé ou non sur les documents en question;

que la ville doit fournir à la Banque une copie authentique de la présente résolution, une liste de nom des administrateurs, des cadres et des employés de la ville autorisés par la présente résolution à agir pour la ville, ainsi qu'un spécimen de leur signature, afin que s'en serve chacune des succursales de la Banque avec laquelle traite la ville, jusqu'à ce qu'un avis du contraire ou tout changement à ce sujet ait été donné par écrit au directeur ou au directeur suppléant de la succursale intéressée;

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la Banque et la ville.

ADOPTÉE

Retour

Monsieur le conseiller Guy Desjardins retourne à l'assemblée publique.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement adoptant et approuvant le règlement # 18 (1984) de la C.I.T.F.

471-84

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 25 octobre 1984, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 150-281, 150-282, 155-179 & 155-180 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan. (Dossier # 33839)

ADOPTÉE

Le 5 novembre 1984

472-84

Présentation du projet "Politiques internes"

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Politiques internes" présenté dans le cadre du Programme Canada au travail; que monsieur Claude Touzin, o.m.a., soit nommé responsable dudit projet; que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

473-84

Présentation du projet "Soutien travaux publics"

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Soutien travaux publics" présenté dans le cadre du Programme Canada au travail; que monsieur Daniel Thibault, ing., soit nommé responsable dudit projet; que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage.

474-84 Protocole d'entente, Club récréatif Notre-Dame-du-Rosaire

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la ville et le Club Récréatif Notre-Dame du Rosaire inc., pour l'année 1984-1985.

ADOPTÉE

475-84 Protocole d'entente, O.H.M.Z.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole d'entente à intervenir entre la ville et l'Organisation du Hockey Mineur de la zone de T.R.O., pour l'année 1984-1985.

ADOPTÉE

476-84 Demande à l'Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation d'un luminaire de 8500 lumens à vapeur de sodium sur la rue Notre-Dame, le tout tel que démontré sur le plan présenté par le service technique de la ville.

ADOPTÉE

477-84 Bail emphytéotique

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le bail emphytéotique à intervenir entre la Corporation de Développement de la ville de Trois-Rivières-Ouest et la ville pour les lots # Ptie 38-171, 38-170 et 38-173 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, devant servir d'emplacement pour le centre culturel et que Me Yvon Dupuis, notaire, soit mandaté pour préparer ledit bail.

ADOPTÉE

Correspondance

Commission municipale du Québec: Approbation de la vente de gré à gré des lots # 157-55 et 155-176 à monsieur René Laprise.

Travaux publics Canada: Nous demande si la ville désire acquérir une partie excédentaire du quai fédéral.

M. Brian Mulroney, Premier ministre: Remerciements pour les souhaits adressés lors de l'élection du Parti Conservateur.

Union des Municipalités du Québec: Accuse réception de notre résolution concernant le programme québécois d'assainissement des eaux.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé: Envoie copie de la lettre qu'il a adressée au ministère des Transports concernant l'éclairage de l'autoroute 55.

Ministère des Transports: Accuse réception de notre demande de réinstallation des luminaires entre le carrefour Jean XXIII et celui de l'autoroute 40.

Régie de l'assurance automobile du Québec: Envoie de la documentation concernant la campagne contre l'alcool au volant.

M. Jean Chrétien: Remerciements pour les bons mots adressés lors de sa réélection comme député de Saint-Maurice.

Bureau de Tourisme et de Congrès: Remerciements pour l'asphaltage face au kiosque touristique.

Conseil particuliser de la St-Vincent-de-Paul de T.-R.: Demande d'aide financière.

Le 5 novembre 1984

M. Pierre-H. Vincent, député de Trois-Rivières: Nous souligne qu'il a grandement apprécié la rencontre du 19 octobre et entend collaborer avec nous et le député Picotte pour les dossiers de la ville.

M. & Mme Bernard Hamelin: Remerciements pour les souhaits adressés lors de leur 60e anniversaire de mariage.

M. Roch La Salle, ministre des Travaux publics: Remerciements pour les bons voeux adressés à l'occasion de sa nouvelle nomination.

M. Pierre-H. Vincent, député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre qu'il a fait parvenir à la compagnie Pascal concernant le problème au magasin de Trois-Rivières-Ouest.

Centre d'organisation de la visite du Pape: Remerciements pour le merveilleux travail accompli lors de la visite de Jean-Paul II.

Me Robert Legris: Remerciements pour la marque d'encouragement adressée à l'occasion de sa nomination à titre de procureur fédéral de la Couronne.

ONET 1985: Envoie un projet de protocole d'entente concernant le nettoyage des berges du St-Laurent.

Centrale des Syndicats Démocratiques: Accuse réception de notre lettre du 24 octobre dernier dans laquelle la ville offre d'agir comme intermédiaire dans le but de possiblement dénouer le conflit chez Pascal.

M. Pierre-H. Vincent: Remerciements pour les bons mots adressés à l'occation de son élection comme député de Trois-Rivières.

Résidents du secteur Rosemont: Nous font part de plusieurs constatations depuis l'aménagement du parc Marseille.

Municipalités appuyant notre requête:

- Corporation St-Antoine de la Rivière-du-Loup
- Corporation municipale de la Paroisse de Princeville
- Corporation municipale de St-Édouard
- Corporation municipale de Sainte-Eulalie
- Municipalité de Sainte-Marie de Blandford

Le 5 novembre 1984

- Corporation de la ville d'Arthabaska
- Corporation municipale de St-Narcisse
- Corporation municipale de la Paroisse Ste-Chothilde de Horton
- Corporation municipale de St-Rémi de Tingwick
- Municipalité Notre-Dame du Mont-Carmel
- Corporation municipale du Village de St-Germain de Grantham
- Corporation municipale de Laurierville
- Corporation municipale de Deschaillons Village
- Municipalité de St-Cyrille de Wendover
- Municipalité de Boucher
- Municipalité du Village Notre-Dame du Bon Conseil
- Municipalité de Pierreville Village
- Corporation municipale de Notre-Dame de Montauban

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 12 novembre 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 12 novembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Discours du Maire.

2.- Vente de gré à gré du lot # 399-9.

478-84

Adoption, discours du Maire

Le Maire explique la situation financière actuelle de la ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1983, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1984-1985-1986.

De plus, il mentionne, suivant les relevés comptables en notre possession actuellement, ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1984, ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1985 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1985-1986-1987.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le discours du Maire concernant la situation financière actuelle de la ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1983, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1984-1985-1986, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Le 12 novembre 1984

479-84

Vente de gré à gré du lot # 399-9

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me François St-Arnaud, notaire soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 399-9, à monsieur Raymond Rheault pour la somme de 15 500 $, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 19 novembre 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 novembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

480-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 1984

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

481-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 novembre 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 novembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

482-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Martial Lanouette (3440, Lefort) 500 $
Mme Suzie Magny (5585, Aubert) 500 $
M. Luc Renaud (745 & 755 Brunet) 6 000 $

ADOPTÉE

483-84 Adoption, liste de comptes C-50-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-50-84, concernant les chèques # 12520 à 12550 inclusivement (le chèque # 12519 apparaîtra sur la liste C-51-84), le chèque # 12544, au montant de 1 581,45 $ est biffé, pour un montant total de déboursés de 532 396,25 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

484-84 Adoption, liste de comptes C-51-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-51-84, concernant le chèque # 12519 et les chèques # 12551 à 12657 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 121 837,89 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

485-84 Adoption, liste de comptes C-52-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la liste de comptes C-52-84, concernant les chèques # 12658 à 12690 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 194 019,43 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 19 novembre 1984

486-84 Adoption, règlement # 410

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 410 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de l'aqueduc sur le boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt au montant de 39 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

487-84 Adoption, règlement # 576

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 576 intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement # 18 (1984) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.)", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Fernand Bouchard réitère l'avis de motion qu'il a donné en date du 5 novembre 1984 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement de zonage.

488-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de rétrocession du lot # 11-50-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à Les Appartements des Tourelles inc." et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

489-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat d'achat d'une partie du lot # 38-161 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour la somme de 150 $, appartenant à M. Jean-Paul Robert et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

490-84 Vente du lot # 159-80-15-3

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Jean de Charette, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 159-80-15-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à Mme Suzanne Gagné et M. Jean-François Kirouac pour la somme de 8 000 $, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

491-84 Vente du lot # 399-13

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que Me Jean Gélinas, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 399-13 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à M. Pierre Lacroix pour la somme de 16 500 $, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

Le 19 novembre 1984

492-84 Signature de la convention 1985 avec la S.P.A.M.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Maire et le Greffier de la ville soient autorisés à signer la convention à intervenir, pour l'année 1985, entre la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie et la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

493-84 Permanence de Mlle Carmen Francoeur

CONSIDÉRANT le rapport du supérieur immédiat;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que mademoiselle Carmen Francoeur soit nommée en permanence au poste de secrétaire-commis, suivant la recommandation de son supérieur immédiat et étant donné qu'elle a terminé sa période de probation, effectif le 8 novembre 1984.

ADOPTÉE

494-84 Permanence de Mlle Guylaine Chamberland

CONSIDÉRANT le rapport du supérieur immédiat;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que mademoiselle Guylaine Chamberland soit nommée en permanence au poste de secrétaire-commis, suivant la recommandation de son supérieur immédiat et étant donné qu'elle a terminé sa période de probation, effectif le 8 novembre 1984.

ADOPTÉE

495-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer un contrat de servitude d'aqueduc sur le lot # P.-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Succession Dansereau et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

496-84 Paiement des travaux, Route # 138

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Conseil municipal approuve le rapport du 17 novembre 1984 de l'ingénieur municipal, monsieur Daniel Thibault, ing., relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux qui s'élèvent à 571 783,78 $ et que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le ministère des Transports et les a adoptées notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle(s) que le ministère des Transports a accordées.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant le refinancement au montant de 95 400 $ en vertu de certains règlements.

497-84 Emprunt en vertu du règlement # 385

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de

l'emprunt décrété par le règlement # 385, soit 135 000 $, concernant les travaux de repavage.

ADOPTÉE

498-84 Emprunt en vertu du règlement # 386

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 386, soit 180 000 $, concernant les travaux de la rue Côte Richelieu.

ADOPTÉE

499-84 Emprunt en vertu du règlement # 389

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 389, soit 45 000 $, concernant les travaux de la rue des Dominicains.

ADOPTÉE

500-84 Emprunt en vertu du règlement # 393

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 393, soit 182 380 $, concernant les travaux des rues Châteleine, Le Mans et Le Havre.

ADOPTÉE

501-84 Emprunt en vertu du règlement # 394-A

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 394-A, soit 414 000 $, concernant les travaux des rues Laflamme, Chamonix, Le Havre et Louisbourg.

ADOPTÉE

502-84 Emprunt en vertu du règlement # 395

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 395, soit 316 717 $, concernant les travaux des rues Gilbert, de Musset, Chagnon, place de Rouen, Clermont et Bayonne.

ADOPTÉE

503-84 Emprunt en vertu du règlement # 396

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 396, soit 730 491 $, concernant les travaux des rues Cherbourg, La Bossière, Lelièvre, Turenne et place de l'Érablière.

ADOPTÉE

504-84 Emprunt en vertu du règlement # 397

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 397, soit 415 560 $, concernant les travaux des rues Lisieux, Côte Rosemont et Précourt.

ADOPTÉE

505-84 Emprunt en vertu du règlement # 398

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 398, soit 228 600 $, concernant les travaux des rues Brunet et Carrier.

ADOPTÉE

506-84 Présentation du projet "Participation Loisirs Trois-Rivières-Ouest"

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la responsabilité du projet "Participation Loisirs Trois-Rivières-Ouest" présenté dans le cadre du Programme Canada au travail; que monsieur René Laprise, soit nommé responsable dudit projet; que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada et que la ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

507-84 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 13 novembre 1984, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 150-80-15-1 à 150-80-15-3 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan. (Dossier # 33824)

ADOPTÉE

508-84 Mandat à Me Claude Boucher, notaire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat du lot # 38-162 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour la somme de 1 300 $, appartenant à Robert Frenette inc. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Correspondance

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 405 (SM Frontenac, Louis-Riel).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 405.

Société Canadienne de la Sclérose en plaques: Demande d'aide financière.

Ministère de l'Environnement: Accuse réception de la lettre adressée à M. Adrien Ouellette, concernant l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

M. Pierre-H. Vincent, député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre adressée au ministre de la S.C.H.L., concernant le programme PAREL.

Monsieur Georges Carrère: Remerciements pour les démarches entreprises concernant le Théâtre des Marguerites.

Le 19 novembre 1984

M. Pierre-H. Vincent, député de Trois-Rivières: Remerciements pour l'exposé présenté par le Maire au Ministre Benoît Bouchard.

M. Pierre-H. Vincent, député de Trois-Rivières: Demande à la ville de monter un dossier démontrant les secteurs prioritaires concernant le programme PAREL.

M. Pierre-H. Vincent, député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre expédiée à M. Benoît Bouchard, ministre d'état au Transport, concernant le boulevard des Récollets.

M. Pierre-H. Vincent, député de Trois-Rivières: Envoie copie de la lettre expédiée à M. Benoît Bouchard, ministre d'état au Transport, concernant la rue du Fleuve.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé: Démontre son appréciation lors de la rencontre qui a eu lieu à l'hôtel de ville avec le député M. Pierre-H. Vincent.

M. Pierre-H. Vincent, député de Trois-Rivières: Remerciements pour les félicitations adressées suite à son élection.

Âge d'Or Ste-Catherine-de-Sienne: Demande d'aide financière.

Société Canadienne de la Croix-Rouge: Remerciements pour la contribution de 1984 et demande d'aide financière pour 1985.

Municipalité appuyant notre requête:
- Paroisse de St-Thomas de Pierreville

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 20 novembre 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 novembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Résolution pour l'adjudication d'une émission d'obligations;

2.- Résolution pour modifier les règlements en vertu desquels les obligations sont émises;

3.- Résolution pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans certains règlements d'emprunt;

4.- Résolution pour demander au Ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la ville de Trois-Rivières-Ouest à émettre les 85 400 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 7 mois et 17 jours au terme original de certains règlements;

5.- Vente d'un lot dans le parc industriel;

6.- Mandat à M. Serge Hamel, a.g. pour cadastrer le lot # 15-359-2 dans le parc industriel;

7.- Permission pour utilisation des camions du C.P. Express Transport, sur notre territoire;

8.- Résolution pour emprunt temporaire.

509-84 Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, a demandé des soumissions privées à tous les courtiers dûment autorisés à soumissionner pour la

vente d'une émission d'obligations au montant total de 406 000 $;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les six (6) soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Loyer
McNeil, Mantha inc.	98,40	11 000	11 %	1985	12,1845
		12 000	11 1/4 %	1986	
		13 000	11 1/2 %	1987	
		14 000	11 1/2 %	1988	
		356 000	11 3/4 %	1989	
Tassé & Ass. ltée	98,018	11 000	11 %	1985	12,0560
		12 000	11 1/4 %	1986	
		13 000	11 1/4 %	1987	
		14 000	11 1/2 %	1988	
		356 000	11 1/2 %	1989	
Lévesque, Beaubien inc.	97,969	11 000	11 %	1985	12,0702
		12 000	11 1/4 %	1986	
		13 000	11 1/4 %	1987	
		14 000	11 1/2 %	1988	
		356 000	11 1/2 %	1989	
Brault, Guy, O'Brien inc. & Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray ltée & Banque Canadienne Impériale de Commerce	97,95	11 000	11 %	1985	12,0815
		12 000	11 1/4 %	1986	
		13 000	11 1/2 %	1987	
		14 000	11 1/2 %	1988	
		356 000	11 1/2 %	1989	
Banque Nationale du Canada	98,31	11 000	11 %	1985	12,2185
		12 000	11 1/4 %	1986	
		13 000	11 1/2 %	1987	
		14 000	11 3/4 %	1988	
		356 000	11 3/4 %	1989	
Geoffrion, Leclerc, inc.	97,87	11 000	11 %	1985	12,1048
		12 000	11 1/4 %	1986	
		13 000	11 1/2 %	1987	
		14 000	11 1/2 %	1988	
		356 000	11 1/2 %	1989	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Tassé & Ass. ltée s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

Le 20 novembre 1984

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, à vendre de gré à gré les 406 000 $ d'obligations à la maison Tassé & Ass. ltée aux conditions suivantes:

Les obligations deviendront échues comme suit:

11 000 $ à 11 % 1985
25 000 $ à 11 1/4 % 1986 à 1987
370 000 $ à 11 1/2 % 1988 à 1989

au prix de 98,018 $ du 100 $ d'obligations.

ADOPTÉE

510-84 Modification de règlements en vertu desquels les obligations sont émises

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de 406 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

Règlement numéro	Pour un montant de
222	11 500 $
238	10 900
239	4 900
240	10 000
241	6 400
242	2 500
243	39 200
338	10 500
360	19 200
361	80 800
364	91 600
372	23 400
373	15 700
375	59 400
376	15 200
377	4 800
	406 000 $

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Le 20 novembre 1984

IL EST:

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 406 000 $:

1.- Les obligations seront datées du 17 décembre 1984;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 14 % l'an sera payé semi-annuellement le 17 juin et le 17 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

511-84 Demande d'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans certains règlements d'emprunt

Le 20 novembre 1984

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que pour l'emprunt par obligations au montant total de 406 000 $, fait en vertu des règlements numéros: 222, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 338, 360, 361, 364, 372, 373, 375, 376 et 377, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

cinq (5) ans (à compter du 17 décembre 1984), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements ci-haut mentionnés, chaque émission subséquente devra être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

512-84 Demande au Ministre des Affaires municipales pour émettre pour un terme additionnel

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, avait le 1er mai 1983, un montant de 101 400 $ à renouveler sur un emprunt original de 147 500 $ pour une période de 9 ans, en vertu des règlements numéros: 222, 238, 239, 240, 241, 242 et 243;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 8 800 $ a été payé comptant sur le règlement numéro 243;

CONSIDÉRANT que l'échéance de capital prévue le 1er mai 1984 au montant total de 7 200 $ a été payée à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de 85 400 $;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 17 décembre 1984;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires

(L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du Ministre des Affaires municipales;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, à émettre les 85 400 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 7 mois et 17 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

513-84 Vente du lot # 15-359-2-1 dans le parc industriel à C.P. Express Transport

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest vende à C.P. Express Transport, un terrain de figure irrégulière composé du lot 15-359-2-1 aux plans et Livres de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, province de Québec, borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le nord, par le lot #. 15-360 (rue Sidbec), vers le nord-est par le lot 15-359-1, vers le sud-est par le lot Ptie 15 (autoroute 755 de Francheville), vers le sud-ouest par le lot Ptie 16 et vers l'ouest par le lot P.-15-359-2-2.

MESURES:

Mesurant dans sa ligne nord, 39,62 m, dans sa ligne nord-est 121,84 mètres, dans sa ligne sud-est 124,32 mètres, dans sa ligne sud-ouest 30,48 mètres et dans sa ligne ouest 131,22 mètres.

Le 20 novembre 1984

SUPERFICIE:

Contenant en superficie onze mille sept cent quatre et quatre dixièmes (11 704,4) mètres carrés.

Cette vente est faite au prix de 2,59 $ le mètre carré, soit 30 314,40 $ payable comptant à la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain, seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la Loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature des présentes, un édifice dont l'emprise sera d'environ neuf cent vingt-neuf (929) mètres carrés. Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre (4) fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la présente venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu, cependant, que la vente de la totalité du terrain avec bâtisse dessus construite peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire André Groulx, lequel projet de contrat préparé est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industriel et du Commerce du Québec.

Le Maire et le Greffier, ou à défaut, le Maire suppléant et le Greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires; à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉE

514-84 Mandat à M. Serge Hamel, a.g. pour cadastrer le lot # 15-359-2 dans le parc industriel

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que M. Serge Hamel, a.g., soit mandaté pour cadastrer le lot # 15-359-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dans le parc industriel.

ADOPTÉE

Le 20 novembre 1984

515-84 Permission pour utilisation des camions du C.P. Express Transport, sur notre territoire

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest autorise la compagnie C.P. Express Transport à emprunter le boulevard St-Joseph, la rue Sidbec, le boulevard Jean XXIII ainsi qu'une partie de Côte Richelieu afin de permettre l'utilisation des camions dits "trains routiers" et ce, en respectant la Loi de la pesanteur.

ADOPTÉE

516-84 Résolution pour emprunt temporaire au montant de 954 000 $

ATTENDU que le montant de 954 000 $ est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 25 ans, lors de l'échéance du 15 mars 1985, sur l'émission originale de 1 310 000 $, datée du 15 mars 1975;

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que demande soit faite à la Commission municipale du Québec de bien vouloir autoriser la ville de Trois-Rivières-Ouest à emprunter temporairement une somme de 954 000 $, ledit emprunt temporaire devant

Le 20 novembre 1984

être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de 1 310 500 $, datée du 15 mars 1975.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 26 novembre 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 novembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Assemblée de consultation - urbanisme;

2.- Avis de motion afin de modifier le plan d'urbanisme;

3.- Avis de motion afin de modifier le règlement de zonage;

4.- Avis de motion afin de modifier le règlement de lotissement;

5.- Avis de motion afin de modifier le règlement de construction;

6.- Résolution afin que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 22 novembre 1984, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 15-359-2-1 et 15-359-2-2, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan. (Dossier # 33871);

7.- Vente du lot # 399-8.

Ass. consultation

L'assemblée de consultation a débuté à 20 h et aucune personne ou organisme ne s'est présenté pour demander des informations au sujet de la modification au plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

Le 26 novembre 1984

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage.

Avis de motion

Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de lotissement.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction.

517-84

Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 22 novembre 1984, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant les lots 15-359-2-1 et 15-359-2-2, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan. (Dossier # 33871)

ADOPTÉE

518-84

Vente du lot # 399-8

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Michel Leblanc, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 399-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à M. Michel Bellemare pour la somme de 24 500 $, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet

Le 26 novembre 1984

effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 27 novembre 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 27 novembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Monsieur le conseiller Guy Desjardins motive son absence pour raisons personnelles.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 2006.

519-84 Adoption du règlement # 2006

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 2006 intitulé: "Règlement modifiant le plan d'urbanisme", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 3 décembre 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 décembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

520-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 novembre 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 novembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

521-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 novembre 1984

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 novembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

522-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 novembre 1984

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 novembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

523-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 novembre 1984

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 27 novembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

524-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que les personnes mentionnées ci-dessous soient admises au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Jean-Louis Hannis (5255, Louisbourg) 500 $
M. Nicolas Macici (3730, le Lièvre) 500 $
M. Yvon Mainville (5500, Aubert) 500 $
M. Jocelyn Trépanier (5340, Louisbourg) 500 $
M. Raymond Gagnon (4005, St-Jean) 500 $
M. Roger Sévigny (5570, Aubert) 500 $
M. Jean Frenette (5515, Aubert) 500 $
M. Jacques Boucher (5430, Aubert) 500 $
M. Guy Bruneau (3515, Lefort) 500 $
M. Raymond St-Arnaud (3360, de Coubertin) 3 000 $
M. Michel Lampron (5330, Louisbourg) 500 $
M. Jacques Lebel (3625, St-Jean) 500 $
M. Jean Guillette (3485, Lefort) 500 $

ADOPTÉE

525-84 Adoption, liste de comptes C-53-84

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-53-84, concernant les chèques # 12691 à 12715 inclusivement, pour un

montant total de déboursés de 504 298,90 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

526-84 Adoption, liste de comptes C-54-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la liste de comptes C-54-84, concernant les chèques # 12716 à 12744 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 796 506,88 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

527-84 Adoption, règlement # 3003

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que le règlement # 3003 intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

528-84 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 2 novembre 1984, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le lot 38-312 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan. (Dossier # 33833)

ADOPTÉE

529-84 Adoption, plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 31 octobre 1984, pour le compte de la ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le lot 15-370 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit accepté tel que présenté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan. (Dossier # 33825)

ADOPTÉE

530-84 Présentation de plans au ministère de l'Environnement

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec, les plans # 10-102, 11-154 et 11-155 pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de l'aqueduc sur la Côte Rosemont et la place Richer.

ADOPTÉE

531-84 Demande pour le programme P.A.R.E.L.

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes d'informations au sujet du programme P.A.R.E.L. provenant des résidents des secteurs Ste-Catherine, Val-Mauricie et Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest ne bénéficie pas actuellement de ce programme;

CONSIDÉRANT que plusieurs résidences ont besoin de rénovations et seraient admissibles audit programme;

CONSIDÉRANT les résolutions # 147-81, 39-83 et 176-83 adoptées par le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que demande soit faite au Gouvernement fédéral de bien vouloir faire bénéficier la ville de Trois-Rivières-Ouest du programme P.A.R.E.L. et ce, dans les plus brefs délais possibles afin que les citoyens puissent rénover leur résidence et profiter des subventions s'y rattachant.

ADOPTÉE

532-84 Vente du lot # 399-11

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que Me Claude Boucher, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 399-11 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à M. Denis Turcotte pour la somme de 11 750 $, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

533-84 Vente des lots # 157-53 & 155-174

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Me Jean Paquin, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré des lots # 157-53 et 155-174 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à M. Ulric Neault et Mme Gilberte Neault pour la somme de 9 500 $, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

534-84 Modification de l'annexe "A" du règlement # 378

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

Le 3 décembre 1984

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que suite à la nouvelle division ou subdivision de certains lots, l'annexe "A" du règlement # 378 soit modifiée comme suit:

Lot #	# de cadastre	mètres
1.-	157-49, 158-70	19,75
2.-	158-71	22,91
3.-	158-43	23,15
4.-	158-44	22,00
5.-	158-45, P.-159	22,00
6.-	P.-158	64,01
7.-	158-46	18,29
8.-	158-47	18,29
9.-	158-48	18,29
10-	158-49	18,29
11-	158-50	20,15
12-	158-53, 158-52	19,82
13-	158-54, 155-86	19,80
14-	155-87, 155-1-6	19,98
15-	155-116	18,65
16-	155-115	18,29
17-	155-114	18,29
18-	155-113	18,29
19-	155-112, 155-1-4	18,88
20-	155-111, 155-1-3	18,51
21-	155-92	20,44
22-	155-96, 158-58	18,40
23-	155-91	18,29
24-	158-109, 155-118	18,29
25-	155-90	18,29
26-	158-108, 155-117	18,29
27-	155-89	18,19
28-	155-93, 158-55	18,18
29-	158-59	18,15
30-	158-60	18,29
31-	158-61	18,29
32-	158-62	18,29
33-	158-110	18,35
34-	158-111	18,32
35-	158-65	20,00
36-	158-66	22,87
37-	158-51	18,94
		757,50 m

ADOPTÉE

535-84

Adoption, mutations du 17 au 28-09-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 17 au 28 septembre 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 994,00 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant la confection des services municipaux de la rue place Richer et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 $.

536-84

Convention - Commission Scolaire de Chavigny

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention à intervenir entre la Commission Scolaire de Chavigny et la ville, concernant la préparation, l'émission et la perception des comptes de taxes scolaires.

ADOPTÉE

537-84

Appui à "Les Récupérateurs du Comté de Maskinongé inc."

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la ville de Trois-Rivièrs-Ouest appuie "Les Récupérateurs du Comté de Maskinongé inc." dans leur demande auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir les subventions pour réaliser, dans notre région, un projet pilote de récupération.

ADOPTÉE

Le 3 décembre 1984

538-84 Appui à ONET 85

ATTENDU que la corporation ONET 85, en sa qualité de promoteur du projet de nettoyage des berges du St-Laurent, s'engage à fournir la structure d'organisation et l'encadrement de l'opération de nettoyage des berges sur notre territoire;

IL EST:

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la corporation ONET 85 dans ses démarches et s'engage à collaborer pour le bon déroulement du projet.

ADOPTÉE

539-84 Demande d'accélération de paiement - Route # 138

CONSIDÉRANT le protocole signé entre le ministère des Transports et la ville de Trois-Rivières-Ouest le 26 janvier 1984 pour les travaux d'élargissement de la Route # 138;

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun pour la municipalité de demander au ministère d'accélérer l'échéancier de paiement;

IL EST:

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec de bien vouloir devancer les échéanciers de paiement des travaux relatifs à la réfection de la Route # 138 étant donné que l'ensemble des travaux sont maintenant terminés.

ADOPTÉE

Le 3 décembre 1984

Correspondance

M. et Mme Jean Verrette: Envoient une pétition concernant des remparts de béton qui représentent une situation dangereuse.

M. Pierre H. Vincent, député de Trois-Rivières: Félicite la ville pour l'enregistrement d'un surplus budgétaire pour l'année 1984.

Association des villes jumelées du Canada inc.: Envoie une formule d'adhésion pour devenir membre de leur association.

M. Michel Bonneau, directeur, ministère des Affaires municipales: Mentionne qu'il transmet la demande pour encourager l'opération des théâtres estivaux aux autorités compétentes du Ministère.

M. Pierre H. Vincent, député de Trois-Rivières: Accuse réception de la copie de la lettre de la Centrale des Syndicats Démocratiques concernant le dossier Pascal.

Commission municipale du Québec: Approbation de l'engagement de crédit, concernant le contrat accordé à Burotec V.S.L. inc. pour la location de copieurs.

Club de baseball Les Aigles: Remerciements pour la collaboration apportée à ce club.

M. Pierre Paré, p.d.g. de Contenants Intercité inc.: Nous avise que la nouvelle administration n'a pas l'intention de continuer les poursuites dans la cause avec la ville.

Commission municipale du Québec: Approbation de la vente du lot # 399-9 à M. Raymond Rheault.

Commission municipale du Québec: Approbation de la vente du lot # 159-80-15-3 à Mme Suzanne Gagné et M. Jean-François Kirouac.

Le 3 décembre 1984

Commission municipale du Québec: Approbation de la vente du lot # 399-13 à M. Pierre Lacroix.

Municipalités appuyant notre requête:

- Corporation municipale du village de Les Becquets
- Corporation municipale St-Louis-de-Blandford

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 décembre 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 décembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

540-84 Acceptation des prévisions budgétaires de l'O.M.H.T.R.O., pour l'année 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que les prévisions budgétaires, au montant de 167 362 $, de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1985, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉE

541-84 Vente du lot # 159-80-15-1

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que Me Rénald Trottier, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat de vente de gré à gré du lot # 159-80-15-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à M. René Champoux pour la somme de 8 000 $, payable comptant et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 10 décembre 1984

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 10 décembre 1984.

Jean-Charles Charest
Maire

Guy Desjardins
Conseiller

Gaston Cormier
Conseiller

Gaétan Alarie
Conseiller

Marthe Rousseau
Conseillère

Guy Côté
Conseiller

Fernand Bouchard
Conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 11 décembre 1984

Règlement # 410

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 410 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc du boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt n'excédant pas 39 000 $", tenue les 10 et 11 décembre 1984.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 15, le 11 décembre 1984, je déclare que ledit règlement # 410 est réputé avoir été approuvé par les électeurs, après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du Conseil, en présence de madame Marthe Rousseau, conseillère.

Marthe Rousseau

Marthe Rousseau, conseillère

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 17 décembre 1984

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 décembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

542-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 1984

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

543-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 décembre 1984

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 décembre 1984, soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

544-84 Adoption, procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement # 410

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs des 10 et 11 décembre au sujet du règlement # 410 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un

égout pluvial, d'un égout sanitaire et de l'aqueduc du boulevard Jean XXIII et autorisant un emprunt n'excédant pas 39 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des procès-verbaux du Conseil.

ADOPTÉE

545-84 Admissibilité, programme Corvée-Habitation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la personne mentionnée ci-dessous soit admise au programme Corvée-Habitation Trois-Rivières-Ouest 1984:

M. Michel Bourassa (3655, Labossière) 500 $

ADOPTÉE

546-84 Adoption, liste de comptes C-55-84

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-55-84, concernant les chèques # 12745 à 12767 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 128 867,51 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

547-84 Adoption, liste de comptes C-56-84

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste de comptes C-56-84, concernant les chèques # 12768 à 12887 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 76 320,50 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

548-84 Adoption, liste de comptes C-57-84

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-57-84, concernant les chèques # 12888 à 12915 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 225 323,00 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

549-84 Adoption, liste des mutations du 1er au 15-10-84

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste des mutations pour la période du 1er au 15 octobre 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 2 355,90 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

550-84 Adoption, liste des mutations du 16 au 30-10-84

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que la liste des mutations pour la période du 16 au 30 octobre 1984 inclusivement, pour un montant total de revenus de 1 835,65 $, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

Avis de motion Monsieur le conseiller Guy Desjardins donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-9 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc.

Avis de motion Madame la conseillère Marthe Rousseau donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine assemblée un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-D et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du

règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Guy Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1985, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes.

551-84

Adoption, règlement # 411

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 411 intitulé: "Règlement concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Place Richer et autorisant un emprunt n'excédant pas 100 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

552-84

Engagement de la firme L.G.P. inc. pour l'année 85

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Côté, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services de la firme d'évaluateurs-conseils L.G.P. inc., pour l'année 1985 et que la rémunération soit fixée à 25,00 $/h pour l'évaluateur agréé et de 18,50 $/h pour le technicien.

ADOPTÉE

553-84

Emprunt en vertu du règlement # 400

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 400, soit 67 500 $, concernant l'égout sanitaire de la rue Notre-Dame.

ADOPTÉE

554-84 Emprunt en vertu du règlement # 401

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 401, soit 192 375 $, concernant les travaux des rues Quirion et de la Montagne.

ADOPTÉE

555-84 Emprunt en vertu du règlement # 402

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 402, soit 23 850 $, concernant les travaux de la rue Roberge.

ADOPTÉE

556-84 Emprunt en vertu du règlement # 403

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 403, soit 176 400 $, concernant les travaux de la rue des Dominicains.

ADOPTÉE

Le 17 décembre 1984

557-84 Emprunt en vertu du règlement # 405

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 90% du montant de l'emprunt décrété par le règlement # 405, soit 68 831 $, concernant les travaux des rues Frontenac et Louis-Riel.

ADOPTÉE

Correspondance

Les Récupérateurs du Comté de Maskinongé inc.: Remerciements pour la résolution d'appui concernant le projet pilote sur la récupération.

Municipalité de St-Jean-des-Piles: Appuie notre requête concernant l'assainissement des eaux.

Association touristique du coeur du Québec: Demande à la municipalité d'adhérer à leur organisme.

Commission municipale du Québec: Approbation du règlement # 409 (SM Côte Richelieu).

Ministère des Affaires municipales: Approbation du règlement # 409.

A.F.E.A.S. Ste-Catherine-de-Sienne: Offre leurs félicitations suite à l'adoption du règlement 1000.9 (pornographie et spectacles).

École Ste-Catherine-de-Sienne: Demande qu'une patinoire soit aménagée à l'école Ste-Catherine.

Société canadienne d'hypothèque et de logement: Mentionne que leur Société examinera pour l'année 85 la question des demandes de désignation de nouveaux territoires pour le programme PAREL.

Le Conseil paroissial de pastorale Jean XXIII: Envoie une lettre concernant l'organisation de loisirs pour les jeunes et les adolescents.

Commission municipale du Québec: Approbation de la résolution # 518-84 (vente de gré à gré à M. Michel Bellemare).

Le 17 décembre 1984

Commission municipale du Québec: Approbation de la résolution # 533-84 (vente de gré à gré à M. Ulric & Mme Gilberte Neault).

Commission municipale du Québec: Approbation de la résolution # 532-84 (vente de gré à gré à M. Denis Turcotte).

Ministère des Affaires municipales: Approbation de quatre résolutions concernant l'émission d'obligations.

MM. Gilles Chaîné & Luc Renaud: Demande de desservir les lots de la rue Châteleine.

Société d'Habitation du Québec: Fournit des informations sur l'échéancier de réalisation pour le second H.L.M.

M. Pierre-H. Vincent, député de Trois-Rivières: Accuse réception de nos lettre et questionnaire concernant PAREL.

M. Pierre-H. Vincent, député de Trois-Rivières: Fait parvenir copie de lettre reçue de la SCHL concernant notre demande d'admissibilité à PAREL.

Des citoyens de la rue Notre-Dame: Remercient le Conseil pour avoir fait rabaisser la route # 138 suite à leurs commentaires.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville

Le 18 décembre 1984

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 décembre 1984, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, Madame la conseillère Marthe Rousseau et MM. les conseillers Guy Desjardins, Gaétan Alarie, Guy Côté, Gaston Cormier et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, ing., directeur général et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 57-S-10

2.- Adoption du règlement # 539-E

3.- Adoption du règlement # 1985

4.- Taux d'intérêt pour arrérages de taxes 1985

5.- Nombre de versements pour taxes

6.- Adoption du programme triennal d'immobilisations 1985-1986-1987

7.- Adoption du rapport des salaires du personnel cadre

8.- Adoption des indices d'améliorations locales pour 1985

558-84 Adoption, règlement # 57-S-10

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le règlement # 57-S-10 intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-9 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1, concernant les tarifs du service d'aqueduc", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

Le 18 décembre 1984

559-84 Adoption, règlement # 539-E

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 539-E intitulé: "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-D et modifiant l'article 3, l'article 4 et l'article 10 du règlement # 539, concernant le taux de la valeur locative", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

560-84 Adoption, règlement # 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

que le règlement # 1985 intitulé: "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1985, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, de lumières de rues et de location de contenants et compensation pour roulottes", soit adopté tel que rédigé dans le Livre des règlements du Conseil.

ADOPTÉE

561-84 Taux d'intérêt pour arrérages de taxes 1985

PROPOSÉ par M. Guy Côté, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1985, soit fixé à 18%.

ADOPTÉE

562-84 Nombre de versements - taxes municipales 1985

PROPOSÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le nombre de versements pour le paiement des taxes foncières municipales 1985 ainsi que les autres taxes ou compensation, soit fixé à deux (2)

versements, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (art. 252).

ADOPTÉE

563-84 Adoption, programme triennal 1985-1986-1987

PROPOSÉ par M. Gaston Cormier, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le programme triennal d'immobilisations pour l'année 1985, au montant de 5 612 353; pour l'année 1986, au montant de 4 788 705 $; et pour l'année 1987, au montant de 5 177 400 $, faisant une somme totale de 15 578 458 $, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

564-84 Salaires 1985, personnel cadre

PROPOSÉ par M. Guy Desjardins, conseiller

APPUYÉ par M. Gaétan Alarie, conseiller

que le rapport des membres du Conseil municipal concernant les salaires du personnel cadre, pour l'année 1985, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

565-84 Adoption des indices d'améliorations locales 1985

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1985 listés ci-après soient adoptés tels que présentés:

# RÈGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT
77-B	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 1 676 753	,01409	23 625,45
77-C	MATTON-DOUCET	SUPERFICIE 599 057	,00975	5 840,81
77-D	DUVAL-BELLEMARE	SUPERFICIE 1 067 630	,00852	9 096,21
78-A	DEMONTIGNY	SUPERFICIE 443 281	,00316	1 400,77
88-N-1	PRATTE	SUPERFICIE 31 050	,00451	140,04
125-A	ROUETTE	SUPERFICIE 239 800	,00433	1 038,33

137-N-2	TERR. DUVERNAY 2	SUPERFICIE	953	670	,01424	13 580,26
152-N-4-A	PLACE BELMONT	FRONTAGE	3	528	1,64088	5 789,02
168	GIRARD	ÉVALUATION	1 253	900	,00091	1 141,05
169	GARCEAU	FRONTAGE	2	075,93	1,34278	2 787,52
170	DU FLEUVE	SUPERFICIE	63	195	,01622	1 025,02
170-A	DU FLEUVE	SUPERFICIE	165	937	,00281	466,28
180	TERR. DUVERNAY 3	SUPERFICIE	1 044	104	,03215	33 567,94
181	PONCEAU DIEPPE	SUPERFICIE	2 346	160	,00060	1 407,70
181-A	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	1 075	146	,02825	30 372,87
181-A-1	TERR. MONTAGNE	ÉVAL. TERR.	1 293	000	,01001	12 942,93
188	STE-MARGUERITE	ÉVAL. TERR.	961	100	,00542	5 209,16
192	DE BOULOGNE	SUPERFICIE	308	202	,02758	8 500,21
196	GAGNON	FRONTAGE	7	807,68	,53208	4 154,31
204	ROUTE BUREAU	ÉVALUATION	125	700	,00627	788,14
210	GARCEAU	ÉVALUATION	2 906	000	,00034	988,04
211	ESTÉREL	SUPERFICIE	1	873,20	,13347	250,02
212	ESTÉREL	SUPERFICIE	20	162	,01240	250,01
213	SIROIS	FRONTAGE	2	075,57	2,36321	4 905,01
214	SIROIS-GARCEAU	ÉVAL. TERR.	702	600	,00439	3 084,41
215	GAGNON	FRONTAGE	1	154	1,20884	1 395,00
216	BOISCHATEL	FRONTAGE	1	322,60	,31000	410,01
218	PRATTE-BELLEVUE	SUPERFICIE	500	699	,00689	3 449,82
220	DES DOMINICAINS	SUPERFICIE	696	852	,00169	1 177,68
221	DE SIENNE	SUPERFICIE	658	077	,00190	1 250,35
222	CÔTE RICHELIEU	SUPERFICIE	76	554	,03881	2 971,06
223	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	268	716	,05213	14 008,17
225	ESTÉREL	SUPERFICIE	2	414	,12221	295,01
227	TERR. MONTAGNE	SUPERFICIE	5	763,26	,28977	1 670,02
228	CENTRE D'ACHATS	ÉVALUATION	1	000	35 910,00	35 910,00
229	JEAN-RACINE	SUPERFICIE	364	817	,03580	13 060,45
231	BOUL. MAURICIEN	SUPERFICIE	248	475	,01053	2 616,44
232	MAURICIEN-JOLIET	SUPERFICIE	152	911	,03015	4 610,27
233	TERR. ROSEMONT	ÉVAL. TERR.	1 080	400	,00339	3 662,56
234	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	20	629,04	,37399	7 715,05
238	BOULOGNE-ROSEMONT	SUPERFICIE	308	202	,00696	2 145,09
239	DU FLEUVE	FRONTAGE		587	1,63418	959,26
240	GUAY	SUPERFICIE	307	883	,00631	1 942,74
241	GIRARD	ÉVALUATION	1 253	900	,00099	1 241,36
242	LACERTE	SUPERFICIE	80	460	,00604	485,98
243	GÉLINAS	SUPERFICIE	439	880	,01587	6 980,90
247	CÔTE ROSEMONT-COURCELETTE	SUPERFICIE	2 561	447	,00212	5 430,27
250	CHAVIGNY	SUPERFICIE	112	500	,00538	605,25
251	MARSEILLE-GRENOBLE	SUPERFICIE	795	605	,04450	35 404,42
255	PRATTE	FRONTAGE	3	594,45	3,22498	11 592,09
258-B	JACOB	SUPERFICIE	172	397	,01055	1 818,79
259	CÔTE D'AZUR	SUPERFICIE	79	948	,02672	2 136,21
266	COURCELETTE-NICE	SUPERFICIE	200	374	,05982	11 986,37
267	DESHAIES	SUPERFICIE	390	237	,04236	16 530,44
268	LANDERNEAU-CLERMONT	SUPERFICIE	351	299	,09357	32 871,05
269	DESPRÉS	SUPERFICIE	315	658	,04000	12 626,32
272	LIMOGES	SUPERFICIE	140	257	,06061	8 500,98
278	TESSIER	ÉVAL. TERR.	384	800	,01519	5 845,11

279	TESSIER	SUPERFICIE	450	416	,04992	22 484,77
280	HAMELIN-ST-ARNAUD	SUPERFICIE	582	828	,06870	40 040,28
281	BOUL. MAURICIEN	FRONTAGE	3	333	2,57321	8 576,51
283	LACOURSIÈRE	FRONTAGE	8	000,30	8,03227	64 260,57
284	TESSIER	SUPERFICIE	142	671	,06039	8 615,90
286	LAFLAMME-POITIERS	SUPERFICIE	356	169	,07318	26 064,45
287	MARION-RIOPEL	SUPERFICIE	490	644	,06575	32 259,84
295	POITIERS-DOMPIERRE	SUPERFICIE	229	618	,07626	17 510,67
296	DUBÉ	FRONTAGE	2	173,09	2,34354	5 092,72
297	DUBÉ	SUPERFICIE	182	360	,02088	3 807,68
299	BERNARD	SUPERFICIE	95	502	,05363	5 121,77
301	LAFLAMME-LAROCHELLE	SUPERFICIE	246	549	,08719	21 496,61
306	BEAUMIER	SUPERFICIE	199	307	,05156	10 276,27
307	TERRASSE DUVERNAY MARICOURT-FLORENCE	SUPERFICIE	261	435	,06790	17 751,44
308	ROSEMONT	SUPERFICIE	497	821	,08588	42 752,87
309	TERR. DUVERNAY	SUPERFICIE	180	643	,09560	17 269,47
320	SIROIS-GARCEAU	FRONTAGE		588,55	4,87640	2 870,01
321	ROLAND-FOREST	FRONTAGE		526,27	2,64123	1 390,00
327	BELLEFEUILLE	SUPERFICIE	17	087	1,67340	28 593,39
339	DE LA MONTAGNE	FRONTAGE		625,41	26,62935	16 654,26
342	CODÈRE-LE ROYER	SUPERFICIE	25	314,6	1,31080	33 182,38
350	TERR. ROSEMONT	SUPERFICIE	150	184,7	,05966	8 960,02
351F	LIÈGE	FRONTAGE		101,93	15,47631	1 577,50
351S	LIÈGE	SUPERFICIE	3	112,07	,50690	1 577,51
360	LAUSANNE	FRONTAGE		134,41	17,89674	2 405,50
361	MARICOURT-LIÈGE	FRONTAGE		333,44	30,83314	10 281,00
364	QUIRION	FRONTAGE		371,62	31,27324	11 621,76
371	CÔTE RICHELIEU	SUPERFICIE	20	865,50	À VENIR	0,00
372	LEFORT	FRONTAGE		159,84	18,69220	2 987,76
373	BORDEAUX	FRONTAGE		332,13	6,03228	2 003,50
375	PICARDIE-BORDEAUX	FRONTAGE		303,33	24,80223	7 523,26
376	QUIRION	FRONTAGE		371,62	5,23654	1 946,00
377	LEFORT (OUEST)	FRONTAGE		159,84	4,07283	651,00
378	LEFORT (EST)	FRONTAGE		757,50	À VENIR	0,00
379	DE MUSSET-DE ROUEN	FRONTAGE		582,21	À VENIR	0,00
383	AUBERT-ORLÉANS	FRONTAGE		742,09	À VENIR	0,00
384	BRUNET-GRENIER	FRONTAGE		555,26	À VENIR	0,00
386	CÔTE RICHELIEU	FRONTAGE		126,24	À VENIR	0,00
389	DES DOMINICAINS	FRONTAGE		539,22	À VENIR	0,00
391	STE-MARGUERITE	FRONTAGE		142,96	À VENIR	0,00
393	CHATELEINE-LE MANS LE HAVRE	FRONTAGE		463,69	À VENIR	0,00
394	LAFLAMME-LE HAVRE CHAMONIX-LOUISBOURG	FRONTAGE		747,74	À VENIR	0,00
395	DE MUSSET-CLERMONT CHAGNON-GILBERT	FRONTAGE		822,63	À VENIR	0,00
396	CHERBOURG-LA BOSSIÈRE-LE LIÈVRE-TURENNE TERR. ÉRABLIÈRE	FRONTAGE	1	561,45	À VENIR	0,00
397	LISIEUX-C.ROSEMONT	FRONTAGE		910,91	À VENIR	0,00
398	BRUNET-CARRIER	FRONTAGE		309,20	À VENIR	0,00
400	ROUTE 138 ÉG.SAN.	FRONTAGE	1	052,35	À VENIR	0,00

Le 18 décembre 1984

401	QUIRION-MONTAGNE	FRONTAGE	468,47	À VENIR	0,00
402	ROBERGE	FRONTAGE	230,49	À VENIR	0,00
403	DES DOMINICAINS	FRONTAGE	1 960,24	À VENIR	0,00
405	FRONTENAC-L.RIEL	FRONTAGE	75,00	À VENIR	0,00
409	COTE RICHELIEU	FRONTAGE	111,01	À VENIR	0,00

ADOPTÉE

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville